

SSTC

Programme
Leviers d'une politique de développement durable

Démographie, aménagement du territoire et développement durable de la société belge

Contrat de recherche n° HL/DD/018

Thierry EGGERICKX ⁽²⁾
Catherine CAPRON ⁽¹⁾
Jean-Pierre HERMIA ⁽²⁾
Michel ORIS (coordinateur) ⁽¹⁾
Michel POULAIN ⁽²⁾
Etienne VAN DER STRATEN ⁽¹⁾

Adresses de contact :

- (1) Laboratoire de Démographie, Université de Liège, 1b quai Roosevelt, B-4000 Liège.
Tel. 04 366 56 90, fax 04 366 58 38
- (2) GÉDAP, Centre d'étude de Gestion Démographique pour les Administrations Publiques,
Université Catholique de Louvain, place Montesquieu 1, bte 7, B-1348 Louvain-la-Neuve.
Tel. 010 47 29 67, fax : 010 47 29 67

1. Introduction

1.1. Importance de l'étude dans le cadre du programme

Sans vouloir faire preuve d'une prétention excessive, c'est sur ce point que nous pouvons être le plus clair car les faits s'établissent facilement. Lors du premier appel lancé à la communauté scientifique belge par les SSTC afin d'initier des recherches sur le développement durable, en 1996, la démographie était tout simplement absente. Ce n'était nullement la conséquence d'un oubli, mais le reflet d'un réel désintérêt, lui-même suscité par une certaine pratique scientifique de la démographie, celle de l'analyse purement statistique de grands nombres, de moyennes désincarnées.

Ce n'est finalement qu'à travers une ligne de l'appel consacrée aux "comportements de consommation" des ménages que nous avons inséré notre projet, qui a ensuite reçu un coup de pouce bienvenu des experts scientifiques internationaux qui ont rendu un avis anonyme sur l'ensemble des propositions.

Depuis quatre ans, dans le cadre du présent projet de recherche, nous plaidons pour une approche démographique différente, qui soit authentiquement sociale, qui traite des populations sans perdre le souci de l'humain, en descendant au niveau des communes, des villages, des quartiers, qui examine l'articulation entre les parcours et projets de vie d'une part, les environnements écologiques et socio-économiques d'autre part. Une approche qui au-delà des considérations macro-démographiques ou macro-économiques, a au cœur de son projet la qualité de vie des individus!

Cette option n'implique nullement un renoncement aux méthodes statistiques, mais celles-ci se subordonnent aux questionnements. Dans ce cadre, nous avons été les premiers à tirer parti de ces sources extraordinaires que sont le Registre National belge et les fichiers du Recensement de la population et des logements. Ils nous ont permis de renouveler l'étude des migrations en tant que processus de sélection sociale, qui est à la fois une conséquence et une cause de la ségrégation sociale des espaces. Cette approche a été complétée, à beaucoup d'égard elle a été couronnée, par la mise au point d'un premier ensemble d'indicateurs composites. Mélangeant selon diverses modalités (voir ci-dessous pour les détails, sections 3.1. et 4.1.) les variables écologiques, économiques, démographiques et sociales, ils constituent un véritable baromètre de la qualité de vie à l'échelle des 262 communes wallonnes ou des quartiers qui composent les grandes villes (Liège, Charleroi, Namur). Ensuite, nous avons encore voulu dépasser le constat pour atteindre les processus en croisant les typologies géographiques et les parcours de vie en utilisant les méthodes sophistiquées de l'analyse des biographie ou *event history analysis*. Ces travaux ont tout particulièrement révélé que le double processus de périurbanisation et de vieillissement, dont les acteurs sont essentiellement les générations issues du "baby-boom" de l'après-guerre, ont créé des blocages dont souffrent aujourd'hui les jeunes générations qui accèdent à l'âge adulte, ce qui repose de manière originale le problème lancinant de l'équité inter-générationnelle.

Or, dans le nouvel appel à proposition lancé par les SSTC en février 2001, que trouvons-nous au fil des pages? Dans les problématiques générales figurent les "choix de l'habitat et impacts en termes de développement durable", des "indicateurs intégrés et adaptés", des "conflits d'objectifs ou dilemmes", notamment entre objectifs environnementaux et répercussions sociales, etc. Parmi les acteurs du développement durable, à côté des médias, des entreprises et de l'état, sont énumérés nos sujets d'étude : les individus, les ménages, les groupes sociaux. Les relations au niveau social incluent la mobilité, l'égalité, - en ce inclus l'équité entre générations -, mais aussi des thèmes que nous avons commencé à analyser dans le cadre du présent projet, comme la santé et l'emploi. Parmi les "instruments d'analyse" évoqués, notons les "indicateurs, l'analyse du cycle de vie, l'analyse à partir de critères multiples", etc. Il serait encore possible d'accumuler les exemples, mais ce serait sans grand intérêt. Le constat essentiel n'en serait pas affecté : désormais, la démographie sociale et locale est bien présente.

Bien sûr, en écrivant cela nous ne voulons préjuger de quoique ce soit, mais cela n'en démontre pas moins qu'en quatre ans, nos "produits" intellectuels ont "inventé leur marché", qu'ils se sont imposés comme des composantes indispensables de toute réflexion synthétique et proactive sur le développement durable.

1.2. Interaction internationale

Les deux équipes engagées dans ce projet ont de longue date développé des partenariats internationaux. La recherche sur le développement durable a bénéficié de ces contacts mais a aussi contribué à les dynamiser et à les diversifier.

Depuis 1995, le LabDem de l'U.Lg. est engagé dans le *Projet EurAsien pour l'Etude comparée de la Population et de la Famille*. Il réunit des équipes sino-américaine (California Technological Institute et université de Beijing), japonaise (International Research Institute for Japanese Studies à Kyoto et Keio university à Tokyo), suédoise (université de Lund), italienne (universités de Udine, Venice et Parme) et belge (université de Liège). A partir de ce projet, Michel Oris a organisé en 1996 un réseau qui a participé à une compétition internationale réunissant 40 équipes, dont seules 5 ont été sélectionnées. En 1997, nous avons été adopté par le *Standing Committee for the Social Sciences*, de la *Fondation européenne des Sciences* (Strasbourg), pour une période de trois. Cela nous a permis d'organiser quatre conférences internationales qui toutes, ont tenté de promouvoir une démarche comparative, et de construire des ponts entre la démographie et la sociologie de la famille. En particulier, la conférence de juin 1999 qui s'est tenue à La Haye dans les locaux du *Netherlands Institute for Interdisciplinary Demography (NIDI)*, a été consacrée au "Leaving Home", au départ des enfants de la maison parentale. Elle a été conçue comme une contribution conjointe au projet eurasiatique et à notre projet SSTC sur la démographie et le développement durable. Un livre, reprenant les meilleures contributions (dont celle, commune, du LabDem et du GéDAP), vient d'être accepté par Plénum/Kluwer : "The Road to Independence: Leaving Home in European and Asian Societies", édité par Frans Van Poppel (NIDI), James Lee (CalTech) et Michel Oris (Liège-Genève).

Parallèlement, l'équipe du GéDAP a irrigué ses contacts dans des domaines tels que le vieillissement de la population ou l'étude des migrations. Le *vieillissement* de la population est sans conteste une préoccupation majeure pour l'avenir des populations européennes et son lien avec l'accroissement de la longévité est de plus en plus étroit. La recherche des déterminants de la longévité s'inscrit dans cette problématique avec une attention toute particulière aux très âgés que sont les nonagénaires et les centenaires. Pour ce faire, le GéDAP travaille conjointement avec des épidémiologistes, des médecins et des généticiens pour développer une analyse multidisciplinaire des déterminants de l'extrême longévité, au sein du groupe ARLES (Alliance pour la recherche sur la longévité et l'étude de la survie). Tout récemment, au cœur de ce domaine de recherche, le Laboratoire de Démographie de Liège vient d'obtenir du *National Institute on Aging* (Washington) un financement sur un projet intitulé "Early Life Conditions, Social Mobility, and Longevity in Adult and Old Age", dans le cadre d'un réseau réunissant des participants américains (université d'Indiana), suédois (université de Lund), néerlandais (NIDI, La Haye), français (université Lumière Lyon II) et allemand (Max Planck Institute, Rostock). Pour renforcer la contribution belge à ce projet international, le LabDem de Liège et le GéDAP de Louvain-la-Neuve ont uni leurs forces pour soumettre un projet commun au Fonds de la Recherche Fondamentale Collective.

Dans le domaine des *migrations*, les travaux du GéDAP ont contribué sous les auspices d'EUROSTAT à dresser une comparaison internationale des statistiques de migrations, à promouvoir une harmonisation des procédés de collecte et à analyser la matrice des courants migratoires entre les différents pays membres de l'Union Européenne. Parallèlement à cela, l'équipe du GéDAP a effectué une étude rigoureuse sur les populations d'origine étrangère en Belgique, notamment en dressant une typologie complète des populations allochtones, populations régulièrement sous le feu de l'actualité. De plus, une étude a été menée sur l'immigration constituée de l'afflux croissant de demandeurs d'asile, souvent considérés comme étant des réfugiés du nouveau système économique mondial.

C'est sur base de ces recherches que le GÉDAP présentera deux contributions notables lors du colloque qui se tiendra à Lyon du 2 au 5 décembre 2001 et qui sera consacré à "La Démographie des Minorités". Michel Oris, de Liège, est le président du comité d'organisation de cette rencontre dont le maître d'œuvre est le *Centre Jacques Cartier* (université de Lyon II), avec lequel nos deux équipes entretiennent des rapports étroits depuis plusieurs années. Quelque 35 contributions originales seront présentées et discutées par une cinquantaine de participants venant du monde entier, lors de ce colloque qui bénéficiera du patronage du Conseil de l'Europe.

Les membres du LabDem et du GÉDAP sont bien sûr actifs dans toutes les sociétés scientifiques internationales de démographie, géographie, sociologie, histoire économique et des populations, etc. En relation directe avec notre projet SSTC, Michel Poulain a organisé une séance sur les rapports entre démographie et développement durable lors de *l'European Population Conference* de La Haye (30 août-3 septembre 1999). Agissant comme président de *l'Association Internationale des Démographes de Langue française* (AIDELF), Michel Poulain a aussi mis sur pied à Sion fin mai, début juin 1999, un atelier réunissant une vingtaine de participants européens qui ont présenté leurs recherches sur le développement durable des villes et milieux urbains, contributions à la fois analytiques et méthodologiques. L'hôte de cette manifestation était le *Laboratoire de Démographie économique et sociale* de l'Université de Genève, dont Michel Oris est devenu membre du comité de direction après son élection comme professeur ordinaire à la Faculté des Sciences économiques et sociales de Genève en mars 2000. Il va de soi que cette nouvelle affiliation renforce considérablement les rapports avec les chercheurs suisses, en particulier avec le *Laboratoire interfacultaire d'écologie humaine* (prof. Raffestin), mais aussi avec les fonctionnaires internationaux de l'ONU basés à Genève, avec lesquels Michel Poulain collabore depuis plusieurs années.

On le voit, chacune de nos équipes est active sur le plan international, et en même temps, nos parcours ne cessent de se croiser. Il serait en outre erroné de ne situer sur la scène internationale que les directeurs de laboratoire car les jeunes docteurs montent eux aussi en puissance. Thierry Eggerickx (GÉDAP) a été un des principaux organisateurs des colloques internationaux qui se sont tenus à Louvain-la-Neuve en 1999 et 2000, la Chaire Quetelet 1999 sur "Le Défi urbain" et la Chaire Quetelet 2000 sur "Démographie et Développement durable". Lui-même et Laurence Thomsin (LabDem) sont tous deux devenus membre du comité de rédaction de *Espace, Populations, Sociétés*, revue éditée par l'université de Lille en coopération avec les universités de Picardie, Paris, Liège, Bruxelles et Louvain-la-Neuve. Dans la continuité de notre projet SSTC et en tirant parti de ses acquis, ils vont éditer chacun un numéro spécial, le premier sur "les bassins industriels : crises et reconversions", le second sur "la renaissance des espaces ruraux".

1.3. Objectifs et résultats attendus

Dans le rapport en anglais que les SSTC ont demandé en août/septembre 2000, nous avons décrit sous une forme synthétique nos objectifs et résultats attendus. Nous n'avons cependant pas voulu recopier ces paragraphes ici car, sans vouloir faire excessivement violence au plan recommandé par les SSTC, il nous semble plus opportun – disons même plus élégant –, de considérer la question des objectifs et des résultats attendus au sein du chapitre 2, consacré aux concepts et aux méthodes. En effet, selon nous, ces deux aspects sont indissociables et doivent être abordés qu'à travers une démarche interactive, qui correspond mieux à la réalité et à la dynamique de la recherche.

2. Concepts et méthodes : le développement durable et la démographie

2.1. Le rôle du démographe et de la démographie dans le cadre de la problématique du développement durable

De nos jours, il est de plus en plus fréquent d'entendre parler du développement durable, et nombreuses sont les disciplines scientifiques qui ont tendance à s'approprier ce thème à la mode (Reul, 1999). Ce concept, en stigmatisant les rapports entre société, économie et environnement a rapidement trouvé un écho attentif dans les sciences sociales. Où se situent le démographe et la démographie dans ce débat ? Comment opérationnaliser ou concrétiser son action dans cette problématique ? Quelles sont les spécificités et les objectifs de notre démarche ? Telles sont les principales questions autour desquelles s'articule ce chapitre.

2.1.1. La problématique du développement durable

Dans sa définition la plus large et la plus connue, le développement durable ou soutenable¹ est considéré comme un développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs (Rapport Brundtland, 1988). Cette problématique est née de la prise de conscience, d'une part, de l'épuisement des ressources naturelles non-renouvelables et donc des capacités limitées de l'environnement à s'adapter aux actions de l'espèce humaine, et d'autre part, de l'enlisement économique et social de notre société. La question était donc posée : comment renouer avec la croissance de manière à réduire les inégalités et la pauvreté sans détériorer l'environnement légué aux générations futures ? (Allemand, 1999).

La nature polysémique de cette notion d'environnement prête bien évidemment à confusion, puisque un seul terme suffit à désigner à la fois le contexte social, économique, culturel, ou biophysique de la planète avec tous ses attributs : « monde du vivant (végétal et animal), monde physique (terres et océans) et les conditions qui les régissent (atmosphère, climat, ...) » (Trotignon, 1995, Domenach et Picouet, 2000). En réalité, c'est le point de vue écologique et biophysique qui triompha, et, jusqu'à un passé récent, on envisageait le développement durable uniquement comme une évolution permettant de se développer sans détériorer l'environnement biophysique.

Or, la motivation écologique se double de puissants enjeux économiques et sociaux, car comme le souligne I. Cassiers et P. Devillé (1997), «*Dans le contexte actuel, contribuer au développement durable, n'est-ce pas lutter de toute urgence contre la désintégration sociale ? On ne peut le faire sans relancer la croissance, mais pas n'importe quelle croissance : non pas la croissance comme finalité, non pas une croissance quantitative mesurée aux gains de productivité qu'elle apporte, mais une croissance qui vise, qui réponde aux besoins humains les plus pressants, une croissance riche en emplois, une croissance porteuse de solidarités [...]*». Bref, une croissance qui vise à réduire les inégalités, l'exclusion, la facture et les fractures sociales.

La pauvreté, l'exclusion sociale ou encore l'évolution vers de « mauvais » modes de consommation ne peuvent être considérés comme souhaitables pour nos sociétés futures. C'est l'argument principal des politiques récentes en matière de développement durable qui prônent une intégration des composantes (économiques, environnementales et sociales). En outre, une vision à long terme est nécessaire, pour permettre une certaine équité intra- et intergénérationnelles, ainsi qu'une prise de conscience planétaire et une approche plus participative (Bousch, 1999, Bureau Fédéral du Plan, 1999). Plus généralement, c'est la notion de qualité de vie – voire de bonheur – que l'on espère préserver en instaurant des politiques de développement humain et durable (Commission Européenne, 1996, Comité des Régions, 1998, Baneth, 1998).

¹ A la notion de développement durable correspond celle de sustainable development que l'on retrouve au sein de la littérature anglo-saxonne.

2.1.2. Démographie et développement durable : des interactions

En Belgique, les démographes semblent curieusement absents des débats sur le développement durable ou soutenable. Est-ce une volonté délibérée de ne pas s'engager dans les grands débats sociétaux, ou alors, le démographe est écarté de cette problématique, soit par manque de visibilité de ses compétences et de ces travaux, soit parce que l'on considère que la dynamique démographique de nos sociétés dites "plus développées" n'a qu'une très faible incidence sur leur développement futur. Les bouleversements actuels des comportements démographiques et des structures familiales, les mutations contemporaines dans la géographie de l'habitat et des mobilités sont profondes. De ce fait, la démographie a un puissant pouvoir déstabilisant, et ses répercussions sur les trois dimensions du développement durable – écologique, social et économique – sont loin d'être négligeables.

Tout d'abord, en terme de structure familiale, on peut constater que la famille occidentale a subi de profondes mutations depuis plusieurs décennies. Conséquences du déclin de la fécondité, de l'augmentation des divorces et des séparations, la taille des familles s'est considérablement réduite et de nouveaux modèles familiaux se sont développés : isolés, cohabitants, familles recomposées, monoparentaux. On assiste donc à une véritable dissolution des familles (Eggerickx et Poulain, 2001). La fragilisation de celles-ci et la multiplication de ces nouveaux modèles a des implications socio-économiques évidentes, telles que la relégation ou la précarisation des monoparentaux (Barrat, 1998). Elle a aussi des implications environnementales, qui peuvent se traduire par une demande accrue de logements, une augmentation de la mobilité et de la consommation de certains biens (automobile, eau, électricité...).

Outre la dissolution des familles, il suffit d'évoquer le thème du vieillissement pour rappeler combien les évolutions en cours influent directement sur les perspectives de croissance, dans des domaines aussi variés que l'économie, la distribution des revenus via la sécurité sociale, ou les rôles sociaux joués par différentes générations dont les repères sont de plus en plus distants. Même si cette composante est méconnue dans la littérature scientifique, la gestion et la consommation des espaces seront transformés par la « révolution grise ». Ainsi, l'augmentation des effectifs de personnes âgées entraînera un accroissement des ménages d'isolés, et plus particulièrement du nombre de femmes vivant seules, du moins tant que se maintiendront les différences de mortalité entre les deux sexes. Ces isolées risquent de se concentrer dans les grandes agglomérations, dans des logements vieillis dont elles ne pourront plus assurer la maintenance ou l'entretien. Le vieillissement démographique peut donc contribuer à une dégradation de l'environnement urbain, accentuer la ségrégation socio-économique de l'espace urbain et intensifier les problèmes d'insécurité (Eggerickx, Tabutin, 2000).

Enfin, l'attraction pour les campagnes et l'abandon des villes démontrent une sensibilité écologique évidente bien réelle chez une grande partie de la population. En même temps, il en résulte une multiplication des pollutions individuelles et ménagères, des consommations et des altérations de l'écosystème, abusives et parfois irraisonnées. Il s'agit là d'une première contradiction. La seconde résulte de l'opposition entre les choix résidentiels d'une grande partie de la population et les politiques de développement durable des villes qui prônent la redensification des tissus urbains (Schoonbrodt, 1995).

La ségrégation sociale induite par le phénomène de péri-urbanisation, et par la concentration de populations marginales dans certains logements sociaux (cités), entraîne également des situations d'insoutenabilité bien réelles au cœur des villes : insécurité, nuisances sonores, congestion accrue. Il est donc essentiel d'évaluer la durabilité des villes, pour répondre à l'interrogation pessimiste de Lapoix (1991): « *Qu'est-ce qu'elle a, la ville ? Va-t-elle devenir un enfer de stress, de pollutions et de violences, à une époque où la majorité de la population est devenue urbaine ?* ». L'évaluation de la durabilité des villes, via des indicateurs composites et synthétiques, peut permettre de rompre les éventuelles spirales descendantes, en induisant une approche plus globale intégrant tous les facteurs qui concourent au bon fonctionnement de la ville. Les interactions entre choix résidentiels, mobilité

spatiale, redistribution de la population et conséquences socio-démographiques seront plus amplement développée dans la suite de ce texte.

Plus concrètement, comment doivent s'insérer le démographe et la démographie dans ce débat ? La connaissance des faits démographiques d'hier et d'aujourd'hui et de leurs différences spatiales doit contribuer à construire un outil d'analyse indispensable à l'aide à la décision et à l'élaboration de politiques de développement durable pour notre société. Nous concevons celles-ci comme l'ensemble des mesures à prendre afin d'assurer un équilibre harmonieux entre, d'une part, les aspirations et les besoins de la population, et d'autre part, leur environnement défini comme leur cadre de vie quotidien (où intervient à la fois des éléments naturels et des facteurs socio-économiques et culturels).

- *Premièrement, l'action ou le rôle du démographe, dans les politiques de développement durable de notre société, serait d'identifier et de localiser parmi les situations anomiques, marginales, les différences ou inégalités, celles considérées comme insoutenables ou celles qui risquent, à terme, de se transformer comme telle. Les démographes doivent attirer l'attention des responsables locaux sur ces situations atypiques, porteuses dès à présent d'inéquités sociales, ou susceptibles de l'être à l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des comportements ou celle des structures et du poids démographiques des groupes et populations concernées.* Prenons l'exemple de la mortalité. L'analyse des espérances de vie à la naissance, calculées entre 1993 et 1998 dans l'espace communal de la Wallonie, laisse apparaître de profondes inégalités face à la mort. Ces différences d'espérance de vie — l'écart maximal atteint près de 8 années chez les hommes — peuvent être attribuées à différentes causes telles que les habitudes alimentaires plus saines ici ou là, le développement de certaines pathologies localisées dans l'espace, le recours différentiel et les facilités d'accès aux soins de santé, les attitudes à l'égard de la prévention médicale, l'environnement naturel et le niveau de pollution... En bref, la cartographie des indices de mortalité en Wallonie traduit la fracture opposant les zones les plus favorisées, généralement les communes touchées par la périurbanisation, et les espaces en crise, soit les agglomérations urbaines et les communes de l'ancien axe industriel wallon. D'ailleurs, la confrontation de l'espérance de vie à la naissance et du revenu moyen par habitant traduit une relation positive et relativement significative entre ces deux variables ($r^2 = 0,47$) (Eggerickx, Poulain, 2001). Dans ce cadre, l'information démographique se doit d'apporter sa contribution au souci d'assurer la meilleure équité entre des citoyens et d'orienter le devenir de la société de demain vers un bien-être partagé par tous, sans distinction. Comme le note A. Etchelecou (1999), "*L'objectif est donc d'agir pour corriger des situations déséquilibrées révélées par des éléments démographiques et géographiques*".
- *Deuxièmement, les démographes doivent attirer l'attention des responsables locaux sur les conséquences à moyen terme de décisions prises en fonction des avantages éventuels qu'elles peuvent procurer à court terme.* Parallèlement à certains "problèmes", facilement repérables grâce aux outils statistiques et cartographiques, s'en cachent d'autres, indistincts, car occultés par d'autres réalités jugées positives, ou pas encore révélés (Eggerickx, 1995). Il s'agit donc de situations actuellement soutenables, mais porteuse du «germe» d'insoutenabilité à court et moyen terme (10 ans). Ces situations peuvent se transformer soit par l'évolution des comportements, soit par l'évolution des structures et du poids démographiques des populations concernées². C'est le cas par exemple des communes qui «bénéficient» du mouvement de périurbanisation³. L'arrivée massive de ménages peut être, dans un premier temps, une opération très profitable pour les finances communales... alors que l'évaluation à plus long terme du coût environnemental, économique, social et culturel de cette croissance démographique peut très bien se révéler moins positive.

² Pour l'évolution des comportements, le démographe pourra composer avec le géographe et le sociologue, tandis que pour estimer l'impact de l'évolution des structures et du poids démographiques des différentes populations impliquées, il se situera au cœur de son champ d'analyse spécifique.

³ A l'instar de la définition proposée par G.-F. Dumont (1999), la notion de périurbanisation correspond à "[...] ces espaces périphériques des agglomérations, dont l'habitat se développe par l'installation de familles dont les adultes vont travailler en ville, se nourrissent non de la ruralité [...] mais de la ville".

- *Enfin, troisièmement, le rôle du démographe est essentiel dans le cadre des prévisions. Celles-ci permettent d'estimer le devenir démographique de notre société et peuvent rendre compte de ce qui sera légué aux générations futures (par exemple, en terme de pension, de ressources...).*

Notre objectif ultime est donc de mettre dans les mains des décideurs un outil permettant de développer une politique durable qui favorise l'intégration la plus harmonieuse possible de la population et de son environnement dans un territoire donné. L'analyse détaillée des structures démographiques des populations actuelles dans leur inscription spatiale et celle des comportements individuels et collectifs responsables de l'évolution démographique et du devenir de ces populations nécessitent de faire appel à des données objectives dépeignant la réalité présente et sa dynamique. C'est dans ce sens qu'il convient de collecter les meilleures données à l'échelle spatiale la plus appropriée et de calculer des indicateurs susceptibles de proposer un suivi judicieux de l'évolution ou du développement de ces populations, développement qui pourrait faire émerger des situations considérées comme non soutenables pour la société. L'opérationnalisation de cet objectif dépend donc de quatre éléments clés :

- L'identification du niveau optimal de découpage spatial (quartier, commune, arrondissement...).
- L'utilisation de données actualisées, fiables et pertinentes.
- L'élaboration d'indicateurs applicables et compréhensibles par l'utilisateur, de manière à percevoir les problèmes et de suivre la mise en œuvre de politiques visant à les résoudre.
- L'utilisation de méthodologies qui tiennent compte des observations sur le terrain, qui évitent la sophistication à outrance ou le recours à des hypothèses simplificatrices qui en réduisent largement l'intérêt.

2.2. Les spécificités de notre démarche : un ancrage local

La problématique du développement durable s'impose à tous les niveaux, à l'échelle de la planète comme à l'échelon local, mais les priorités ne sont pas forcément identiques et les enjeux ont bien évidemment une portée différente (Verhaegen, 1998). Selon O. Godard (1996), «*On doit se garder de transférer mécaniquement les raisonnements d'une échelle à l'autre. Il n'est pas immédiat de passer de la formulation de contraintes planétaires à des principes ou règles valables pour les échelles locales*». Quoi qu'il en soit, le niveau local – les communes et les quartiers – nous paraît un niveau pertinent d'analyse, et ce, pour plusieurs raisons en interactions les unes avec les autres :

2.2.1 Un niveau d'analyse proche des réalités humaines et de l'environnement dans lequel elles s'insèrent

Malgré le contexte de globalisation et de mondialisation, notre planète reste avant tout celle des villes, des villages et des quartiers, celle de l'environnement immédiat des individus, celui que chacun peut, un tant soit peu, maîtriser ou connaître afin de donner un avis, d'émettre une opinion, basés sur le vécu personnel. Comme le rappelle H. Le Bras (1995), généralement, «*On oublie le cadre de vie courante, des rencontres et des collaborations quotidiennes hors de la famille et hors de la vie publique, là où l'on quitte le parfaitement connu sans pour autant pénétrer dans le complet inconnu, dans cette pénombre des liens sociaux qui constitue pour la plupart des individus l'image concrète de la société*».

De façon générale, le comportement de l'individu s'inscrit dans un contexte en interaction avec celui de ses proches; proches au sens des liens tissés comme au sens de la proximité spatiale. Aussi, pour mieux comprendre le comportement humain, il convient de percevoir la complexité de la société dans laquelle il vit. Son espace de vie, l'ensemble des lieux, des personnes avec lesquels il entretient des relations fait bien évidemment intervenir la distance, l'intensité des liens créés par un individu s'amenuisant au fur et à mesure que la distance s'accroît. C'est principalement ce constat qui justifie

l'importance de l'appréhension des problèmes démographiques à l'échelle locale, celle qui correspond le mieux au contexte dans lequel se tisse le comportement individuel. En d'autres termes, les connaissances scientifiques nécessaires à une politique de développement durable ne peuvent être entièrement rassemblées au terme d'analyses nationale ou régionale. A un moment donné, il devient indispensable de descendre plus bas, au niveau des communes, des villages et même des quartiers. C'est en effet à cette échelle qu'il est possible de distinguer des types d'habitat cohérents, des zones de friction et des systèmes déséquilibrés qui hypothèquent le futur. Prenons deux exemples concrets :

Dans le *Plan fédéral de développement durable 2000-2004*, le gouvernement belge considère l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion comme un «objectif ultime». Les catégories sociales présentant un risque de pauvreté ou de précarité sont clairement identifiées : il s'agit notamment des minimexés, des familles monoparentales, des étrangers «non-Union-Européens», des personnes sans-emploi, des personnes vivant seules... Or il importe non seulement d'identifier ces catégories sociales mais également de les localiser⁴ tant les plus démunis sont davantage en contact avec des facteurs environnementaux négatifs, notamment par le biais de logements insalubres dans certains quartiers urbains, dans certaines communes rurales ou dans des zones polluées (Plan fédéral., 2000). La position socioprofessionnelle d'un ménage conditionne largement son niveau de revenu. Ce dernier détermine à son tour l'éventail du choix sur le marché du logement. En bref, les ménages appartenant aux catégories sociales les plus modestes sont souvent confinés au secteur résiduel – le plus dégradé – du marché du logement. Le revenu interagit avec l'offre de logement pour produire une différenciation résidentielle et spatiale très marquée (Lajoie, 1998).

Autre exemple : la dimension locale est sous-jacente à cet autre objectif du *Plan fédéral* qui est de «*maîtriser la croissance des besoins de déplacements motorisés(...)*» (p. 68) dans le cadre de la politique de promotion d'une mobilité compatible avec un développement durable. Or, en amont du problème de la mobilité et de ses conséquences environnementales, figurent les comportements résidentiels des ménages, lesquels, comme nous le verrons plus en détail, ont un ancrage local indéniable.

En résumé, le niveau local nous semble le niveau le plus proche des réalités humaines, sociales et économiques, et le niveau le plus pertinent pour «*[...] mobiliser l'ensemble des acteurs, qu'il s'agisse des collectivités locales, des entreprises et des citoyens et atteindre un objectif global*» (Allemand, 1999). Le processus de décentralisation institutionnelle opéré dans de nombreux pays européens a accru le rôle et les compétences des pouvoirs locaux en matière de développement économique et social et de politique d'aménagement du territoire. «*Désormais les acteurs locaux – qu'ils soient publics, privés ou associatifs – jouent en Europe un rôle essentiel dans la restructuration et le développement des territoires*» (Demazière, 2000). Le niveau local est de plus en plus considéré comme un niveau essentiel d'élaboration de toute stratégie réaliste de développement durable, notamment en matière de politique urbaine. C'est l'un des constats du *Sommet des villes* qui s'est déroulé à Istanbul en 1996 (FMCU, 1998). C'est aussi l'avis exprimé par la Commission Européenne pour laquelle l'état de l'environnement urbain, au sens large du terme, revêt une importance capitale et s'inscrit dans des enjeux de durabilité locale, européenne et mondiale (EU, 1998).

2.2.2. La diversité des structures et des comportements démographiques à l'échelle locale

A l'échelle des régions, des provinces et même des arrondissements, on observe un processus très net d'homogénéisation des structures et des comportements démographiques (Capron et al., 1998). Or, cette tendance n'apparaît pas à des niveaux d'agrégation spatiale plus fins, où transparait toujours une grande diversité des structures et des comportements démographiques et les déséquilibres les plus marqués. D'une manière générale, plus le maillage spatial considéré est fin, plus l'éventail des différences est grand. Prenons le cas de la structure par âge de la population, une caractéristique

⁴ La localisation spatiale de ces «catégories sociales à risque» à déjà fait l'objet de plusieurs études détaillées. Voir notamment Capron et al. (1999) et Eggerickx, Poulain (2001).

démographique dotée d'une certaine inertie et frappée du processus à priori généralisé du vieillissement. L'évolution de la somme du carré des écarts entre la structure relative, par groupe quinquennal d'âges, des populations de la Flandre et de la Wallonie, calculée à l'occasion de chaque recensement de la population, témoigne du processus d'homogénéisation des pyramides des âges régionales ; depuis la fin de la seconde guerre mondiale à 1998, la valeur de cet indice est passée de 30 à 10 (Capron et al., 1998). Le même indice a été calculé pour chacune des 262 communes de la Wallonie en référence à la structure par âge régionale. La différence régionale est largement supplantée par la variabilité locale à l'intérieur de l'espace wallon ; cet indice fluctuant de 4, signe d'une forte ressemblance avec le standard régional, à 41, signe d'une large dissemblance avec ce même standard. Cette hétérogénéité communale s'observe tant au niveau des structures (âge, sexe, nationalité, ménage) que des comportements démographiques (fécondité, mortalité, nuptialité et mobilité).

Compte tenu du découpage administratif existant, et donc de la disponibilité des données, la commune est l'unité spatiale qui maximise l'hétérogénéité démographique. Un développement local, optimal et durable, doit reposer sur une connaissance actualisée des caractéristiques socio-démographiques d'une commune, mais aussi et surtout des différences et des inégalités que l'on peut rencontrer à l'intérieur du périmètre communal. A-t-on conscience que derrière les moyennes communales, se cache une extrême diversité des structures et des comportements socio-démographiques révélant eux-mêmes autant de situations anomiques et de tensions. Ainsi, la structure par âge de la population des 55 quartiers de l'agglomération de Charleroi (200.000 habitants) se caractérise par une très grande hétérogénéité : l'indice calculé ci-dessus varie de 9 à 53. Dans la petite ville de Huy (18.000 habitants), cet indice d'hétérogénéité de la structure par âge fluctue de 25 à 82, alors que dans la commune périurbaine de Genappe (13.000 habitants), il passe de 17 à 47. Oublier ou méconnaître ces différences, c'est verser dans la globalisation réductrice et trompeuse. Seule une "descente" à l'échelon infra-communal peut permettre d'identifier et d'étudier les "zones à risque" et les espaces en crise. Une politique de développement durable et harmonieux ne peut se permettre de méconnaître ces différences et ces inégalités.

C'est dans ce sens que nous avons introduit et expérimenté le concept de quartier (Poulain, Eggerickx, 1999) qui se base sur l'espace de vie quotidien des individus et tente de regrouper dans une même unité spatiale tous ceux qui ont un large espace de vie commun et sont, dès lors, confrontés au même environnement et, d'une manière générale, aux mêmes problèmes. Ces quartiers n'étant pas seulement un découpage à des fins de présentation géostatistique, mais une clé indispensable au développement d'une action politique au niveau infra-communal, leur définition spatiale, tout comme leur dénomination, doit faire l'objet d'un large consensus au sein des élus locaux, de l'administration locale et de la population. La détermination du quartier sera donc le fruit d'une interaction entre la démarche scientifique, d'une part, et le souci d'optimiser une action politique au niveau infra-communal.

2.2.3. Les migrations, un phénomène démographique déterminant à l'échelon local et facteurs de développement non durable

A l'échelon local, les migrations assurent un lien essentiel entre la démographie et l'aménagement du territoire. Comme le note A. Etchelecou (1996), «[...] il faut relever le défi du développement durable d'abord par l'amélioration de la connaissance des comportements humains au regard de l'environnement socio-spatial. Aux traditionnelles sources démographiques doivent s'ajouter de nouvelles données sur les formes de mobilité, sur les usages de l'espace, sur les choix de résidence et de déplacement, ces données nouvelles devant être repérées sur le socle des découpages territoriaux en prenant la commune comme unité de base, de façon à permettre les associations avec les sources existantes».

Les migrations constituent le phénomène démographique le plus intense⁵, le plus dynamique, le plus conjoncturel... mais aussi le plus méconnu. Sous le couvert du processus d'urbanisation et de ses différentes phases (suburbanisation, périurbanisation...), les migrations sont le principal agent de la redistribution spatiale de la population et de l'extension de l'habitat. Le rôle fondamental joué par la mobilité constitue l'une des grandes spécificités de la démographie à l'échelle locale et de l'aménagement du territoire. D'une part, les migrations sont des phénomènes qui ne prennent leur pleine mesure qu'à un niveau d'agrégation spatial très fin car, la plupart de ces mouvements ne s'effectue que sur de petites distances (Eggerickx et al., 2000).

En bref, les mouvements migratoires déterminent dans une large mesure l'évolution du chiffre de la population des communes, redessinent sans cesse leur portrait démographique, modifient la composition des ménages et des familles et par delà, transforment progressivement les mentalités et les spécificités propres à chaque lieu. Aujourd'hui, il est difficilement concevable que la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable puissent être gérées de façon isolée.

2.3. Le registre national : une source de données d'une richesse inestimable à l'échelon local

Cette démarche suppose évidemment d'être appuyée par des données actualisées, fiables et susceptibles d'apporter les réponses les plus pertinentes aux multiples interrogations qui se posent.

La base statistique sur laquelle repose notre démarche est constituée en grande partie des registres de population ou du Registre national, dans leur version globale et informatisée. Tant chez les démographes que pour les administrations publiques, il s'agit d'une banque de données largement sous-exploitée. Par opposition au recensement qui propose un cliché statique de la population, le registre est une source dynamique qui garde en mémoire l'ensemble des faits démographiques ponctuant la vie d'une personne. Il s'agit d'une banque de données de premier ordre pour la démographie locale, qui permet a priori de définir, au sein d'une commune, n'importe quelle unité spatiale d'analyse et de considérer une période d'observation variable. Il s'agit d'un outil d'observation qui offre un potentiel d'analyse unique et d'une grande souplesse, un microscope qu'il est possible de braquer à la demande sur n'importe quelle unité spatiale. En outre, il s'agit de la seule source de données autorisant, de façon exhaustive, une approche longitudinale (par génération) tant pour les individus que pour les ménages. Elle permet par exemple de situer la mobilité et les choix résidentiels dans "l'histoire de vie" des individus ou des ménages.

En outre, nous avons entrepris une opération de collecte de données jusqu'à présent inédite : le couplage des données du Registre national (fichier annuel depuis 1991) avec celles du dernier recensement de la population et des logements de 1991. Il s'agit d'une banque de données exceptionnelle, probablement unique au monde. La quantité d'informations réunies est extraordinaire et autorise d'innombrables questionnements comme la mise en œuvre d'approches relativement inédites — analyses longitudinale et transgénérationnelle, transition des ménages, démographie des logements... — et de méthodologies statistiques relativement sophistiquées — analyse factorielle, cluster analysis, event history analysis... De quelles informations disposons-nous ? Pour chaque habitant du Royaume — ces données ne sont pas nominatives — nous disposons des caractéristiques d'âge, de sexe, d'état matrimonial, du statut social et professionnel (statut d'activité et profession), du niveau d'instruction, de la nationalité, des caractéristiques du ménage, du lien avec la personne de référence, des renseignements précis sur le logement (statut d'occupation, année de construction, taille, commodités...) ... ces informations étant par ailleurs reliées à la dynamique démographique individuelle (naissances, décès, changement de résidence) et familiale.

⁵ On dénombre aujourd'hui environ 1 million de changements annuels de logement en Belgique, pour une population totale de 10 millions d'habitants.

2.4. Deux grands axes de recherches

Notre travail, dans le cadre de cette recherche, s'est focalisé autour de deux grands thèmes, par ailleurs en interaction : d'une part, l'étude des mobilités, et d'autre part, l'identification, aux échelles communales et infracommunales, des différences et des marginalités socio-démographiques.

Le premier thème majeur est donc celui de la mobilité et de la périurbanisation. L'objectif est d'analyser dans le détail les motifs et les implications socio-économiques, démographiques et environnementales de ces migrations de périurbanisation — pour les zones d'accueil comme pour les zones de départ — afin de servir d'assises aux politiques de développement durable de notre société. Ce thème de la périurbanisation et de la ségrégation résidentielle a déjà fait l'objet de nombreuses études dans les pays voisins⁶. En Belgique, par contre, ce thème reste relativement marginal⁷, alors que, paradoxalement avec le Registre national, nous disposons d'une base optimale de données pour l'analyse de la mobilité spatiale. Comme mentionné plus haut, nous avons procédé au couplage des données démographiques dynamiques du Registre national avec les informations sur les logements, sur l'éducation, sur l'emploi, ... provenant du dernier recensement de la population et cela, au niveau des communes et même des secteurs statistiques. Cette base de données a été enrichie par des informations démographiques «historiques» permettant de remonter au moins à l'origine du processus de périurbanisation (dans les années '60) ainsi que par des données relatives au marché foncier, au revenu, au chômage... En tout, nous disposons donc d'une base de données exhaustives et actualisées, pour la Wallonie, riche de plusieurs dizaines de millions d'informations.

Le deuxième thème sera consacré aux micro-environnements et à leur durabilité. L'idée directrice est qu'il ne peut y avoir de développement durable de la société tant que subsistent et à fortiori s'accroissent les inégalités socio-économiques. Notre objectif est donc d'identifier et de localiser parmi les situations marginales, les différences et les inégalités, celles considérées comme « insoutenables » ou celles qui risquent à terme de se transformer comme telle. Dans ce cadre, la ville constitue l'un des champs d'application privilégié du développement durable (Allemand, 1999). Une place très large doit être accordée aux quartiers urbains en crise, si présents dans les villes et les anciennes zones industrielles aujourd'hui en déclin. Ceux-ci sont aujourd'hui les chancres de plaies béantes qui ont pour nom exclusion, chômage, pauvreté, violence, insécurité, solitude... La dégradation des conditions de vie et l'accroissement des inégalités ont fait des villes et de leur banlieue le lieu de toutes les fractures, une vitrine de la ségrégation sociale et de la précarité (Béhar, 1995). Seule une « descente » à l'échelon infra-communal peut permettre d'identifier et d'étudier ces « zones à risque », ces espaces en crise... et de contribuer à améliorer la compréhension de l'évolution insoutenable qui frappe aujourd'hui de plein fouet ces milieux d'habitat.

Nous identifierons d'abord, via plusieurs indicateurs démographiques, des situations «insoutenables» à l'échelle des communes wallonnes. Ensuite, nous mettrons en évidence des inégalités entre les quartiers et au sein des quartiers des grandes agglomérations wallonnes. Enfin, nous étudierons les caractéristiques et les comportements démographiques de milieux d'habitat spécifiques, tels que les campings, les cités sociales...

⁶ On citera entre autres les travaux de D. Courgeau et de son équipe à l'INED. Plusieurs numéros de la revue *Annales de la Recherche Urbaine* (cfr n° 59-60) ont été consacrés à ce thème. Pour les Pays-Bas, on notera l'ouvrage récent de Bootsma H.G. (1998), *The myth of reurbanization. Location dynamics of households in the Netherlands*, Tilburd, 193 p.

⁷ C. Vandermotten et P. Vandewattyne ont abordé ce thème dans une perspective dynamique et historique («Les étapes de la croissance et de la formation des armatures urbaines en Belgique», *La cité belge d'aujourd'hui, quel devenir*, n° spécial du Bulletin du Crédit Communal de Belgique, pp. 41-61.). On notera également l'étude de P. Lannoy (1996), *Le village périphérique. Un autre visage de la banlieue. Spatialisation du quotidien et représentations sociales*, Collection Villes et entreprises, édition L'Harmattan, Paris, 213 p. Malgré tout son intérêt, cet ouvrage a une portée essentiellement locale.

3. Résultats

3.1. Mobilité et périurbanisation : une redistribution spatiale de la population en opposition avec les objectifs du développement durable ?

3.1.1. Le positionnement de la problématique

Le thème de la mobilité est au centre de la plupart des débats sur le développement durable en Belgique comme en Europe Occidentale. Or, dans le discours politique et médiatique, la mobilité est essentiellement perçue comme celle impliquant les déplacements quotidiens entre le domicile et le lieu de travail. On pointe alors du doigt les problèmes d'engorgement de la circulation que cela pose à l'entrée, à la sortie et dans les grandes agglomérations, l'accroissement de la facture énergétique et les problèmes environnementaux que cela suppose (pollution, bruit...). C'est évidemment oublier qu'en amont de cette mobilité quotidienne, il y a des choix résidentiels qui sont ancrés dans les mentalités depuis plusieurs décennies.

Depuis le milieu des années 1960, la Belgique est le théâtre d'un processus de redistribution spatiale de sa population qui a pour nom «péri-urbanisation». Ce mouvement est généralement considéré comme la dernière phase en date du processus d'urbanisation et consiste en un dépeuplement ou un décongestionnement démographique des agglomérations urbaines au profit de leur périphérie verte. En d'autres termes, les urbains se répandent dans les campagnes environnantes, tout en restant attachés à la ville par leur travail, et les limites ou frontières entre l'urbain et le rural, entre les citadins et les campagnards sont de plus en plus floues (Eggerickx, 1999).

Pour R. Schoonbrodt et L. Maréchal (2000, p. 23), «(...) c'est par le lotissement que se sont constituées la plupart des banlieues et des périphéries ainsi que les extensions des villages, depuis la fin des années cinquante. Vaste marché pour petits et gros propriétaires fonciers, sociétés ou agents immobiliers, géomètres. Couteau à découper l'espace, le lotissement a consommé le territoire autour des villages et des villes, accélérant le départ des habitants de ces dernières». En d'autres termes, et le phénomène est particulièrement visible en Brabant Wallon, «des morceaux de périphérie urbaine» encerclent les villages traditionnels. Cet éparpillement résidentiel s'accompagne d'un déploiement ou d'un redéploiement spatial des industries, du commerce et de l'artisanat. Quelle est la commune qui ne dispose pas aujourd'hui de son «zoning industriel» ou de sa(es) grande(s) surface(s) commerciale(s) ?

Cette ville éclatée, avec ses zones commerciales, ses lotissements, ses voies rapides qui envahissent les villages situés à la périphérie des centres urbains, correspond, d'une certaine manière, à la ville qu'a voulu et que veut toujours une partie de la population. La péri-urbanisation n'est pas seulement une phase du processus d'urbanisation, c'est aussi et avant tout le reflet de l'évolution des modes de vie. Or, cette dislocation spatiale de la ville – par laquelle s'exprime le souhait de disposer d'un cadre de vie plus vaste et plus sain, d'une maison individuelle et de dissocier l'espace du travail de l'espace résidentiel – est en contradiction avec la centralité prônée par les urbanistes et les pouvoirs publics et le principe, quasiment partout défendu, de la «ville durable» qui est celui de la densification des tissus urbains centraux. En Europe Occidentale, la maîtrise de l'étalement urbain semble être l'une des pièces maîtresses de la politique du développement durable des villes⁸. Car le modèle de la ville éclatée, qui suppose une surconsommation d'espace par l'extension des zones périurbaines ainsi que la multiplication et l'allongement des déplacements, est peu compatible avec l'instauration de mesures visant à réduire l'émanation de gaz à effet de serre et les autres types de pollutions (déchets, bruits...) inhérentes à l'urbanisation croissante.

⁸ Voir à ce sujet l'important dossier constitué par V. Barnier et C. Tucoulet (1999).

Il y a donc une opposition très nette entre les aspirations individuelle et familiale qui font de la péri-urbanisation l'instrument de la recherche d'une plus grande qualité de vie⁹ – du moins pour une partie de la population – et les intérêts collectifs et citoyens qui s'orientent davantage vers la redensification urbaine. La conciliation de ces intérêts divergents pose un défi majeur car le processus de péri-urbanisation est puissamment enraciné, comme le démontrent sa permanence temporelle et la motivation de ses acteurs. Au travers des résultats de 500 enquêtes, J.-M. Halleux et ses collègues (1999, p.1) résumant ainsi les déterminants de la mobilité résidentielle : *«un logement spacieux doté d'un jardin, un environnement campagnard, l'accès à la propriété. En parallèle, si la décision effective de migrer est souvent associée à des éléments déclenchants liés au cycle de vie – familiaux ou professionnels -, une des conclusions majeures ayant émergé des interviews est que ces mouvements centrifuges s'inscrivent dans une pensée collective très forte qui tend à rejeter l'urbain et à considérer que l'espace idéal pour habiter est la campagne»*. Ces ménages périurbains fixent les règles du jeu et signifient au reste la société ce qui vaut et ne vaut pas en matière de localisation (Dupuy, Sajous, 2000).

L'impact de la péri-urbanisation n'est pas seulement écologique, économique et culturel, il est aussi social. La redistribution spatiale de la population au travers de la mobilité se double d'un processus de ségrégation résidentielle. Il s'agit à la fois d'une séparation physique entre des populations différentes et un fait social de mise à distance. L'exclusion sociale et la pauvreté augmentent dans les villes occidentales, les dysfonctionnements urbains se multiplient. En bref, la ville est en crise¹⁰. Le fait n'est pas nouveau, mais les problèmes urbains s'intensifient et incitent à la fuite ceux qui le peuvent. Au travers des stratégies résidentielles, un tri social s'opère, avec des classes moyennes et aisées qui quittent la ville pour les espaces périurbains. Ce tri social contribue à renforcer les contrastes socio-économiques et démographiques entre les espaces périurbains privilégiés et les quartiers défavorisés des grandes agglomérations où se renforcent les images d'exclusion, de pauvreté, d'isolement, de vieillissement, de fragilité familiale, de dégradation des logements, de sous-utilisation des équipements collectifs...(Eggerickx, 1999).

Plus concrètement, nous étudierons successivement l'évolution du processus et les échanges migratoires intercommunaux en Wallonie et à Bruxelles en fonction des lieux d'origine et des lieux de destination, les caractéristiques et les comportements socio-démographiques de la population des communes périurbaines, les interactions entre ce processus et le marché foncier et enfin, nous concluons sur les blocages et les dynamiques provoqués par ce processus de péri-urbanisation.

3.1.2. Trois clés de lecture

Les analyses développées dans le cadre de cette recherche repose sur trois clés de lecture : des cartes, une typologie des régions urbaines et une typologie des communes wallonnes selon leur niveau de « bien-être » ou de qualité de vie.

La plupart des variables analysées font l'objet d'une représentation cartographique à l'échelle des 262 communes wallonnes. La seconde clé de lecture propose un regroupement de ces communes wallonnes en milieux d'habitat distincts, selon la typologie des régions urbaines proposées par l'Institut National de Statistique en 1996 (Van der Haegen et al., 1996) (carte 1). Selon celle-ci, la Wallonie se compose de 7 grandes régions urbaines, avec, d'est en ouest, celles de Verviers, de Liège, de Namur, de Charleroi, de La Louvière, de Mons et de Tournai. Ces régions urbaines représentent les principales zones de concentration de la population, des activités économiques et de la vie socioculturelle de la région. Ces régions urbaines ont été délimitées sur base d'un certain nombre de critères clés. Ceux-ci concernent des domaines aussi variés que le logement, le revenu, la population active, la croissance démographique, la densité de peuplement, le mouvement pendulaire...Chaque

⁹ Le développement durable s'inscrit également dans la recherche d'une meilleure qualité de vie et l'environnement joue un rôle certain dans l'amélioration de celle-ci... ce qui est conforme aux aspirations périurbaines d'une partie de la population.

¹⁰ Voir par exemple les articles de D. Voldman et de A. Prost publiés dans un numéro spécial de la revue Vingtième Siècle, intitulé «Villes en crises».

région urbaine comprend plusieurs éléments que nous avons distingué : le centre urbain, les autres communes de l'agglomération, les communes de banlieue et les communes constituant la «zone résidentielle des migrants alternants». Le centre urbain et les autres communes de l'agglomération constituent l'agglomération urbaine alors que les communes de banlieue et de la zone résidentielle des migrants alternants représentent l'espace périurbain.

On notera que le Brabant Wallon fait partie de la banlieue et de la zone périurbaine de Bruxelles. Enfin, il existe un groupe de communes «résiduelles» qui ne sont pas polarisées par un centre urbain important. Parmi ces communes figurent des petites villes telles que Huy, Arlon, Dinant, Ciney ou encore Rochefort. Celles-ci ont été identifiées sur base de la typologie élaborée par l'Atlas de Belgique, et elles correspondent pour la plupart aux «centre de 2^{me} niveau ou villes locales - petites villes» (Annaert et al., 1972). Les autres communes, n'appartenant pas à ce groupe de petites villes, ont été qualifiées de «rurales».

Enfin, en partant du principe qu'il ne peut y avoir de développement durable de la société tant que subsistent et à fortiori s'accroissent les inégalités socio-démographiques, nous avons construit un indicateur synthétique regroupant des variables susceptibles d'épingler des situations porteuses ou génératrices d'iniquités sociales et d'effets déstabilisants. Cet indicateur transversal sera utilisé comme clignotant ou sonnette d'alarme et devrait permettre d'estimer le degré d'insoutenabilité de certaines situations. En d'autres termes, cet indicateur intègre de nombreuses facettes du «mal-être» avec pour principaux objectifs de favoriser la prise de conscience et de préparer à la réflexion. Il ne s'agit donc pas d'un indicateur de durabilité – qui comme son nom l'indique doit intégrer la durée ou une certaine dynamique – lequel doit permettre d'orienter les décisions dans le sens d'un développement durable.

Tableau 1. La liste des variables composant l'indicateur synthétique de «bien-être» de la population des 262 communes de Wallonie

Famille d'indicateurs	Indicateur
Santé et mortalité	<ul style="list-style-type: none"> • Espérance de vie à la naissance, 2 sexes confondus, période 1993-1998
Ménage	<ul style="list-style-type: none"> • % d'enfants de moins de 15 ans vivant en ménage monoparental en 1998 • % de la population âgée de plus de 65 ans vivant seule en 1998 • % des femmes de 45-64 ans vivant seule ou en situation monoparentale en 1998
Logement	<ul style="list-style-type: none"> • % de logement ne disposant pas du petit confort en 1991
Pauvreté et exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de chômage en 1997 • Revenu médian en 1997
Instruction	<ul style="list-style-type: none"> • % de diplômés ne disposant pas d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court et universitaire ou apparenté
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les émissions acides en 1996 (en équivalent acide par km²) • Les émissions de particules en suspension en 1996 (en tonne par km²) • Les émissions de composés organiques volatils en 1996 (en tonne par km²)

L'indicateur composite, présenté ici, a une fonction essentiellement descriptive et comparative. C'est en quelque sorte un baromètre du «bien-être» qui permettra de constater que telle commune, tel milieu d'habitat ou zone de peuplement est en situation plus ou moins favorable par rapport à ses homologues. Les variables composant cet indicateur sont présentées au tableau 1 et figurent généralement parmi les séries recommandées par les instances internationales ou nationales¹¹. Le

¹¹ Voir par exemple OCDE, 1997 ; Eurostat, 1999 ; CEFÉ, 1998 et le Plan Fédéral de Développement Durable (2000).

contenu de cet indicateur dépend bien évidemment de la disponibilité et de la fiabilité des données à l'échelon local.

Deux grandes familles d'indicateurs ont été considérées : les indicateurs sociaux (santé et mortalité, ménage, logement, pauvreté et exclusion et instruction) et des indicateurs environnementaux. Ces derniers concernent exclusivement la qualité de l'air et sont extraits de l'*Atlas de l'air de la Wallonie* (1998). Il s'agit à notre connaissance des seules données environnementales disponibles à l'échelle des communes. Ces trois variables ont un impact local et des effets négatifs sur la santé, donc sur la qualité de vie des populations concernées. L'indicateur synthétique que nous proposons ici (*carte 2*) se compose des variables sociales et environnementales. Nous avons donné à chaque indicateur environnemental un poids équivalent à celui des autres familles d'indicateurs : le poids des indicateurs environnementaux représente donc 38 % du total¹². La valeur des indices synthétiques oscille entre 0 et 1 et plus elle se rapproche de 1, plus elle indiquera une situation défavorable (voir en annexe 5 les informations sur le mode de calcul et le choix des indicateurs).

3.1.3. Les échanges migratoires intercommunaux en Wallonie et à Bruxelles (1993-1998)

❖ L'évolution de la population de la Wallonie : un processus de redistribution spatiale

La croissance démographique actuelle de la région wallonne n'a plus grand chose à voir avec ce qu'elle fut jadis. De la première moitié du 19^e siècle aux années 1880, l'industrialisation de la Wallonie s'accompagne d'une croissance rapide de la population. En 1900, le nombre des Wallons (2,742 millions) a pratiquement doublé par rapport au niveau de 1831 (1,504 millions). Mais ce dynamisme n'a qu'un temps. Quelques décennies avant la transition démographique, l'utilisation des méthodes naturelles de contrôle conduit la Wallonie industrielle sur la voie précoce (trente années avant la Flandre) de la limitation des naissances et par conséquent de la « minorisation wallonne » (Capron 1998 : 2-3). Depuis la fin du 19^e siècle jusqu'en 1970, la part relative de la population wallonne s'a cessé de diminuer. En 1998, elle représente 32,7 % de la population belge contre 40,9 % au début du siècle. Aujourd'hui, cette proportion se maintient. La croissance de la Wallonie est faiblement positive. Le chiffre de la population est passé entre 1991 et 1998, de 3.255.711 à 3.320.805 habitants, soit une augmentation d'un peu moins de 2 %. Au niveau des 262 communes, la majorité des localités enregistre une augmentation du chiffre de leur population (79 % des municipalités ont enregistré un gain de population).

Dans un système où l'ensemble de la population wallonne est stable ou en faible progrès, tout accroissement local se fait forcément au détriment d'une autre localité (Oris 1999b: 266-267). C'est précisément ce qui s'observe sur *la carte 3*. Les espaces en forte régression correspondent aux grandes villes. Liège est de loin celle qui se dépeuple le plus. Entre 1993 et 1998, elle a perdu un peu plus de 4 % de sa population, contre 2 % à Mouscron, 1,5 % à Charleroi, ± 1 % à Verviers et à Mons et enfin, 0,3 % à Tournai (Debuisson et al. 2000 : 75-76). La carte nous montre aussi que ces zones de décroissance débordent des centres urbains et industriels et atteignent les communes de la première couronne périphérique. Pour reprendre le cas liégeois, des communes qui étaient fortement industrialisées et urbanisées comme Flémalle, Ans ou Seraing connaissent à leur tour une diminution prononcée de leur population. C'est l'une des conséquences de la désindustrialisation et notamment de l'évolution défavorable de l'emploi dans ces communes (Eggerickx et Poulain 1995). Des phénomènes semblables s'observent autour de Charleroi, de Mons (plus globalement dans le Borinage), et de Tournai.

Le déclin démographique touche aussi certaines communes isolées. C'est le cas de quelques localités du Hainaut (Couvin, Sivry, Gedinne) et du Luxembourg (Bouillon, Florenville, ...) proches de la

¹² Cet indicateur synthétique a été plus amplement présenté lors de la Chaire Quetelet 2000 (Eggerickx et al., 2000). Dans cet article, nous avons montré que quel que soit le poids accordé aux variables socio-démographique et environnementale, les résultats différaient peu. C'est pourquoi nous nous contenterons ici d'un scénario intermédiaire.

frontière française. Cette tendance n'est pas nouvelle. Elle concerne des villages fortement ruraux trop éloignés - par manque de moyen de communication - des pôles industriels et de commerces (La Belgique. Diversité territoriale : 17).

A contrario, les espaces en croissance correspondent en grande partie aux municipalités impliquées dans le processus de périurbanisation, d'étalement des populations et de formation des communes dortoirs. Ce processus est particulièrement visible dans la « banane » du Brabant Wallon. Cette nouvelle province (créée en 1995) a connu un accroissement sans pareil. Entre 1970 et 1996, la croissance du Brabant Wallon est responsable des deux tiers de celle de la Wallonie (Passé/présent BW 12-13). Elle bénéficie de sa position privilégiée entre deux pôles d'emploi attractif : Bruxelles-capitale et, dans une moindre mesure, Namur, Capitale de la Wallonie. Cette zone de croissance s'étend à l'ouest dans l'axe hesbignon où l'influence de Liège et de Bruxelles se mêlent. Il s'agit de déplacements de jeunes ménages du Brabant wallon que la cherté des logements repousse dans ces communes limitrophes (Oris 1999b : 266-267).

Le déploiement du Brabant Wallon est un processus endogène. Les espaces rurbains ont dans un premier temps attiré les ménages les mieux nantis et dans un second temps s'y sont également installés des entreprises génératrices de main-d'œuvre hautement qualifiée (pharmacie, chimie légère). Elles s'installent dans des infrastructures élégantes dans un cadre agréable qui constitue une part intégrante de leur image de marque (Oris 1998 : 10-11). La localisation de ces industries dans les espaces rurbains est un produit de la périurbanisation et en même temps la renforce (Mérenne et Vandermotten 1992).

Excepté le cas du Brabant wallon, le repeuplement des autres régions de Wallonie est un processus largement exogène. C'est là le véritable problème des métropoles wallonnes. La suburbanisation en Wallonie s'est organisée autour de pôles de développement qui ne sont pas sur son territoire, ce qui la place dans une position de faiblesse face à d'éventuelles délocalisations (Gristai et al. 1992).

En province de Liège, La périurbanisation touche des communes du Condroz – où l'on trouve des progression dignes de celles du Brabant Wallon – du Pays de Herve et des cantons de l'Est. Mais ces localités profitent directement de l'exurbanisation liée à Aix-la-Chapelle. Lorsque l'on descend vers le sud, c'est l'influence de Luxembourg qui se fait sentir. Une vaste zone de croissance s'étend entre Houffalize et Arlon, où l'on trouve des communes éloignées des centres urbains mais proches des voies de communication rapides (Debuisson et al. 2000 : 76-77). Le sud-Luxembourg participe à une dynamique économique et démographique hors frontière qui remonte de Luxembourg vers Bruxelles en passant par Namur que l'on qualifie d'axe lotharingien (voir Eggerickx et Poulain 1989).

En somme, la Wallonie ne compte sur son territoire que deux métropoles dignes de ce nom: l'une née de la rencontre entre un centre historique et un sol charbonnier : Liège et une autre, Namur qui a bénéficié de l'implantation des institutions régionales sur son territoire pour se transformer d'une ville moyenne en une métropole d'avenir. Ce qui a renforcé, cela dit en passant, le dynamisme de l'axe lotharingien.

Dans le Hainaut, la révolution industrielle n'a pas produit de véritable centre comme c'est le cas pour Liège et des phénomènes comme la rurbanisation n'y apparaissent pas avec autant de netteté. Si l'on analyse le tracé des voies ferroviaires, les lignes Liège-Namur, Liège-bruxelles ont réussi à s'imposer alors que celles vers Charleroi ou Mons sont moins fréquentées (Oris 1998 : 22-23).

La géographie des aires de croissance et de régression montre que la croissance de la population de la Wallonie doit – au-delà de la répartition des gains et des pertes - être considérée comme un vaste processus de **redistribution** de la population. C'est la conséquence directe d'une recomposition de l'espace wallon qui résume le vocable «périurbanisation», qui constitue un thème central de cet ouvrage. Sans nous étendre ici sur le sujet, nous dirons qu'il s'agit d'un décongestionnement démographique des agglomérations urbaines au profit de leur périphérie verte. L'environnement est un facteur de plus en plus déterminant de la croissance démographique (Thomsin 2000).

C'est d'autant plus vrai que les migrants vont de plus en plus loin à la recherche d'espaces verts. Aujourd'hui, le processus de périurbanisation prend une profondeur croissante. Il ne se présente plus sous la seule forme d'un dualisme entre l'urbain et le rural, le premier se vidant au profit du second. Les zones de déclin sortent largement du centre des villes - elles touchent les communes qui constituaient les anciens bassins industriels wallons - et l'accroissement démographique déborde des communes périurbaines déjà en grande partie saturées pour s'étendre vers des villages plus éloignés, restés jusqu'ici typiquement ruraux. C'est le phénomène de « rurbanisation » des campagnes qui a soulevé une problématique nouvelle : s'agit-il d'un déplacement des populations ou d'un dynamisme endogène aux campagnes ? La question est intéressante car les chercheurs s'accordent pour considérer qu'un développement ne peut être durable que s'il présente un caractère endogène (depuis Bruntland 1988).

L'analyse des deux composantes de l'accroissement démographique (le solde naturel et le solde migratoire)¹³ permet d'apporter des éléments de réponse. L'impact respectif des bilans naturels et migratoires a été calculés au niveau des 262 communes. Les résultats ont été répartis selon 8 modalités qui sont représentées sur la [carte 4](#).

Tableau 2. L'impact des bilans naturel et migratoire sur l'évolution de la population des 589 communes belges, de 1993 à 1998.

Modalité	Nombre	%	Impact sur l'évolution du chiffre de la population
N+ < M+	223	37,9	Croissance
N+ > M+	90	15,3	Croissance
N+ > M-	53	9,0	Croissance
N+ < M-	50	8,5	Décroissance
N- < M+	117	19,9	Croissance
N- > M+	24	4,1	Décroissance
N- < M-	19	3,2	Décroissance
N- > M-	13	2,2	Décroissance

N = bilan naturel et M = solde migratoire

Source : INS-Registre national

Pour la grande majorité des communes (76 %), l'impact du solde migratoire sur la croissance de la population l'emporte sur celui du bilan naturel. Les municipalités pour lesquelles l'excédent des naissances est supérieur à celui des entrées sont peu nombreuses (8 % de l'ensemble des communes de Wallonie). Elle se trouvent principalement dans l'extrême Est (Fourons, Cantons rédimés) et dans les Ardennes. Ces localités ne se distinguent pas par une forte croissance ; elles présentent simplement un accroissement modéré de leur population. Les entités dont le solde naturel parvient à contrebalancer un solde migratoire défaillant sont encore plus rares. Elles ne sont que 15 dans ce cas (5,7 %) et leur croissance n'est que faiblement positive. Il s'agit de communes fortement rurales qui ont gardé pendant très longtemps des taux de fécondité élevés (Voir Eggerickx et al. 2000). Ces premiers résultats mettent à mal l'hypothèse d'un développement endogène des espaces ruraux qui ne bénéficieraient plus des transferts de population pour croître. Globalement et de manière assez nette, le principal moteur de l'évolution de la population – à la hausse ou à la baisse - demeure le solde migratoire.

C'est aussi ce qui apparaît lorsque l'analyse se focalise sur les grands « vainqueurs » (les communes périurbaines du Brabant Wallon, autour de Namur, de Liège et d'Arlon) et sur les grands « perdants »

¹³ Le solde naturel correspond à la différence entre les naissances et les décès, le solde migratoire à celle des entrées et les sorties.

(les anciens bassins industriels) de l'évolution démographique¹⁴. Certes, il existe d'autres types de commune en croissance et en décroissance. Pour ce qui concerne, les petites villes et les communes rurales, nous renvoyons à la monographie n° 1 du recensement de 1991 sur « L'évolution de la population » (Eggerickx et al. 2000). Dans un rapport qui tente de mettre en évidence le processus de périurbanisation et ses implications, nous pensons qu'il est plus judicieux de nous centrer exclusivement sur les types de commune qui ont été les plus affectés par cette nouvelle redistribution de la population. Nous épinglons ici deux situations extrêmes : les communes périurbaines et les anciens bassins industriels.

L'attraction des zones périurbaines apparaît clairement à travers les taux d'émigration et d'immigration. Le total de ces deux données fournit le degré de mobilité de la population, son intensité¹⁵. Le changement de résidence est le phénomène démographique le plus répandu. Dans notre pays, chaque année, 900.000 personnes changent de logement alors que l'on comptabilise à peine plus de 100.000 naissances et 100.000 décès (Eggerickx et al. 2000 : 18-19).

C'est de loin dans le Brabant Wallon que s'observe le niveau de mobilité le plus élevé. Cela signifie qu'il y a une forte immigration dans ces communes mais aussi – quoique proportionnellement moins nombreux – beaucoup de départs. L'attractivité de la jeune province a des effets pénalisants pour ceux qui ne peuvent faire face à la hausse du coût des logements (Paquay 1996 : 82-83). Une forte mobilité s'observe également mais dans une moindre ampleur dans les communes périurbaines de Liège et de Namur et dans le sud Luxembourg.

La mobilité dans les grandes villes et les anciens bassins industriels est moins aisée à commenter. Si certains centres urbains comme Tournai, La Louvière, Charleroi, Namur se distinguent par des taux nettement plus faibles, d'autres comme Mons et Liège offrent une mobilité relativement élevée. Si l'on juxtapose les deux cartes (5 et 6) représentant les taux d'immigration et d'émigration, ces deux dernières villes – même si elles offrent en définitive un solde négatif – demeurent des centres attractifs pour une certaine frange de la population.

Comme nous l'avons déjà souligné dans nos contributions (voir notamment Capron et al. 1998), la motivation de changer de résidence s'inscrit directement dans le cours de la vie des individus. Si une commune est attractive, c'est qu'elle dispose d'atouts. Or leur appréciation dépend des situations individuelles et notamment de l'âge des personnes. Un couple d'actifs avec enfants prendra en compte dans la localisation de sa résidence la présence d'un accès autoroutier proche pour accéder aux écoles, centres commerciaux et lieux de travail tandis que la personne âgée cherchera davantage à se rapprocher des services de proximité (Debuisson et al. 2000).

Des courants spécifiques à certains groupes d'âges sont clairement observés dans certains types d'espaces (carte 7 à 10). Les communes en fortes croissance du Brabant wallon accueillent massivement des adultes âgés entre 25 et 39 ans accompagnés de leurs enfants. Il s'agit d'une immigration de type résidentielle de jeunes ménages relativement aisés qui s'installent dans un cadre agréable tout en restant à proximité des pôles d'emploi et des voies de communication rapides. C'est cette arrivée de familles relativement ou franchement riches qui est à l'origine de l'expression « prés dorés », qui qualifie aujourd'hui les communes du Brabant wallon. Chez les plus jeunes (15-24 ans) et dans la tranche des 40-59 ans, les bilans migratoires sont faiblement positifs voire négatifs. A l'âge de la retraite, certaines communes ont à nouveau la côte. C'est le cas de Wavre, Ottignies et de la localité de Lasnes, qui compte parmi les plus riches du Pays.

¹⁴ Certes, il existe d'autres types de commune en croissance et en décroissance. Pour ce qui concerne, les petites villes et les communes rurales, nous renvoyons à la monographie n° 1 du recensement de 1991 sur « L'évolution de la population » (Eggerickx et al. 2000). Dans un ouvrage qui tente de mettre en évidence le processus de périurbanisation et ses implications, nous pensons qu'il est plus judicieux de nous centrer exclusivement sur les types de commune qui ont été les plus affectés par cette nouvelle redistribution de la population. Nous épinglons ici deux situations extrêmes : les communes périurbaines et les anciens bassins industriels.

¹⁵ Ne sont pris en compte que les changements de résidence entre communes, la mobilité intracommunale n'est pas incluse. Le taux de mobilité rapporte le nombre total de migrations (entrées et sorties) à la population totale de la commune, à mi-période.

C'est l'inverse qui s'observe dans les villes. Les soldes migratoires y sont positifs pour les jeunes âgés de 15 à 24 ans tandis que les autres tranches d'âge révèlent un rejet de l'urbain. Cela n'a rien de surprenant. La ville est un atout pour les jeunes. On y trouve une concentration d'institutions d'éducation supérieure et d'emploi ainsi qu'un parc immobilier locatif très développé (Eggerickx et al. 2000 : 92). Les interactions entre les prix du marché foncier et la localisation des jeunes ménages aux revenus modestes sont indéniables (voir section 3.2.1. du présent rapport).

L'impact des mouvements migratoires sur la structure par âge est évident. Les sortants sont remplacés par des entrants mais les uns et les autres ne sont semblables ni quant à leur effectif, ni quant à leur âge moyen (La Belgique. Diversité territoriale 1997 : 33). Ces déséquilibres dans la pyramide des âges des migrants produisent un rajeunissement de la population dans le Brabant Wallon tandis que dans les villes, le départ des actifs entraîne un vieillissement local accentué (La Belgique. Diversité territoriale). L'arrivée des plus jeunes ne parvient pas à compenser la fuite des adultes de 25 à 40 ans qui abandonnent le monde urbain.

En conclusion, les mouvements migratoires jouent un rôle fondamental dans la dynamique territoriale de la Wallonie. La migration est devenue l'une des spécificités de la démographie locale et régionale. Elle régit l'évolution de la population, redessine les pyramides des âges et modifie la composition des familles et des ménages (Eggerickx et al. 2000). Si autrefois, la bonne santé du solde naturel était la préoccupation majeure des décideurs politiques, aujourd'hui, la suburbanisation est au cœur des priorités.

L'expansion démographique des communes périurbaines a longtemps été considérée par les gestionnaires de ces municipalités comme un signe de bonne santé et comme un idéal à atteindre. Le nouvel étalement du mouvement de périurbanisation sur des espaces ruraux isolés a changé quelque peu la donne. Voulant éviter la situation des communes de première suburbanisation - qui connaissent à leur tour une saturation des espaces et un vieillissement plus prononcé de leur population - ces villages ruraux tentent de résister à une urbanisation excessive de leur espace. Il y a dans certaines localités une prise de conscience des habitants qui se constituent en association afin de défendre le caractère champêtre de leur commune. Ces comportements protectionnistes ont pour conséquence de discriminer davantage la migration. Il faut toutefois nuancer ces propos. Nous devons tenir compte de l'influence du calendrier de la migration. On bouge plus entre 20 et 30 ans qu'entre 30 et 60 ans et pas pour les mêmes raisons (Eggerickx et al. 2000).

❖ *Les lieux de provenance et de destination des migrants*

L'identification des lieux de provenance et de destination des migrants se base sur la confrontation des situations observées aux 1^{er} janvier 1993 et 1998¹⁶. Cette analyse – assez inédite dans le cas de la Belgique¹⁷ – repose sur une triple clé de lecture. La première est cartographique et concerne les 589 communes belges. Les deux autres clés de lecture résument l'information selon des typologies de communes : d'une part, la typologie des régions urbaines proposées par l'Institut National de Statistique en 1996 (Van der Haegen et al., 1996), et d'autre part, le regroupement des communes selon le baromètre du «bien-être» que nous avons construit en considérant à la fois une série d'indicateurs socio-démographiques et des indicateurs environnementaux relatifs à la qualité de l'air (Eggerickx et al., 2000). Cette étude est centrée sur le cas de l'agglomération bruxelloise (19 communes), des villes de Charleroi, de Liège et de Namur et du Brabant Wallon, défini comme la zone périurbaine de Bruxelles.

¹⁶ Par exemple, où résidaient en 1993, les personnes qui ont émigré vers Namur entre 1993 et 1998 (présentes en 1998 mais absentes en 1993) et où habitent en 1998, les personnes qui ont quitté Namur entre 1993 et 1998 (présentes en 1993 mais absentes en 1998).

¹⁷ A notre connaissance, la seule étude récente abordant cette problématique a été réalisée par Debuisson et al., 1993.

Migrations de courte distance et bassins migratoires

Les **cartes** de l'annexe 2 (cartes 11 à 35) présentent quatre indicateurs :

- Le nombre d'entrants et de sortants par rapport à la commune ou au groupe de communes considéré.
- Le taux d'accueil qui est défini comme le rapport entre le nombre de sortants de la commune ou du groupe de communes considéré et la population moyenne de la commune d'accueil. Ce taux est exprimé en pour 10.000 habitants.
- Le taux d'émigration qui est défini comme le rapport entre le nombre de sortants vers la commune ou le groupe de communes considéré et la population moyenne de la commune de sortie. Ce taux est exprimé en pour 10.000 habitants.
- Le solde qui est la différence entre le taux d'accueil et le taux d'émigration.

L'analyse des lieux de provenance et de destination démontre que chaque agglomération ou ville dispose en quelque sorte d'un bassin de migration qui l'encercle. Par ailleurs, plus les communes sont éloignées du centre, moins les échanges migratoires sont intenses. L'existence de ces bassins migratoires est confirmée par les coefficients de corrélation élevés entre les taux d'accueil et les taux d'émigration (tableau 3). En d'autres termes, les zones d'émigration correspondent très étroitement aux zones d'accueil, tant au niveau des communes concernées que de l'intensité des mouvements. Cette tendance est un peu moins marquée pour le Brabant Wallon, bien que le coefficient de corrélation reste très significatif.

En outre, ces exemples confirment que l'intensité de la mobilité est largement influencée par la distance les séparant. Plus la distance entre les lieux de départ et d'arrivée est faible, plus on enregistre de migrations entre eux (Eggerickx et al., 2000). En d'autres termes, la plupart des changements de résidence s'opèrent dans un «rayon d'action» très réduit, déterminé notamment par la proximité du lieu de travail, de la famille, du réseau relationnel ou plus globalement, d'un environnement connu... Prenons le cas du Brabant Wallon et considérons chaque commune individuellement et non pas cette province comme un tout. Parmi ceux qui ont quitté une commune brabançonne entre 1993 et 1998, 44 % ont orienté leur mouvement vers une autre commune de cette province. De même, 26 % des sortants des communes bruxelloises se sont établis dans une autre commune de l'agglomération.

Tableau 3. Coefficient de corrélation entre les taux d'émigration et les taux d'accueil

Communes ou groupe de communes concernés	Coefficient de corrélation
Agglomération bruxelloise (19 communes)	0.96
Brabant Wallon	0.79
Charleroi	0.94
Liège	0.98
Namur	0.97

Source : INS-Registre national

Considérons très brièvement le cas spécifique des communes ou groupe de communes, cités ci-dessus.

Le bassin migratoire de l'agglomération bruxelloise est très étendu. Le taux d'accueil des communes situées à la périphérie directe des 19 communes bruxelloises est particulièrement élevé. Il en est de même de tout le Brabant Wallon, avec un débordement très net vers les arrondissements de Soignies et de Ath. Bien que moins importants en termes relatifs, les échanges migratoires avec le nord des arrondissements de Namur et de Charleroi ainsi qu'avec les arrondissements de Hal-Vilvorde et de Louvain sont également intenses. Enfin, deux autres zones sont fortement polarisées par Bruxelles,

comme lieu de provenance et comme lieu de destination. Il s'agit d'une part des communes de la côte belge, et d'autre part, de communes ardennaises situées à proximité de la frontière française.

Le solde – la différence entre les taux d'accueil et les taux d'émigration – permet d'identifier les communes et les zones qui «gagnent» ou qui «perdent» des migrants par rapport à l'agglomération bruxelloise. Dans les rangs des gagnants figure une vaste région qui couvre tout le Brabant flamand et le Brabant Wallon et qui s'étire au sud, d'un côté vers Namur et Huy, et de l'autre, vers Charleroi, Soignies et Ath. Les communes du littoral belge et certaines communes ardennaises affichent également des soldes particulièrement positifs. Enfin, parmi les «perdants», citons les arrondissements de Liège et de Verviers, une partie du Tournaisis, les communes de l'ancien sillon industriel wallon, la plupart des communes du Limbourg, de la province d'Anvers, des Flandres orientale et occidentale.

D'où proviennent les individus et les familles qui viennent s'installer en Brabant Wallon ? Essentiellement de l'agglomération bruxelloise et de sa proche périphérie néerlandophone, ainsi que du pourtour wallon de la nouvelle province. Les mêmes zones sont concernées par les sortants du Brabant Wallon. On y ajoutera cependant des bandes de communes qui, au départ de Namur, s'étirent tantôt vers le sud, en direction de Viroinval ou de Florenville, le long de la vallée de la Semois, tantôt vers le sud-est, en direction de La Roche-en-Ardenne. En confrontant les taux d'accueil et les taux d'émigration, le solde est largement positif pour toutes les communes wallonnes qui encerclent le Brabant Wallon. Dans une moindre mesure, la plupart des communes des arrondissements de Namur et de Dinant figure aussi parmi les bénéficiaires. A l'opposé, les grandes «perdantes», sont les communes de l'agglomération bruxelloise et de sa périphérie flamande ; en d'autres termes, le Brabant Wallon attire plus d'émigrants de ces communes qu'il ne leur «fournit» d'immigrants.

Cerné par Mons et Namur sur ses extrémités latérales, barré au nord par le Brabant Wallon, le bassin migratoire de Charleroi s'étire davantage vers le sud, couvrant tout l'entre-Sambre-et-Meuse (arrondissement de Thuin et de Philippeville). Cette dernière région est d'ailleurs la seule à afficher un solde résolument positif par rapport à Charleroi. Le bassin migratoire de Namur englobe toute la partie centrale de la Wallonie ; il empiète au nord sur le Brabant wallon, s'étend à l'est un peu au-delà de Huy et s'étire très largement vers le sud. En termes de solde, seules les communes de la proche périphérie namuroise enregistrent un réel bénéfice démographique. Cependant, ce constat ne concerne pas certaines localités situées sur le pourtour ouest de la capitale wallonne ; il s'agit par exemple de Gembloux, davantage «polarisée» par Bruxelles et le Brabant Wallon, et des communes plus industrialisées de Sambreville et de Jemeppe-sur-Sambre. Quant au bassin migratoire de Liège, celui-ci se confine presque exclusivement au périmètre de la province, avec cependant un léger débordement sur l'arrondissement de Marche. A l'exception de la plupart des communes de l'arrondissement de Verviers, les communes des autres arrondissements liégeois affichent généralement des soldes positifs au décompte de la population en provenance ou à destination de la ville de Liège. C'est particulièrement le cas des «riches» communes périurbaines de Neupré, Sprimont et Esneux. Enfin, on notera qu'en chiffres absolus, les échanges migratoires entre, d'une part, ces trois villes wallonnes, et d'autre part, l'agglomération bruxelloise, sont assez importants.

Lieux de destination et de provenance selon le milieu d'habitat

Quittons l'horizon des 589 communes belges pour nous tourner vers celui plus agrégé des milieux d'habitat, constitués selon la typologie des régions urbaines mise au point par l'Institut national de Statistique en 1996. Nous ne considérerons ici que l'espace régional wallon.

Le tableau 4 présente la répartition des entrants et des sortants des villes de Charleroi, Namur et Liège et de l'agglomération bruxelloise, classés selon les milieux d'habitat de provenance ou de destination. Considérons d'abord le cas des émigrants urbains. Vers quels milieux d'habitat se dirigent-ils ? Dans le cas de Bruxelles et de Namur, une écrasante majorité des sortants vont s'établir dans une commune périurbaine. Ce choix résidentiel est également celui de près de 50 % des émigrants de Charleroi, alors qu'ils ne sont que 33 % dans ce cas en provenance de Liège. Pour les sortants (56 %) de Liège, le principal milieu d'habitat de destination est une «autre commune de l'agglomération». Ils sont

également plus de 30 % a effectué ce choix au départ de Charleroi. On notera également que les petites villes et les communes rurales attirent des proportions relativement importantes d'émigrants namurois. Bien sûr, sachant que les échanges migratoires se réalisent avant tout sur de petites distances, tout dépend du type de communes qui entourent les villes considérées. Ainsi, si peu de Namurois vont s'établir dans une «autre commune de l'agglomération», c'est tout simplement parce que, selon la typologie des régions urbaines de l'INS, aucune commune de ce type ne se trouve à proximité de Namur. Cette remarque méthodologique s'applique également dans le cas des entrants.

De quels milieux d'habitat proviennent ceux qui s'installent dans les villes considérées (tableau 4) ? Les tendances décrites ci-dessus s'appliquent aussi aux entrants. Ainsi, Bruxelles, Charleroi et Namur attirent surtout des individus et des ménages provenant de communes périurbaines. Dans le cas de Liège, près de 54 % des immigrants résidaient auparavant dans une «autre commune de l'agglomération». Pour Charleroi, ils sont également 35 % dans ce cas. Enfin, une proportion non-négligeable des nouveaux venus à Namur proviennent des petites villes et de communes rurales.

La différence entre les taux d'accueil et les taux d'émigration détermine le solde migratoire en fonction des milieux d'habitat de provenance et de destination (tableau 5). Dans le cas de l'agglomération bruxelloise, les «grandes gagnantes» sont les communes périurbaines ; en d'autres termes, ces communes accueillent bien davantage d'individus en provenance de la capitale belge qu'elles ne lui fournissent des émigrants. C'est également le cas, mais avec une intensité moins marquée, des communes rurales et du groupe des «autres communes de l'agglomération». Tous les milieux d'habitat, et principalement les communes de banlieues, gagnent des habitants par rapport à Charleroi. Il n'empêche, la valeur des soldes migratoires est assez faible et cette caractéristique est davantage marquée encore dans le cas de Namur, ce qui souligne le relatif équilibre entre le volume des sortants et des entrants. Enfin, pour Liège, les milieux d'habitat qui affichent les soldes les plus positifs sont les «autres communes de l'agglomération» et les communes de banlieue

Tableau 4. La répartition des entrants et des sortants selon le milieu d'habitat de provenance et de destination (1993-1998)

Milieu d'habitat	Répartition (%) des sortants de... selon le milieu d'habitat de destination				Répartition (%) des entrants à ... selon le milieu d'habitat de provenance			
	Bxl (19)	Charleroi	Namur	Liège	Bxl (19)	Charleroi	Namur	Liège
Centre urbain (1)	12.2	6.4	7.3	3.1	20.7	5.9	4.4	5.0
Reste agglo. (2)	16.1	30.3	3.2	55.7	16.4	35.1	8.2	53.9
<i>Total agglo. (1+2)</i>	<i>28.3</i>	<i>36.7</i>	<i>10.5</i>	<i>58.8</i>	<i>37.0</i>	<i>41.0</i>	<i>12.6</i>	<i>58.9</i>
Banlieue (3)	30.7	30.0	29.0	24.4	28.3	27.3	29.8	21.5
ZMA (4)	25.9	19.6	33.8	8.2	18.8	20.6	27.7	9.2
<i>Total périurbain (3+4)</i>	<i>56.6</i>	<i>49.6</i>	<i>62.8</i>	<i>32.6</i>	<i>47.1</i>	<i>47.9</i>	<i>57.5</i>	<i>30.6</i>
Petites villes	7.6	5.8	9.4	5.1	9.3	4.4	12.7	6.4
Rural	7.5	7.9	17.3	3.5	6.6	6.7	16.6	4.1
Bruxelles	-	7.4	10.8	4.4	-	8.4	10.0	4.0
Flandre	52.6	2.9	2.9	3.2	48.6	2.5	3.1	2.5
Wallonie	47.4	89.8	86.4	92.4	51.4	89.1	86.9	93.6

Source : INS-Registre national

Le tableau 6 reproduit les analyses menées ci-dessus dans le cadre du Brabant Wallon, la région périurbaine par excellence. Environ 54 % des personnes qui se sont installées dans la nouvelle province, entre 1993 et 1998, proviennent de l'agglomération bruxelloise. Le cinquième des

immigrants résidait auparavant dans une commune de Flandre et un peu plus du quart, dans une commune de Wallonie. Près de la moitié des entrants, en provenance de Wallonie, arrivent d'une autre commune périurbaine. En d'autres termes, si Bruxelles «alimente» toujours copieusement le Brabant Wallon, les échanges entre communes périurbaines sont nombreux. Cette tendance se renforce bien évidemment si l'on prend en considération les migrations entre les communes du Brabant Wallon. Dans ce cas là – si l'on considère chaque commune individuellement et non pas le milieu d'habitat comme un tout – 46 % des entrants vers les communes du Brabant Wallon proviennent d'une autre communes périurbaines wallonnes et 38 % des communes des agglomérations urbaines de Bruxelles et de Wallonie.

Tableau 5. Les soldes migratoires selon les milieux d'habitat de destination et de provenance (1993-1998) (différence entre le taux d'accueil et le taux d'émigration, pour 10.000 hab.)

Milieu d'habitat	Bruxelles (19)	Charleroi	Namur	Liège
Centre urbain (1)	-1.3	0.5	0.5	-0.1
Reste agglo. (2)	3.4	0.2	-0.6	4.2
<i>Total agglo. (1+2)</i>	<i>0.7</i>	<i>0.4</i>	<i>-0.1</i>	<i>3.4</i>
Banlieue (3)	9.0	2.5	0.1	3.0
ZMA (4)	10.5	0.8	1.0	0.2
<i>Total périurbain (3+4)</i>	<i>9.8</i>	<i>1.7</i>	<i>0.6</i>	<i>1.6</i>
Petites villes	1.1	1.0	-0.8	-0.2
Rural	3.6	1.3	0.2	0.0
Bruxelles	-	0.0	0.2	0.4
Flandre	3.5	0.0	0.0	0.1
Wallonie	4.1	1.0	0.0	1.7

Source : INS-Registre national

Tableau 6 . Le milieu d'habitat de destination et de provenance des entrants et des sortants du Brabant Wallon (1993-1998)

Milieu d'habitat	Répartition (%) selon le milieu d'habitat des ... du Brabant Wallon		Taux d'accueil (pour 10.000 hab.)	Taux d'émigration (pour 10.000 hab.)	Solde (pour 10.000 hab.)
	Sortants	Entrants	(1)	(2)	(1-2)
Centre urbain (1)	18.3	23.5	4.5	4.1	0.4
Reste agglo. (2)	7.0	9.1	1.8	1.7	0.1
<i>Total agglo. (1+2)</i>	<i>25.3</i>	<i>32.6</i>	<i>3.2</i>	<i>2.9</i>	<i>0.3</i>
Banlieue (3)	13.6	13.3	5.4	3.7	1.7
ZMA (4)	40.1	33.9	12.6	7.6	5.0
<i>Total périurbain (3+4)</i>	<i>53.8</i>	<i>47.2</i>	<i>9.4</i>	<i>5.9</i>	<i>3.5</i>
Petites villes	10.2	10.7	3.4	2.5	0.9
Rural	10.7	9.6	4.4	2.8	1.6
Bruxelles	39.1	53.6	12.8	22.1	-9.3
Flandre	13.9	20.1	0.7	1.3	-0.6
Wallonie	46.9	26.3	4.9	3.5	1.4

Source : INS-Registre national

Vers quels milieux d'habitat se dirigent les personnes qui quittent les communes périurbaines du Brabant Wallon ? Près de 40 % d'entre eux s'orientent vers l'agglomération bruxelloise et un peu moins de la moitié vers une autre localité wallonne. Dans ce dernier cas, la grande majorité des émigrants brabançons (54 %) s'établissent dans une autre commune périurbaine, le quart, dans une agglomération wallonne, alors que les communes rurales et les petites villes s'en partagent 20 %.

Si l'on observe les soldes migratoires, on constate que tous les milieux d'habitat enregistrent des gains par rapport au Brabant Wallon, à l'exception notoire de l'agglomération bruxelloise, et dans une moindre mesure, de la Flandre. Dans les autres cas, et notamment pour les autres communes périurbaines wallonnes, le Brabant Wallon «envoie» plus d'émigrants qu'il ne reçoit d'immigrants. Cela donne en quelque sorte l'image d'un camp retranché d'où l'on sort plus volontiers qu'on n'y rentre, excepté pour les bruxellois. Cette analyse ne dément pas la «bruxellisation» du Brabant Wallon évoquée il y a un quart de siècle déjà par B. Jouret (1974).

Lieux de destination et de provenance selon le baromètre du bien-être

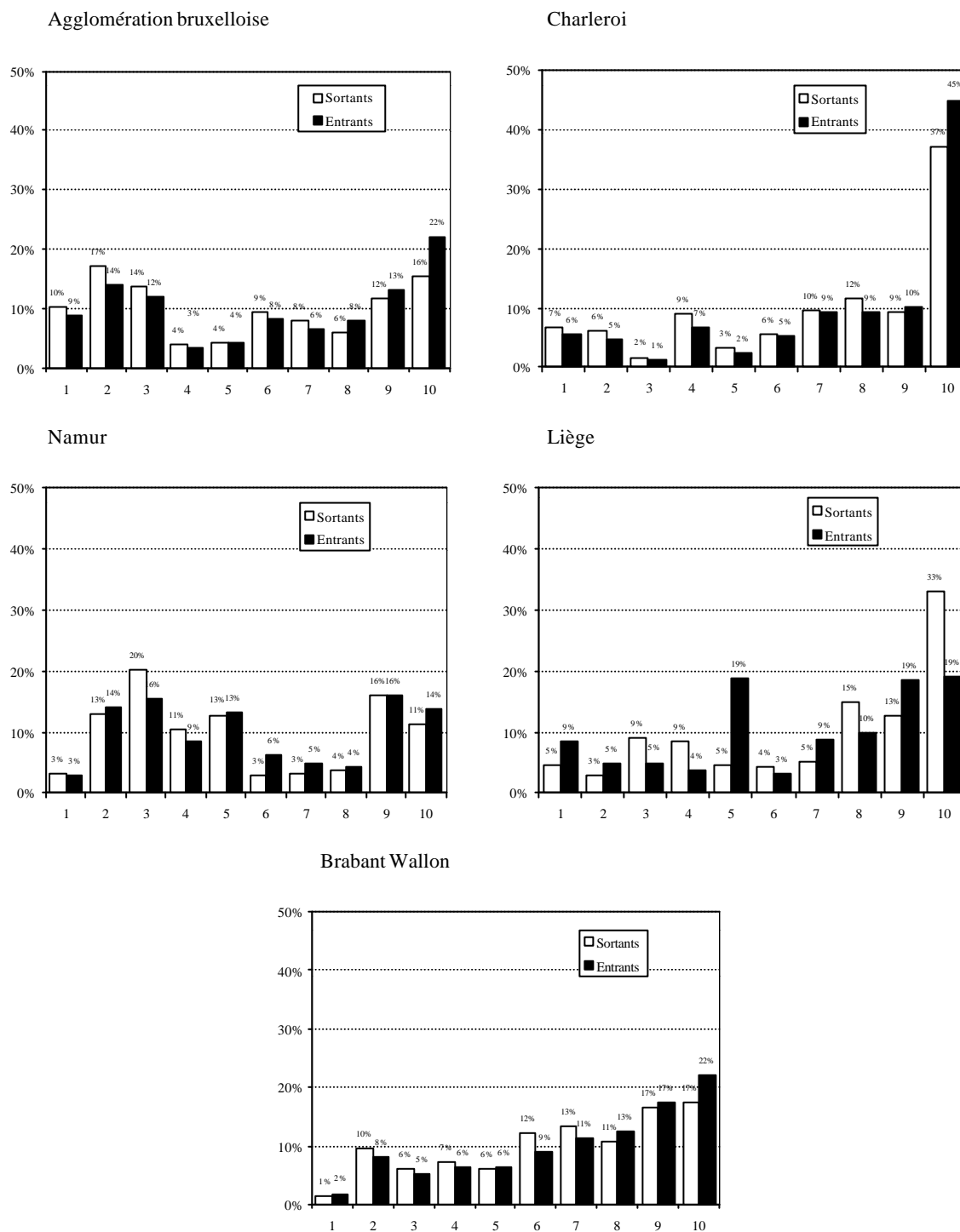
Le baromètre du «bien-être» ou de la «qualité de vie», sur lequel repose cette analyse, se compose d'une série d'indicateurs socio-démographiques et environnementaux. Les premiers recouvrent des thèmes tels que la santé et mortalité, les types de ménages, le logement, la pauvreté et l'exclusion ou encore le niveau d'instruction. Quant aux indicateurs environnementaux, ils concernent exclusivement la qualité de l'air (Atlas de l'air (...), 1998). Il s'agit, à notre connaissance, des seules données typiquement environnementales disponibles à l'échelon communal. Toutes ces variables ont un impact local et sont sensées être représentatives de la qualité de vie de la population des communes wallonnes. Pour cet exercice, les poids des variables socio-démographiques et environnementales représentent respectivement 62 % et 38 % de l'indicateur synthétique. En fonction de la valeur de cet indicateur, les communes ont ensuite été classées en déciles.

La figure 1 présente la distribution des sortants et des entrants selon les communes de destination et de provenance, classées par décile selon leur niveau de bien-être. Les premiers déciles correspondent à des niveaux de bien-être élevé, et les derniers, aux niveaux les plus faibles.

Les cas de Bruxelles et de Namur sont assez semblables. Il s'agit de distributions bimodales, tant du côté des sortants que de celui des entrants. Parmi ceux qui quittent la Capitale, 41 % s'installent dans une commune bien cotée des trois premiers déciles ; il s'agit essentiellement des communes périurbaines du Brabant Wallon. Par contre, ils sont 32 % à se diriger vers les communes les moins bien classées, celles des trois derniers déciles ; parmi celles-ci figurent les centres urbains wallons et leur proche agglomération ainsi que les communes industrielles du Brabant Wallon (Tubize, Rebecq...). L'image, un peu caricaturale, de l'émigrant bruxellois huppé à la recherche d'un cadre de vie périurbain et de qualité, devrait donc être quelque peu tempérée. La distribution des entrants à Bruxelles présente le même profil, avec cependant une inversion dans l'importance relative des catégories de communes de provenance ; 35 % des immigrants bruxellois proviennent des communes des trois premiers déciles et 43 %, des communes des trois derniers déciles.

Dans le cas de Namur, on observe un déplacement du premier mode vers la droite de la distribution ; 57 % des sortants et 52 % des entrants s'installent ou proviennent d'une commune appartenant aux déciles 2 à 5. Par contre, les communes des trois derniers déciles concernent environ 30 % des entrants comme des sortants.

Figure 1. Les sortants et les entrants selon les communes de destination et de provenance, classées selon leur niveau de bien-être (déciles) (1993-1998)



Source : INS-Registre national

Dans notre baromètre du bien-être, Charleroi et Liège figurent en bas du classement. Or, parmi les sortants, la grande majorité s'installent dans des communes dont la qualité de vie n'est pas globalement supérieur à celle des deux centres urbains ; 58 % des carolorégiens émigrent vers une commune des trois derniers déciles (autres communes de l'ancien bassin industriel hennuyer ou communes rurales de l'Entre-Sambre et Meuse) alors que 64 % des liégeois sont dans le même cas (autres communes de l'agglomération liégeoise). Par contre, le choix résidentiel des communes du

haut du classement – en grande majorité des localités périurbaines – ne concerne que 15 % des émigrants de Charleroi et 12 % des émigrants de Liège.

De même, Charleroi et Liège attirent relativement peu d'immigrant provenant de communes dont le niveau de bien être est élevé (12 % des trois premiers déciles pour Charleroi et 19 % pour Liège), alors que le contingent provenant des communes les moins bien classées est particulièrement important ; 64 % dans le cas de Charleroi et 48 % dans celui de Liège). On observera cependant que 20 % des immigrants liégeois arrivent de communes du milieu de classement (5^{ème} decile), pour la plupart situées dans l'agglomération et la zone périurbaine, mais au sud de Liège.

Venons-en enfin au cas du Brabant Wallon. La distribution présente un profil relativement plat, mais 72 % des entrants dans la nouvelle province provient d'une commune située dans la moitié la plus défavorable du classement, généralement une ville wallonne et son agglomération. Il s'agit vraisemblablement, dans ce cas, d'une migration ascendante de type périurbaine. Par contre, 70 % de ceux qui quittent le Brabant Wallon le font à destination d'une commune située dans les cinq derniers déciles. Si le choix résidentiel urbain concernent un grand nombre de ceux-ci, la grande majorité (près de 60 %) optent néanmoins pour une commune périurbaine ou rurale. Cette catégorie de population est-elle victime du tri social dont les principaux agents sont les spéculations foncières et immobilières qui caractérisent le Brabant Wallon ? S'agit-il de ceux qui sont forcés de se délocaliser, pour conserver un cadre de vie et d'habitat similaires, mais à un coût sensiblement inférieur ? Une analyse plus approfondie, mêlant des variables tels que l'âge, le type de ménage, le statut socio-professionnel... sera proposée plus loin et permettra peut-être de répondre à cette question.

3.1.4. La périurbanisation. Evolution du processus de 1950 à 1999 et interactions avec l'évolution des marchés fonciers et immobiliers

Comme la section 3.1.3. l'a laissé entrevoir, la Région wallonne est le siège, depuis plusieurs décennies, d'un large processus de redistribution de la population, désigné sous le vocable « périurbanisation ». Mais de quoi s'agit-il exactement ? Quand ce processus a-t-il démarré et où ? Est-il continu dans le temps et dans l'espace ? Quelles sont ses éventuelles interactions avec les marchés fonciers et immobiliers ? Nous subodorons que ces interactions participent à la ségrégation sociale de l'espace wallon, mais comment et dans quelle mesure ?

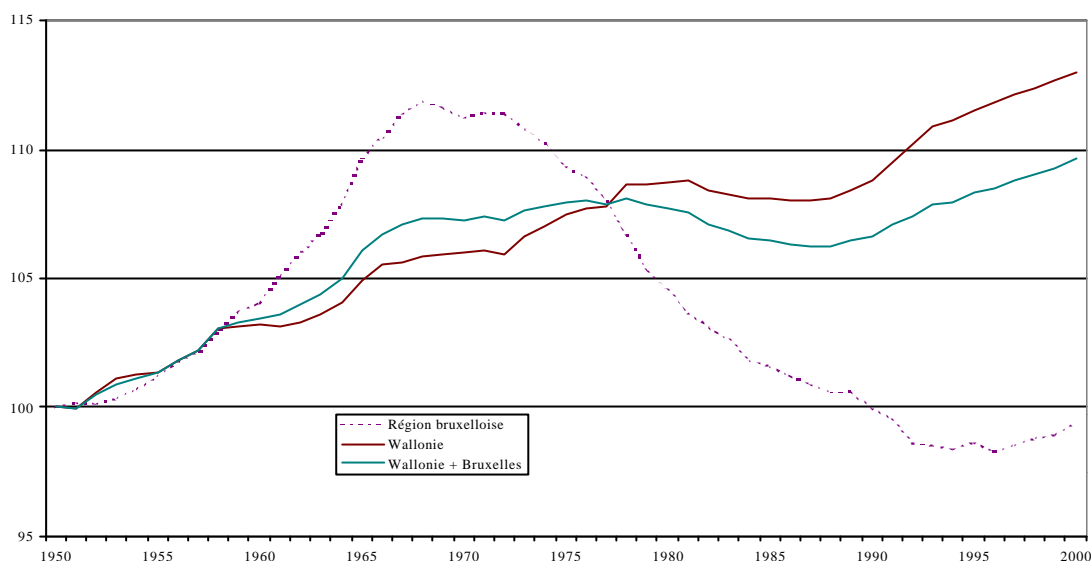
Pour répondre à ces interrogations, nous proposons tout d'abord de mettre en évidence le phénomène en question en passant à la loupe les évolutions démographiques des régions wallonnes et bruxelloises, car il est utile de replacer le processus de périurbanisation en Wallonie dans son contexte démographique régional, à savoir une relative stagnation générale. Cela implique que tout accroissement dans une zone déterminée ne peut se faire qu'au détriment d'une autre, dérégularisant ainsi les marchés fonciers et immobiliers en créant des poches de sur- et de sous-activité.

❖ Bruxelles et la Wallonie, deux évolutions démographiques très différentes

L'évolution relative de la population de la région bruxelloise¹⁸ depuis 1950 est loin d'être similaire à celle de la Région wallonne, comme le montre la figure 2. Ainsi, Bruxelles se caractérise par une croissance soutenue de 1950 à 1967, puis par une décroissance, d'abord lente (1967-1972), puis plus rapide (1972-1992), et enfin par une nouvelle phase de croissance – mais très faible - depuis le début de la décennie nonante. La région wallonne, quant à elle, jouit d'une croissance modérée de 1950 à 1967, puis d'alternances de périodes de croissance (1972-1978, 1987-) et de stagnation voire de décroissance (1967-1972, 1978-1987).

¹⁸ Définie dans le cadre des 19 communes.

Figure 2. Evolution relative de la population des régions bruxelloises et wallonnes entre 1950 et 2000 (1950 = indice 100).



Source : INS, Statistiques démographiques

Derrière ces chiffres d'évolution relative se cachent des tendances diverses quant aux mouvements de la population, comme l'illustrent les figures 3 et 4. Une première constatation est que l'accroissement de population est fortement lié au solde migratoire durant les 50 dernières années, et cela tant en Région bruxelloise qu'en Wallonie.

En Wallonie (figure 3), le bilan naturel est largement positif dans les années 1950, puis diminue dans les années 1960 pour être négatif pendant une quinzaine d'années jusqu'en 1987. Au tournant des années 1990, il est à nouveau positif et redevient presque nul à la fin de la décennie. Le solde migratoire subit quant à lui une évolution très accidentée, avec différentes périodes de niveaux élevés (1951-1954, 1956-1958, 1963-1966) entrecoupées de « creux » plus ou moins marqués. La décennie 1970 se caractérise par une baisse du solde migratoire, et celui-ci est bien négatif entre 1980 et 1984. Ensuite, il redevient positif avec un sommet entre 1990 et 1992. Il est à constater que l'évolution « en dents de scie » du solde migratoire explique en grande partie celle de l'accroissement de population.

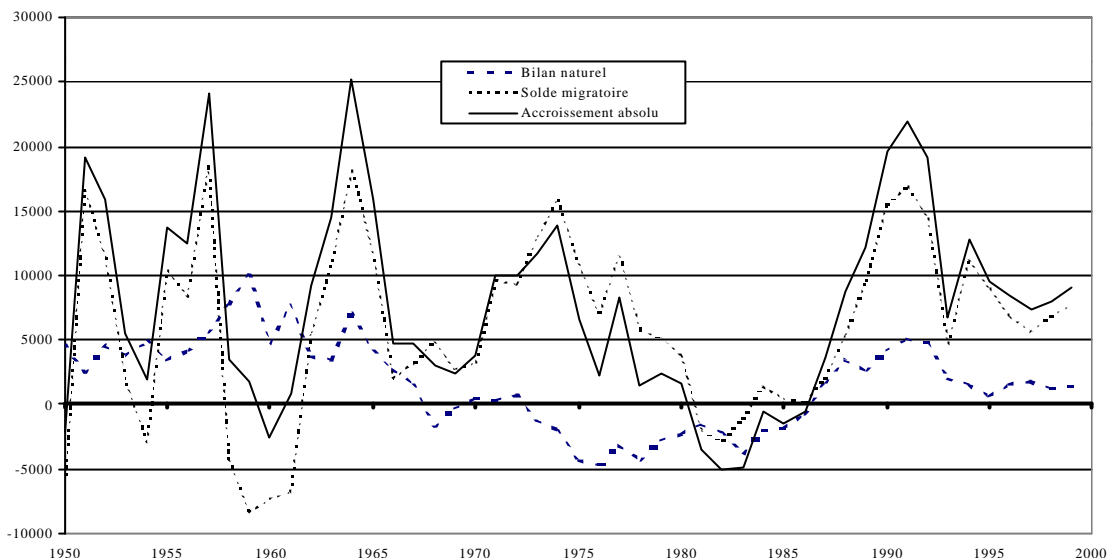
En région bruxelloise, le bilan naturel est proche du niveau zéro jusqu'en 1990, moment à partir duquel il s'accroît pour approcher les 2500 unités par an. D'une manière générale, c'est le solde migratoire qui influence presque entièrement l'évolution de la population. Ainsi, le solde est largement positif jusqu'en 1967, date à partir de laquelle il amorce une longue diminution pour atteindre son niveau minimum en 1977 (-13.000 unités en un an). Entre 1977 et 2000, il remonte de manière quasi continue pour atteindre près de 10.000 unités en 1998.

Derrière ces évolutions différentes se cache indubitablement un processus de redistribution de la population, via des flux migratoires importants. Toutefois, on peut identifier certains points en communs. Les décennies 1950 et 1960 sont des périodes de croissance, principalement par apport migratoire à Bruxelles (« exode rural ») et par un bilan naturel positif en Wallonie (baby-boom). Les années 1967-1968 apportent des changements radicaux. D'une part, la Région bruxelloise devient une terre d'émigration, et d'autre part, la Wallonie voit son bilan naturel devenir négatif et son solde migratoire baisser pour atteindre son niveau le plus bas en 1982. Enfin, depuis 1987, on assiste à une recrudescence démographique générale, grâce notamment à un bilan naturel largement positif en région bruxelloise et à un solde migratoire favorable en Région wallonne.

Cependant, cette analyse au niveau des régions est trop sommaire, car la redistribution de la population ne peut s'observer qu'à un niveau spatial plus fin, celui des communes, par exemple. Avant de procéder à l'analyse proprement dite des interactions entre la périurbanisation et l'évolution des

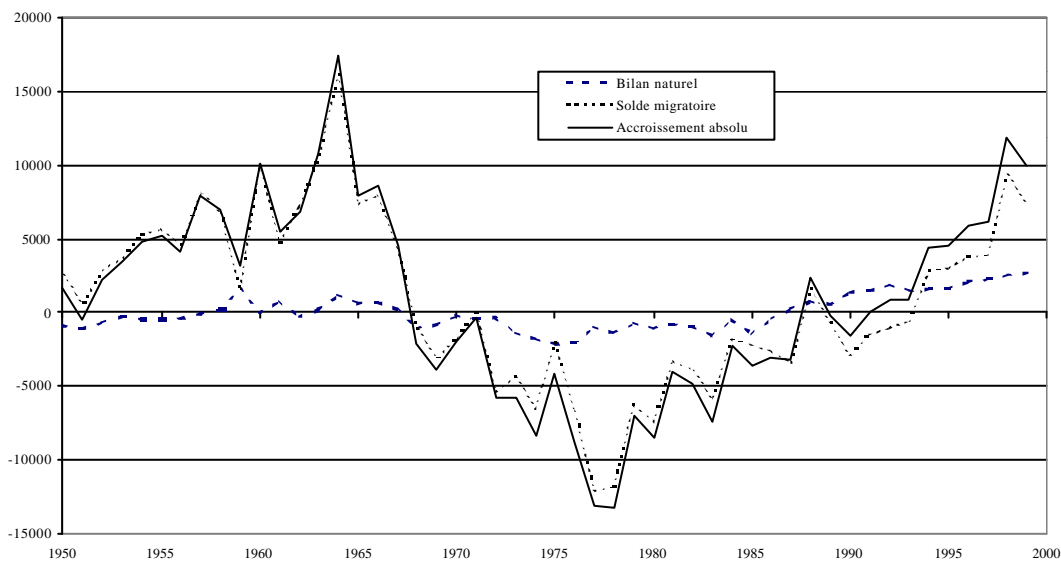
marchés fonciers et immobiliers, évolutions favorisant une certaine ségrégation sociale, il nous semble essentiel de comprendre les facteurs générant le processus de périurbanisation.

Figure 3. L'évolution annuelle des composantes du mouvement de la population de la Région wallonne entre 1950 et 2000 (chiffres absolus)



Source : INS, Statistiques démographiques

Figure 4. L'évolution annuelle des composantes du mouvement de la population de la Région bruxelloise entre 1950 et 2000 (chiffres absolus)



Source : INS, Statistiques démographiques

❖ *La périurbanisation. De quoi s'agit-il ?*

Durant la seconde moitié du vingtième siècle, la Belgique est le théâtre d'un processus de redistribution spatiale de sa population qui a pour nom «périurbanisation ». Très nombreux sont les auteurs à s'être penchés sur ce processus. Il semble s'être amorcé aux Etats-Unis dès la fin du 19^{ème} siècle, touchant notamment la ville de Chicago (Ghorra-Gobin, 1994). On peut également admettre que le système des abonnements ouvriers en Belgique, qui connu une croissance plus qu'exponentielle au cours du dernier quart du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} siècle, a constitué la première étape

d'une opération de déconcentration des centres urbains et de retour à la campagne, et surtout de séparation entre le lieu de travail et la domicile (Eggerickx et Poulain, 1993).

Ce processus de redistribution spatiale du peuplement a touché et touche encore la plupart des agglomérations des pays industrialisés, et sa morphologie tant dans l'espace que dans le temps est assez bien connue. Généralement, la périurbanisation touche des agglomérations ayant connu dans le passé une croissance plus ou moins importante, alimentée par un exode rural plus ou moins intense. Elle se constate dans la réalité par une immigration résidentielle importante touchant les espaces situés aux franges externes de ces mêmes agglomérations, nécessitant dans la plupart des cas la construction de nombreux logements, d'infrastructures diverses et l'implantation de nouveaux services. Cette migration est la conséquence d'une émigration en provenance des agglomérations elles-mêmes. On peut donc parler d'un « exode » urbain.

A quoi ce processus est-il dû ? De nombreux facteurs peuvent être évoqués (Eggerickx et al., 2000). Citons notamment :

- La détérioration du cadre urbain : les séductions qu'il propose ne suffisent plus à occulter ses inconvénients (augmentation des pollutions et des nuisances, de la criminalité et de l'insécurité, vieillissement et dégradation du bâti, règne du béton à outrance et diminution des espaces verts).
- Le développement phénoménal du parc automobile et des infrastructures routières et autoroutières. L'automobile a balayé l'obstacle de la distance et a largement contribué à rapprocher la campagne des villes. La voiture peut être considérée comme l'un des principaux facteurs de l'éclatement spatial de la ville.
- L'augmentation du niveau de vie et de l'individualisme qui s'exprime notamment par l'affirmation du modèle d'habitat de la fermette à quatre façades entourée d'un vaste jardin clos.
- La poussée des mouvements «verts» qui prônent le retour à la nature et la recherche d'une meilleure qualité de vie.
- La prédisposition ou le volontarisme des collectivités locales pour favoriser cet étalement périurbain. La croissance démographique, à tout prix, est un objectif qui apparaît souvent en filigrane dans la gestion locale : si la population croît, tout va ! L'arrivée de nombreux ménages peut, dans un premier temps, se révéler être une opération pécuniaire particulièrement bénéfique pour une commune. En effet, toute personne supplémentaire représente un apport certain pour les finances communales, et celui-ci sera d'autant plus important qu'il y a construction d'une nouvelle habitation et que le ménage concerné dispose de revenus élevés (Eggerickx, Poulain, 1999 A).

Mais qu'en est-il dans la réalité ? Les mouvements de la population sont-ils liés à l'évolution des marchés fonciers et immobiliers ? En découlent-ils ou ont-ils tendance à l'influencer directement ? Le phénomène de périurbanisation et/ou de rurbanisation¹⁹ est-il effectif dans les espaces wallons et bruxellois, de la même manière et durant les mêmes laps de temps ? Son impact, tant sur l'évolution des marchés fonciers et immobiliers que sur l'occupation de l'espace et le peuplement est-il plus ou moins marqué ? Nous tentons dans les sections suivantes de répondre à ces interrogations multiples.

La rurbanisation...une nouvelle phase dans le peuplement ?

Au processus de périurbanisation, largement reconnu et appréhendé dans sa forme par le monde scientifique, semble se surimposer un autre processus, plus récent, moins brutal morphologiquement et dans ses implications diverses, que l'on désigne sous le terme de **rurbanisation**. Introduit par des auteurs tels que Bauer et Roux (1976), ce phénomène semble être actif uniquement en zones rurales.

En quelques mots, il consiste en une nouvelle forme de migration privilégiant les plus petites unités de peuplement aux dépens des plus grandes et entraînant, contrairement à la

¹⁹ Voir encadré

périurbanisation, une rupture des liens quotidiens des ménages avec l'ancienne structure urbaine (Thomsin, 1998 A, 1998 B, 1998 C, 1999, 2000). Cela s'observe en Wallonie rurale, où, depuis le début des années 1990, « ... les mouvements démographiques défavorables au sein des communes d'agglomération et de banlieue ne justifient plus la persévérance de la croissance rurale. D'autres mécanismes propres aux dynamiques endogènes de l'espace rural doivent être recherchés dans le contenu du processus de rurbanisation » (Thomsin, 1998 A).

En outre, la rurbanisation « n'est ni un processus de développement des villes, ni un processus d'expansion de la population urbaine. Ce qui l'en rapproche le plus, c'est l'adoption concomitante par la population locale et la nouvelle population résidente d'habitudes de consommation urbaines. Ce qui l'en éloigne le plus, c'est l'absence d'importants enjeux économiques urbains planifiés ou concentrés, qui dans l'accélération du processus d'urbanisation entraîne un besoin d'espace et une intense compétition pour le sol. La rurbanisation est en cela une évolution rurale non périurbaine. Elle s'en distingue par l'ampleur des transformations paysagères, par les formes d'utilisation des sols, par les dynamiques démographiques et économiques. Elle en diffère également par la période d'apparition, par la nature et l'intensité des mécanismes à l'œuvre, ... » (Thomsin, 2000, p. 89).

❖ L'évolution des mouvements dans les communes de Wallonie et de Bruxelles entre 1950 et 2000

L'analyse des mouvements de la population des 262 communes wallonnes et des 19 communes de la Région bruxelloise est réalisée sur la période allant du 1^{er} janvier 1950 au 1^{er} janvier 2000. Cette période de 50 ans est divisée en 7 sous-périodes. La délimitation temporelle de ces sous-périodes est réalisée sur base de l'évolution de la population globale des 281 communes prises en compte (figure 2). Ainsi, elles sont créées selon des critères d'homogénéité globale quant à l'évolution de la population qui les caractérise. Le tableau 7 reprend ces différentes sous-périodes ainsi que les tendances qui les caractérisent du point de vue démographique.

Tableau 7. Découpage de la période 1950-2000 en 7 sous-périodes.

Sous-périodes	Délimitation temporelle	Caractéristiques démographiques
1	1950-1961	Croissance
2	1962-1966	Forte croissance
3	1967-1971	Stagnation, décroissance
4	1972-1976	Croissance
5	1978-1987	Stagnation, décroissance
6	1988-1993	Forte croissance
7	1994-1999	Croissance

L'évolution du chiffre d'une population est influencée par un double mouvement : le mouvement naturel, constitué des naissances et des décès, et le mouvement migratoire, comprenant les immigrations et les émigrations. Depuis plusieurs décennies, en Région wallonne, l'impact du mouvement migratoire sur l'évolution de la population est largement supérieur à celui du mouvement naturel (Eggerickx et Poulain, 2001). Cela est également vrai pour les 281 communes wallonnes et bruxelloises depuis 1950, comme le montrent les cartes 36 à 42 – annexe 2 et les tableaux A1 et A2 – annexe 3, reprenant les taux de croissance de la population et migratoire des régions urbaines pour les 7 sous-périodes délimitées précédemment.

Globalement, les taux de croissance de la population les plus élevés sont fortement liés à des bilans migratoires également élevés. De plus, on assiste à un glissement des mouvements migratoires au cours de la période étudiée. Ainsi, les centres urbains de Charleroi et de Liège enregistrent des taux de

croissance positifs durant les années 1950 et 1960, tandis que celui de Bruxelles est déjà en déclin. Ensuite, ce sont les communes dites du reste de l'agglomération, et plus tard, celles de banlieues, qui enregistrent des soldes migratoires largement positifs. Ce sont ces communes qui connaissent les accroissements de population les plus rapides, notamment durant les décennies 1950, 1960 et 1970.

La fin des années 1970 se caractérise par une diminution dans l'importance des mouvements migratoires. Durant la période 1978-1987, la population de la Wallonie et de Bruxelles diminue globalement. Bien que toutes les communes ne connaissent pas un tel déclin démographique, ce sont les communes des centres urbains qui connaissent des soldes migratoires largement négatifs : -6‰ pour Verviers et Bruxelles, -7‰ pour Mons, et jusqu'à -8‰ pour Liège et Charleroi. Enfin, les années 1990 se caractérisent par un nouveau glissement, puisqu'à leur tour ce sont plutôt les communes des zones des migrants alternants et les communes « rurales » qui enregistrent les soldes migratoires les plus élevés. Cette brève analyse au niveau des régions urbaines a permis d'entrevoir le phénomène de périurbanisation via les soldes migratoires. Dans la suite, il nous semble nécessaire de descendre au niveau communal afin de mieux percevoir les mécanismes du processus de périurbanisation, tant dans le temps que dans l'espace wallon et bruxellois.

Les [cartes 36 à 42](#) – annexe 2 représentent les taux d'accroissement migratoire des communes wallonnes et bruxelloises pour les 7 sous-périodes. Elles illustrent parfaitement l'existence d'un processus majeur de redistribution de la population, grâce aux mouvements migratoires, au sein de l'espace étudié.

Au cours de la période allant de 1950 à 1961, le phénomène de périurbanisation est déjà largement entamé à Bruxelles. Les communes centrales, d'ancienne urbanisation (Bruxelles, Saint-Josse, Saint-Gilles, Schaerbeek) sont déficitaires. Par contre, les communes plus périphériques (Uccle, Auderghem, Woluwé, Evere, Ganshoren, Jette et Berchem-Sainte-Agathe) ont un solde largement positif. Le processus déborde déjà de la région formée des 19 communes, et plusieurs communes du Brabant wallon ont des soldes positifs élevés (Wavre, Rixensart, Ottignies, Waterloo).

Les agglomérations de Liège et de Charleroi voient le début du processus : des communes de la proche périphérie (Montigny-le-Tilleul et Gerpennes pour Charleroi, Neupré, Fléron, Chaudfontaine et Oupeye pour Liège) enregistrent des soldes migratoires fortement positifs. Toutefois, les centres urbains ne connaissent pas encore de déclin et leur solde sont encore positifs. En fait, le phénomène d'exode rural est encore très actif durant la décennie 1950. Il concerne le pays de Herve, la Hesbaye et la plupart des communes situées au sud du sillon Sambre-et-Meuse, à l'exception de la Gaume belge.

La période 1962-1966 se caractérise par l'accélération du processus de périurbanisation. Ainsi, l'agglomération bruxelloise se dilue insidieusement au sein du Brabant wallon, province dont une large couronne de communes enregistre des soldes migratoires très élevés. Le processus prend de l'ampleur dans les régions urbaines de Liège et de Charleroi, touchant notamment les communes de Ham-sur-Heure-Nalinnes et Esneux. De plus, il s'amorce dans la région verviétoise, où Spa et Jalhay ont des soldes migratoires importants. Néanmoins, les centres urbains n'enregistrent pas encore des soldes migratoires négatifs, car « l'exode rural », moins généralisé que pendant la décennie précédente, reste important, notamment dans les communes ardennaises, hesbignones et dans la région des collines.

Entre 1967 et 1971, on assiste à une nouvelle étape dans le processus de périurbanisation : les centres urbains sont largement déficitaires au niveau du solde migratoire, et cela tant à Bruxelles (communes de Bruxelles, Saint-Gilles, Ixelles, Saint-Josse, Etterbeek, Forest, Schaerbeek), qu'à Liège (communes de Liège, Beyne-Heusay, Saint-Nicolas), Charleroi (communes de Charleroi, Châtelet, Farciennes, Fleurus, Aiseau-Presles) et Verviers (Verviers et Dison). Les autres agglomérations wallonnes ne sont pas vraiment concernées par le processus, et cela pour diverses raisons : Mons est au cœur d'une région industrielle en déclin dès les années 1960 (Borinage) au sein de laquelle les mouvements migratoires sont réduits ; les communes de Namur et de Tournai contiennent en leur sein de nombreux villages probablement affectés par le processus de périurbanisation, mais que le niveau spatial de notre

étude (communal) empêche de percevoir. Enfin, l'agglomération de La Louvière est un cas spécial, puisque, plus qu'une ville dont la structure concentrique hiérarchise les fonctions, elle est constituée d'un amas diffus d'entités, distinctes historiquement, mais que la révolution industrielle et l'urbanisation galopante qu'elle a engendrée ont reliées (La Louvière, Binche, Le Roeulx). Par ailleurs, l'exode rural s'est réduit et ne touche plus qu'un ensemble de communes ardennaises.

Entre 1972 et 1976, le processus de redistribution de la population continue, et les communes rurales touchées par des embellies migratoires sont nombreuses. Ainsi, tout le Brabant wallon est désormais le siège de la périurbanisation bruxelloise, qui déborde dans les régions d'Enghien et de Soignies (Hainaut) et de Gembloux (Hesbaye). Les soldes migratoires négatifs s'étalent eux aussi dans l'espace et caractérisent, outre les communes centrales touchées précédemment, des communes plus périphériques telles que Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem, Uccle, Woluwé-Saint-Lambert. Il en est de même dans l'agglomération liégeoise, où Seraing et Visé enregistrent à leur tour un solde migratoire négatif. Là aussi, un nouvel anneau de communes rurales connaît une croissance migratoire importante (Verlaine, Faimies, Nandrin, Tinlot, Ferrières, Dalhem). La périurbanisation progresse également à Charleroi, touchant les communes de Thuin et de Walcourt, et à Namur, où les communes de Profondville, Assesse et Hamois ont des soldes migratoires très élevés. Cette période se caractérise aussi par un recul de l'exode rural, limité désormais à une dizaine de communes ardennaises, fortement enclavées. Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, le regain démographique semble se propager le long d'axes bien précis (Namur-Libramont-Arlon, Namur-Dinant). Enfin, on voit clairement apparaître durant les années 1970 un processus de périurbanisation touchant les villes d'Aix-La-Chapelle et de Luxembourg. Ce phénomène a un impact en Belgique, dans les communes frontalières, dont plusieurs d'entre elles enregistrent des soldes migratoires très élevés (Raeren, La Calamine, Attert, Messancy).

Durant la période allant de 1978 à 1987, le processus se perpétue et se diffuse de plus en plus dans l'espace. Les communes des centres-villes se caractérisent par des soldes largement négatifs (Liège, Charleroi, Mons), tandis que les soldes migratoires les plus élevés sont enregistrés dans des communes de plus en plus éloignées de ceux-ci (Hotton, Somme-Leuze, Chastre, Silly, Wasseige, Tellin). Globalement, le tournant des années 1980 est synonyme d'une baisse dans l'intensité des migrations en Wallonie comme dans le reste de l'Europe occidentale²⁰. En outre, on observe un changement important dans la distribution spatiale des communes enregistrant des soldes migratoires négatifs : plus que la traditionnelle opposition ville/campagne, qui a marqué l'évolution de la population pendant des décennies, on remarque que ce sont plutôt les communes de l'axe sambromosan et d'autres communes hennuyères (région de Tournai) qui sont devenues répulsives, par opposition à l'est de la Wallonie qui est globalement attractive.

Entre 1988 et 1993 a eu lieu une reprise dans l'intensité des phénomènes migratoires en Wallonie, et principalement de la périurbanisation. Des régions comme la Hesbaye ont bénéficié de bilans migratoires très élevés. En région liégeoise, des communes telles que Stoumont, Baelen, ...traditionnellement fortement répulsives, se classent désormais parmi les communes les plus attractives en terme de taux d'accroissement migratoire. Les processus de redistribution de la population depuis Aix-La-Chapelle et Luxembourg suivent leur cours comme l'attestent les soldes élevés des communes telles que Attert, Etale ou Raeren. Enfin, des communes de périurbanisation ancienne sont à leur tour frappées par une émigration supérieure à l'immigration. C'est le cas par exemple de La Hulpe, Oupeye ou Fléron, qui enregistrent des soldes migratoires négatifs durant cette période.

Enfin, entre 1994 et 2000, on assiste également à une continuité dans le processus de périurbanisation, avec néanmoins un changement en ce qui concerne Bruxelles. En effet, les 19 communes bruxelloises, à l'exception de Schaerbeek, enregistrent à nouveau des soldes migratoires positifs. Cette tendance nouvelle est la conséquence de soldes migratoires internationaux largement positifs, et non pas d'une inversion du processus d'exode urbain.

²⁰ Cfr. notamment Thomsin, 1998, 2000, Van Hecke, 199 ?.

Les soldes migratoires les plus élevés s'observent dans les communes les plus éloignées des centres urbains, et l'exode rural est inexistant, à l'exception de quelques communes particulièrement enclavées (Daverdisse, Burg-Reuland, Rouvroy). Les soldes les plus négatifs ne se localisent plus dans les centres historiques des agglomérations, mais plutôt dans les d'industrialisation ancienne (Colfontaine, Farcienne, Dison, Flémalle, Engis, Fontaine-l'Évêque, Saint-Nicolas). Les centres des agglomérations liégeoises et bruxelloises attirent-ils à nouveau ? Il nous semble important de manipuler ces résultats avec précautions, afin d'éviter toute interprétation abusive de ceux-ci. Ainsi, il est probable que les soldes migratoires positifs enregistrés dans les centres urbains caractérisés depuis une vingtaine d'années par une émigration massive sont à mettre en relation avec la croissance de l'immigration internationale qui caractérise ce type de communes.

❖ *Changements récents dans l'occupation du sol en Wallonie*

Le processus de périurbanisation consiste en un décongestionnement des centres urbains et en une dilution vers les espaces traditionnellement ruraux. Cela s'accompagne inexorablement de l'augmentation de l'espace bâti au sein des zones en cours de périurbanisation, et donc d'importants changements dans l'occupation du sol.

Pour mesurer quantitativement ces changements, la seule source de données fiable est la statistique de l'occupation du sol du cadastre. Cette statistique, qui existe depuis 1980, est disponible à l'échelon communal et est mise à jour chaque année, ce qui permet de réaliser des études diachroniques. Ces données sont produites à partir des matrices cadastrales, ce qui a pour grand avantage de classer l'espace communal en de nombreuses catégories d'affectation du sol (Jehin, 1998).

Les parcelles cadastrales sont classées en trois groupes : bâties, non-bâties et non-normalisées. Ces trois groupes sont constitués d'un ensemble de sous-groupes permettant une partition assez précise en terme d'occupation (habitat, commerce, bureaux,...). Pour évaluer l'impact de la périurbanisation sur l'occupation du sol, il est opportun de quantifier l'évolution de l'espace bâti et/ou urbanisé par rapport aux autres types d'espace. En effet, ce processus ne peut se dérouler que dans un espace qui dispose encore de zones non encore bâties, ou du moins, non encore urbanisées.

Par ailleurs, l'INS propose une classification appropriée à notre problématique puisqu'il propose une dichotomisation de l'espace en zones urbanisées et en zones non-urbanisées. Cette partition se base elle aussi sur la statistique d'occupation du sol du cadastre. L'espace urbanisé se compose de l'espace bâti (habitat, bâtiments industriels, publics et à destination commerciale, immeubles de bureaux, routes), des parcs et jardins, des terrains récréatifs et de loisirs et enfin des chemins cadastrés. L'espace non-urbanisé est constitué des autres types d'espace (terres agricoles, pâtures et prés, bois,...).

Entre 1982 et 1997, la proportion d'espace urbanisé en Wallonie est passé de 6.4 à 7.9 %, soit une augmentation relative de 25 %. Cette proportion et son évolution ne caractérisent pas de la même manière les 262 communes wallonnes, comme l'atteste la [carte 44](#) - annexe 2. En effet, l'axe industriel wallon et le nord du Brabant wallon se distinguent dès 1982 par une forte proportion d'espace urbanisé ([carte 43](#) - annexe 2). Par contre, la plupart des communes situées au sud du sillon sambro-mosan ont en 1982 un espace très faiblement urbanisé. Au cours de la période allant de 1982 à 1997, ce sont les communes du Brabant wallon, du sud et de l'est de l'agglomération liégeoise et de la province du Luxembourg qui connaissent les évolutions les plus importantes en terme d'espace urbanisé ([carte 45](#) - annexe 2). En 1997 ([carte 44](#) - annexe 2), l'espace urbanisé s'est infiltré dans les zones traditionnellement rurales que sont la Hesbaye, le Condroz ou la Gaume, et certaines communes ardennaises ont connu une évolution brutale en terme d'espace urbanisé (Sainte-Ode + 133 %, Vaux-sur-Sûre + 66 %). Outre les communes proches des nouveaux axes autoroutiers (E42, E25), c'est dans les communes périurbaines que la proportion d'espace urbanisé a le plus augmenté. En d'autres termes, périurbanisation et consommation de l'espace vont bien de pair.

Cette évolution dans l'occupation du sol wallon en faveur de l'espace dit urbanisé se fait au détriment de l'espace agricole, notamment en Hesbaye et en Condroz. Cette évolution récente fait suite à une évolution continue, depuis les années cinquante, en faveur de l'espace urbanisé, et la croissance du parc résidentiel en Wallonie est la plus forte dans les années 1970 et en particulier à la fin de la décennie (Schmitz et Christians, 1998).

Parmi les régions les plus touchées par ces changements en terme d'occupation du sol, le Brabant wallon arrive en tête (Heylen, 1998). La nouvelle province est une région dotée d'une terre très fertile, aux sols riches qui conviennent bien aux grandes cultures, ce qui explique la tradition des grandes exploitations, particulièrement marquante dans la région. Pourtant, l'urbanisation massive qui la touche depuis plusieurs décennies crée de nouveaux conflits. La superficie agricole diminue largement au profit de la construction de nouvelles infrastructures, comme les routes ou les zonings, ou face à l'extension des zones d'urbanisation pour l'habitat ou le commerce (Bovenrade, 1996). Suite à cette diminution de l'offre en terres agricoles, leur prix moyen s'est envolé, et il devient inabordable dans les communes centrales du Brabant wallon, dont plusieurs avaient pourtant une vocation agricole très ancienne (Mont-Saint-Guibert, Chaumont-Gistoux). Cela favorise, via la reconversion dans d'autres secteurs d'activité, la déprise agricole, très active en Brabant wallon.

A cela s'ajoute la compétition actuelle et future pour l'espace. Mais ne s'agit-il pas d'un combat perdu d'avance entre, d'une part, des agriculteurs, et d'autre part, des promoteurs immobiliers, surtout quand l'on sait que le prix du terrain à bâtir y est vingt fois plus cher²¹ que celui du terrain agricole ! Heureusement, le plan de secteur joue le rôle d'arbitre en faveur des premiers, mais quel sera l'impact d'une révision des plans de secteur dans la nouvelle province ?

❖ *Evolution récente des marchés fonciers et immobiliers en Wallonie*

La migration des individus des villes vers la campagne s'accompagne toujours – même si cela reste parfois dans le domaine de l'inconscient – d'un choix résidentiel dont les mécanismes sont imprégnés d'un calcul micro-économique. Celui consiste souvent à chercher un logement tel qui correspond aux aspirations propres à chacun, tout en sachant que ce choix est assorti de contraintes diverses. Parmi ces facteurs coercitifs, le prix du logement, tout d'abord, est bien souvent primordial lors du processus de localisation résidentielle, mais il n'est pas le seul ; d'autres facteurs, tels que la distance au lieu de travail, entrent également en compte. Ces facteurs constituent d'ailleurs les piliers de la théorie de la localisation résidentielle en économie spatiale (Roussel, 2000), et ils expliquent en grande partie la morphologie du phénomène « périurbanisation », à savoir une croissance continue et de plus en plus éloignée des centres urbains.

Toujours selon l'économie spatiale, la périurbanisation est intrinsèquement liée à l'évolution des marchés fonciers. Selon la théorie de la rente foncière (modèle d'Alonso-Muth), en effet, la localisation résidentielle des individus est directement influencée par les valeurs foncières, qui diminuent lorsque la distance aux pôles d'emplois augmente. A cela se surimpose le jeu de l'équilibre offre-demande, par lequel, suite à l'accroissement de la demande en terrain à bâtir en région périurbaine, pour une offre restée constante, l'équilibre sur le marché foncier s'y rétablit par une augmentation du prix du terrain.

En outre, l'évolution du marché immobilier est également fréquemment évoqué dans la problématique de la périurbanisation. En effet, ce processus participerait à l'émergence de poches de suractivité du marché immobilier, zones au sein desquelles le volume de maisons qui fait l'objet de transaction est particulièrement important, faisant grimper les prix par un rééquilibrage induit par la loi de l'offre et de la demande (Istaz et Duyck, 2000).

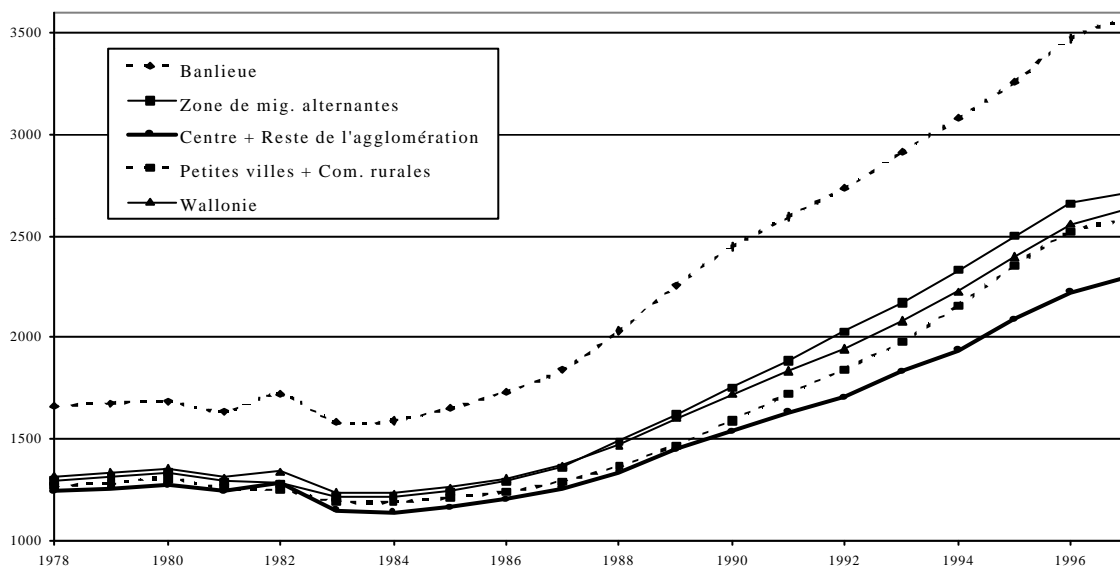
²¹ Et donc beaucoup plus rentable.

Néanmoins, ces logiques économiques sont essentiellement théoriques. Ont-elles une quelconque pertinence dans la réalité que constitue l'espace wallon ? L'analyse de l'évolution des marchés fonciers et immobiliers qui suit se propose de réduire les incertitudes que soulève cette interrogation²².

Entre 1978 et 1997, le prix moyen des maisons wallonnes²³, est passé de 1.32 à 2.64 millions de BEF²⁴, du moins si l'on se base sur les chiffres des ventes de biens immobiliers publiés annuellement dans les statistiques financières de l'INS. Après une relative stagnation de 1978 à 1985, le prix n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1997. L'immobilier a connu une crise prolongée durant les années 1980, caractérisée par un 'gel' des ventes, ce qui a entraîné par la suite une hausse des prix sans précédent. Il existe d'importantes différences de prix selon le milieu d'habitat, d'après la typologie des régions urbaines proposée par l'INS, comme le montrent la figure 5 et le tableau 8.

Ainsi, les maisons sont nettement plus chères dans les communes de banlieue que dans les autres types de communes, et cela durant toute la période envisagée : les prix y sont toujours supérieurs de 20 à 40 % par rapport à la moyenne wallonne. De plus, l'écart s'accroît depuis 1988, ce qui veut dire que les maisons sont relativement de plus en plus chères dans les communes de banlieue. Dans les autres milieux d'habitat, bien que le prix moyen des maisons était comparable en 1978 (1.3 million de BEF), on assiste à des évolutions différentes. Le prix des maisons des zones de migrations alternantes augmente plus vite que celui des centres urbains et du reste de l'agglomération, pour atteindre un niveau de 5 % supérieur à la moyenne wallonne en 1997. Les maisons des centres urbains et du reste de l'agglomération voient leur prix augmenter moins vite que celles des autres milieux d'habitat : comparables à la moyenne wallonne en 1978, les prix y sont inférieurs de près de 15 % à la moyenne wallonne en 1997. Enfin, les maisons des petites villes et des communes rurales sont moins chères qu'ailleurs, mais leur prix augmente rapidement depuis 1990, et ils sont comparables au niveau wallon depuis 1995.

Figure 5. Evolution du prix moyen des maisons entre 1978 et 1997 en Wallonie, selon le milieu d'habitat (1.000 BEF)



Source : INS, Statistiques financières

²² Pour une note méthodologique sur l'analyse des marchés fonciers et immobiliers, se reporter à l'annexe 6.

²³ En ce compris maisons d'habitation ordinaire, maisons de maître et villas

²⁴ Ici aucun prix n'est calculé en francs constants. Il faut donc tenir compte de l'inflation dans les évolutions des prix et/ou des valeurs.

Tableau 8. Evolution du prix des maisons entre 1978 et 1997 en Wallonie, selon les milieux d'habitat et la région urbaine

		Prix en 1978 (1.000 BEF)	Prix en 1997 (1.000 BEF)	Evolution Relative (1978=indice 100)
Bruxelles	"Reste agglomération"	2732	5934	217
	Banlieue	2228	4968	223
	Zone des migrants alternants	1462	3142	215
Charleroi	Centre urbain	1042	1821	175
	"Reste agglomération"	1074	2003	187
	Banlieue	1365	2587	189
	Zone des migrants alternants	1186	2227	188
Liège	Centre urbain	1287	2201	171
	"Reste agglomération"	1160	2104	181
	Banlieue	1393	2851	205
	Zone des migrants alternants	1214	2583	213
La Louvière	Centre urbain	1205	2045	170
	"Reste agglomération"	1096	1985	181
	Zone des migrants alternants	1182	2081	176
Mons	Centre urbain	1385	2342	169
	"Reste agglomération"	923	1610	174
	Banlieue	1339	2449	183
	Zone des migrants alternants	834	1853	222
Namur	Centre urbain	1794	3655	204
	Banlieue	1693	3315	196
	Zone des migrants alternants	1359	2831	208
Tournai	Centre urbain	1222	2520	206
	Banlieue	865	2491	288
	Zone des migrants alternants	1081	2480	229
Verviers	Centre urbain	1355	2531	187
	"Reste agglomération"	1069	2209	207
	Banlieue	1630	3345	205
	Zone des migrants alternants	1157	2622	227
Petites villes		1291	2507	194
Communes "rurales"		1245	2664	214
Wallonie		1318	2635	200

Quand on descend à une échelle d'analyse plus fine, à savoir le niveau communal, on constate qu'il y a des évolutions très diverses en terme de marché immobilier en Wallonie (carte 46 à 48 - annexe 2).

En 1978, les maisons les plus chères sont localisées en Brabant wallon, dans le Namurois, dans quelques communes situées au sud de Charleroi et de Liège, et dans la région d'Eupen. On ne peut pas clairement définir un schéma quant à la distribution des valeurs immobilières. Le Hainaut est relativement bon marché, de même que la région sidérurgique liégeoise, mais les exceptions sont nombreuses. Il en est de même en province de Luxembourg où des communes de prix élevés côtoient des communes où les maisons sont plus abordables.

Entre 1978 et 1997, le prix des maisons augmente globalement, mais les évolutions sont très différentes d'une commune à l'autre. Les augmentations les plus importantes se localisent dans le Brabant wallon, en Hesbaye, dans les cantons de l'est, le long de la frontière luxembourgeoise, dans le Condroz et dans la région de Tournai. Par contre, l'axe industriel wallon connaît une augmentation plus limitée du prix des maisons et, à l'exception de Namur, la courbe de l'évolution des prix le long de l'axe suit à peine celle de l'inflation. On peut donc presque parler d'une 'dévaluation' des valeurs immobilières dans les régions traditionnellement industrielles en Wallonie.

En 1997, les écarts se sont creusés entre les prix des maisons des régions périurbaines, élevés puisqu'ils sont en moyenne supérieurs à 4 millions de BEF, et le prix des maisons de l'axe industriel wallon, nettement moins chères (2 millions de BEF en moyenne). On peut donc assister à une véritable dualisation de l'espace wallon en terme de valeurs immobilières. Le Hainaut est désormais nettement moins cher qu'ailleurs, de même que l'agglomération liégeoise. Les Cantons de l'est ont connu une véritable flambée du marché immobilier, due notamment à une forte demande de la population allemande, de même que la région d'Arlon, où l'augmentation est liée à la proximité de Luxembourg.

La hausse des marchés immobiliers est fortement liée aux phénomènes de périurbanisation, puisque les communes désormais les plus chères sont également les communes périurbaines des agglomérations bruxelloises, luxembourgeoises, namuroises, liégeoises ou d'Aix-la-Chapelle. Les différences de prix sont impressionnantes, puisque ceux-ci varient de 1.5 millions de BEF (Colfontaine, Borinage) à 8.5 millions de BEF (Lasne, Brabant wallon), alors qu'il ne s'agit que de moyennes ! Notons que le type de maisons est très influent, puisqu'en Brabant wallon, 82 % des maisons vendues sont de type 'maisons de maître et villas', alors qu'il n'est même pas de 50 % pour l'ensemble de la Région wallonne et descend sous la barre des 20 % dans la plupart des communes hennuyères. Cependant, même lorsque chaque type de maison est envisagé séparément, les maisons des communes périurbaines (banlieue, zone de migrations alternantes) restent de loin plus onéreuses que celles des autres milieux d'habitat.

Les valeurs immobilières dans une commune sont également fortement liées au standing de celle-ci. C'est ce que montre la relation statistique ($r = 0.85$) très significative entre le prix moyen des maisons et le revenu moyen par habitant au sein d'une même commune. Cela corrobore la théorie de la périurbanisation²⁵ par les riches, chère à l'école anglo-saxonne d'économie spatiale, selon laquelle l'accès au logement et la localisation résidentielle des individus est induite et participe à une forte ségrégation sociale de l'espace.

Le marché foncier a lui aussi connu une évolution particulière (carte 49 à 51 - annexe 2). En 1978, les valeurs foncières les plus élevées (400 à 1.000 BEF) se localisent essentiellement dans les centres urbains (Liège, Charleroi, Namur, Mons, Arlon) dans le Brabant wallon et dans la région de Soignies. Le sud de l'axe sambro-mosan est caractérisé par des prix du terrain à bâtir faibles (140 à 300 BEF/m²). L'axe industriel wallon se caractérise par des valeurs globalement élevées, ce qui confirme le fait que la cherté des terrains est un phénomène avant tout lié au degré d'urbanisation (Biancher, 1994).

Entre 1978 et 1999, les évolutions sont très diversifiées, mais plusieurs tendances apparaissent. Le Brabant wallon et ses alentours connaissent des hausses importantes, de même que le sud-Luxembourg et une grande partie de la province de Liège, alors que l'Entre-Sambre-et-Meuse, le Borinage et la région de Charleroi connaissent une certaine stagnation du marché foncier.

Dès lors, en 1999, ce sont plus clairement les communes périurbaines (Brabant wallon, Cantons de l'est, Sud-Luxembourg, Liège) au sein desquelles on enregistre les valeurs foncières les plus élevées (entre 1.000 et 3.000 BEF/m²). Les centres urbains, bien qu'ils sont toujours caractérisés par des prix élevés du terrain à bâtir, se détachent moins nettement au sein de l'espace wallon. Les communes ardennaises sont toujours les plus abordables (300 BEF/m²), mais les écarts se sont atténués.

Pour tenter d'appréhender les éventuelles relations entre le phénomène 'périurbanisation' et l'évolution des marchés fonciers et immobiliers en Wallonie, il nous a semblé nécessaire de descendre à une échelle d'analyse assez fine. Nous avons étudié en détails 7 communes (ces 7 monographies peuvent être consultées en annexe 7).

²⁵ Suburbanization en anglais.

❖ Conclusion

Les évolutions locales, en terme de migrations et de valeurs foncières et immobilières, confirment les suppositions que nous avons émises. Le processus de périurbanisation semble fortement lié à l'évolution des marchés fonciers et immobiliers. Cependant, les situations sont loin de converger vers la formation d'un espace largement périurbanisé uniforme dans la nature de son peuplement.

Les zones de périurbanisation ancienne, à forte de densité de population, ont un marché foncier (presque) saturé (Vandermotten et al., 1996, Coloos et Chaabouni, 1996) aux prix inabordables pour une grande partie de la population. Citons parmi celles-ci le centre du Brabant wallon, Waterloo et Braïne-l'Alleud, Chaudfontaine ou encore Gerpinnes. Les lotissements y sont loin d'être rares, et les politiques locales ont été favorables à l'accroissement massif du parc de logements. De nombreuses communes changent petit à petit de position, soit car la saturation est telle que l'espace est devenu rare, soit par une prise de conscience de la population, qui réagit par l'intermédiaire de commissions et d'associations de plus en plus nombreuses.

D'autres communes ont délibérément stoppé le processus, souvent par souci de fidéliser un électorat voulant que leur entité garde une dimension 'humaine' ou 'villageoise'. C'est le cas des communes aisées qui bordent la Forêt de Soignes. L'élitisme résidentiel y est à son comble, et citons à titre d'exemple le cas de Lasne où les nouvelles constructions, rares, sont dans l'obligation de répondre à des critères de taille minimale ... très imposante !

Les ménages aux revenus plus modestes, s'ils veulent s'établir à la campagne, sont obligés de s'éloigner dans des communes au caractère rural plus marqué. C'est le cas de nombreuses communes wallonnes de Hesbaye, du Condroz ou du Hainaut occidental, qui connaissent une périurbanisation récente mais rapide. Les valeurs foncières et immobilières y sont en hausse, ce qui risque de repousser dans un avenir proche les autochtones et les populations les plus modestes soit dans les centres urbains, soit dans des régions enclavées, soit dans un habitat précaire, qui se concentre dans certains sites particuliers (ex. : Somme-Leuze).

Le développement récent de nouvelles infrastructures autoroutières a permis un développement spatial rapide du processus de périurbanisation, qui se développe le long de ces nouveaux axes. Même si le regain démographique peut être perçu positivement dans des régions où l'exode rural fut important pendant longtemps, les tensions que cela peut provoquer sont souvent perceptibles, notamment entre les populations autochtones qui vivent des produits de la terre, et les nouveaux venus pour qui cet espace nouvellement conquis est perçu comme un éden dont ils sont 'logiquement' devenus les arbitres...

3.2. Fractures spatiales, fractures sociales ? Dualisation et non-durabilité d'un mode d'appropriation des espaces

3.2.1. Le «périurbain» comme milieu d'habitat particulier et socio-démographiquement privilégié

La redistribution spatiale de la population au travers de la mobilité n'intensifie-t-elle pas un processus de ségrégation sociale ? Pour J. Brun (1993, p.13), il est évident que «... les différents groupes sociaux n'ont pas une égale capacité à mettre en œuvre des stratégies résidentielles. La précarité des revenus, le manque de diplômes, la faiblesse du capital culturel et l'étroitesse du réseau de relations sociales restreignent le champ du possible». Une partie importante de la population ne bénéficie encore que d'un droit très limité à la mobilité parce qu'elle se trouve en marge du marché de l'emploi, parce qu'elle consomme peu de biens et de service et parce que, d'une manière générale, les limites spatiales de sa vie quotidienne sont particulièrement restreintes.

En d'autres termes, n'émigre pas celui qui veut, mais celui qui peut. Le contenu social de la mobilité semble s'être radicalement inversé depuis le siècle dernier. Hier, la mobilité concernait surtout une population en quête de survie. Aujourd'hui, la migration périurbaine serait plutôt le reflet d'une certaine promotion sociale. A propos de ces comportements résidentiels²⁶, M. Roncayolo (1990) écrit : «*L'inégalité s'est toujours affirmée en ce domaine : par leur force économique comme par l'idéologie qu'ils diffusent, ce sont bien les groupes dominants qui, en tant que consommateurs, conduisent le développement urbain et la division du sol*». La périurbanisation concernerait donc une population socio-économiquement privilégiée. Cette image est largement véhiculée par la presse²⁷ qui n'hésite pas, par exemple, à baptiser le Brabant Wallon, la zone de périurbanisation bruxelloise, de «Wallifornie». Les indices socio-démographiques rassemblés dans les tableaux ci-dessous démontrent que les communes périurbaines constituent bien un milieu démographique particulier et socialement privilégié. Considérons brièvement les principales caractéristiques socio-démographiques qui distinguent les communes périurbaines des autres milieux d'habitat wallons.

Les données utilisées proviennent du Registre national et couvrent la période quinquennale qui s'étend du 1^{er} janvier 1993 au 31 décembre 1997. Pour certaines communes, ou groupe de communes, nous disposons d'informations plus anciennes, concernant la période 1982-1987. Celles-ci sont également extraites du Registre national. Enfin, des données complémentaires proviennent des publications annuelles de l'Institut National de Statistique sur le mouvement de la population, sur les revenus... ainsi que du recensement de la population de 1991.

3.2.2. Les comportements et les caractéristiques démographiques des communes périurbaines

Avant d'étudier les comportements et les caractéristiques démographiques propres au milieu d'habitat périurbain, il importe de dresser le portrait, selon l'âge, de ceux qui viennent s'installer dans ce milieu d'habitat et de ceux qui le quittent.

❖ Les zones périurbaines attirent surtout des adultes âgés de 30-45 ans et leur(s) enfant(s) de moins de 15 ans

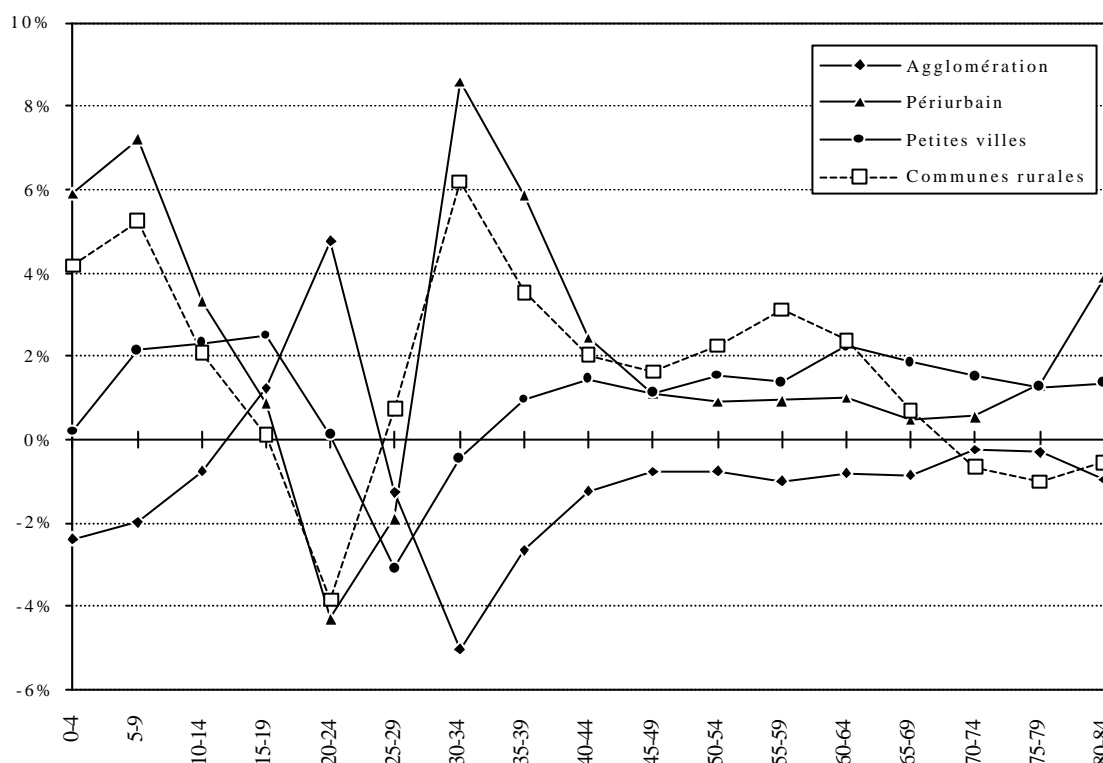
Les mouvements migratoires ont une influence déterminante, non seulement sur l'évolution, à la hausse ou à la baisse, du chiffre de la population d'une commune (tableau A3 – annexe 3), mais également sur ses caractéristiques démographiques, socio-économiques et culturelles. Autrefois, les migrations étaient avant tout une réponse à un climat économique défavorable. Aujourd'hui, leurs caractéristiques et leurs motivations ne se confondent plus unilatéralement avec le facteur économique. D'autres éléments entrent en jeu. Si une commune est attractive, c'est qu'elle dispose d'atouts. Or, leur appréciation varie selon les personnes et notamment selon l'âge ; on peut raisonnablement admettre que les priorités d'un jeune entrant dans la vie active ne sont pas forcément celles d'un adulte de 35-40 ans et encore moins celles d'un retraité. Pour les jeunes de 20 à 30 ans, l'emploi demeure l'objectif prioritaire. Pour un adulte installé dans la vie active et qui souhaite fixer sa résidence, la disponibilité du parc immobilier peut être un élément déterminant. De même, le cadre de vie, l'environnement peut être l'attrait prédominant chez des personnes âgées. Enfin, le changement de situation matrimoniale, la proximité et la diversité des services offerts, l'aisance de la navette journalière... sont d'autres motifs de migration. Des courants migratoires plus importants et plus spécifiques à certains groupes d'âges sont donc observés vers des lieux bien déterminés en réponse à des attraits bien précis. Il en résulte inévitablement une déstabilisation plus ou moins marquée de la structure par âge ; déstabilisation qui peut favoriser un rajeunissement de la pyramide, si la commune est attractive pour les jeunes ménages et leurs enfants, ou, au contraire, en accélérer le vieillissement, si elle attire les personnes âgées et/ou repousse les jeunes adultes.

²⁶ A ce propos, voir également Simon (1995), Tabard (1993).

²⁷ Voir par exemple *Le Vif L'Express*, 10-16 novembre 1995, n°2314, p.50.

La figure 6 présente les bilans migratoires par groupe quinquennal d'âges, observés entre 1993 et 1998, selon le milieu d'habitat. Le milieu périurbain, et dans une moindre mesure, les communes rurales, sont particulièrement attractifs pour la population âgée de 30 à 45 ans (en fin de période) et leur(s) enfant(s) de moins de 15 ans (voir aussi tableau A3 - annexe 3). L'évolution favorable du logement a permis l'arrivée de jeunes ménages qui se sont établis dans un cadre environnemental plaisant tout en restant à proximité des principaux pôles d'emploi et des voies de communication rapide. Inversement, les centres urbains et leur agglomération sont résolument répulsifs pour ces tranches d'âges. La désaffection de ces communes par leurs éléments les plus dynamiques ampute d'autant les jeunes générations et risque à l'avenir de renforcer la dénatalité et le vieillissement de la structure par âge.

Figure 6. Les bilans migratoires par groupe quinquennal d'âges selon le milieu d'habitat (Wallonie, 1993-1998)



Source : I.N.S.-Registre national

La dépopulation des agglomérations urbaines par les adultes de 30 à 45 ans et par leurs jeunes enfants est en partie compensée par l'arrivée de jeunes âgés de 15 à 24 ans. La ville reste attractive pour les jeunes en quête de leur émancipation et d'un premier emploi. Par ailleurs, les atouts socioculturels qu'offre la ville peuvent également constituer de puissants motifs attractifs pour bon nombre de jeunes. Par contre, les communes périurbaines et rurales repoussent davantage ces jeunes qu'elles ne les attirent.

Enfin, les communes périurbaines, les communes rurales et les petites villes sont attractives pour les personnes âgées de 45 ans à 60 ans. Au delà de 60 ans, on observe même un relèvement des bilans migratoires dans la zone périurbaine. Les infrastructures d'accueil pour personnes âgées sont-elles plus développées dans ce milieu d'habitat et/ou s'agit-il d'une migration de retour des couples qui ont émigré, au moment de la retraite, vers la côte ou vers les Ardennes ?

En centrant l'analyse sur les communes périurbaines du Brabant Wallon, on peut s'interroger sur l'évolution des bilans migratoires par groupe d'âges entre les périodes quinquennales 1982-1987 et 1993-1998.

La figure A1 - annexe 4 permet de comparer l'évolution dans le temps des bilans migratoires selon l'âge pour les communes de la première couronne périurbaine du Brabant Wallon – le processus y est donc plus ancien – et pour celles de la seconde couronne, situées pour la plupart à l'est de la nouvelle province. Pour les premières, le profil des deux courbes se ressemblent, avec toutefois un vieillissement net du calendrier de la migration. Ce processus se manifeste de différentes manières :

- En 1993-1998, les jeunes adultes âgés de 25-29 ans sont davantage «repoussés» par ces communes qu'ils ne l'étaient une dizaine d'années plus tôt. Est-ce un effet de la sélection que la flambée des prix des logements fait peser sur les jeunes ménages qui souhaitent s'établir dans ces communes ? Ou alors, peut-on y déceler un recul de l'âge à l'émancipation et donc à l'émigration vers la grande ville ?
- Ces communes restent très attractives pour les adultes, mais on observe, entre les deux périodes quinquennales considérées, un décalage vers la droite, donc vers des groupes d'âges un peu plus âgés, de cette tendance.
- L'évolution la plus marquante concerne les personnes âgées. En une décennie, les bilans migratoires des personnes âgées de plus de 70 ans ont considérablement augmenté. A ces âges, et plus particulièrement au-delà de 80 ans, la migration est surtout féminine et est associée au veuvage. Chez ces personnes très âgées, on observe une désaffection très nette des centres urbains et une réelle attraction pour le milieu périurbain (Debuisson et al., 2000). S'agit-il d'une migration «de retour» du conjoint survivant vers le domicile d'un des enfants et/ou d'un mouvement orientés vers des communes, d'une part, particulièrement bien équipées en termes de services d'accueil et de soins en faveur des personnes âgées, et d'autre part, proches des agglomérations urbaines et des grands centres hospitaliers ? Pour ce groupe d'âges, l'isolement joue, à n'en pas douter, un effet dépréciatif sur le pouvoir attractif que peut exercer une commune.

Pour les communes brabançonnaises de la seconde couronne périurbaine, les changements sont moins marqués. L'évolution la plus significative concerne les personnes âgées de 25-29 ans. Bien qu'il demeure légèrement positif, le bilan migratoire de ce groupe d'âge a sensiblement diminué. Comme évoqué précédemment dans le cas des communes de la première couronne périurbaine, cette tendance reflète-t-elle les difficultés que ces jeunes adultes rencontrent pour se loger à des prix décentes dans cette zone du Brabant Wallon ?

❖ Les communes périurbaines : une population relativement jeune mais qui vieillit plus rapidement

Les communes périurbaines se composent d'une population en moyenne plus jeune que celle qui réside dans les autres milieux d'habitat. En 1998, l'âge moyen de la population y est de 38,6 ans, pour près de 40 ans dans les agglomérations et leur centre urbain et les petites villes. Depuis le milieu des années 60, l'exode urbain, qui touche surtout les jeunes couples avec enfant(s), a influencé le survieillessement des localités urbaines. Inversement, l'arrivée de ces jeunes ménages dans les communes périurbaines a eu un impact «plus positif» sur la structure par âge de leur population.

Si nous observons la répartition de la population par grand groupes d'âges, les communes périurbaines se distinguent par des proportions plus importantes de jeunes de moins de 20 ans et d'adultes âgés de 30 à 59 ans. Inversement, les jeunes adultes de 20-29 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans y sont sous-représentés (tableau 9).

Comment a évolué la structure par âge de la population de ces milieux d'habitat entre 1993 et 1998 ? L'âge moyen de la population augmente lentement dans les centres urbains et leur agglomération, là où, paradoxalement, le vieillissement démographique est le plus accentué. Inversement, dans des communes relativement jeunes, comme par exemple les communes périurbaines, l'évolution de l'âge moyen de leur population est plus rapide. Cette tendance est encore plus marquée si on distingue les communes de périurbanisation récente et plus ancienne. Pour ces dernières, l'âge moyen augmente de 2,5% entre 1993 et 1998 (Eggerickx, Poulain, 2001). En réalité, par rapport aux agglomérations

urbaines, on constate une diminution plus rapide de la proportion de la population âgée de moins de 40 ans et une augmentation plus rapide de celle des personnes âgées de plus de 60 ans.

Tableau 9. La structure de la population par grand groupe d'âges pour les milieux d'habitat wallons (1-1-1998)

Milieu d'habitat	Communes	Age moyen (année)	Moins de 20 ans (%)	20-39 ans (%)	40-59 ans (%)	60 ans et plus (%)
Centre Urbain	Total	39,8	23,2	29,2	24,8	22,8
	Charleroi	39,7	23,5	29,0	24,8	22,7
	Liège	41,0	21,0	30,0	24,4	24,7
	Namur	39,3	24,0	28,9	25,2	21,9
Périurbain	Total	38,6	25,4	28,0	26,2	20,3
	Bbt wallon (Bxl)	38,5	25,7	27,8	26,6	19,9
	Liège	38,7	25,3	27,9	26,5	20,3
	Namur	37,6	27,0	28,6	25,0	19,5
Petites villes		39,9	25,4	28,3	24,5	21,8
Communes rurales		38,4	26,0	28,6	24,2	21,3
Wallonie		39,0	24,8	28,4	25,3	21,5

Source : I.N.S., Registre national

Ce vieillissement accéléré des communes périurbaines de «vienne génération» est encore plus marqué si l'on compare les années 1987 et 1998. L'exercice a été mené pour les communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine de Bruxelles et pour la ville de Charleroi (tableau 10 et figure 7). Entre les deux périodes, l'âge moyen de la population des communes brabançonnaises s'est accru de 5 %, pour 2 % seulement dans le cas de Charleroi. Autres évolutions éloquentes, celles des personnes âgées. Les parts relatives des plus de 60 ans et des plus de 80 ans ont respectivement augmenté de 12 et de 11 % en Brabant Wallon. A Charleroi, la croissance relative des plus de 60 ans fut de 3.5 %, alors que la part relative des plus de 80 ans est en stagnation.

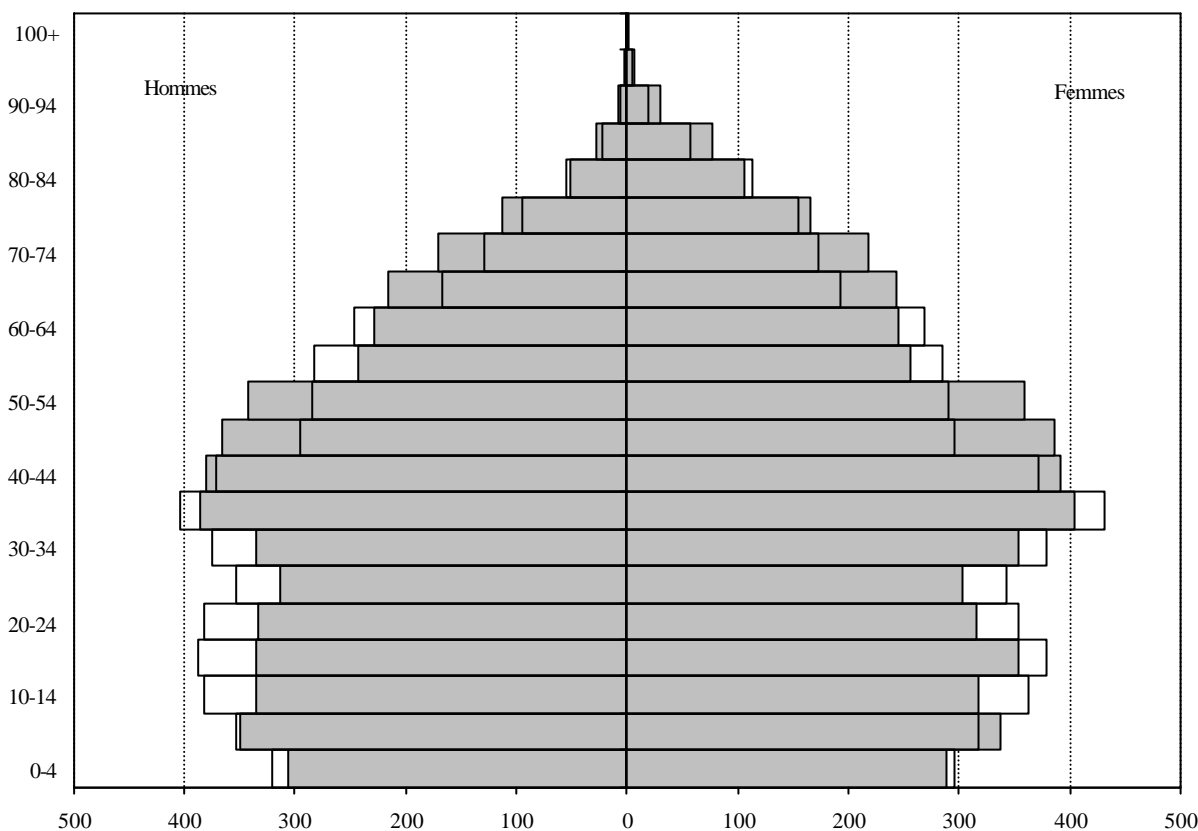
Tableau 10. L'évolution de quelques indices du vieillissement démographique entre 1987 et 1998

Indices	Brabant Wallon : 1 ^{ère} couronne périurbaine		Charleroi (centre urbain)	
	1987	1998	1987	1998
Age moyen	36,5 ans	38,2 ans	38,9 ans	39,7 ans
% moins de 20 ans	28,0 %	26,2 %	24,6 %	23,5 %
% plus de 60 ans	17,1 %	19,1 %	21,9 %	22,7 %
% plus de 80 ans	2,8 %	3,1 %	3,6 %	3,6 %

Source : I.N.S., Registre national

S'agit-il d'un effet de rattrapage suite à la sédentarisation des populations impliquées dans le mouvement de périurbanisation ? Ou alors, dans certaines régions, comme par exemple en Brabant Wallon, le prix élevé des logements, à la location comme à l'achat, forcent les jeunes ménages à revenus moyens ou modestes à rechercher ailleurs des conditions de logement abordables et décentes. Ces régions périurbaines se verraient ainsi amputées d'un «potentiel démographique» important.

Figure 7. Les pyramides des âges de la population des communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine de Bruxelles en 1987 et en 1998



En traits épais et fond transparent : 1987

En traits fins et fond grisé : 1998

Source : I.N.S., Registre national

❖ Des naissances plus tardives et plus rapprochées dans les communes périurbaines

L'indice synthétique de fécondité ne met pas en évidence des différences significatives de comportement entre les différents milieux d'habitat wallons. Cependant, l'analyse du calendrier de la fécondité permet de déceler un modèle particulier qui caractérise les communes périurbaines (tableau 11). Ainsi, on observe dans ce groupe de communes, et en particulier dans le Brabant Wallon, une sous-fécondité relative entre 15 et 29 ans et une sur-fécondité relative aux âges plus élevés. En d'autres termes, tout en maintenant une descendance moyenne comparable à celle de la population des autres milieux d'habitat, ces femmes retarderaient davantage leurs naissances qui seraient également, par extension, plus rapprochées. Cette tendance est d'ailleurs confirmée par un âge moyen à la maternité plus élevé : il approche 30 ans dans les communes périurbaines du Brabant Wallon, alors qu'il dépasse à peine 27 ans dans les centres urbains.

Ce modèle particulier de fécondité serait déterminé par un prolongement des études et/ou par une «suractivité» relative de ces femmes (Goffin, 1999).

Examinons à présent comment ont évolué ces comportements de fécondité en comparant les cas des communes périurbaines brabançonnaises et du centre urbain de Charleroi entre les périodes 1982-1987 et 1993-1998 (figure 8).

Tableau 11. Quelques indicateurs de fécondité et de mortalité selon le milieu d'habitat en Wallonie (1993-1998)

Milieu d'habitat	Communes	AMM (année)	ICF	Tx ₁₅₋₂₉ ‰	Tx ₃₀₋₄₉ ‰	Espérance de vie à la naissance (année)			Quotients de mortalité masculins (‰)	
						Hommes	Femmes	Total	30-49 ans	50-74 ans
Centre Urbain	Total	27,3	1,65	106	59	71,2	78,7	75,0	14,2	91,4
	Charleroi	28,0	1,68	115	53	70,0	78,2	74,1	16,0	100,5
	Liège	28,3	1,65	99	65	71,2	78,2	74,8	14,3	87,1
	Namur	28,3	1,65	98	67	71,2	79,2	75,3	14,9	90,6
Périurbain	Total	28,9	1,63	101	62	72,4	79,2	75,8	11,7	79,8
	Bbt wallon (Bxl)	29,5	1,66	95	71	73,1	79,7	76,4	11,0	73,1
	Liège	28,8	1,57	99	57	72,9	79,2	76,0	10,5	74,9
	Namur	28,6	1,75	112	63	71,9	79,0	74,6	11,7	85,4
Petites villes		28,1	1,72	113	59	71,9	79,3	75,6	13,7	83,0
Com. rurales		28,2	1,77	119	58	72,0	79,1	75,5	13,2	83,9
Wallonie		28,4	1,66	107	59	71,9	79,1	75,5	12,8	84,5

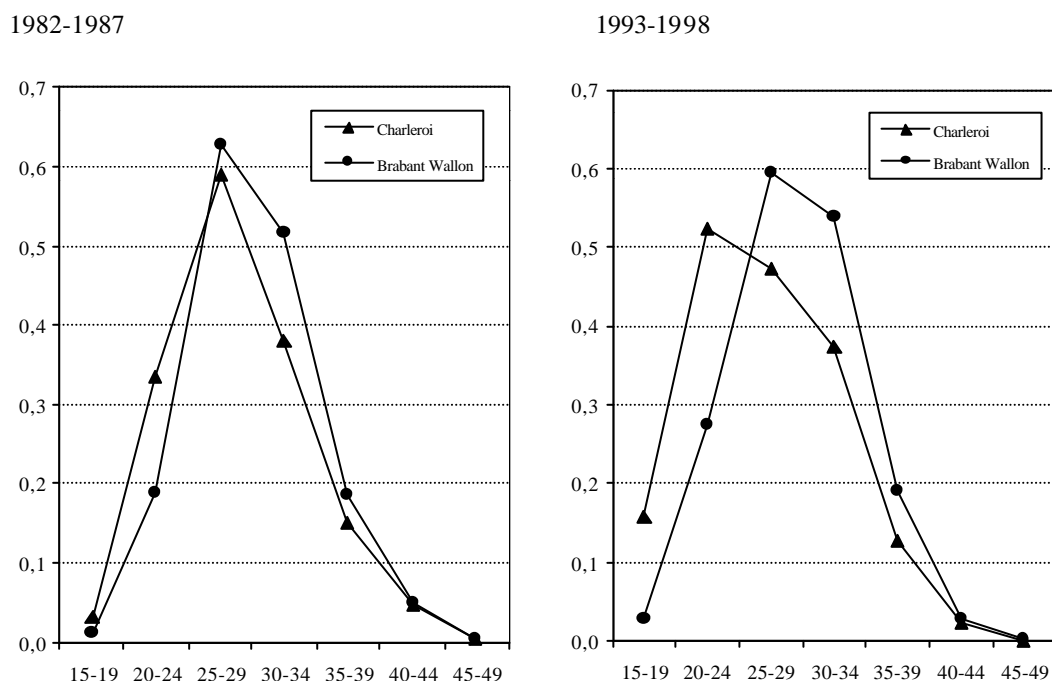
AMM = Age moyen à la maternité

ICF = Indice conjoncturel de fécondité

Tx₁₅₋₂₉ et Tx₃₀₋₄₉ = Taux de fécondité à 15-29 ans et à 30-49 ans

Source : I.N.S., Registre national

Figure 8. L'évolution des taux de fécondité par groupe quinquennal d'âges entre 1982-1987 et 1993-1998



Source : I.N.S., Registre national

Au cours des deux périodes considérées, les taux de fécondité des femmes de moins de 25 ans résidant à Charleroi sont systématiquement supérieurs à ceux de leurs homologues brabançonnaises, et cette tendance s'est renforcée entre 1993 et 1997. En fait, on observe un rajeunissement sensible du

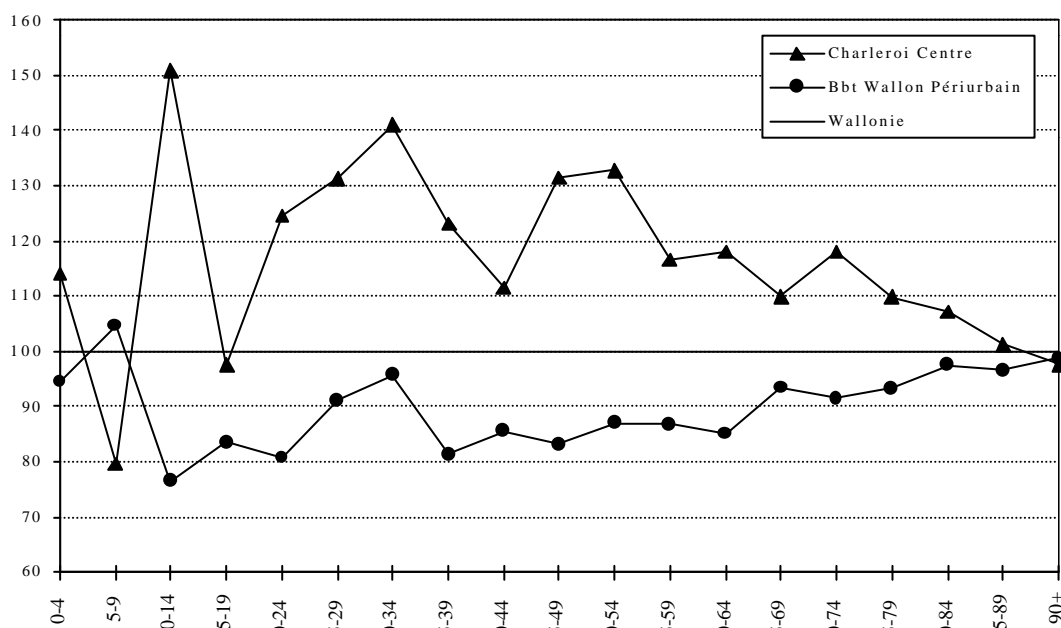
calendrier de la fécondité à Charleroi. ; entre 15 et 24 ans, les taux de fécondité ont quasiment doublé en une décennie. Alors que dans les zones périurbaines, le modèle des conceptions tardives et rapprochées se renforcent, en centre urbain²⁸, le modèle de fécondité s'est transformé, avec une augmentation sensible du nombre de naissances à un âge précoce. Nous sommes donc en présence d'une évolution de comportements radicalement différentes entre ces deux milieux d'habitat spécifiques ; évolution dont il s'agirait de mieux comprendre les mécanismes et les déterminants, grâce à des études plus ciblées sur les comportements actuels de fécondité.

❖ *L'espérance de vie est la plus élevée dans le milieu périurbain*

Le tableau 11 présente quelques indicateurs de mortalité pour les milieux d'habitat wallons et la figure 9 compare les quotients de mortalité masculins pour Charleroi et pour les communes périurbaines brabançonnaises, là où les différences sont les plus marquées.

Les résultats sont clairs ! On observe une surmortalité urbaine et celle-ci se manifeste pratiquement à tous les âges. A l'opposé, c'est dans les communes périurbaines que la mortalité est la plus faible. Entre les milieux d'habitat, c'est pour les hommes que les écarts sont les plus importants. Ainsi, l'espérance de vie masculine à la naissance dépasse à peine 70 ans dans l'agglomération de Charleroi, alors qu'elle atteint 73 ans dans les zones périurbaines du Brabant et de Liège, et dépasse même 74 ans dans les communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine de Bruxelles. Entre 30 et 74 ans, un habitant de Charleroi a environ 40 % de risque de mourir en plus qu'un habitant du Brabant Wallon (figure 9).

Figure 9. La mortalité dans le centre urbain de Charleroi et dans la région périurbaine du Brabant Wallon (1993-1998) (quotients de mortalité rapportés aux quotients de mortalité de la Wallonie (%)).



Source : I.N.S., Registre national

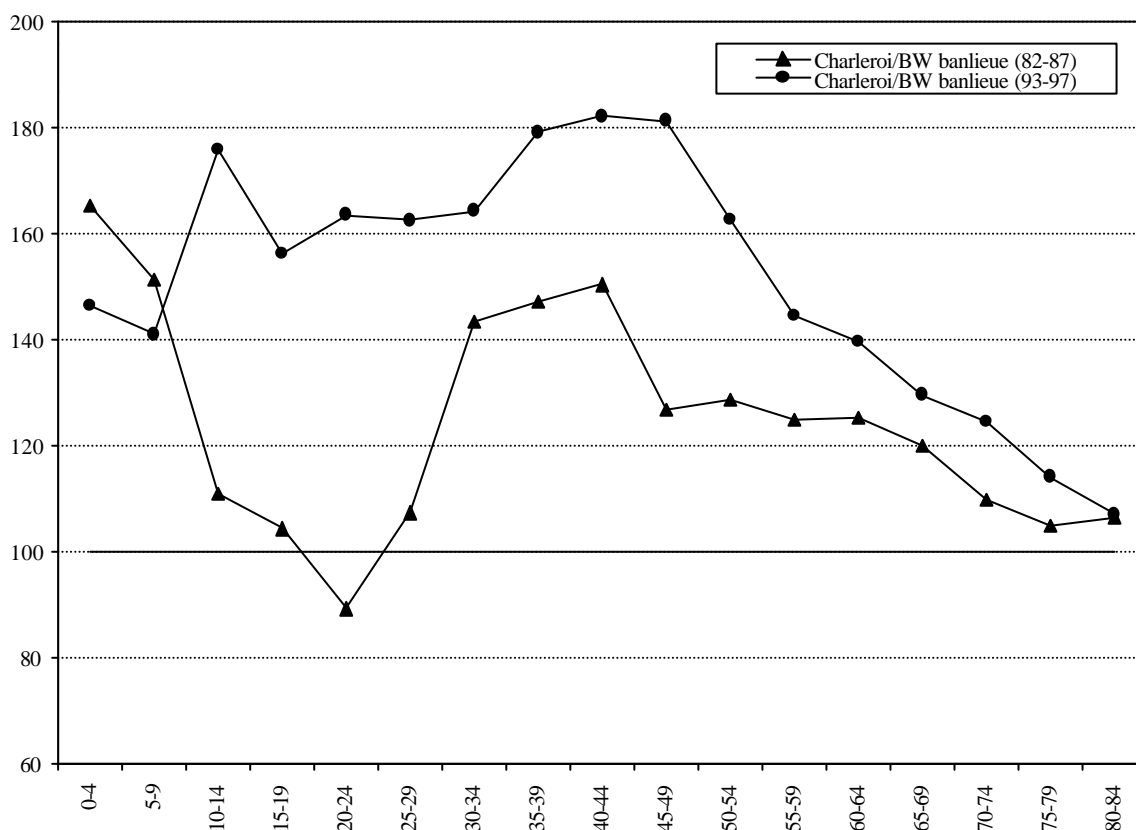
Ces différences de mortalité peuvent être attribuées à différentes causes telles que les habitudes alimentaires plus propices ici ou là, le développement de certaines pathologies particulières, le recours différentiel et les facilités d'accès aux soins de santé, les attitudes à l'égard de la prévention médicale,

²⁸ Hormis le cas de Charleroi, cette tendance s'observe également dans d'autres grands centres urbains comme Liège ou encore Mons. A Namur, par contre, le modèle de fécondité se situe à mi-chemin entre celui qui caractérise les centres urbains déjà cités et celui des milieux périurbains.

l'environnement naturel et le niveau de pollution... Enfin, il est clair que dans l'axe industriel wallon, «[...] la surmortalité est aussi la trace d'une révolution industrielle plus brutale et souvent destructrice, aussi bien sur le plan de l'environnement que sur celui des pathologies induites par les conditions de vie dans les "pays noirs"» (Decroly, Grimmeau, 1991, p. 8). Ces différences dans les chances de survie selon le milieu d'habitat de résidence mettent en évidence des inégalités profondes, qu'il convient de résorber. Cet objectif apparaît en filigrane dans le texte du *Plan fédéral de développement durable*. D'ailleurs, selon les auteurs, «(...) les personnes qui vivent dans une situation de pauvreté ou de précarité n'ont pas toujours la possibilité (financière) d'être attentives à l'interaction entre santé et environnement» (p. 29).

Ces inégalités se sont renforcées, comme le démontre la confrontation des quotients masculins de mortalité, observés à Charleroi et dans les communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine de Bruxelles, pour les périodes 1982-1987 et 1993-1998 (figure 10). On peut observer que pour la plupart des groupes d'âges, les différences entre les deux milieux d'habitat sont nettement plus marquées en 1993-1997 que dix ans auparavant. Et c'est surtout entre 10 et 30 ans que les écarts se sont creusés ; d'une relative égalité des risques de mourir à ces âges en 1982-1987, la situation a évolué vers une surmortalité qui dépasse 60 % au cours de la période 1993-1998.

Figure 10. Les rapports des quotients de mortalité à Charleroi et dans les communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine de Bruxelles (ces derniers = indice 100) en 1982-1987 et 1993-1997 (moyenne mobile sur 3 éléments)

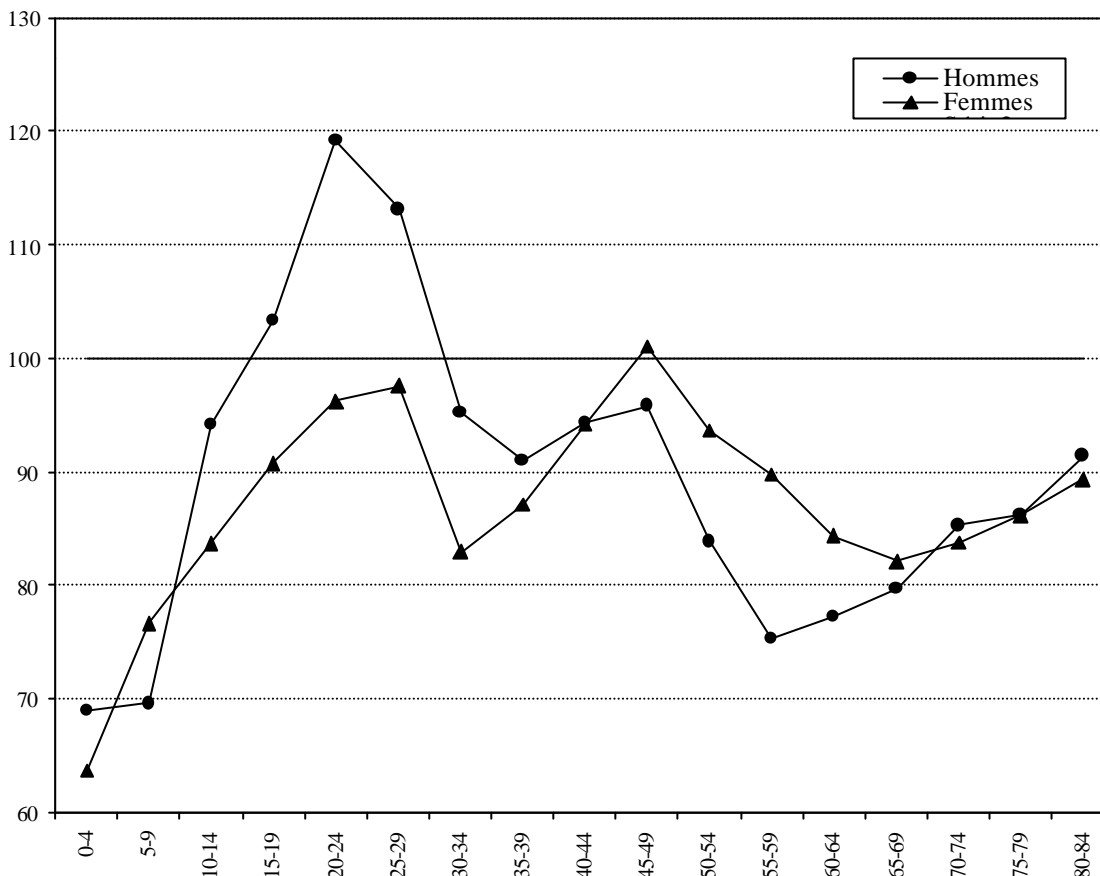


Source : I.N.S., Registre national

Cette évolution particulière s'explique par la détérioration des conditions de survie qui affecte à Charleroi, et plus globalement dans les grands centres urbains, les jeunes hommes âgés de 15 à 30 ans (figure 11). Ce recul est-il une conséquence de la paupérisation des villes et de sa cohorte de problèmes sociaux qui ont pour nom chômage, délinquance, insécurité, délabrement des logements... ? Cette problématique mériterait une analyse plus détaillée, car aucune étude sérieuse des

déterminants socioculturels de la mortalité et de la morbidité, à l'échelle locale ou même régionale, n'a été menée jusqu'à présent.

Figure 11. Les rapports des quotients de mortalité à Charleroi pour les périodes 1982-1987 et 1993-1998 (1993-1998 = indices 100) (moyennes mobiles sur 3 éléments)



Source : I.N.S., Registre national

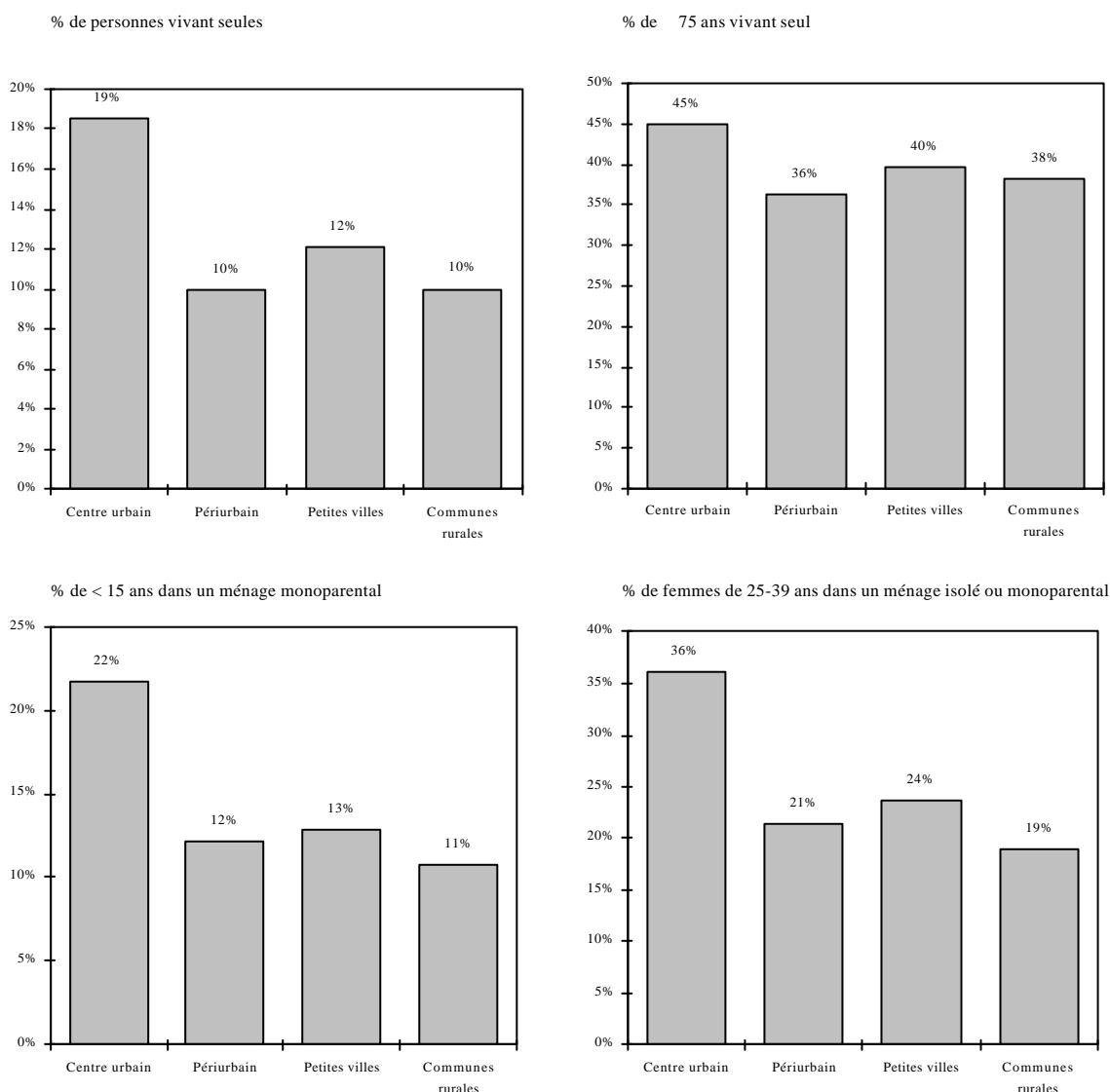
❖ *Les ménages périurbains : des ménages de plus grande taille et relativement moins de «ménages à risque»*

Le tableau A4 - annexe 3 présente les principaux types de ménages selon le milieu d'habitat, en 1998. C'est dans les centres urbains que la taille moyenne des ménages est la plus petite, alors qu'elle est la plus élevée dans les zones périurbaines et dans les communes rurales. Ainsi, par exemple, à Liège, les ménages se composent en moyenne de 1,9 personne, alors que dans les communes périurbaines liégeoises, la taille moyenne des ménages est de 2,6 personnes en 1998. Deux facteurs expliquent essentiellement ces écarts :

- Le ménage traditionnel — le couple marié avec enfant — est sensiblement mieux représenté en milieu périurbain et dans les communes rurales (33 % des ménages) que dans les centres urbains (22 % des ménages) et leur agglomération. Les différences extrêmes opposent Liège et sa zone périurbaine, avec respectivement 17 % et 34 % de ce type de ménage.
- Les ménages composés d'une seule personne — les isolés — sont surreprésentés dans les centres urbains. En 1998, ils constituent près de 51 % des ménages à Liège et 39 % des ménages à Charleroi. Dans les communes périurbaines et dans les communes rurales, cette proportion n'est que de 26 %.

Le ménage classique est donc le modèle dominant en milieu périurbain et son déclin est moins prononcé qu'ailleurs (Eggerickx, Poulain, 2001). Inversement, les isolés et les monoparentaux y sont moins bien représentés. D'autres indices permettent de souligner les écarts importants entre, d'un côté, les milieux d'habitat typiquement urbains, et de l'autre, les zones périurbaines, les communes rurales et les petites villes (figure 12). Ainsi, la proportion de personnes vivant seules varie presque du simple au double entre les communes périurbaines et rurales (10 %) et les centres urbains (19 %). A Liège, plus d'un quart de la population vit seul. Autre indice, la part relative de personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules : elle est de 36 % dans la zone périurbaine du Brabant Wallon mais atteint 47 % à Charleroi et 50 % à Liège.

Figure 12. La répartition de la population dans quelques types de ménages, pour les milieux d'habitat wallons en 1998



Source : I.N.S., Registre national

Considérons à présent les personnes vivant dans un ménage monoparental. Le développement de ces ménages est étroitement lié à l'augmentation de la divortialité, et par extension, à l'instabilité croissante du noyau familial et en particulier du couple, et dans une moindre mesure, à la fécondité illégitime et au veuvage. Ce modèle de ménage est essentiellement féminin et induit souvent une situation de carence; la décomposition familiale s'accompagnant d'une relégation sociale et

économique²⁹ (Boulangier et al., 1997). Dans les centres urbains wallons, 22 % des enfants de moins de 15 ans vivent dans un ménage monoparental, alors que cette proportion est de 12 % en milieu périurbain et de 11 % dans les communes rurales. La proportion de femmes âgées de 25 à 39 ans vivant seules ou seules avec des enfants est sensiblement supérieure en milieu urbain. Elle est de 36 % pour l'ensemble des centres urbains wallons et atteint même 44 % à Liège, alors qu'elles sont 21 % à vivre dans ce type de situation dans les communes périurbaines.

La répartition des ménages selon leur type et leur taille dans les différents milieux d'habitat considérés correspond dans une large mesure aux contraintes et aux spécificités du parc de logements. La corrélation entre, d'une part, la surreprésentation des ménages de petite taille, des isolés et des familles monoparentales dans les centres urbains, et d'autre part, l'offre en petits logements qui caractérise ce milieu d'habitat, est évidente. Par ailleurs, plus la taille du ménage augmente, moins le parc de logement urbains est capable de satisfaire la demande et les besoins des « grand ménages ». Ceux-ci seront alors tentés de s'installer en périphérie, là où l'offre en logements plus vastes est plus importante. Les relations entre le type de ménage, le type et la taille du logement et la position des individus dans leur cycle de vie sont tout aussi manifestes. P. Simon (2000, p. 303-304) les résume de la manière suivante : *«Les enfants grandissent dans les lotissements pavillonnaires et le parc social en périphérie (...). Puis, la décohabitation amène une partie des jeunes adultes à venir se loger dans le centre de l'agglomération (...). La constitution d'une famille et son agrandissement poussent à s'éloigner une nouvelle fois du centre (...). Le retour dans le centre intervient lorsque les enfants ont grandi, soit pour rechercher de meilleures prestations en matière d'équipement scolaire, soit pour bénéficier de la centralité au prix de sacrifices en termes de qualité de l'habitat (ou de son coût). Passé 60 ans, les migrations de retraite vers la province contribuent à réduire la proportion des personnes âgées vivant dans le centre, même si celle-ci reste relativement élevée»*. La dynamique des ménages et les caractéristiques locales des logements induisent donc une ségrégation démographique très marquée de l'espace.

Observons à présent la transition des ménages, c'est-à-dire la situation des ménages au 1^{er} janvier 1993 et ce qu'il est advenu de ces mêmes ménages au 1^{er} janvier 1998³⁰. C'est dans les communes périurbaines et rurales que les ménages semblent les moins fragiles. Dans le milieu périurbain, parmi les couples mariés avec enfant(s) recensés en 1993, près de 78 % le sont toujours cinq ans plus tard. Cette proportion est également élevée dans les communes rurales (79 %), alors qu'elle est seulement de 70 % à Charleroi et de 68 % à Liège. La transition de ce type de ménage vers le type monoparental est plus fréquente dans les centres urbains et leur agglomération (tableau 12). La situation des «ménages à risque» semble également moins durable dans les communes périurbaines. Dans le Brabant Wallon, 63 % des isolés dénombrés en 1993 vivent toujours seuls en 1998. A Liège, cette proportion atteint 81 % et elle est de 75 % à Charleroi. Un constat similaire peut être dressé avec le cas des ménages monoparentaux. Ils sont 26 % à avoir retrouvé un conjoint en Brabant Wallon, pour seulement 17 % à Liège et 19 % à Charleroi (tableau 12).

En résumé, dans les milieux d'habitat périurbain et rural, le modèle familial classique prédomine et les ménages dits «à risque» sont proportionnellement moins nombreux que dans les grands centres urbains et leur agglomération. Par ailleurs, les familles y sont en moyenne plus stables et la situation des isolés et des ménages monoparentaux plus temporaires. A ce niveau aussi, des différences sensibles, bien souvent synonymes d'inégalités et de précarités, opposent également ces milieux d'habitat

²⁹ Considérons cependant avec R. Cardelli (1999) que la monoparentalité ne va pas forcément de pair avec la pauvreté. Toutefois, *«Au-delà des difficultés économiques que rencontrent actuellement certaines femmes divorcées, leur détresse psychologique est particulièrement alarmante, à tel point que la santé de ces femmes et celle de leur(s) enfant(s) constituent un problème majeur»* (Cardelli, 1999, p. 70).

³⁰ Cette approche inédite se base sur une analyse des données individuelles, plus précisément sur la comparaison de la «situation de ménage» d'un individu au temps t_1 et sur la situation de ce même individu au temps t_2 .

Tableau 12. La transition des ménages entre 1993 et 1998 dans les milieux d'habitat de la Wallonie*Pour les personnes vivant en couples mariés avec enfant(s) en 1993*

Type en 1998	Centres urbains				Communes périurbaines				Petites villes	Com. rurales	Wallonie
	Total	Charleroi	Liège	Namur	Total	Charleroi	Liège	Namur			
Mariés avec enfant(s)	71,8	70,4	68,2	73,7	77,6	77,1	78,7	78,3	76,7	78,6	76,0
Mariés sans enfant	8,0	8,0	8,7	7,4	7,2	7,0	7,2	6,5	8,0	7,6	7,6
Cohabitants	3,2	3,2	3,2	3,2	3,0	3,1	2,9	2,9	3,0	2,6	2,9
Isolés	5,9	5,4	9,4	4,9	2,6	2,8	2,4	2,3	3,4	2,4	3,4
Monoparental	7,2	8,0	7,7	6,4	5,6	5,6	5,4	5,6	5,8	5,1	6,1
Autres	3,9	5,1	2,8	4,4	4,1	4,3	3,4	4,4	3,2	3,8	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les personnes isolées en 1993

Type en 1998	Centres urbains				Communes périurbaines				Petites villes	Com. rurales	Wallonie
	Total	Charleroi	Liège	Namur	Total	Charleroi	Liège	Namur			
Isolés	76,4	74,6	80,5	73,7	65,5	63,1	67,2	67,1	73,6	71,5	71,4
Mariés avec enfant(s)	4,1	3,9	3,7	4,8	7,3	8,3	6,7	6,9	5,1	5,5	5,6
Mariés sans enfant	2,7	2,4	3,1	3,0	4,0	4,3	4,4	3,6	3,2	3,5	3,3
Cohabitants	6,4	7,1	5,3	6,5	10,1	11,4	9,4	9,7	7,2	8,1	8,1
Monoparental	3,5	4,0	2,9	3,3	3,5	3,6	3,3	2,8	3,0	3,1	3,5
Autres	6,8	7,9	4,5	8,8	9,6	9,3	8,9	9,9	7,9	8,3	8,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Pour les personnes vivant en ménage monoparental en 1993

Type en 1998	Centres urbains				Communes périurbaines				Petites villes	Com. rurales	Wallonie
	Total	Charleroi	Liège	Namur	Total	Charleroi	Liège	Namur			
Monoparental	58,7	59,1	57,6	58,1	55,9	55,1	56,5	54,3	57,4	56,2	57,6
Mariés avec enfant(s)	7,2	6,9	6,9	7,1	10,2	10,5	10,7	11,0	8,7	10,3	9,1
Mariés sans enfant	2,0	1,8	2,2	2,3	2,3	2,2	2,7	1,9	2,5	2,6	2,2
Cohabitants	9,1	10,2	7,9	8,9	12,0	12,8	11,6	11,7	10,5	10,7	10,5
Isolés	16,9	14,9	21,2	16,5	11,2	11,0	11,1	11,4	14,2	12,2	13,3
Autres	6,0	7,2	4,2	7,0	8,3	8,5	7,3	9,7	6,7	8,0	7,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : I.N.S., Registre national

3.2.3. Les communes périurbaines : un milieu socialement privilégié

Les migrations de périurbanisation et le «boom» démographique que connaissent de nombreuses communes depuis plusieurs années ont occasionné une spectaculaire flambée des prix des logements, à

la vente comme à la location, et des terrains. Conséquences, une attraction de personnes aux revenus élevés et une division sociale de l'espace de plus en plus marquée.

Cette tendance est illustrée par le tableau A5 - annexe 3 qui présente quelques indicateurs socio-économiques et relatifs aux logements. Par exemple, en 1997, dans les communes périurbaines, le prix moyen des logements est 34 % supérieur à celui pratiqué dans les agglomérations urbaines. En Brabant Wallon les logements sont 82 % plus chers en moyenne que dans la ville de Charleroi. Autre indice éloquent : dans les communes périurbaines brabançonnaises, le prix moyen du terrain à bâtir est deux fois plus élevé que celui pratiqué dans les agglomérations urbaines et près de trois fois supérieur à celui des communes rurales.

Considérons à présent quelques caractéristiques des logements, extraites du recensement de la population et des logements de 1991. Dans les communes rurales et périurbaines, près de 75 % des logements sont habités par leur propriétaire. Dans les centres urbains wallons, la proportion de propriétaire n'est que de 56 % et descend même à 49 % à Liège. Les logements sont généralement mieux équipés (Eggerickx, Poulain, 2001) et de plus grand confort dans les communes périurbaines. Ainsi, si on considère les cas extrêmes, 44 % des logements brabançons disposent du grand confort, alors qu'ils ne sont que 28 % dans ce cas dans la ville de Charleroi. La taille des logements est également très différente selon le milieu d'habitat. Les petits logements, de moins de 65 m², sont surreprésentés dans les agglomérations urbaines, alors que les grands logements, de plus de 125 m², sont proportionnellement plus nombreux dans les communes rurales et périurbaines. De même, dans les zones périurbaines brabançonnaises et namuroises, 14 % des logements disposent de plus de 7 pièces, alors que dans les centres urbains de Charleroi et de Liège, ils ne sont que respectivement 6 et 7 % dans ce cas. C'est également dans les communes périurbaines que l'on dénombre les proportions les plus élevées de logements récents... et de logements anciens (tableau A5 – annexe 3).

La distribution des revenus souligne également d'importantes disparités entre les milieux d'habitat (tableau A5 – annexe 3 et figure 13). En 1997, le revenu moyen par habitant est 34 % plus élevé en Brabant Wallon qu'à Charleroi. De même, en Brabant Wallon, près de 35 % des ménages disposent d'un revenu annuel moyen de plus d'un million de francs belges, alors qu'ils ne sont que 21 % dans ce cas à Charleroi. A l'opposé, la proportion de ménages à très bas revenu est quasiment équivalente dans chaque milieu d'habitat. Enfin, le chômage affecte davantage la population des centres urbains que celles des autres milieux d'habitat considérés : le taux de chômage est de inférieur à 13 % en Brabant Wallon et dans les communes rurales, alors qu'il atteint 22 % à Charleroi et 24 % à Liège.

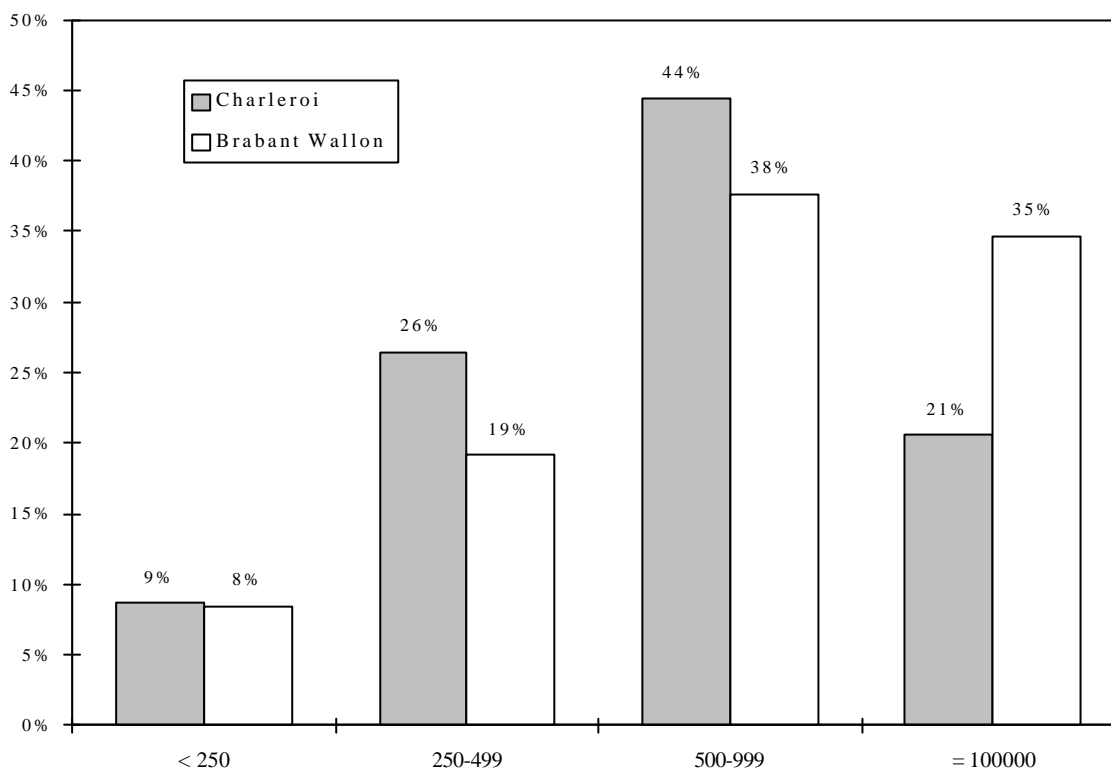
L'urbanisation est un processus de transformation qui a et qui continue d'affecter aussi bien les villes que les campagnes. Depuis plusieurs décennies, la Wallonie est le théâtre d'un vaste processus de redistribution spatiale de sa population. Cette périurbanisation contribue à une certaine ségrégation sociale de l'espace. Cette transcription spatiale de la dualisation de la société, où interagissent la mobilité et le marché foncier, est clairement illustrée par la plupart des indicateurs socio-démographique que nous avons proposé.

Les communes périurbaines wallonnes constituent un milieu démographique particulièrement dynamique, caractérisé par une croissance élevée de la population et une forte attraction migratoire. Ce milieu d'habitat se distingue également par un régime démographique particulier. La fécondité y est plus tardive et les naissances y sont plus rapprochées qu'ailleurs, signes probables d'un niveau d'instruction plus élevé des femmes et d'une volonté de valorisation professionnelle d'études prolongées. Comme l'indiquent les indicateurs de mortalité, les conditions de survie sont également les plus favorables dans les communes périurbaines. Leur population est en moyenne plus jeune mais est en proie à un vieillissement plus rapide,

Des différences significatives se marquent aussi dans la distribution des types de ménages. Les communes périurbaines «renferment» davantage de ménages classiques, alors que la population vivant dans des «ménages à risque» — ménages d'isolés et monoparental — y est sous-représentée. La situation des ménages apparaît aussi moins fragilisée dans les communes périurbaines. Il s'agit donc

d'un milieu démographiquement particulier, mais aussi socialement privilégié. Les revenus y sont plus élevés, le chômage moins présent, la population bénéficie d'un meilleur niveau d'instruction et les logements sont plus chers, plus récents, mieux équipés et de plus grande taille que dans les autres milieux d'habitat.

Figure 13, La distribution des revenus (exercice 1997) à Charleroi et dans les communes périurbaines brabançonnnes



Source, Institut National de Statistique

3.2.4. Stratégies résidentielles, périurbanisation et ségrégation sociale : le cas du Brabant Wallon ³¹

Les communes périurbaines constituent un milieu d'habitat spécifique. Les contrastes démographiques et sociaux, par rapport aux agglomérations urbaines notamment, sont indéniables. Par le jeu des migrations - qu'elles soient résidentielles ou pendulaires - ces deux types d'habitat sont en contacts permanents. Les relations sont d'autant plus complexes que ces milieux d'habitat sont le théâtre de stratégies de peuplement socio-démographiquement sélectives où interfèrent aussi la dynamique du cycle de vie des individus et des familles.

L'objectif de ce chapitre est de mieux connaître les caractéristiques socio-démographique des populations qui résident dans ces communes périurbaines, et plus particulièrement celles qui sont les acteurs directs du processus - les immigrants - comme celles qui en sont écartées - les émigrants. Plus concrètement, il s'agit de montrer comment s'opère le tri social, non plus entre milieux d'habitat distincts, mais bien au sein des zones périurbaines. Cette sélection peut agir des deux manières suivantes :

- Par une opposition très nette entre les «natifs» et les «nouveaux arrivants» ;
- Par une fuite hors de la «zone périurbaine» des ménages à revenus faibles ou modérés.

³¹ Les analyses relatives aux variables d'âge et de niveau d'instruction sont reportées en annexe 8.

Cette analyse concerne le Brabant Wallon. La «nouvelle province» est non seulement la zone périurbaine par excellence, mais il s'agit aussi d'une région suffisamment peuplée (344.500 habitants au 1^{er} janvier 1998) que pour fournir une assise statistique solide aux résultats que nous présentons.

❖ Introduction à la problématique

Généralement considérée comme la banlieue verte de Bruxelles, le Brabant Wallon a connu une véritable explosion démographique au cours des trente dernières années. De 235.000 habitants en 1970, la population de la jeune province est aujourd'hui de 345.000 personnes, soit une augmentation de près de 50 %. Dans le même temps, la population totale de la Wallonie ne s'est accrue que d'un peu plus de 5 %. Depuis 1970, la population de la Wallonie a progressé de 168.000 unités, alors que le Brabant Wallon a gagné 110.000 nouveaux habitants, soit les deux tiers de la croissance régionale ! D'une région d'émigration, le Brabant Wallon est devenue aujourd'hui une région puissamment attractive. La proximité de Bruxelles, pôle d'emploi incontournable, un cadre environnemental plaisant, la création de Louvain-la-Neuve, de son université et de son parc scientifique high tech, des communes bien desservies par un réseau de voies de communication rapides... tous ces facteurs expliquent le renversement démographique dont se caractérise cette région depuis plusieurs décennies.

Par ailleurs, si le Brabant Wallon est une région relativement favorisée en termes d'emploi – le taux de chômage y est sensiblement inférieur à celui des autres régions de Wallonie –, les changements structurels dans ce domaine ont également été importants et ne sont pas indépendants des bouleversements démographiques cités plus hauts et de leurs facteurs explicatifs. Ainsi, pour reprendre les observations énoncées par R. Allaer (1996), on constate, de 1974 à 1994, une baisse importante du nombre de travailleurs manuels (- 22 %) alors que le nombre de travailleurs intellectuels a quasiment doublé. Ces derniers représentaient en 1994, près des deux tiers de l'emploi salarié en Brabant Wallon, pour «seulement» 43 % vingt ans plus tôt. Autre changement important : l'emploi indépendant a connu une croissance de près de 75 % entre 1974 et 1994.

L'image sociale du Brabant Wallon s'en est également trouvée modifiée, si bien que cette province apparaît désormais comme une sorte d'eldorado. Certains parlent d'ailleurs de «Wallifornie» (Paquay, 1996). Certes, c'est en Brabant Wallon que l'on trouve les communes les plus «riches» de Wallonie, voire de Belgique. La proportion de hauts et de très hauts revenus y est aussi très élevée (tableau A5 – annexe 3). Il n'empêche, les contrastes et les problèmes sociaux y sont bel et bien présents. Ainsi, en termes relatifs, le chômage a augmenté plus vite entre 1974 et 1994 en Brabant Wallon que pour l'ensemble de la Belgique (Allaer, 1996). La proportion de petits revenus y est aussi importante qu'ailleurs et l'augmentation du nombre de minimexés est proportionnellement plus rapide que pour l'ensemble de la Wallonie. Comme l'observe J.-M. Paquay (1996, p.85), cela signifie que «... *les atouts et les avantages de la province n'ont pas été transformés en politiques sociales solidaires et que se confirme le processus de dualisation*». A la lecture de l'ouvrage *Passé présent du Brabant Wallon*, un certain nombre d'auteurs évoquent la dualité socio-économique et culturelle entre «natifs» et «nouveaux arrivants». Ainsi, toujours selon J.-M. Paquay (1996), les personnes natives du Brabant Wallon seraient plus souvent victimes des phénomènes d'exclusion que les nouveaux résidents. Ceux-ci exerceraient aussi une certaine domination culturelle. M. Oris (2000, p. 56) évoque alors «(...) *la rurbanisation, la domination de l'urbain qui ne s'intègre pas dans le monde rural mais l'adapte à ses désirs*». Les campagnes ont été profondément transformées par l'arrivée d'une population qui reste typiquement urbaine dans ses mentalités, ses activités, sa perception du milieu qui l'accueille et ses exigences envers lui. B. Jouret, par exemple, parle dès 1972 de la «bruxellisation» des villages du Brabant. Les populations autochtones y sont marginalisées par des immigrants dont le poids économique excède largement le leur, ce qui leur permet de dominer le marché foncier et de bouleverser tant les écosystèmes locaux que les structures paysagères. La villa supplante la ferme, les sentiers se recouvrent de macadam et, à côté des champs, le promeneur peut contempler de magnifiques pelouses, qui constituent autant de non-sens agricoles et de symboles de l'urbanisation des campagnes. C'est dans ce contexte que se développe la logique des lotissements résidentiels qui par leur implantation périphérique ont, d'une part, bouleversé la structure sociale et spatiale

traditionnelle des villages, et d'autre part, matérialisé sur le terrain la distance socio-culturelle séparant les «natifs» des «non-natifs».

Les interactions entre la mobilité résidentielle et le marché foncier sont indéniables. L'attraction exercée par les communes périurbaines se traduit indubitablement par de fortes pressions sur les prix du marché foncier et par extension, par une très nette ségrégation sociale de l'espace. Ainsi, les prix exorbitants à la location ou à la vente d'appartements et de maisons, entraîneraient une délocalisation des ménages aux revenus modestes ou moyens, contraints de s'expatrier sous des cieux immobiliers plus cléments (de Bie, 1996). Non seulement, par rapport à la moyenne nationale, les maisons sont plus chères de plus de 50 %, mais le parc de logements locatifs y est plus réduit qu'ailleurs et depuis une bonne dizaine d'années, on stigmatise la pénurie de logements sociaux qui caractérise le Brabant Wallon. *«Quand on sait qu'il faut la moitié des revenus d'un couple (où tous deux travaillent) disposant de salaires moyens pour pouvoir rembourser un emprunt hypothécaire pendant vingt ans au moins, on se rend compte de l'impasse où sont acculés tant de jeunes ménages soucieux d'acquérir leur logement dans la région. C'est bien sûr une situation fort difficile pour les nouveaux venus qui cherchent à s'implanter en Brabant Wallon. Mais c'est surtout dramatique pour des ménages établis de longue date dans la région et qui n'ont jamais eu l'opportunité d'acquérir leur logement. Dans l'impossibilité de continuer à y vivre, ils émigrent vers des régions moins fortement soumises aux pressions foncières. (...) Le Brabant Wallon gagne maintenant environ 4.000 nouveaux habitants par an, souvent des ménages bruxellois relativement aisés. Il en perd en moyenne 2.000, dont bon nombre de chômeurs ou minimexés qui émigrent vers des régions à loyers plus modestes, tel le Hainaut»* (de Bie, 1996, pp. 124-126).

En résumé, la redistribution spatiale de la population au travers de la mobilité se double d'un processus de ségrégation résidentielle et d'un écrémage social qui provoque un nivellement socio-économique par le haut de cette zone périurbaine du Brabant Wallon. Comme le définissait Y. Grafmeyer (1993), il s'agit à la fois d'une séparation physique – par exemple par la logique du lotissement résidentiel – et un fait social de mise à distance – notamment par la pression exercée sur les prix des logements et des terrains.

Afin de vérifier ces assertions, souvent évoquées dans la littérature ou les médias mais dépourvues jusqu'à présent de fondements statistiques, nous proposons une analyse de données individuelles résultant du couplage des informations du Registre national (1993-1998) et du recensement de la population de 1991. En considérant les situations aux 1^{er} janvier 1993 et 1998, plusieurs populations peuvent être distinguées :

- Les **non-migrants**, soit les personnes présentes à la même adresse en 1993 et en 1998.
- Les **migrants intracommunaux**, soit ceux qui ont changé de logement au sein de la même commune du Brabant Wallon entre 1993 et 1998.
- Les **migrants dans le Brabant Wallon**, soit ceux qui ont changé de commune au sein du Brabant Wallon entre 1993 et 1998.
- Les **sortants du Brabant Wallon**, soit les personnes présentes en 1993 et absentes en 1998.
- Les **entrants en Brabant Wallon** soit les personnes absentes en 1993 et présentes en 1998.

Certaines de ces populations ont été subdivisées en sous-groupes. Ainsi, par l'intermédiaire de la variable «lieu de résidence de la mère à la naissance», il est possible de distinguer les «natifs» et les «non-natifs». Cette distinction sera principalement utilisée dans le cadre des non-migrants et des entrants. Pour les sortants, nous disposons de leur lieu de destination. Nous pourrions ainsi distinguer ceux qui quittent le Brabant Wallon pour s'installer d'une part en Région bruxelloise, et d'autre part, dans les communes wallonnes périphériques. Rappelons qu'il s'agit là des principales régions d'accueil des émigrants brabançons (cfr *Les lieux de provenance et de destination des migrants* dans 3.1.3.). Nous comparerons tout particulièrement ces «émigrants vers la périphérie» avec le groupe des migrants dans le Brabant Wallon et les entrants en Brabant Wallon, c'est-à-dire, des individus et des familles qui bien qu'ayant déménagé entre 1993 et 1998, ont trouvé à se loger ou à se reloger au sein de la province, en dépit des coûts exorbitants des logements et des terrains qui y sont pratiqués. Ainsi,

si l'on se réfère aux données de 1997, dans les communes wallonnes situées en bordure du Brabant Wallon, une habitation se vendait en moyenne 2.400.000 fb. En Brabant Wallon, le prix moyen des habitations était de 3.500.000 fb., soit près de 50 % supérieur. Par ailleurs, dans les deux cas, les communes concernées sont, pour la plupart, de même type, définies soit comme «périurbaines», soit comme «rurales». Si l'on applique à ces communes l'indicateur de «bien-être» ou de «qualité de vie» (cfr. 3.1.2), on constate que près de 80 % des communes brabançonnaises figurent parmi les 100 communes wallonnes les mieux placées, alors que dans le cas des communes périphériques, elles ne sont que 25 %. A l'inverse, près de 40 % d'entre elles sont situées au-delà de la 200^e place, alors qu'elles ne sont que 2 dans ce cas en Brabant Wallon.

Le tableau 13 présente les effectifs de ces groupes et sous-groupes de population. Enfin, un avertissement méthodologique s'impose : pour des raisons d'homogénéité et de cohérence entre les différentes populations, nous n'avons pas considéré les naissances survenues entre 1993 et 1998, soit la population âgée de moins de cinq ans au 1^{er} janvier 1998, ainsi que la population présente en 1993, mais décédée au cours de la période quinquennale.

Tableau 13. La répartition de la population du Brabant Wallon selon leur situation comparée en 1993 et 1998

Populations	Sous-Populations	Effectifs	%
Non-migrants	Total dont	215.646	61,8%
	- <i>Natifs du Brabant Wallon</i>	89.983	41,7%
	- <i>Natifs de Bruxelles</i>	43.719	20,3%
	- <i>Autres natifs</i>	81.944	38,0%
Migrants intra-communaux		37.044	10,6%
Migrants dans le Brabant Wallon		24.972	7,2%
Entrants en Brabant Wallon	Total dont	39.938	11,4%
	- <i>Natifs du Brabant Wallon</i>	2.715	6,8%
	- <i>Natifs de Bruxelles</i>	13.900	34,8%
	- <i>Autres natifs</i>	23.323	58,4%
Sortants du Brabant Wallon	Total dont	31.332	9,0%
	- vers Bruxelles	11.606	37,1%
	- vers la périphérie sud du Brabant Wallon	7.342	23,4%
	- vers une autre destination	12.384	39,5%
Total		348.932	100,0%

Source : I.N.S., Registre national

❖ *Structure par âge et type de ménage*

La figure A1 – annexe 8 présente le profil par âge des différentes populations considérées au 1^{er} janvier 1998. Sans surprise, la structure par âge des non-migrants se distingue de celle des autres groupes. Il s'agit d'une population en moyenne plus vieillie, caractérisée par une sous-représentation de personnes âgées de 20 à 40 ans et des proportions élevées de personnes âgées de plus de 40 ans (tableau A1 – annexe 8). Si pour les autres groupes, le profil des courbes est assez semblable et se conforme au calendrier classique de la migration, des différences significatives apparaissent néanmoins. Les migrants intra-communaux, ceux qui changent de logement au sein de la même commune, sont sensiblement plus âgés que les autres groupes de migrants. Les jeunes adultes de 20-39 ans sont relativement moins présents, à l'inverse des personnes de plus de 60 ans. La répartition par âge des migrants dans le Brabant Wallon et de ceux qui quittent cette région est similaire. Comme le démontre leur âge moyen respectif, il s'agit des deux populations les plus jeunes. Elles sont suivies de près par les entrants en Brabant Wallon, mais on observe pour ceux-ci un déplacement vers la droite du groupe d'âge modal (30-34 ans).

❖ *Natifs et non-natifs : des types et des tailles de ménages très différents*

Depuis plusieurs décennies, la composition des familles et des ménages a subi de profondes mutations. Ainsi, la taille moyenne des ménages a sensiblement diminué. Cette tendance résulte de mutations socioculturelles et démographiques importantes, parmi lesquelles figurent notamment l'évolution de la cohabitation intergénérationnelle, la baisse de la fécondité et de la nuptialité, l'augmentation de la divortialité et du célibat volontaire et, de manière plus indirecte, l'évolution de la mortalité et des écarts entre les deux sexes, notamment aux âges élevés. Ces changements se manifestent par la réduction de la taille moyenne des ménages, par l'augmentation de la proportion de ménages d'une personne (les "isolés") et par l'affirmation, dans les chiffres comme dans les mœurs, de modèles familiaux autrefois marginalisés qui ont pour noms "ménages de cohabitants", "familles recomposées" ou encore "familles monoparentales" (Eggerickx, Poulain, 2001).

Il y a un siècle, on dénombrait environ 4,6 personnes par ménage. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la taille moyenne des ménages était encore de 3,4 personnes en Belgique. En 1970, en Belgique comme en Wallonie, les ménages privés comptaient en moyenne moins de 3 personnes. Depuis, l'érosion se poursuit. En 1981, la taille moyenne des ménages privés est de 2,68 personnes en Wallonie, et en 1991, cet indice n'est plus que de 2,49 personnes. Enfin, entre 1993 et 1998, la taille moyenne des ménages de Wallonie a diminué de 2,46 à 2,41 personnes. Cette moyenne régionale dissimule cependant de grandes disparités ; la taille moyenne des ménages varie de 2,16 personnes dans les centres urbains wallons à 2,55 personnes dans les communes périurbaines (Eggerickx, Poulain, 2001).

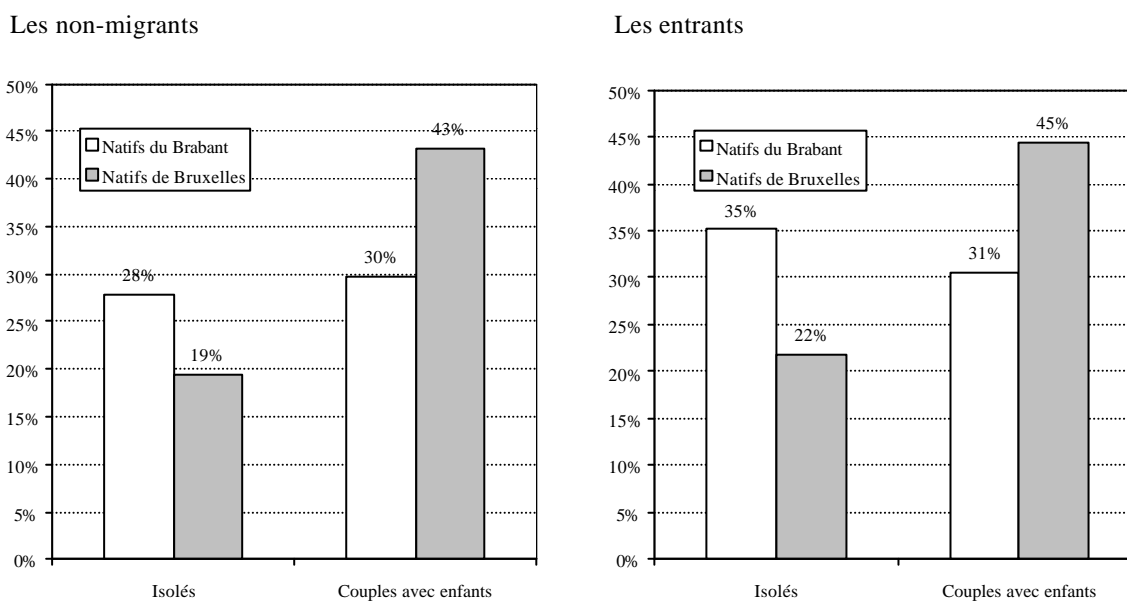
En Brabant Wallon, c'est chez les non-migrants et les entrants que la taille des ménages est la plus élevée (tableau A6 – annexe 3). Pourtant, pour ces deux populations, des différences significatives opposent les natifs du Brabant Wallon aux natifs de Bruxelles, par exemple. La taille des ménages de natifs du Brabant wallon est inférieure à celle de leurs homologues bruxellois. En cause, des proportions d'isolés, notamment féminins, largement supérieures et des couples avec enfants proportionnellement moins nombreux. Ces observations sont valables tant pour les non-migrants que pour les entrants (tableau A6 – annexe 3 et figure 14).

Si la composition des ménages varie autant entre les populations de natifs du Brabant Wallon et celles qui sont nés à Bruxelles, c'est notamment parce que la «structure par âge» des ménages, estimée par l'âge du chef de ménage, est très différente (tableau A7 – annexe 3 et figure 15). Celle-ci est plus vieillie – avec une surreprésentation de chef de ménage âgés de plus de 60 ans et une sous-représentation de chef de ménage âgé de 35-50 ans – du côté des natifs du Brabant. D'une part, les isolés et les couples sans enfant, les ménages traditionnellement les plus âgés, sont proportionnellement plus nombreux parmi les natifs du Brabant Wallon. D'autre part, ces ménages

son également en moyenne plus âgés au sein de cette «sous-population». Ainsi, chez les non-migrants nés en Brabant, 81 % des femmes isolées et 72 % des chefs de ménages des couples sans enfant ont plus de 60 ans. Pour les non-migrants, nés à Bruxelles, ces proportions sont respectivement de 65 et de 62 %.

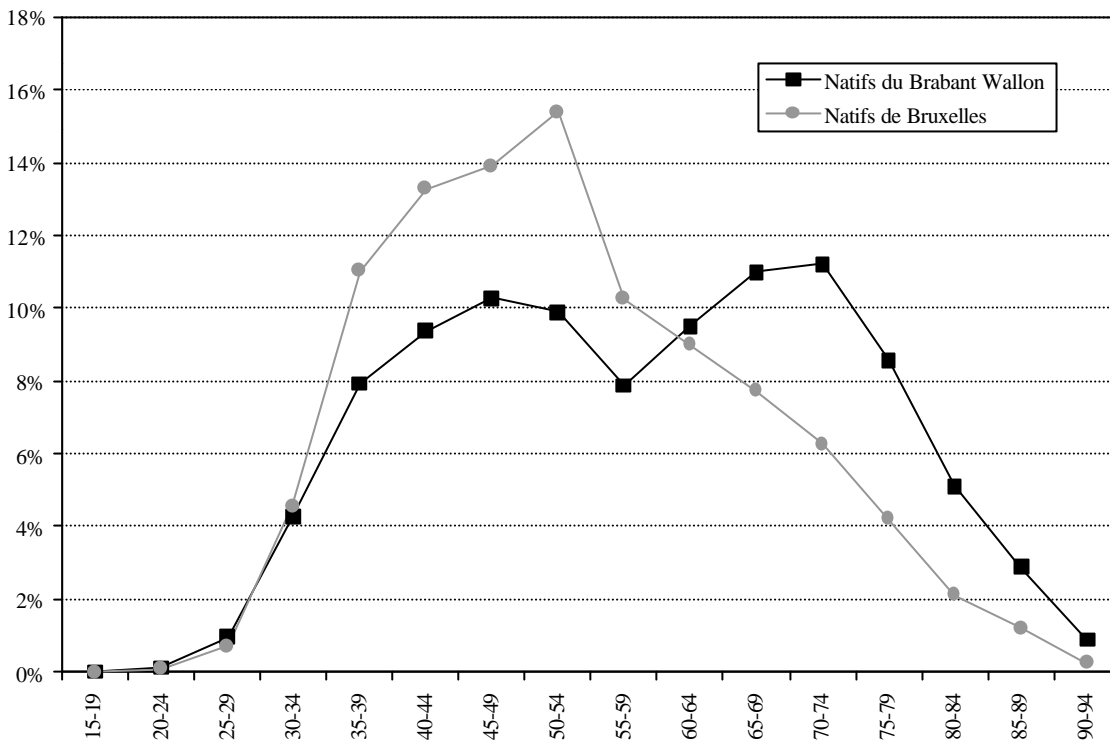
Ce survieillessement des natifs est valable pour tous les types de ménages, excepté les couples avec enfant(s). Comme le démontre le tableau A8 – annexe 3, chez les non-natifs, la répartition selon l'âge des chefs de ménage de ce type est similaire, quel que soit le lieu de naissance. Pourtant, à structure par âge comparable, la composition de ce type de ménage diffère. La taille de ces familles «traditionnelles» est plus petite chez les natifs du Brabant Wallon ; 46 % d'entre-elles n'ont qu'un enfant, alors que pour les autres groupes considérés, et en particulier ceux qui sont nés à Bruxelles, la taille modale se situe à deux enfants (figure 16). On observe des tendances similaires parmi la population des entrants : ici, aussi, les familles de natifs du Brabant Wallon sont en moyenne de plus petites tailles. Constatons cependant que leur chef de ménage sont également plus jeunes que leurs homologues non-natifs (tableau A8 – annexe 3).

Figure 14. Les types de ménages (1-1-1998) chez les non-migrants et les entrants en Brabant Wallon, selon le lieu de naissance



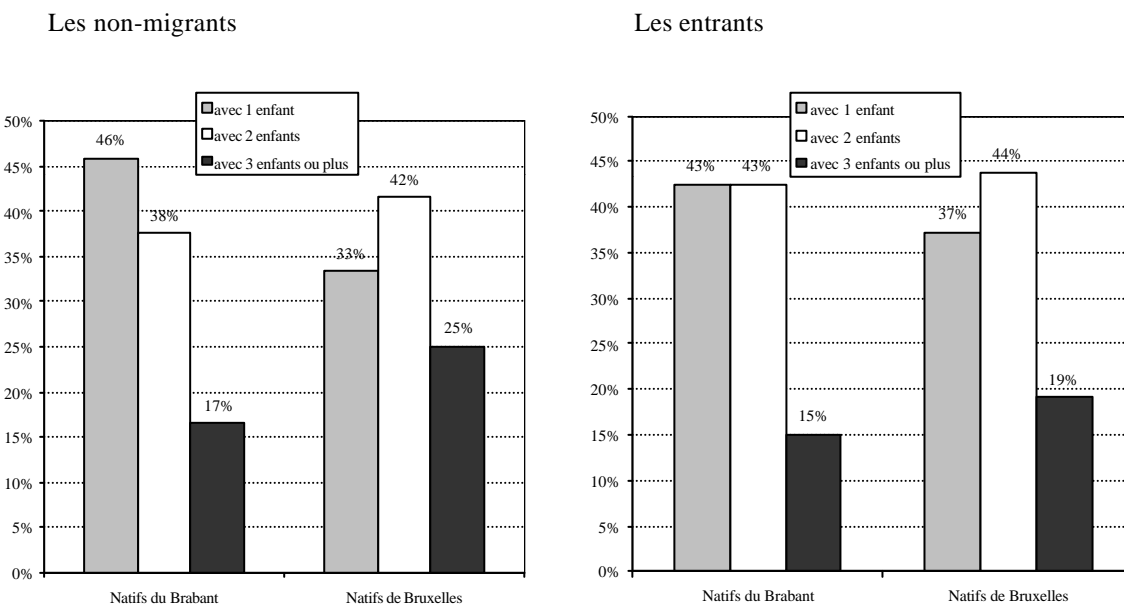
Source : I.N.S., Registre national

Figure 15. La structure par âge des chefs de ménages pour les non-migrants, selon leur lieu de naissance (1-1-1998)



Source : I.N.S., Registre national

Figure 16. La composition des ménages « couples mariés avec enfant(s), selon le lieu de naissance du chef de ménage (1-1-1998)



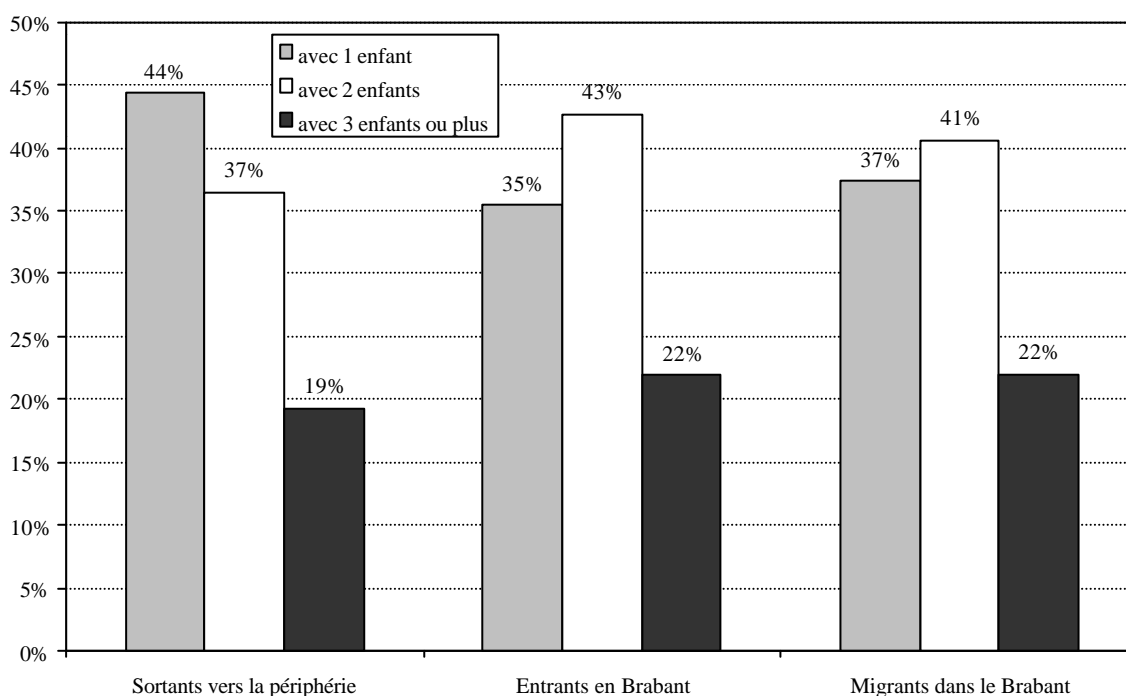
Source : I.N.S., Registre national

❖ *Les sortants vers les communes situées en bordure du Brabant Wallon : surtout de jeunes couples avec 1 enfant.*

La composition des ménages, parmi ceux qui quittent le Brabant Wallon, est très hétérogène. Près des deux tiers des ménages qui se dirigent vers la Région bruxelloise sont des isolés. Comme pour la variable «âge», il s'agit là d'une composante classique de la migration d'émancipation à destination de la grande ville. En revanche, parmi les ménages qui s'installent dans les communes périphériques du Brabant Wallon, les couples avec enfant(s) sont très nombreux ; ils représentent 41% de l'ensemble des ménages considérés. Cette proportion est supérieure à celle que l'on observe chez les ménages qui viennent s'installer en Brabant Wallon (39%) et chez les migrants intra-régionaux (34%) (tableau A6 – annexe 3). Inversement, les isolés sont sensiblement mieux représentés parmi ces deux derniers groupes que chez les sortants vers la périphérie du Brabant Wallon.

Intéressons-nous plus particulièrement aux couples mariés avec enfant et aux populations suivantes : les sortants vers la périphérie, les entrants en Brabant Wallon et les migrants dans le Brabant Wallon. La taille moyenne de ce type de ménage est quasiment identique dans les trois cas (tableau A8 – annexe 3). En revanche, la composition de ces familles diffère et marque une opposition assez nette entre, d'une part, les sortants vers la périphérie, et d'autre part, les deux autres populations. Chez les premiers, le couple avec un enfant est le modèle dominant ; ils représentent près de la moitié de ce type de ménage. Pour les deux autres populations, les proportions de familles à deux et trois enfants ou plus sont plus élevées (figure 17).

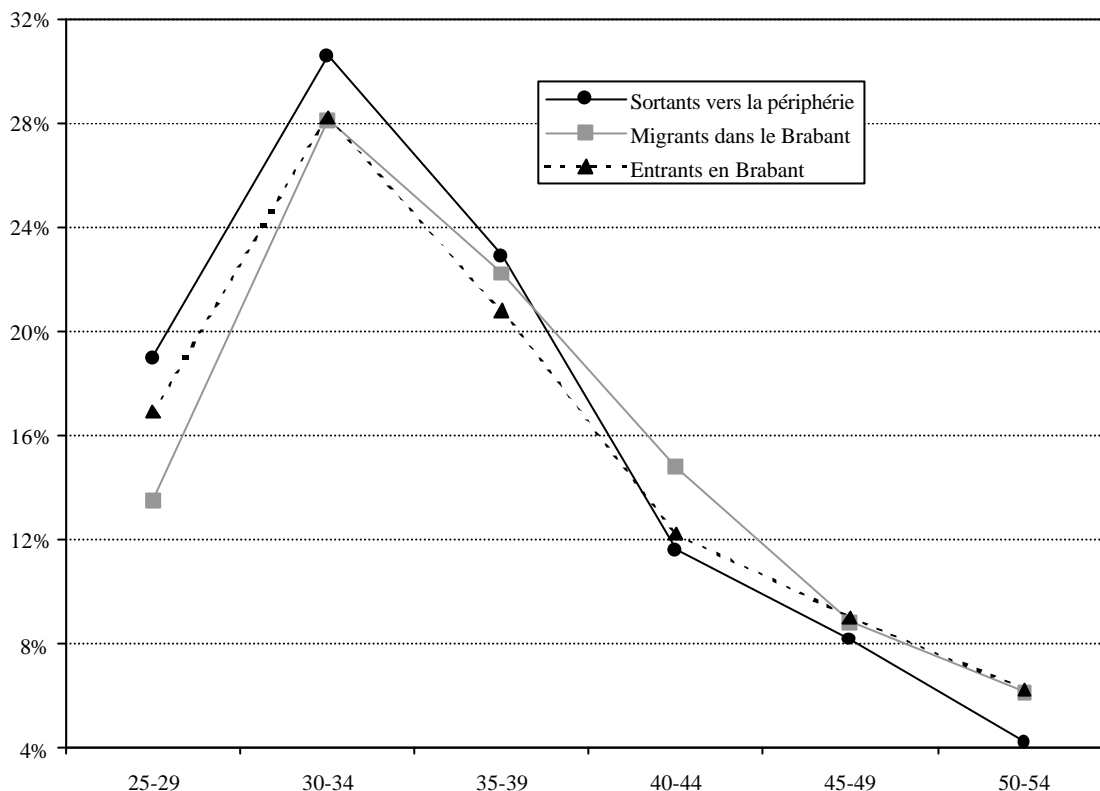
Figure 17. La composition des ménages «couples mariés avec enfant(s) (1-1-1998)



Source : I.N.S., Registre national

Ces différences peuvent s'expliquer en partie par la «structure par âge» de ces ménages. Les couples mariés qui quittent le Brabant Wallon pour s'installer dans les communes environnantes sont en moyenne plus jeunes que ceux qui ont trouvé à se loger ou à se reloger dans une commune de la nouvelle province. Les chefs de ménages de moins de 35 ans y sont majoritaires, alors que les chefs de ménages plus âgés sont moins bien représentés que dans les autres groupes (figure 18).

Figure 18. La structure par âge des chefs de ménages des couples mariés avec enfant(s) (1-1-1998),



Source : I.N.S., Registre national

❖ Statut d'activité et statut socio-professionnel

Le couplage des données du Registre national et du recensement de la population de 1991 permet de relier chaque individu et chaque ménage, considérés entre 1993 et 1998, à leurs caractéristiques socio-professionnelles, mais telles qu'elles étaient observées en 1991. En d'autres termes, l'interprétation des résultats de nos analyses devra tenir compte du décalage chronologique entre les deux sources d'observation utilisées. Nous considérons ici la population âgée de plus de 18 ans et les caractéristiques socio-professionnelles sont celles du chef de ménage.

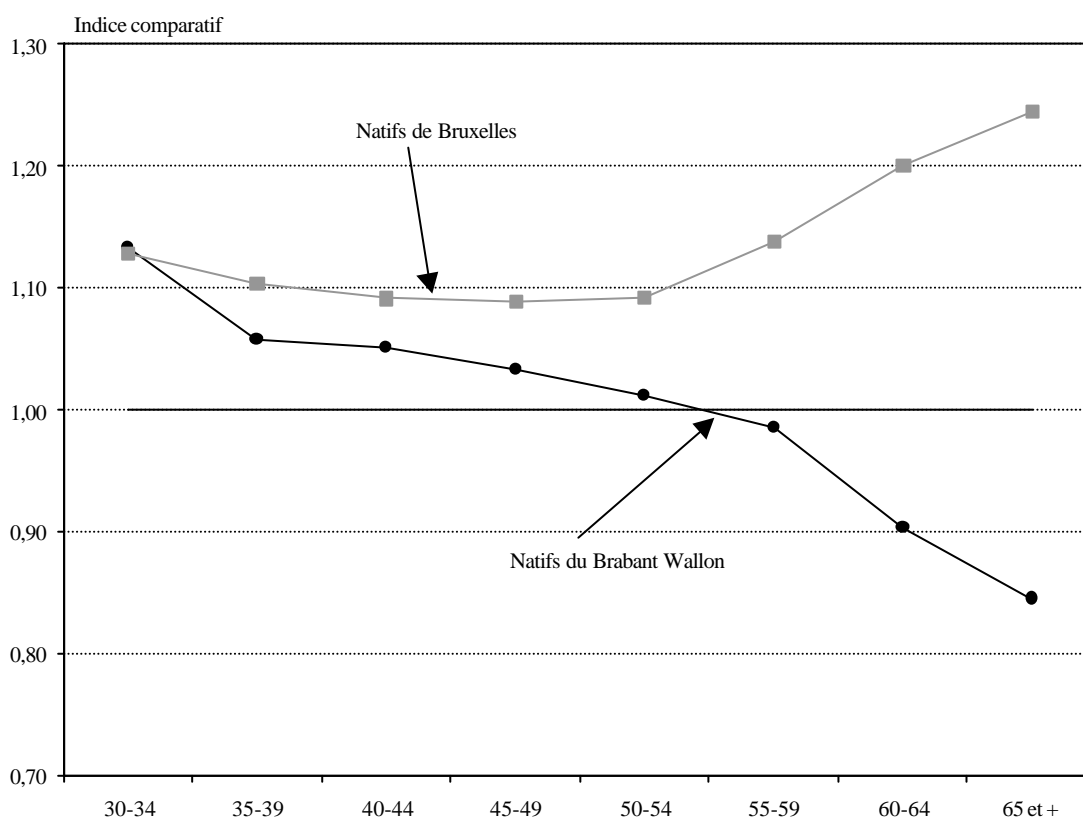
Natifs versus non-natifs : des statuts d'activité et des types d'activité très contrastés

Parmi la population des non-migrants, nous avons constaté que les natifs du Brabant Wallon étaient en moyenne plus âgés que les non-natifs. Cette caractéristique se répercute directement sur les types de ménages, avec une surreprésentation très nette de femmes vivant seules et de couples sans enfant. Dans ce contexte, il est normal d'observer une proportion très élevée de personnes – le plus souvent des retraités – ayant cessé de travailler (36 %) et corollairement, une sous-représentation de personnes exerçant une profession (54 %). Inversement, parmi ceux qui sont nés à Bruxelles, on dénombre 74 % d'actifs et seulement 20 % de chefs de ménages ayant cessé de travailler (tableau A9 – annexe 3). Compte tenu de la structure selon l'âge et selon le type de ménage, il y a donc une très nette opposition entre les natifs du Brabant Wallon et les non-natifs (plus particulièrement ceux nés à Bruxelles) selon le statut d'activité : en chiffres relatifs, davantage de non actifs pour les premiers et un surnombre de personnes exerçant une profession pour les seconds.

En contrôlant l'effet de la structure par âge, la position des natifs brabançons est-elle plus défavorable face à l'emploi que celle des natifs de Bruxelles, par exemple. Pour le déterminer, nous avons eu

recours à une méthode de standardisation indirecte afin de prendre en considération des différences éventuelles. La méthode est simple. Pour chacune des deux populations considérées, nous disposons de la structure par âge de la population – nous nous limitons ici à la population âgée de 25 à 65 ans et plus. Il s'agit alors de multiplier les effectifs de chaque groupe d'âges par une série type de proportions de personnes exerçant une profession selon l'âge. Celle-ci concerne la population totale du Brabant Wallon. Pour chaque groupe d'âges, nous obtiendrons alors un nombre fictifs ou attendus de personnes exerçant une profession que nous comparerons avec celui réellement observés. On calculera alors un indice comparatif rapportant le nombre observé sur le nombre attendu de personnes. Les résultats sont présentés à la figure 19. Les différences sont réelles et significatives. Au-delà de 35 ans, la «probabilité» d'exercer une profession est, quel que soit l'âge, plus faible pour les natifs du Brabant Wallon que pour leurs homologues bruxellois. Et les écarts se creusent rapidement avec l'âge. Après 55 ans, on observe, par rapport au standard, un «sous-emploi» manifeste du côté des natifs brabançons et la tendance inverse chez les natifs de Bruxelles. Ces analyses démontrent de toute évidence une très nette ségrégation face à l'emploi ou à l'activité entre ces deux sous-populations.

Figure 19. La position des natifs de Bruxelles et du Brabant Wallon (au sein de la population des non-migrants) face à l'emploi ou à l'activité. Application de la méthode de standardisation indirecte



Source : I.N.S., Registre national

Ces deux populations diffèrent également si l'on prend en considération le type d'activité exercée par les chefs de ménage ayant une profession au 1^{er} mars 1991 (tableau A10 – annexe 3). Les oppositions les plus nettes concernent les ouvriers et les employés du secteur privé. Chez les natifs du Brabant Wallon, les ouvriers représentent le tiers de la population active occupée, et les employés du secteur privé, un peu plus du quart. La structure socio-professionnelle des natifs de Bruxelles présente un tout autre visage : parmi les chefs de ménage exerçant une profession, il y a 43 % d'employé du secteur privé et à peine 13 % d'ouvriers. Même si les différences sont moins marquées, les mêmes tendances opposent ces deux sous-populations au sein du groupe des entrants (tableau A10 – annexe 3).

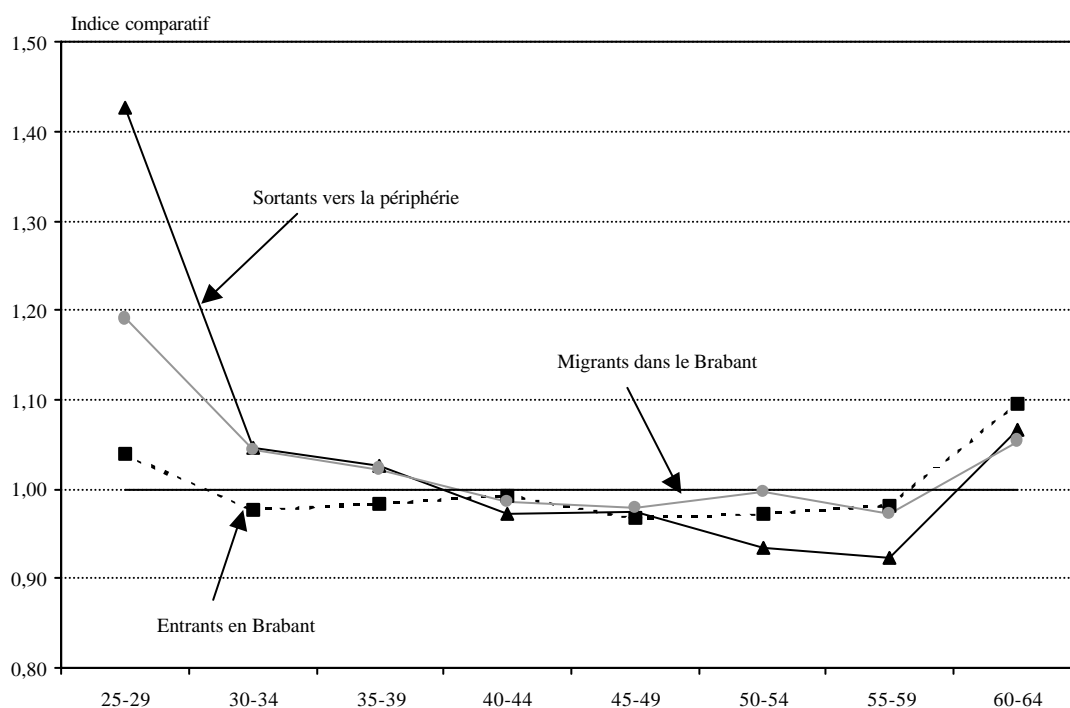
Au delà du contraste social, entre les natifs et les non-natifs, qui transparaît au travers de cette analyse du statut d'activité et du type d'activité, il est probable que les modifications structurelles qu'a connu l'emploi en Brabant Wallon – diminution des emplois manuels et augmentation des emplois intellectuels – ont davantage pénalisé la population des natifs du Brabant Wallon et bénéficié aux nouveaux arrivants.

Une surreprésentation d'ouvriers parmi les sortants vers la périphérie sud du Brabant Wallon

Compte tenu de l'hypothèse de travail développée ci-dessus (point 4.1), on peut supposer que ceux qui migrent à l'intérieur du Brabant Wallon ou vers le Brabant Wallon n'ont pas le même profil socio-économique que ceux qui se localisent à la périphérie de cette province, dans des communes où le prix de vente des logements et des terrains est sensiblement inférieur à celui pratiqué en Brabant Wallon. L'analyse du statut d'activité ne montre pas de différences significatives entre ces trois catégories. Tout juste constate-t-on une proportion un peu plus élevée de demandeurs d'emploi et surtout de personnes qui exercent une profession parmi les sortants vers la périphérie sud (tableau A9 – annexe 3).

Si l'on applique pour ces trois sous-populations la méthode de standardisation indirecte développée ci-dessus, on peut vérifier si il y a surreprésentation ou sous-représentation de chef de ménage exerçant une profession par rapport à la «situation attendue». Pour la plupart des groupes d'âges, les tendances observées pour les trois populations sont semblables et conformes au standard régional. Seule la situation des jeunes adultes, âgés de 25-29 ans (au 1-1-1998) rompt cette belle uniformité. En effet, dans le cas des sortants vers la périphérie, l'indice comparatif est sensiblement supérieur à celui des deux autres populations et au standard (figure 20). En d'autres termes, par rapport à la situation attendue, il y a une très nette surreprésentation d'actifs réellement occupés parmi les jeunes couples migrants vers les communes situées en bordure du Brabant Wallon... un peu comme si la migration était conditionnée par l'exercice d'une profession.

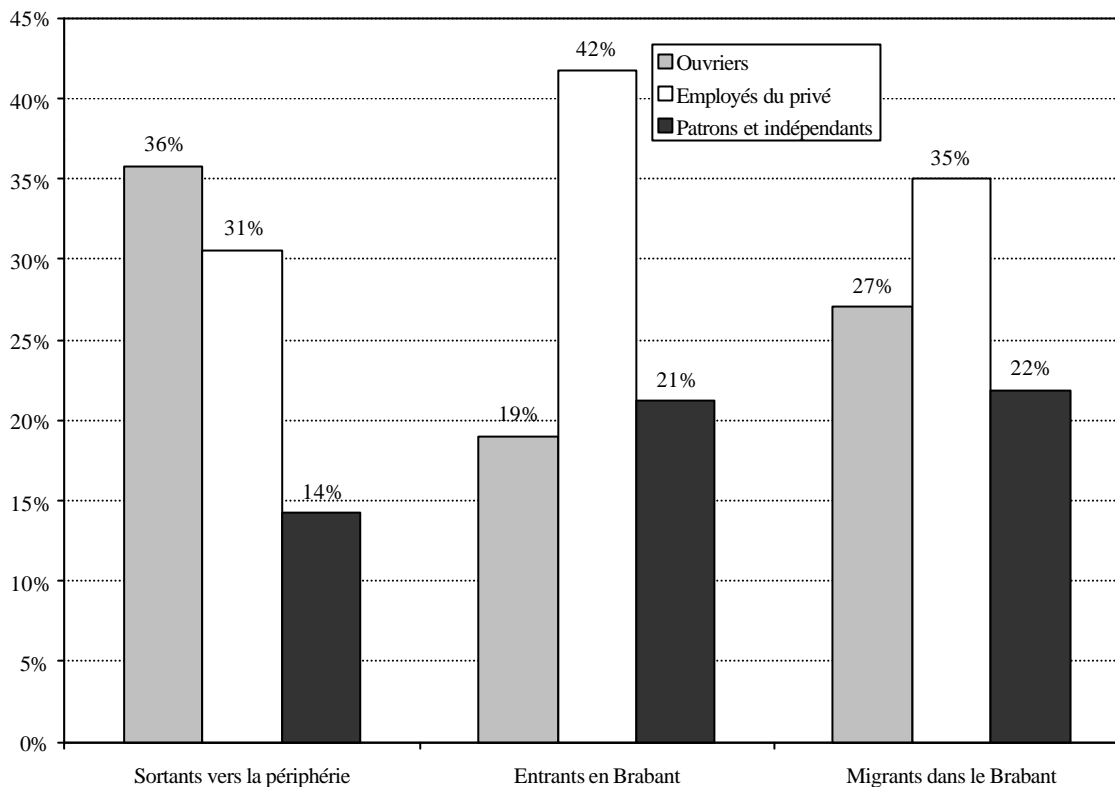
Figure 20. La position des sortants vers la périphérie sud du Brabant Wallon, des entrants en Brabant Wallon et des migrants dans le Brabant Wallon face à l'emploi ou à l'activité. Application de la méthode de standardisation indirecte



Source : I.N.S., Registre national

Si nous sélectionnons uniquement la population qui exerce une profession et que nous distinguons les grands types d'activité, des contrastes plus marqués apparaissent. Les ouvriers sont surreprésentés parmi les émigrants vers la périphérie sud ; ils constituent 36 % de l'ensemble. Pour les migrants dans le Brabant Wallon et les entrants vers le Brabant Wallon, ils ne sont respectivement que 27 % et 19 %. A l'opposé, les employés du privé ainsi que les patrons et indépendants sont sous-représentés parmi les migrants vers la périphérie sud (tableau A10 – annexe 3 et figure 21).

Figure 21. Quelques grands types d'activité selon certaines sous-populations



Source : I.N.S., Registre national

Ces résultats confirment que ceux qui quittent le Brabant Wallon vers des communes périphériques – où le niveau de vie comme le coût de l'immobilier est en moyenne plus bas – sont essentiellement de jeunes couples mariés avec peu d'enfants mais disposant d'un statut socioprofessionnel moins élevé que ceux qui changent de résidence à l'intérieur du Brabant Wallon et surtout ceux qui viennent s'installer dans cette province

❖ Le logement

Le couplage des données du Registre national et du recensement de la population et des logements de 1991 permet de relier chaque ménage aux caractéristiques du logement qu'il occupait en 1993 et en 1998, mais telles qu'elles étaient observées en 1991. Cette analyse, inédite, comporte certaines limites. D'une part, seuls les logements construits avant le 1^{er} mars 1991 sont connus. Nous avons donc supposé que les adresses sans référant à un logement recensé en 1991 correspondaient à un nouveau logement. Malheureusement, nous ne pouvons en connaître les caractéristiques. D'autre part, les caractéristiques des logements sont celles observées en 1991. En d'autres termes, si le type et l'ancienneté des logements ne se sont pas modifiés, nous devons par contre poser l'hypothèse, à priori plus contraignante, que le niveau de confort n'a pas évolué. De même, une variable, telle que le statut d'occupation du logement – en location, en propriété... – est ici inexploitable.

Notre objectif est de déterminer si, par l'intermédiaire du logement et de ses caractéristiques, il existe aussi une certaine discrimination entre les «sous-populations» considérées. Les natifs du Brabant Wallon occupent-ils des logements de moins bon niveau que les «nouveaux arrivants» ? Pour ceux qui quittent le Brabant Wallon, la migration s'accompagne-t-elle d'une amélioration de la qualité du logement, ou au contraire, d'un déclassement ? Qu'en est-il également de ceux qui viennent s'installer en Brabant Wallon ?

Cette analyse est basée sur la construction d'un indicateur central de logement sensé déterminer sa qualité ou son niveau de confort. L'institut National de Statistique a créé une typologie des logements selon leur degré de confort. Quatre catégories ont été définies. Ainsi, les logements avec "petit confort" doivent disposer de l'eau courante, d'une toilette avec chasse d'eau et d'une salle de bain équipée. Les logements de "confort moyen" doivent être équipés des éléments mentionnés ci-dessus mais également d'un chauffage central. Si on y ajoute le téléphone, une automobile et une cuisine d'une superficie minimale de 4 m², il s'agira d'un logement bénéficiant d'un "grand confort". Enfin, si une habitation ne dispose pas des éléments caractérisant le "petit confort", elle sera qualifiée de "logement sans confort" et méritera *«[...] la plus grande attention car il s'agit dans ce cas d'une situation inacceptable d'un point de vue social par rapport aux normes de logement actuellement en vigueur»* (La Belgique. Diversité territoriale, 1998, p. 80). Cette typologie s'appuie sur des critères distinctifs parfois discutables ou, tout au moins, dépassés. Selon nous, seuls les trois éléments du «petit confort» sont réellement discriminants et leur absence traduit effectivement les logements sans confort. C'est également l'avis des auteurs de la monographie sur le logement. Les éléments caractérisant le confort moyen et le grand confort ne semblent pas pertinents. En effet, peut-on considérer que la possession d'une voiture ou d'un téléphone est étroitement lié au niveau de confort du logement ?

En exploitant d'autres variables du logement, nous avons essayé d'affiner cette typologie. La liste des variables et des modalités utilisées est présentée au tableau 14. Pour chaque variable, nous attribuons au logement un score, qui varie entre 0 et 6, en fonction de la modalité. Lorsque celle-ci est «indéterminée» ou «inconnue», nous attribuons par défaut le score moyen de 3. Chaque logement se verra alors attribuer un score total qui variera de 0 à 42.

De manière à condenser l'information, nous avons constitué cinq groupes. Compte tenu de la proportion très importante de logements à niveau élevé de confort, il est très difficile de subdiviser la distribution en quartile ou quintile. Nous avons donc opté pour le découpage suivant :

- De 0 à 24 : logement de petit confort (19 % des logements brabançons).
- De 25 à 35 : logement de confort moyen (16 % des logements brabançons).
- De 36 à 39 : logement de bon confort (18 % des logements brabançons).
- 40 et plus : logement de très bon confort (38 % des logements brabançons).
- Les nouveaux logements (9 % des logements brabançons).

Les natifs du Brabant Wallon occupent davantage des logements plus anciens et de moins bonne qualité

Comme le démontre la figure 22, les différences entre les sous-populations considérées³² ne concernent pas le niveau le plus faible de confort. Par contre, le logement de confort moyen est, en termes relatifs, davantage occupés par les natifs du Brabant Wallon (15 %) que par les natifs de Bruxelles (8%). Il en est de même, mais avec des écarts un peu moins importants, pour les logements de bon confort. A l'inverse, les natifs de Bruxelles sont proportionnellement un peu plus nombreux à résider dans des habitations de très bon confort. Mais c'est au niveau des nouveaux logements que les

³² Comme pour la plupart des variables étudiées, dans le cas de la population des non-migrants, les situations extrêmes opposent les natifs du Brabant Wallon, d'une part, et les natifs de Bruxelles, d'autre part. Les natifs d'une autre commune de Belgique occupent une position intermédiaire.

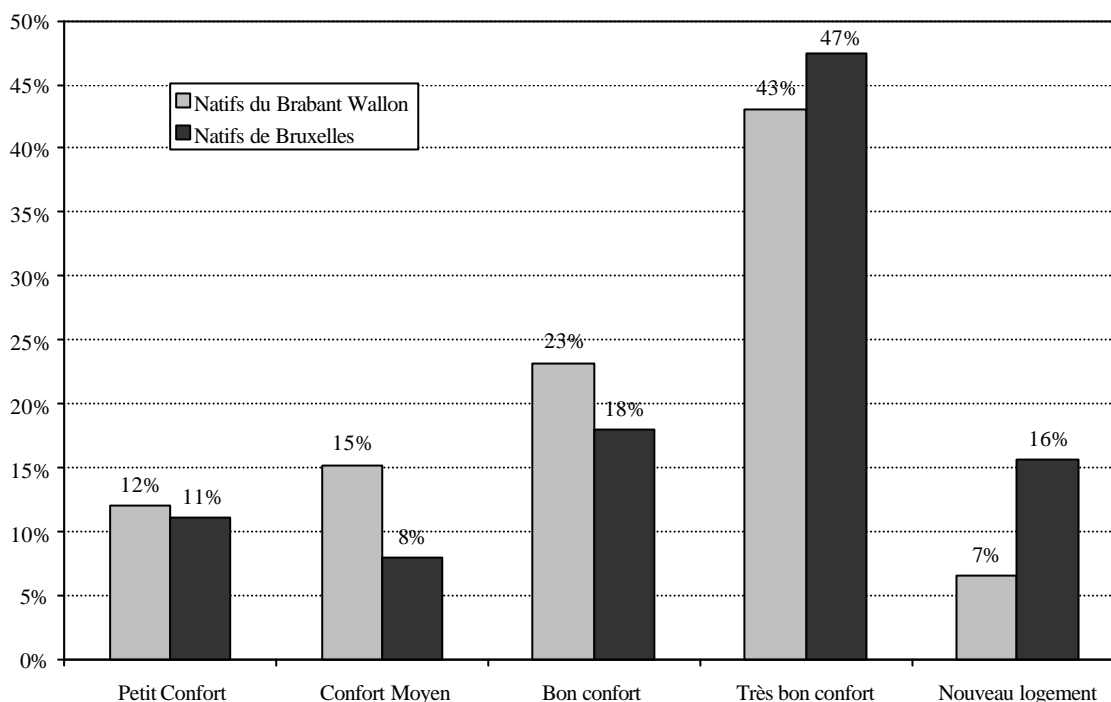
différences sont les plus marquées entre les deux populations. Ainsi, 16 % des natifs du Brabant Wallon habitent dans un logement construit après 1991, pour seulement 7 % des natifs du Brabant Wallon. Considérons une autre optique de lecture : parmi l'ensemble des nouveaux logements occupés par la population des non-migrants au 1^{er} janvier 1998, 26 % seulement sont habités par des natifs du Brabant Wallon, 30 % par des natifs de Bruxelles, 31 % par des natifs d'une autre commune et le reste par la population née à l'étranger. Ces proportions prennent encore une toute autre dimension si l'on sait que les natifs du Brabant Wallon représentent 42 % de la population des non-migrants, soit plus du double des natifs de Bruxelles, par exemple.

Tableau 14. La construction de l'indicateur central de logement

Variables	Modalités	Score
Eau courante	- à l'extérieur	0
	- à l'intérieur par groupe hydrophore	3
	- à l'intérieur par canalisation publique	6
	- indéterminé, inconnu	3
Lieu d'aisance	- sans chasse d'eau	0
	- à l'extérieur avec chasse d'eau	2
	- à l'intérieur	6
	- indéterminé, inconnu	
Salle de bain ou douche	- pas de salle de bain	0
	- une salle de bain	4
	- deux salles de bain ou plus	6
	- indéterminé, inconnu	3
Système de chauffage et énergie	- si autre moyen que chauffage central et utilisation du charbon	0
	- si autre moyen que chauffage central et autres énergies	2
	- chauffage central	6
	- indéterminé, inconnu	3
Raccordement téléphonique	- sans téléphone	0
	- avec téléphone	6
	- indéterminé, inconnu	3
Garage (pour ceux disposant d'une auto)	- pas de garage	0
	- emplacement dans un parking couvert	6
	- garage faisant partie du logement	6
	- indéterminé, inconnu	3
Type de logement et jardin	- maison unifamiliale sans jardin	0
	- logement multifamilial sans jardin	3
	- logement multifamilial avec jardin	3
	- maison unifamiliale avec jardin	6
	- indéterminé, inconnu	3

Cette opposition nouveaux arrivants-nouveaux logements et natifs du Brabant Wallon-logements plus anciens peut paraître «normale», compte tenu notamment de la structure par âge spécifique de ces populations et de leur durée de résidence dans la nouvelle province. Il n'empêche, même caricaturale, cette image renforce l'idée de mise à distance que génère le processus de périurbanisation au travers de l'accès au logement. En effet, si les nouveaux logements sont, pour la plupart, occupés par de nouveaux arrivants, ils se localisent le plus souvent dans des lotissements, c'est-à-dire à l'écart du tissu d'habitat traditionnel et donc des natifs de l'endroit. D'autres chiffres confortent cette ségrégation spatiale : 52 % des natifs du Brabant résident dans une maison quatre façades pour 61 % des natifs de Bruxelles, mais seulement 13 % de ces derniers occupent une maison deux façades pour plus de 20 % du côté de leurs homologues brabançons.

Figure 22. La répartition des natifs du Brabant Wallon et des natifs de Bruxelles (population des non-migrants) selon la qualité du logement occupé (situation au 1-1-1998 selon les caractéristiques des logements définies au 1er mars 1991)



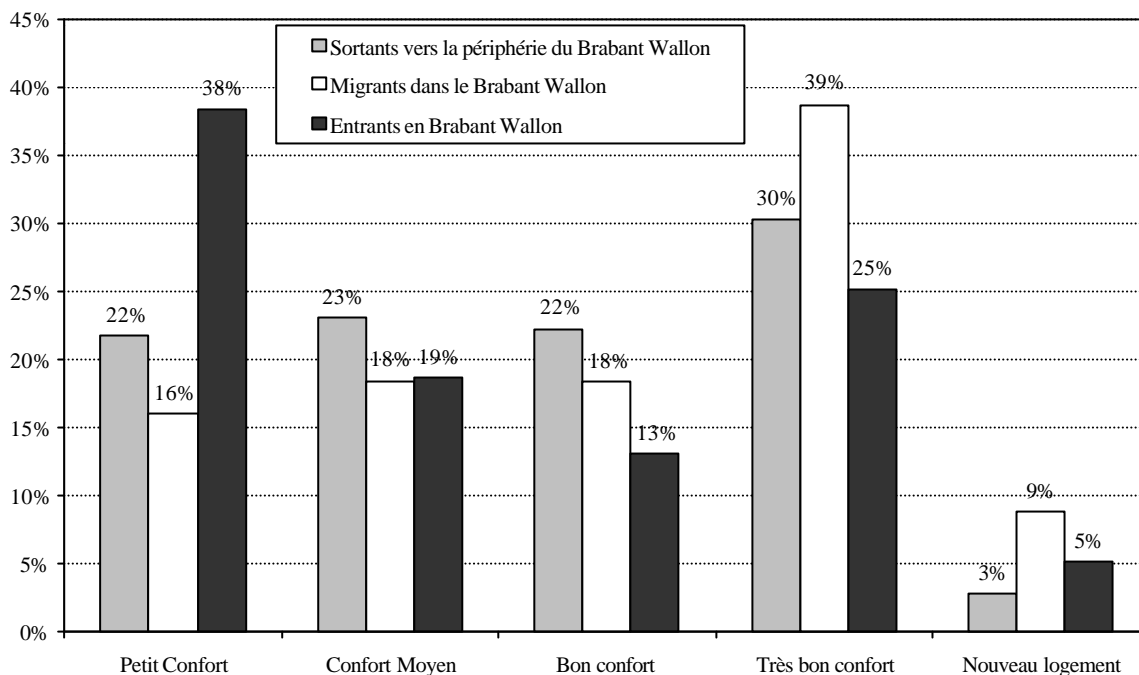
Source : I.N.S., Registre national

Migration et évolution de la qualité du logement

La figure 23 compare la situation du logement en 1998 pour les trois populations suivantes : les sortants vers la périphérie du Brabant Wallon, les migrants entre communes du Brabant Wallon et les entrants en Brabant Wallon. La position des entrants peut paraître paradoxale de prime abord, compte tenu de leur profil socio-économique et culturel. En effet, ils sont très largement surreprésentés dans le logement de petit confort et sous-représentés dans la catégorie «très bon confort». En 1993, 40 % d'entre eux occupaient un appartement et 20 % une maison à deux façades, des modèles de logements que l'on rencontre plus fréquemment en ville et dans son agglomération. A l'opposé, ils n'étaient que 21 % à résider dans une maison à quatre façades. Cinq ans plus tard, 45 % des entrants occupent ce dernier type de logement. Pour un grand nombre d'entrants, contrairement aux deux autres populations, la migration s'accompagne d'un changement radical de cadre de vie et de type d'habitat. On peut donc émettre l'hypothèse que parmi les critères qui guident le choix du nouveau logement, la localisation, l'environnement, le type de logement ... s'avèrent pour cette population plus déterminants que la quête d'un plus grand confort immédiat; ces entrants disposant à priori des moyens financiers nécessaires à la rénovation de leur logement.

Hormis le cas un peu particulier des entrants, des différences opposent les deux autres populations. Ceux qui quittent le Brabant Wallon pour s'installer dans les communes wallonnes situées à sa périphérie occupent en 1998 des logements en moyenne de moins bonne facture que ceux qui ont changé de commune au sein de la province. Les sortants sont proportionnellement plus nombreux dans les logements de petit confort et de niveaux intermédiaires et nettement moins présents dans les logements de très bon confort ainsi que dans les nouvelles habitations (figure 23). Ces tendances renforcent le contraste social, déjà observé, entre ces deux populations.

Figure 23. La répartition de différentes populations selon la qualité du logement occupé (situation au 1-1-1998 selon les caractéristique des logements définies au 1er mars 1991)



Source : I.N.S., Registre national

La migration s'accompagne-t-elle d'une amélioration ou d'une dégradation de la qualité du logement ? Le tableau 15 compare la situation des logements en 1993 et 1998 pour les trois populations considérées. Tout d'abord, pour la plupart, la migration n'est pas corrélée à une modification radicale de la qualité du logement. C'est le cas par exemple de 9 migrants dans le Brabant Wallon sur 10. Le rapport est un peu moins favorable pour les sortants et les entrants. Pour à peine 2 % de ces derniers, la qualité du logement a diminué, alors qu'elle a augmenté pour 23 % d'entre eux. La situation est différente pour les sortants vers la périphérie ; ils sont en effet plus nombreux à avoir baissé de catégorie de logement (16 %) que l'inverse (12 %).

Tableau 15. L'évolution de la qualité du logement entre 1993 et 1998 pour quelques populations

Type de population	Même catégorie	A baissé de catégorie	A augmenté de catégorie
Sortants vers la périphérie du Brabant Wallon	71,4 %	16,3 %	12,2 %
Migrants dans le Brabant Wallon	89,2 %	5,6 %	5,2 %
Entrants en Brabant Wallon	75,4 %	2,0 %	22,6 %

Source : I.N.S., Registre national

❖ En résumé...

Les chapitres précédents ont largement démontré le rôle joué par la migration sur la composition socio-démographique, la structuration et la transformation d'un milieu d'habitat. Les mouvements migratoires déterminent dans une large mesure l'évolution du chiffre de la population des communes, redessinent sans cesse leur portrait démographique, modifient la composition des ménages et des familles et par delà, transforment progressivement les mentalités et les spécificités propres à chaque lieu. Dans le cadre du processus de périurbanisation, les stratégies résidentielles liées à la mobilité génèrent un tri social qui opère à plusieurs niveaux. D'un côté, et c'est ce qu'a démontré l'analyse des

données agrégées par commune, elles renforcent l'opposition entre ôté, et c'est ce qu'à démontré l'analyse des données agrégées par commune, elles renforcent l'opposition entre d'une part, les grandes villes et leur agglomération où se concentrent les grands problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et d'autre part, les campagnes périurbaines, nettement plus huppées. D'un autre côté, par la pression qu'exerce la vitalité démographique de ces communes périurbaines et le modèle culturel dominant de l'habitat – la ferme quatre façades avec jardin à la campagne – sur le logement, une opposition et une sélection sociales s'observent aussi au sein de ce milieu d'habitat.

Il y a d'abord les contrastes entre les anciens habitants et les nouveaux arrivants, entre les «ruraux traditionnels» et les «néo-ruraux». La structure par âge des premiers est sensiblement plus vieillie que celle des seconds. Cette différence démographique se répercute sur la composition des ménages comme sur la structure socio-professionnelle de ces deux populations. Comme on l'a vu, dans le cas du Brabant Wallon, les non-natifs dominent outrageusement les âges dits actifs. Cette caractéristique n'est certainement pas sans conséquence sur l'évolution et la transformation de la vie socio-culturelle et politique dans les villages. En outre, cette «domination» quantitative se double d'une différenciation «qualitative». Celle-ci transparait par la structure de l'emploi – davantage d'ouvriers chez les natifs et beaucoup plus d'employés du privé chez les «néo-ruraux» – et par le niveau d'instruction – les non-natifs bénéficient d'un niveau d'instruction sensiblement plus élevé que celui des natifs. Enfin, cette opposition sociale entre les «anciens» et les «nouveaux» se matérialise dans l'espace par le logement, notamment au travers du lotissement résidentiel.

Ensuite, toujours sous la pression immobilière, «l'écroulement social» se poursuit avec l'émigration de ménages qui s'en vont rechercher dans les villages ceinturant le Roman Pays les logements que celui-ci n'est plus capable de leur «offrir» à des prix décents. Les caractéristiques démographiques de ces émigrants sont assez proches de celles des entrants en Brabant Wallon. Dans un cas comme dans l'autre, le modèle familial dominant est celui du jeune couple marié avec enfant(s). Néanmoins, ces couples qui quittent le Brabant Wallon pour les communes périphériques sont en moyenne un peu plus «jeunes» et ont un peu moins d'enfants que ceux qui viennent s'y installer. Les différences entre ces deux «sous-populations» se renforcent si l'on considère leur statut socio-professionnel et leur niveau d'instruction. Chez les émigrants, il y a une surreprésentation d'ouvriers et de personnes disposant d'un niveau d'instruction faible ou moyen. Chez les immigrants, les employés du privé et les personnes bénéficiant d'un niveau d'instruction supérieur sont, en termes relatifs, les mieux représentés. Au-delà de ces contrastes, les différentes analyses démontrent que ceux qui quittent le Brabant Wallon – pour s'installer dans une commune périphérique ou dans une autre commune de Belgique – ne sont pas ceux qui gonflaient les listes du chômage et des C.P.A.S. de la province. En d'autres termes, le tri social qui s'opère concerne moins les plus démunis que les «classes moyennes et ouvrières». Il renforce ainsi la dualité entre la base et le sommet de la pyramide sociale et rend d'autant plus cruciale la pénurie en logement sociaux et en logement locatif qui caractérise la jeune province (De Bie, 1996).

3.3. Les micro-environnements et leur durabilité : marginalité et pauvreté

L'information démographique se doit d'apporter sa contribution au souci d'assurer la meilleure équité entre des citoyens tous différents et d'orienter le devenir de la société de demain vers un bien-être partagé par tous, sans distinction. Comme nous l'avons déjà mentionné, notre approche se veut résolument communale et infra-communale. Nous nous aventurons dans un domaine où la plupart des démographes préfèrent se tenir à l'écart, là où les différences, les inégalités socio-démographiques transparaissent le plus, au contact direct des individus et de leur milieu d'habitat. Seule une "descente" aux échelons communal et infra-communal peut permettre d'identifier et d'étudier les "zones à risque", les situations anormales, les espaces en crise... et donc de développer une véritable démographie sociale de la Belgique. Selon nous, c'est à ce niveau que doivent avant tout s'ancrer les politiques de développement durable.

3.3.1. L'hétérogénéité des caractéristiques et des comportements socio-démographiques à l'échelle des communes : l'identification et la localisation de situations «insoutenables»

L'objectif n'est pas de dresser un panorama complet de la diversité des caractéristiques et des comportements démographiques à l'échelle des communes. Cet exercice a été réalisé par nos soins dans le cadre de la monographie 1 du dernier recensement de la population (Debuisson et al., 2000) ainsi que dans le cadre d'une étude publiée par la Région Wallonne (Eggerickx, Poulain, 2001). Notre rapport intermédiaire propose aussi de nombreuses illustrations de cette diversité (Capron et al., 1999). Nous ne reprendrons ici que quelques exemples témoignant de profondes inégalités spatiales et sociales. Ensuite, en utilisant l'indicateur composite, présenté dans la première partie de ce travail (cfr. 3.1.2.), et en modifiant les poids accordés à chaque variable, nous testerons la robustesse et la concentration des problèmes socio-démographiques et environnementaux dans l'espace wallon. Ensuite, nous proposerons une série d'indicateurs démographiques susceptibles d'épingler les situations démographiques porteuses ou génératrices d'iniquités sociales et d'effets déstabilisants.

Les exemples que nous présentons ici concernent la mortalité et la répartition des habitants selon le type de ménage auquel ils appartiennent. Ces données proviennent du Registre national et concernent la période d'observation 1993-1998.

❖ La surmortalité urbaine : des différences sensibles et en augmentation

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, sous l'impact des progrès médicaux, de l'hygiène privée et publique et de l'amélioration générale du niveau de vie, la mortalité n'a cessé de baisser et l'espérance de vie à la naissance d'augmenter. De 38 ans vers 1850, cette dernière grimpe à 47 ans en 1900. Le XX^e siècle se caractérise par un allongement spectaculaire de la durée moyenne de vie. Celle-ci dépasse 50 ans en 1910, atteint près de 65 ans en 1947 et plus de 76 ans aujourd'hui. Deux phases de recul de la mortalité peuvent être distinguées. La première se clôture vers 1960 et concerne la diminution sensible des décès provoqués par les maladies infectieuses. Plus récemment, la transformation des modes de vie (meilleure alimentation, développement des attitudes de prévention...) et les progrès réalisés dans la lutte contre les maladies de dégénérescence organique, telles que les maladies cardio-vasculaires et les cancers, ont favorisé de nouvelles améliorations sensibles de l'espérance de vie (Debuisson et al, 2000).

Malgré les améliorations sensibles de l'espérance de vie à la naissance au cours du XX^e siècle, des inégalités subsistent et tendent même à s'accroître. C'est le cas des différences entre les hommes et les femmes. Au milieu du siècle dernier, les femmes bénéficiaient déjà d'une durée moyenne de vie supérieure à celle des hommes. Depuis, les écarts n'ont cessé de grandir : la différence est de 3 ans vers 1885, d'un peu moins de quatre ans vers 1930, de six ans vers 1960 et de sept ans en 1992. Aujourd'hui, en Wallonie, un homme a une espérance de vie de 72 ans et une femme, de 79 ans. Cette surmortalité masculine, qui s'est surtout développée après la Seconde Guerre mondiale, serait due à

des comportements sociaux nocifs (alcoolisme, tabagisme...) et à l'exposition à certains risques (accidents de la route, accidents du travail, pollution...) plus spécifiques aux hommes. L'intensité de cette surmortalité masculine n'est pas identique à tous les âges ; c'est entre 20 et 30 ans — des âges où les accidents de la route, notamment, affectent davantage les hommes que les femmes — que les différences sont les plus nettes. De même, entre 45 et 75 ans, un homme a aujourd'hui, en moyenne, deux fois plus de risque de mourir qu'une femme (Eggerickx, Poulain, 2001).

La cartographie de l'espérance de vie à la naissance entre 1993 et 1998 dans l'espace communal wallon laisse également apparaître de profondes inégalités face à la mort. Globalement, trois zones favorisées par une espérance de vie à la naissance supérieure aux moyennes nationale et régionale se détachent : le Brabant Wallon, les Cantons de l'Est et la périphérie sud et est de Liège. Par contre, la mortalité est sensiblement plus élevée en milieu urbain et dans les communes de l'axe industriel wallon. Cette surmortalité relative s'observe également dans de nombreuses communes rurales, notamment dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, dans une partie du Condroz namurois, dans la périphérie orientale de la province du Luxembourg et entre Ath et Tournai. Ces différences transparaissent davantage chez les hommes, et en particulier entre 50 et 74 ans (cartes 52 et 53 – annexe 2).

La cartographie des indices de mortalité en Wallonie traduit la fracture sociale opposant les zones les plus favorisées, généralement les communes touchées par la périurbanisation, et les espaces en crise, soit les agglomérations urbaines et les communes de l'ancien axe industriel wallon (cfr 3.2.2.). D'ailleurs, la confrontation de différents indices de mortalité, ici le quotient de mortalité masculin entre 50 et 74 ans, et certains indicateurs socio-économiques traduit non seulement une relation relativement significative (figures 24,25,26), mais également une certaine cohérence spatiale. On rappellera que, dans le cas de Charleroi et des communes anciennement industrialisées, ces inégalités quant aux chances de survie se sont renforcées au cours de la dernière décennie (cfr. 3.2.2.).

Enfin, en considérant le cas de l'Entre-Sambre-et-Meuse (arrondissements de Thuin et Philippeville), on peut s'interroger sur les relations entre migration et mortalité. Cette région bénéficia pendant longtemps (depuis au moins l'Indépendance) de niveaux de mortalité particulièrement faibles (Eggerickx, 1998 ; Poulain, 1997). Or, aujourd'hui, la situation s'est renversée et les indices de mortalité sont sensiblement supérieurs aux moyennes régionales. La situation socio-économique de cette région n'est bien évidemment pas comparable à celle du Brabant Wallon, mais elle n'a rien à lui envier sur le plan des conditions environnementales, bien au contraire. Par ailleurs, l'Entre-Sambre-et-Meuse, est depuis plusieurs décennies la zone d'accueil privilégiée des émigrants carolorégiens, c'est-à-dire d'une population qui a «baigné» dans un contexte socio-environnemental particulièrement pathogène. Seule une étude plus approfondie sur la mortalité des migrants et des sédentaires permettrait de vérifier cette hypothèse explicative.

Figure 24. La relation entre le quotient de mortalité des hommes âgés de 50 à 74 ans (1993-1998) et le revenu médian annuel (1997) : $r = -0.49$

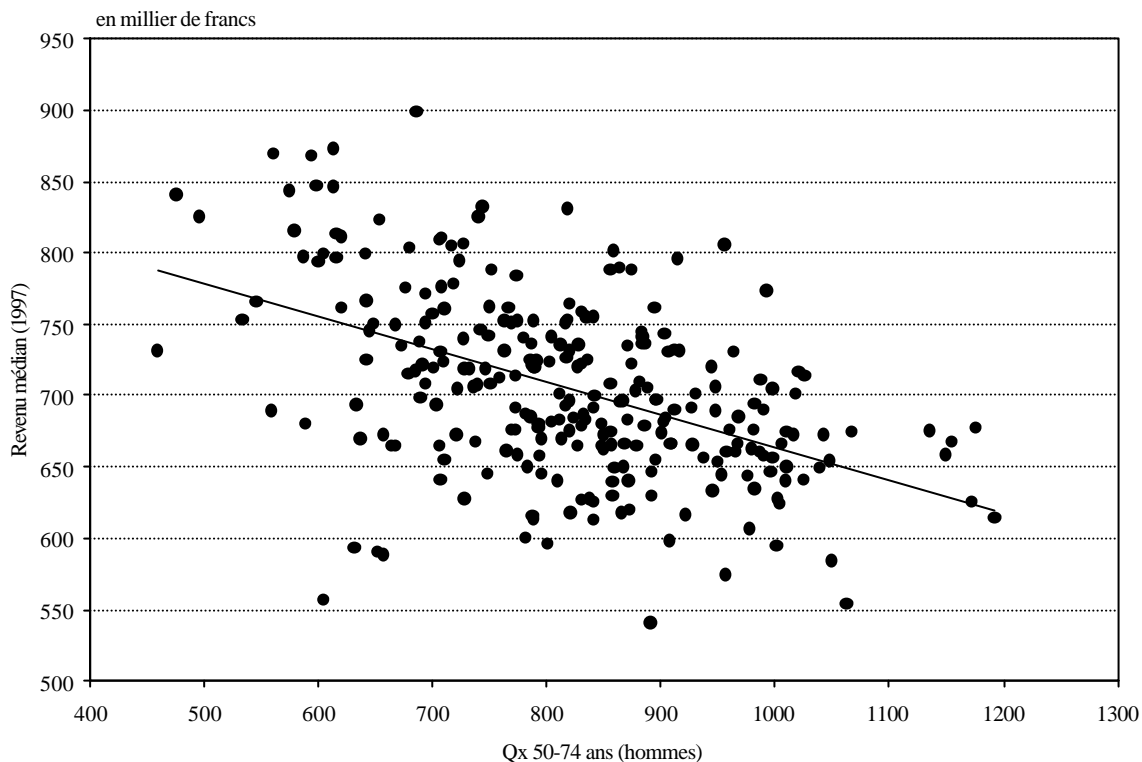


Figure 25. La relation entre le quotient de mortalité des hommes âgés de 50 à 74 ans (1993-1998) et le taux de chômage (1997) : $r = 0,51$

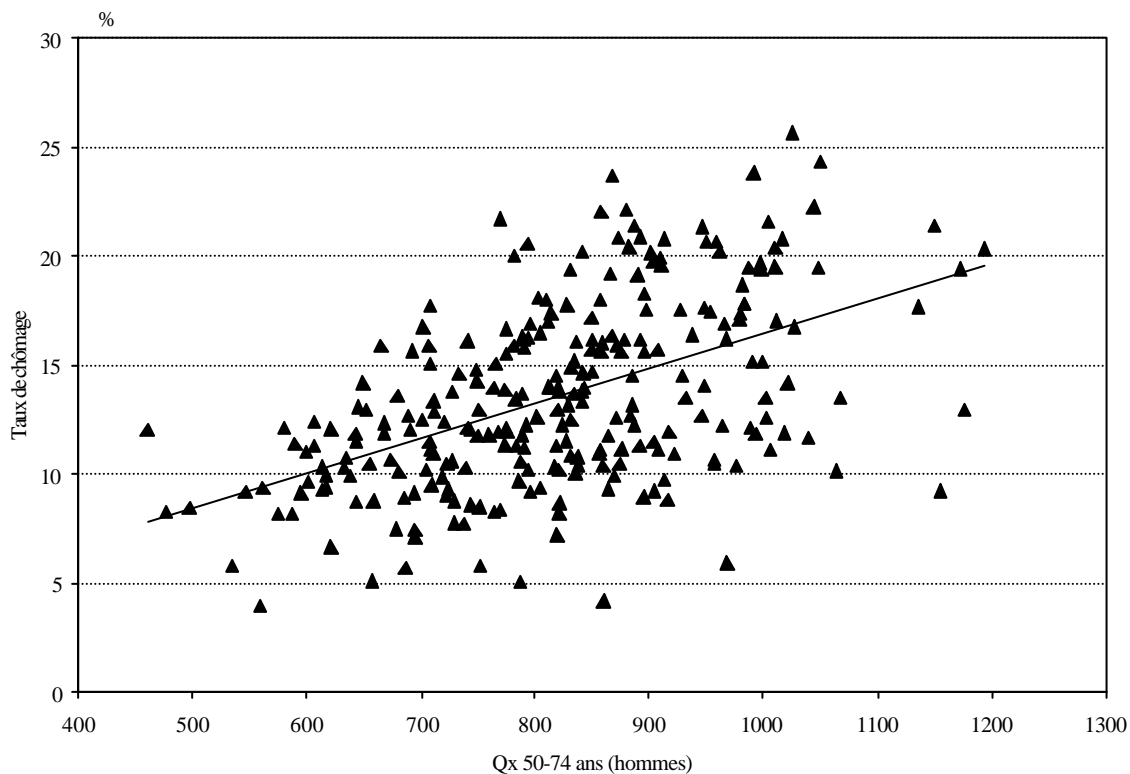
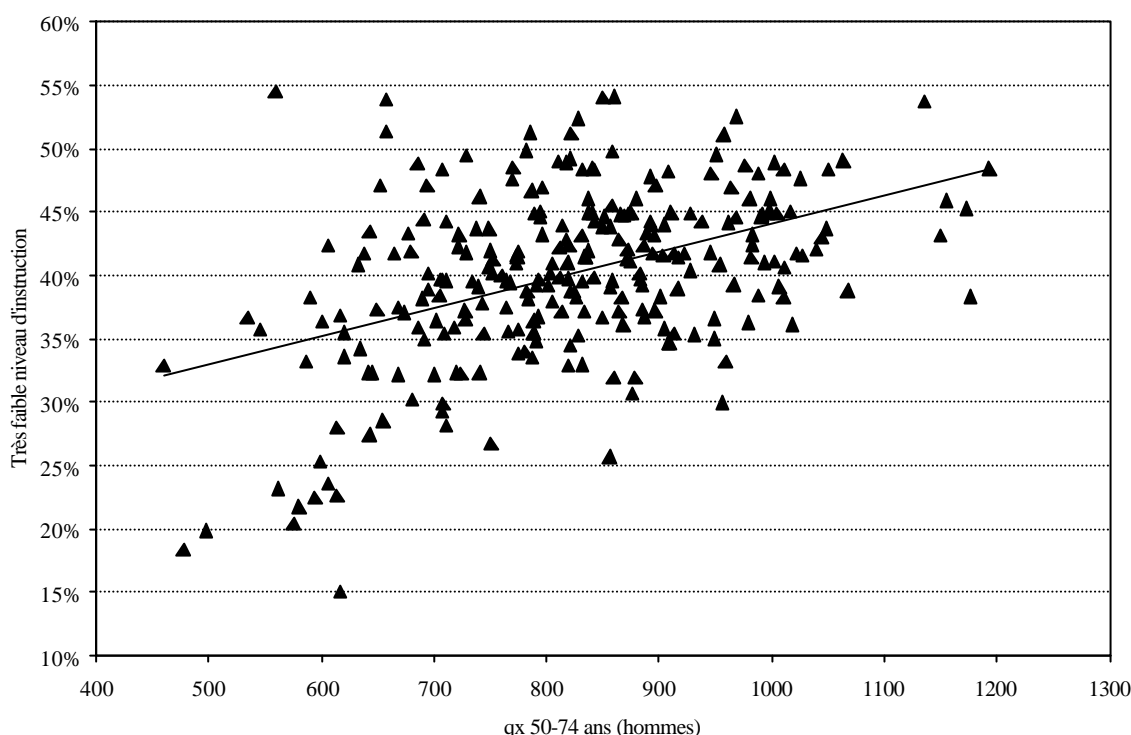


Figure 26. La relation entre le quotient de mortalité des hommes âgés de 50 à 74 ans (1993-1998) et le niveau d'instruction (1991 : proportion de personnes de plus de 18 ans ne possédant pas de diplôme ou au mieux un diplôme de l'enseignement primaire) : $r = 0,44$



❖ Les jeunes vivant en ménage monoparental : une autre spécificité urbaine

Au cours des deux derniers siècles, la famille a profondément changé. Par la taille d'abord, puisque sous l'impact de la baisse de la fécondité, la famille nombreuse a progressivement laissé sa place à la famille réduite à moins de 3 enfants. Par sa composition ensuite, car depuis quelques décennies, les ménages d'une personne (les « isolés ») sont de plus en plus nombreux et d'autres modèles familiaux, autrefois marginalisés, s'affirment dans les chiffres comme dans les mœurs : il s'agit des cohabitants, des familles recomposées ou encore des familles monoparentales. Ces changements résultent de mutations socioculturelles et démographiques importantes, parmi lesquelles figurent notamment l'évolution de la cohabitation entre les générations, la baisse de la fécondité et de la nuptialité, l'augmentation des divorces et du célibat volontaire et, de manière plus indirecte, l'évolution de la mortalité et des écarts entre les deux sexes, notamment aux âges élevés.

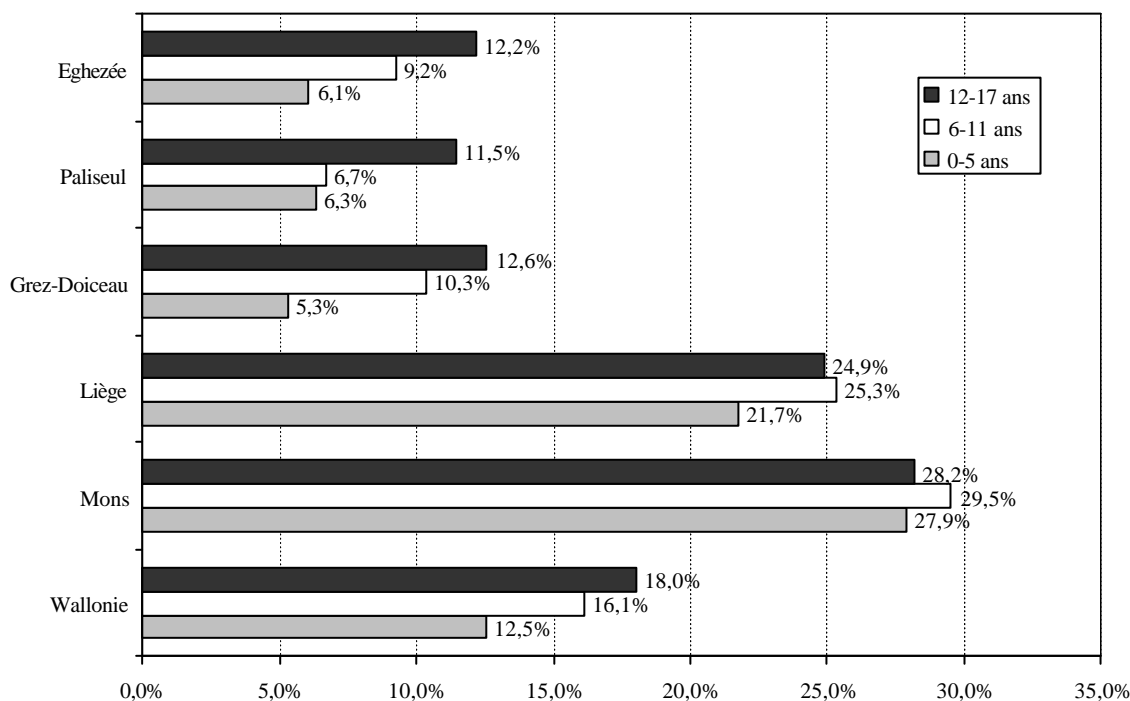
Nous traitons ici du cas des ménages monoparentaux, c'est-à-dire des ménages formés par un parent et ses enfants non-mariés. Le développement rapide de ce type de ménage — leur proportion a quasiment doublé en Wallonie depuis 1970 — est étroitement lié à l'augmentation de la divortialité, et par extension, à l'instabilité croissante du noyau familial et en particulier du couple, et dans une moindre mesure, à la fécondité illégitime et au veuvage. Nous n'aborderons pas cette problématique sous l'angle du ménage comme unité d'observation, mais plutôt en considérant les enfants âgés de moins de 18 ans vivant au 1^{er} janvier 1998 dans un ménage monoparental. En effet, les données du Registre National permettent de répartir les individus en fonction du type de ménage dans lequel ils vivent.

La localisation de ces enfants vivants en ménage monoparental est essentiellement urbaine (cartes 54 – annexe 2). Cette situation est particulièrement marquée dans un chapelet de communes qui, de Quiévrain à Herstal, épousent le tracé de l'ancien axe industriel wallon. Ainsi, par exemple, à Mons,

près de 30 % des enfants de moins de 18 ans vivent dans ce type de ménage alors qu'à Charleroi, la proportion est de 23 % et à Liège, de 25 %. A l'opposé, en milieu rural — principalement en Ardennes — et dans les communes périurbaines, les enfants sont proportionnellement moins nombreux à vivre dans ce type de ménage. Ainsi, par exemple, à Grez-Doiceau et à Eghezée, ils «ne» sont que 10 % dans ce cas.

La part relative des enfants vivant en ménage monoparental augmente généralement avec l'âge. Ainsi, en Wallonie, on en dénombre 14 % âgés de moins de 6 ans, 17,5% âgés de 6 à 12 ans et 19 % âgés de 12 à 18 ans. Il n'empêche, cette moyenne occulte une grande diversité de situation. Ainsi, dans les villes importantes, cette situation de ménage affecte les enfants presque sans distinction d'âge. A Mons, 28 % des enfants de moins de 6 ans vivent en ménage monoparental, comme 28 % des enfants âgés de 12 à 18 ans (figure 27). Par contre, En Brabant Wallon, 8 % des enfants de moins de 6 ans vivent dans un ménage monoparental pour 16 % des enfants de 12 à 18 ans. Depuis une vingtaine d'année, les séparations de couples se produisent à des âges des enfants de plus en plus jeunes (Boulanger et al., 1997) ; or compte tenu des données rassemblées à la figure 27, on peut considérer que ce phénomène touche un enfant sur 4 âgés de moins de 12 ans dans les villes importantes, alors qu'en milieu périurbain et rural, 1 enfant sur 20 âgés de moins de 6 ans et 1 enfant sur 10 âgés de moins de 12 ans sont affectés par ces ruptures. Ceci souligne une fois de plus la relative instabilité de la cellule familiale traditionnelle dans les grandes agglomérations et le profond différentiel urbain/périurbain-rural à ce niveau.

Figure 27. La proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage monoparental en 1998, selon l'âge et le type de commune

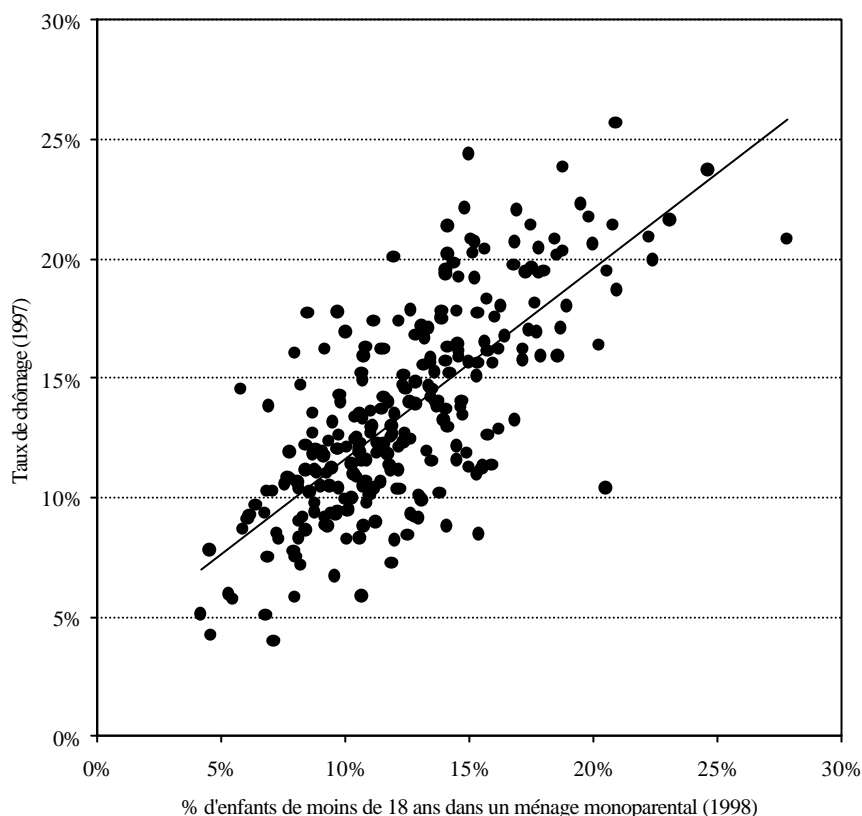


Source : Registre national-INS

Toutes les familles monoparentales ne sont pas dans la précarité. Il n'empêche, des recherches récentes démontrent qu'il s'agit là des familles dont les indices de pauvreté sont les plus élevés (Lypszyc, Pestieau, 1999 ; Capron et al., 2000 ; Guio, 2000). A ce titre, la relation entre famille monoparentale et taux de chômage, illustrée par la figure 28, est révélatrice. Non seulement, la

corrélation entre les deux variables est étroite³³ ($r = 0,73$), mais cette représentation démontre surtout que ce modèle familial précarisé et les chômeurs – un autre segment de la société particulièrement touché par la pauvreté – se côtoient dans les mêmes espaces : essentiellement les grandes agglomérations et le chapelet de communes qui d'ouest en est forment l'ancien bassin industriel wallon.

Figure 28. La relation entre la proportion d'enfants de moins de 18 ans vivant dans un ménage monoparental (1998) et le taux de chômage (1997) ($r = 0,73$)



❖ *L'isolement des femmes et des personnes âgées*

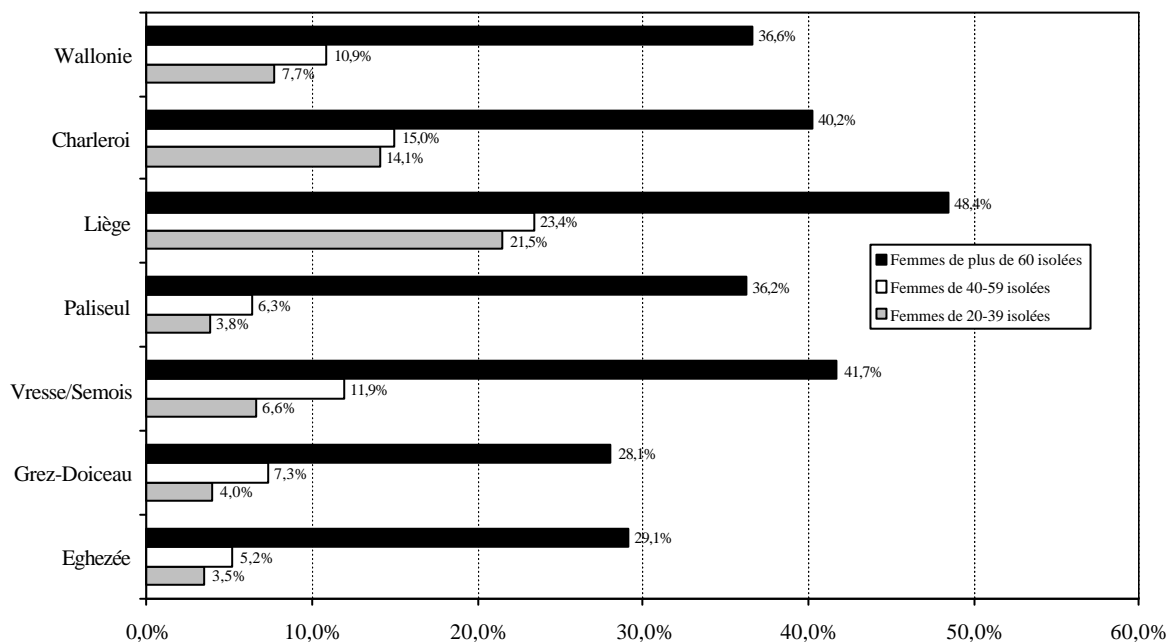
Les ménages d'une personne constituent le type majoritaire de ménage en Wallonie (cartes 55 – annexe 2). Ces ménages sont surreprésentés dans les centres urbains. En 1998, ils constituent près de 51 % des ménages à Liège, 39 % à Charleroi et à Mons, 38 % à Verviers ou encore 36 % à Namur. Ils sont de loin le type de ménage le plus nombreux dans les centres urbains. Dans les communes périurbaines, cette proportion chute à 26 % et ces ménages d'isolés sont supplantés par les ménages de deux personnes. De même, ils sont relativement peu nombreux dans les Cantons de l'Est et dans les communes de l'arrondissement de Bastogne. En revanche, ils sont proportionnellement plus nombreux dans toutes les communes qui, de Erquelines à Virton, bordent la frontière franco-belge. Ces proportions de ménages d'une personne sont également élevées dans les communes situées le long de la Lesse et de l'Ourthe. Constatons que ce sont également des communes où les proportions de personnes âgées sont très élevées. Le croisement de ces deux variables montre qu'elles entretiennent

³³ Dans le cas du Brabant Wallon, la proportion de chômeurs est sensiblement plus élevée parmi les familles monoparentale dont le chef de ménage est une femme que parmi les autres types de ménage : elle dépasse 13 %, alors qu'elle n'est que de 3 % chez les couples mariés avec enfant et 7 % chez les isolés masculins. Autre chiffre : plus du cinquième des demandeurs d'emploi sont des femmes à la tête d'un ménage monoparental. Inversement, elles ne sont que 49 % à occupé un emploi, alors que 85 % des chefs de ménage d'un couple marié avec enfant exerce une profession. Bien entendu, ces résultats peuvent souffrir d'une «distorsion temporelle », puisqu'ils résultent du couplage des données du Registre national couvrant la période 199-1998 et des données du recensement de la population de 1991.

bien une certaine relation positive ($r = +0,50$). La surreprésentation des ménages d'une personne dans ces communes rurales serait un indice de l'isolement des personnes âgées, notamment suite au décès du conjoint (Eggerickx, Poulain, 2001).

Si l'on considère la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans vivant seules (cartes 56 – annexe 2), on retrouve la même répartition spatiale. Et il en est de même, si l'on ne retient, parmi ce type de ménage, que la population féminine avec distinction d'âge (figure 29). En d'autres termes, l'isolement familial, et plus particulièrement l'isolement des personnes âgées et des femmes, est un phénomène typiquement urbain. Néanmoins, de nombreuses communes rurales ardennaises sont également concernées. Se pose alors pour celles-ci, le problème de l'accès au soin de santé des personnes âgées et isolées. J.-P. Grimmeau et J.-M. Decroly (1999) ont émis l'hypothèse que la sous-mortalité urbaine aux âgés élevés et la surmortalité du même groupe en milieux périurbain et rural³⁴ serait due «(...) à la rapidité d'intervention médicale d'urgence, fondamentale en cas de problème cardio- ou cérébrovasculaire, fréquents au-delà de 70 ans. Cette rapidité d'intervention est jugée cruciale par le corps médical pour la probabilité de survie et de récupération d'un état de santé satisfaisant. (...). L'analyse de l'indicateur comparatif de mortalité des femmes de 70 ans et plus en fonction de la distance des hôpitaux avec service d'urgence montre une réduction de la mortalité de 7 à 10 % jusqu'à 2 kilomètres et une augmentation de la mortalité de 6 % au-delà de 6 kilomètres» (Grimmeau, Decroly, 1999).

Figure 29. Les proportions de femmes vivant seules selon l'âges en 1998



Source : Registre national-INS

3.3.2. Quelques indicateurs démographiques de développement durable... ou insoutenable

La problématique du développement durable n'est pas évidente à percevoir dans la réalité, et seuls des indicateurs peuvent éventuellement permettre de le faire. L'indicateur est une variable dont certaines valeurs sont significatives par rapport à la problématique envisagée et qui, par conséquent, peut être utilisé comme sonnette d'alarme. Ces indices doivent rendre compte d'une situation, aider à la prise de décision, être applicables et compréhensibles (Eggerickx, Poulain, 1999)

³⁴ Cette analyse par commune se base sur des données de 1980-82. On constate néanmoins, en comparant les cas de Charleroi et du Brabant Wallon (1993-1998) que c'est pour les personnes âgées que les écarts de mortalité selon le milieu d'habitat sont les plus faibles et les plus proches de la moyenne régionale (cfr figure 6, point 2.5)

Des indicateurs de développement sont élaborés dès 1990 par le PNUD³⁵ et établissent un classement mondial de tous les pays selon des critères propres, censés tenir compte du niveau de revenu, mais aussi de la santé publique, des inégalités, du niveau d'éducation, et même de liberté (Baneth, 1998). L'IDH – indicateur de développement humain – en fait partie, mais d'autres indicateurs, tout aussi ambitieux, sont élaborés, comme l'indicateur de pauvreté humaine (IPH). Selon Baneth (1998), ces différents indicateurs visent essentiellement à établir des classements, plus ou moins objectifs selon les cas, et donc une hiérarchie en terme de niveau de développement, c'est-à-dire à quantifier un concept par ailleurs assez mal défini à l'aide de variables discutables et dont la fiabilité diffère selon les pays. Il nous semble essentiel de définir clairement les objectifs lors de l'élaboration d'un indicateur de développement et d'utiliser des données adéquates et fiables.

Des indicateurs de soutenabilité à caractère plus local furent également élaborés. Citons notamment des indicateurs de développement urbain durable (IIUE, 1998, IBGE - BIM, 2000). Ces batteries d'indicateurs ont pour caractéristique principale de pouvoir être calculés à un niveau local (communes, quartier), ce qui est intéressant dans une perspective d'aménagement du territoire. Néanmoins, ces indicateurs négligent fortement deux des trois aspects du développement durable : les aspects sociaux et économiques. A connotation fortement environnementaliste, ils ont l'intérêt d'intégrer des facteurs d'insoutenabilité propres aux zones urbanisées (bruit, congestion automobile).

Les concepts de pauvreté, d'inégalités ou d'exclusion sociales sont des plus délicats à mesurer ; tout dépend des populations auxquelles on fait référence. Il est évident qu'on obtient des mesures différentes si on étudie les inégalités de revenus entre les différents pays du monde ou le processus d'exclusion sociale au sein d'un même quartier (Barrat, 1998). Plutôt que de fixer des seuils bien précis - ou des valeurs plancher - de PIB sous lesquels on peut dire que toute population est considérée comme pauvre, il apparaît comme plus adéquat d'estimer les situations socio-économiques comme étant non acceptables par des mesures de marginalité et d'exclusion. Dans le cadre de la problématique que nous avons développée, les indicateurs de développement durable croisent inévitablement la route des mesures d'anomie et d'isolement. On peut admettre que toute situation atypique, qui s'écarte résolument d'un standard, pourrait engendrer des situations insoutenables. Il ne s'agit pas ici «d'anonymiser» ou de standardiser les structures et les comportements démographiques — le développement n'a rien à gagner de la banalisation —, mais plutôt d'épingler les situations démographiques porteuses ou génératrices d'inéquités sociales et d'effets déstabilisants (Eggerickx, Poulain, 1999)..

Le positionnement de la commune ou du quartier par rapport à ses semblables s'inscrit dans le contexte d'une répartition équitable des efforts à fournir ou des subsides et autres subventions à percevoir aux niveaux régional, national, voire même international. Cette même confrontation avec des communes et des quartiers de même taille et de même type peut permettre de développer des politiques locales sur la base d'une expérience menée à bien ailleurs, dans un contexte semblable. La cartographie de ces différents indices, par commune ou par quartier, mettra bien souvent en évidence des différences flagrantes qui débouchent sur le problème plus général de l'équité.

Outre le concept d'équité, la notion d'équilibre est également centrale. Selon O. Godard (1996), dans cette problématique du développement durable, «*L'enjeu est de trouver les conditions d'équilibre d'ensemble de processus qui peuvent être localement déséquilibrées ou dommageables*». En d'autres termes, pour être soutenable, le développement doit être tel que les systèmes socio-économiques mis en place doivent être capables de résister à un ensemble de perturbations ou de fluctuations imprévues. La notion d'équilibre est centrale. D'ailleurs, le projet sur le développement durable, initié et financé par le Gouvernement fédéral belge fixe explicitement pour objectif «*[...] la réalisation d'un équilibre économique et social*». Ici aussi, le démographe a son mot à dire, car les mouvements démographiques (migrations, modifications des structures...) peuvent entraîner, en fonction de leur rythme et de leur

³⁵ Programme de développement des Nations Unies.

importance, des déséquilibres sociaux, et donc jouer le rôle d'éléments perturbateurs, empêchant certaines situations de rester soutenables.

Nous présentons ci-après un échantillon de mesures de distorsion et d'isolement. Cette sélection n'est pas limitative et peut être sujette à discussion. Outre le choix de ces indices, d'autres problèmes subsistent et sont encore en chantier. Il y a d'abord le choix des standards de comparaison. La plupart des indices sont calculés en comparant la situation locale à une norme, à un standard. En quoi, la moyenne régionale ou nationale ou une valeur nulle (taux de croissance ou bilan migratoire, par exemple) sont-elles des indices d'une situation soutenables ? Ensuite, on pressent évidemment le danger qui consiste à interpréter des indicateurs calculés à partir d'un nombre réduit d'événements, conséquence d'une population trop petite soumise au risque ou d'un phénomène étudié relativement rare. Il est indispensable de s'assurer que les diversités socio-démographiques que nous tentons de dégager reflètent bien des différences de comportements et de structures et que, dans ce cas, elles servent d'outils de réflexion au déploiement d'éventuelles actions politiques visant, par exemple, à réduire les inégalités ou les écarts entre les populations concernées. Ce problème des petits nombres affecte inévitablement la démographie locale. Dans ce cas, on peut procéder à l'une ou plusieurs des agrégations suivantes (Eggerickx, Poulain, 1996) :

- Elargir la zone d'étude de façon intelligente, c'est-à-dire en regroupant des zones territoriales contiguës à condition qu'elles renferment des populations dont les comportements sont supposés être relativement semblables.
- Elargir la période d'observation et s'intéresser au comportement moyen de la population concernée pendant la période considérée en délaissant l'approche conjoncturelle fine.
- Procéder à des regroupements de «sous-populations» (par groupe d'âges, sexes, nationalités...)

En procédant à de telles agrégations, on veillera néanmoins, comme le démontre à juste titre B. Spencer (1976), à ne pas dénaturer l'information disponible en regroupant trop les zones, les années ou les sous-populations au risque de perdre l'homogénéité au sein des population ainsi agrégées. Ici aussi la notion d'équilibre est essentielle.

Les quelques indices présentés ci-dessous peuvent être classés en plusieurs catégories :

- Les indices de croissance de la population, de mobilité et de sédentarité

- Le taux de croissance de la population au cours de la période d'observation. On posera que la situation idéale est une croissance nulle. On peut émettre l'hypothèse que la stabilité de la population permet d'instaurer des politiques de gestion locale durable, alors qu'une croissance ou une décroissance importante viendra perturber le système et nécessitera des ajustements des politiques en termes de logements, d'équipements... Les **cartes 36 à 42(annexe 2)** mettent en évidence la forte croissance démographique des zones périurbaines et des communes qui bordent la frontière orientale de la Wallonie, ainsi que le déclin démographique des grandes agglomérations et des communes de l'ancien sillon industriel wallon.
- Le taux de croissance des ménages privés au cours de la période d'observation. Les hypothèses et l'interprétation sont identiques au cas précédent. On constatera cependant que le déclin relatif du nombre de ménages est moins prononcé que celui des individus dans les communes les plus urbanisées ; les migrations impliquant l'exode urbain des ménages de type familiaux, remplacés par des ménages d'isolés.
- La somme des taux d'accroissement migratoires par âge en valeur absolue, les bilans migratoires de différentes tranches d'âges. Nous avons déjà largement évoqués les interactions entre la mobilité, l'aménagement du territoire et le développement durable... et le pouvoir déstabilisant des migrations. Nous supposons également que la situation idéale devra s'approcher d'une valeur nulle des différents indices calculés.
- Le niveau de sédentarité des individus (non cartographié ici). Ainsi, en rapportant le nombre d'individus qui n'ont pas changé de logement entre t1 et t2 (même à l'intérieur du quartier ou de la commune) à la population en t2, on calculera la proportion de sédentaires au sens strict. Dans certains quartiers, dans certains grands ensembles (HLM), la sédentarité pourrait s'interpréter

comme un indice d'inégalité sociale ; ceux qui ne bougent pas, n'ont pas le privilège du choix. A propos des banlieues ghettos, D. Béhar (1996) soutient que l'enjeu des politiques de la ville consisterait à décloisonner la ville, à «[...] rétablir de la fluidité et de la porosité dans l'espace». En d'autres termes, il s'agirait de garantir à chacun le droit au choix résidentiel, de donner à chacun les «[...] moyens de partir et l'envie de rester».

- Les indices d'isolement et de précarité à l'échelle des ménages et des familles

- La proportion de personnes vivant seules.
- La proportion de personnes de plus de 75 ans vivant seules.
- La proportion de femmes âgées de 20 à 39 ans vivant dans un ménage isolé ou monoparental.
- La proportion de jeunes de moins de 15 ans vivant dans un ménage monoparental.
- Le rapport de masculinité pour les personnes âgées de 65 ans et plus.

Ces indicateurs sont susceptibles de mettre en évidence des situations d'insécurité, d'isolement, de carence affective et sociale. Ainsi, le développement de ces ménages monoparentaux est étroitement lié à l'augmentation de la divortialité, et par extension, à l'instabilité croissante du noyau familial et en particulier du couple, et dans une moindre mesure, à la fécondité illégitime et au veuvage. Ce modèle de ménage est donc essentiellement féminin et induit souvent une situation de carence, la décomposition familiale s'accompagnant d'une relégation sociale et économique (Boulangier et al., 1997). Par ailleurs, la localisation de ce type de ménage est typiquement urbaine.

- Les indicateurs de surmortalité

- L'espérance de vie à la naissance comparée au standard régional
- Le quotient de mortalité entre 20-34 ans comparé au standard régional.
- Le quotient de mortalité des hommes âgés de 50 à 74 ans comparé au standard régional masculin.

Comme nous l'avons déjà souligné plus haut, ces indices peuvent traduire de profondes inégalités face à la mort et, par extension, d'importantes fractures sociales. Les habitudes alimentaires, certaines pathologies mais aussi et surtout le recours différentiel et la facilité d'accès aux soins de santé, les attitudes à l'égard de la prévention médicale, le cadre environnemental... peuvent expliquer ces différences insoutenables.

- Les indices d'anomie ou de distorsion de la structure par âge et par sexe de la population

- La variation de la structure par âge au cours d'une période donnée : somme des différences absolues entre les effectifs par groupe d'âges en t_1 et en t_2 , divisée par la population totale cumulée en t_1 et en t_2 .
- La comparaison de la structure par âge locale par rapport au standard régional ou national : somme des différences relatives entre la structure par âge locale et celle du standard, divisée par 20.000, si les deux structures relatives sont calculées sur 10.000 habitants.
- La variation au sein des groupes d'âges en âge de scolarité, en termes absolus : l'indice sera la racine carrée de la somme des carrés des différences entre les 5-9 ans, 10-14 ans et 15-19 ans d'une part, et la moyenne de ces trois groupes d'âges d'autre part.

On supposera que la situation idéale, pour chacun de ces indices, est une valeur nulle. Toutes les distorsions importantes des structures démographiques par rapport à une population normale pourront générer des problèmes de scolarité, de santé, d'équipements, d'insécurité... spécifiques, et ceux-ci seront d'autant plus cruciaux que cette population, à l'échelle infra-communale, sera socialement et spatialement isolée du reste de la population.

3.3.3. *Le fractionnement social de l'espace communal wallon : application d'un indicateur composite*

L'indicateur composite que nous utilisons ici a été présenté au début de notre rapport. Nous renvoyons donc le lecteur au point 3.1.2. Rappelons qu'il s'agit en quelque sorte d'un baromètre du «bien-être», de la qualité de vie qui regroupe, pour les 262 communes wallonnes, une série d'indicateurs démographiques, socio-économiques et environnementaux (qualité de l'air). Cet outil a été construit selon une philosophie identique à celle de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) ou de l'Indicateur de Pauvreté Humaine.

Cinq indices synthétiques ont été calculés de façon à présenter un gradient dans l'importance accordée respectivement aux deux grandes familles d'indicateurs, sociale et environnementale :

- **L'indicateur synthétique social** qui reprend les différents indicateurs socio-démographiques énoncés au point 2.1.
- **L'indicateur synthétique 1** qui se compose des variables sociales et environnementales. Nous maximisons néanmoins l'impact des variables sociales car chaque famille d'indicateur a le même poids. En d'autres termes, le poids des indicateurs environnementaux ne représente que 16 % du total.
- **L'indicateur synthétique 2** qui se compose des variables sociales et environnementales. Nous avons donné à chaque indicateur environnemental un poids équivalent à celui des autres familles d'indicateurs : le poids des indicateurs environnementaux représente 38 % du total
- **L'indicateur synthétique 3** qui se compose des variables sociales et environnementales. la catégorie indicateurs sociaux et la catégorie indicateurs environnementaux ont le même poids, soit 50 % chacune.
- **L'indicateur synthétique environnemental** qui se compose uniquement des trois indicateurs concernés (cfr point 3.3.2).

La valeur des indices synthétiques oscille entre 0 et 1 et plus elle se rapproche de 1, plus elle indiquera une situation défavorable

Les résultats de cette analyse sont présentés par les [cartes 57 à 61 – annexe 2](#) et le tableau 16. Ce dernier propose un regroupement des communes wallonnes en milieu d'habitat selon la typologie proposée en 1996 par l'I.N.S.

Une première constatation s'impose : les centres urbains et les communes constituant l'ancien axe industriel wallon cumulent les handicaps sociaux et environnementaux. En effet, la position de Charleroi, Liège, La Louvière, Seraing ou encore Châtelet est particulièrement défavorable dans le cadre de l'indice synthétique social. Ce mauvais classement se renforce au fur et à mesure qu'augmente le poids des indicateurs environnementaux. En d'autres termes, les plus démunis sont davantage confrontés aux conditions environnementales les plus défavorables. L'engrenage cumulatif est manifeste. D'une part, compte tenu de la faiblesse de leurs ressources, ces populations n'ont que de faibles possibilités d'accéder à des logements décentes dans des zones moins polluées. N'oublions pas que compte tenu de la précarité de ses revenus, parce qu'elle se trouve en marge du marché de l'emploi, par manque de diplôme ou encore par l'étroitesse de son réseau de relation sociale, une partie de la population ne bénéficie encore que d'un droit très limité à la mobilité (Brun, 1993). D'autre part, comme le signale les auteurs du *Plan fédéral de développement durable* (2000, p. 29), «(...) les personnes qui vivent dans une situation de pauvreté ou de précarité n'ont pas toujours la possibilité (financière) d'être attentives à l'interaction entre santé et environnement».

Tableau 16. La valeur des indices synthétiques selon le milieu d'habitat

<i>Milieu d'habitat</i>	Communes	Indice social	Indice synthétique 1	Indice synthétique 2	Indice synthétique 3	Indice environnemental.
<i>Centres urbains (1)</i>	Charleroi	0,648	0,685	0,731	0,759	0,870
	La Louvière	0,559	0,584	0,615	0,634	0,709
	Liège	0,627	0,643	0,664	0,676	0,724
	Namur	0,442	0,435	0,425	0,420	0,397
	total	0,582	0,584	0,586	0,588	0,593
<i>Autres communes de l'agglomération (2)</i>	Charleroi	0,527	0,538	0,551	0,559	0,591
	La Louvière	0,521	0,524	0,529	0,531	0,542
	Liège	0,488	0,503	0,523	0,535	0,581
	total	0,525	0,528	0,532	0,535	0,544
<i>Agglomérations Urbaines (1+2)</i>	Charleroi	0,609	0,629	0,654	0,670	0,730
	La Louvière	0,540	0,554	0,572	0,582	0,625
	Liège	0,547	0,564	0,586	0,600	0,653
	Namur	0,442	0,435	0,425	0,420	0,397
	Total	0,554	0,551	0,547	0,545	0,535
<i>1^{ère} couronne périurbaine (3)</i>	Bruxelles	0,270	0,281	0,296	0,305	0,341
	Liège	0,371	0,351	0,326	0,311	0,251
	Namur	0,364	0,331	0,289	0,264	0,163
	Total	0,359	0,344	0,325	0,313	0,267
<i>2^{ème} couronne périurbaine (4)</i>	Bruxelles	0,446	0,397	0,336	0,299	0,151
	Liège	0,440	0,390	0,328	0,290	0,140
	Namur	0,453	0,403	0,340	0,302	0,150
	Total	0,475	0,424	0,359	0,321	0,166
<i>Communes périurbaine (3+4)</i>	Bruxelles	0,356	0,338	0,315	0,301	0,246
	Liège	0,400	0,366	0,324	0,298	0,196
	Namur	0,421	0,377	0,322	0,289	0,157
	Total	0,438	0,404	0,363	0,338	0,237
<i>Communes rurales</i>	Hainaut	0,596	0,524	0,435	0,381	0,166
	Liège	0,388	0,338	0,276	0,238	0,088
	Luxembourg	0,426	0,371	0,302	0,261	0,095
	Namur	0,498	0,441	0,368	0,325	0,151
	Total	0,469	0,410	0,337	0,292	0,115
<i>Petites villes</i>		0,482	0,426	0,356	0,314	0,146

La situation sociale de certaines communes moins urbanisées est également préoccupante. C'est le cas de la partie occidentale du Hainaut, des communes rurales de l'Entre-Sambre-et-Meuse et dans une moindre mesure, de certaines communes ardennaises. Dans certaines d'entre-elles, leur «niveau de pauvreté» s'est accentué par l'arrivée, depuis quelques années, d'une population précarisée qui élit résidence dans les campings (Goffin et al., 1999). La position de ces communes s'améliore toutefois avec l'introduction des indices environnementaux. Ces derniers présentent des valeurs très faibles pour les communes considérées ici.

Autre constat majeur qui confirme les analyses précédentes : c'est le très bon «classement social» des communes périurbaines, qu'elles se situent en Brabant Wallon (surtout), à la périphérie de Namur, de Liège ou de Charleroi. On ajoutera à ce groupe, d'autres communes qui bénéficient d'une croissance démographique soutenue, principalement liée à une forte attractivité de jeunes ménages avec enfant(s). Ce sont les communes des Cantons de l'est et les communes situées à l'extrême sud de la Wallonie à proximité d'Arlon et de Virton qui bénéficient respectivement d'une exurbanisation vers l'Allemagne et vers le Grand Duché de Luxembourg (Eggerickx, Poulain, 2001).

Hormis un contexte social favorable, ce groupe de communes bénéficie aussi de bonnes conditions environnementales, tout au moins en ce qui concerne la qualité de l'air. Seules exceptions, les communes brabançonnaises de la première couronne périurbaine bruxelloise qui se caractérisent par des indices de qualité de l'air assez défavorables. En cause, principalement la proximité de l'agglomération bruxelloise et la saturation des axes de pénétration vers la Capitale.

3.3.4. L'hétérogénéité des structures et des comportements socio-démographiques à l'échelon infracommunal : Charleroi et ses 55 quartiers

Tous les indicateurs socio-démographiques le confirment : l'espace communal wallon est très diversifié. Mais une ville ou une commune rurale de petite taille ne constituent pas non plus une unité homogène. D'une manière générale, la variabilité des valeurs prises par un paramètre, sur base de différents découpages spatiaux, s'accroît si le nombre de zones augmente ou, inversement, si la taille moyenne de leur population diminue. Une gestion locale optimale et durable doit reposer sur une connaissance actualisée et fine des caractéristiques et des comportements socio-démographiques d'une commune, mais aussi et surtout, des différences ou inégalités que l'on peut rencontrer à l'intérieur du périmètre communal. Il s'agit donc de mettre en lumière ces diversités aux échelles communales et infracommunales afin d'apporter un support efficace à la gestion communale. Dans les pages qui suivent, nous illustrerons cette diversité, et par là même des inégalités, au travers des cas de Charleroi et de Liège, les deux principales métropoles wallonnes qui figurent dans le bas du classement de notre baromètre communal du «bien-être». Dans le cas de Charleroi, nous aborderons la variabilité des paramètres démographiques, alors que pour Liège, nous traiterons des inégalités en termes de revenu et de logement.

L'objectif de cette section est double : il s'agit d'une part de mettre en évidence la grande variabilité des indicateurs socio-démographiques à l'intérieur d'une ville, telle que Charleroi, et d'autre part, de fournir un aperçu de l'éventuelle ségrégation spatiale dont certaines catégories ou groupes sont sujets.

❖ La variabilité des caractéristiques socio-démographiques à Charleroi

Le tableau 17 présente pour les 55 quartiers de Charleroi et pour les 262 communes wallonnes des indices de dispersion classiques. Les indicateurs démographiques choisis constituent habituellement «(...) le noyau dur des variables descriptives de la ségrégation urbaine» (Lajoie, 1998, p.192). Nous y avons ajouté les espérances de vie à la naissance des hommes et des femmes ; cet indicateur reflète non seulement les inégalités de chance de survie, mais aussi, indirectement, des contrastes socio-culturels très marqués.

Tableau 17. La variabilité de quelques indicateurs démographiques à Charleroi et en Wallonie

Indicateurs	55 quartiers de Charleroi				262 communes wallonnes			
	Coeff. variation	Mini.	Moy.	Max.	Coeff. variation	Mini.	Moy.	Max.
Espérance de vie à 0 ans (hommes-1993-1998)	3.3%	63.6 ans	69.9 ans	76.1 ans	2.3%	68.6 ans	72.0 ans	76.4 ans
Espérance de vie à 0 ans (femmes-1993-1998)	2.8%	74.2 ans	78.1 ans	82.7 ans	1.9%	72.1 ans	79.4 ans	82.8 ans
% ménages monoparentaux (femmes-1998)	19.4%	5.5%	9.8%	13.9%	15.5%	4.6%	8.3%	11.6%
% de ménages d'isolés (1998)	24.5%	18.3%	39.1%	68.2%	14.2%	17.8%	30.9%	50.6%
% de couples mariés ou non avec enfant(s) (1998)	26.2%	8.0%	24.4%	41.7%	14.2%	18.6%	31.7%	50.5%
% de ménages de 5 personnes et plus (1998)	30.4%	1.9%	6.2%	11.1%	28.8%	2.9%	5.5%	11.9%
% d'étrangers de l'Union Européenne (1998)	36.7%	5.1%	11.8%	22.8%	59.5%	0.8%	7.2%	31.1%
% d'étrangers non Union Européenne (1998)	76.3%	0.3%	4.7%	19.9%	65.0%	0.1%	2.0%	10.0%
% de personnes de plus de 60 ans	16.0%	13.4%	22.7%	29.6%	12.1%	13.5%	21.5%	30.1%

L'analyse des coefficients de variation³⁶ souligne la grande diversité des structures et des comportements démographiques à l'intérieur de la ville de Charleroi. Pour la grande majorité des indicateurs choisis, la valeur du coefficient de variation est plus importante entre les 55 quartiers de Charleroi qu'entre les 262 communes wallonnes. En d'autres termes, le spectre des différences est plus étendu au niveau infracommunal qu'à l'échelon intercommunal. La ville est diversifiée et toute politique communale doit prendre en compte ce facteur.

Cette hétérogénéité souligne également les inégalités criantes que l'on peut rencontrer à l'intérieur de l'espace urbain. Prenons le cas de l'espérance de vie à la naissance des hommes. Entre les quartiers de Charleroi situés aux extrémités de la distribution, on observe un écart de plus de 12 ans d'espérance de vie, alors que la différence entre les valeurs minimales et maximales, calculées pour les 262 communes wallonnes, n'atteint pas 8 années. Si les valeurs maximales sont quasiment identiques (un peu plus de 76 ans d'EO), l'espérance de vie minimale est sensiblement plus faible à l'échelle des quartiers de Charleroi (63,6 ans) qu'à celle des communes wallonnes (68,6 ans). Pour fixer un repère, une espérance de vie masculine de 64-68 ans - ce qui est le cas d'une dizaine de quartiers de Charleroi - correspond à la moyenne nationale atteinte entre 1950 et 1960 (Debuisson et al., 2000). Le retard accumulé par les populations concernées témoigne d'inégalités criantes en terme de recours aux soins de santé, de prévention de la maladie, de comportements particulièrement pathogènes (tabac, alcool, alimentation...) mais probablement également d'un environnement particulièrement dégradé (pollutions, insalubrité des logements...). Mais, une fois de plus, il convient de souligner le manque d'étude sérieuse sur les déterminants de ces différentiels de mortalité.

Enfin, les valeurs extrêmes des différents paramètres démographiques laissent déjà entrevoir une ségrégation spatiale très marquée pour certaines catégories de population.

❖ La ségrégation spatiale au sein des 55 quartiers de Charleroi

Au sein des 55 quartiers de la ville de Charleroi, quelles sont les catégories socio-démographiques les plus «concentrées» et celles qui sont les plus «diluées»? L'espace urbain est-il indifférencié ou non?

³⁶ Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart type et la moyenne. Il mesure donc le «degré» de dispersion de la distribution autour de la moyenne.

Une première réponse peut-être obtenue grâce au calcul d'un indice fréquemment utilisé en sociologie urbaine : l'indice de ségrégation. Il se calcule de la manière suivante :

$$D = 1/2 \sum_{i=1}^k \left| \frac{x_i}{X} - \frac{y_i}{Y} \right|$$

x_i = Population du groupe X dans le quartier i

X = Population du groupe X dans la ville

y_i = Population des autres groupes dans le quartier i

Y = Population des autres groupes dans la ville

La solution qui est généralement appliquée est de comparer la catégorie étudiée, non pas au reste de la population, mais à toute la population (en y incluant donc la catégorie en question). L'indice mesure alors le pourcentage de la catégorie X qui devrait changer d'unité territoriale pour avoir une distribution spatiale identique à celle de toute la population. L'indice varie de 0 à 1, et plus il est élevé, plus la catégorie sera «ségréguée». Les deux situations théoriques extrêmes présente d'une part, la séparation totale (l'indice est égal à 1), et d'autre part, le mélange total (l'indice est égal à 0) (Grafmeyer, 1991). Le tableau 18 présente le résultat de cet indice de ségrégation spatiale pour un certain nombre de catégories socio-démographiques. Nous pouvons dégager de cette analyse les informations suivantes :

- Les populations les plus «concentrées» sont les marocains et les turcs, et d'une manière plus générale, les étrangers provenant d'un pays n'appartenant pas à l'Union européenne. La ségrégation spatiale touche moins les italiens et les autres ressortissants de l'Union européenne.
- L'indice de ségrégation spatiale est relativement élevé pour les minimexés ; 22 % des minimexés devraient changer de quartier pour avoir une distribution spatiale équilibrée de cette population. En revanche, les chômeurs se distribuent assez «équitablement» dans l'espace urbain. Il en va de même de la plupart des types de ménages, à l'exception des isolés masculins et des gros ménages. Pour ces derniers, leur relative concentration est certainement à mettre en relation avec les spécificités des logements qu'offrent les quartiers de Charleroi. L'indice de corrélation linéaire entre la proportion de gros ménages et la proportion de maison unifamiliale est d'ailleurs relativement significatif ($r = + 0,6$).
- Un contraste assez net apparaît selon le niveau d'instruction. En effet, on observe une très bonne diffusion spatiale des populations disposant d'un niveau d'instruction très faible, alors qu'il y a une ségrégation nettement plus marquée des populations les plus instruites. Ce contraste apparaît également au niveau de l'activité socio-professionnelle. Notons que pour ces catégories, il ne s'agit plus d'une «distribution en J», mais bien d'une timide «courbe en U». Les patrons, cadres supérieurs et indépendants sont assez concentrés, au même titre que les ouvriers. En revanche, les employés ont un indice plus faible. Ce type de distribution a pu être observé dans d'autres villes, telles que Lyon (Grafmeyer, 1991), Paris (Brun, Chauviré, 1982) ou encore certaines villes américaines (Duncan, 1955).

En résumé, comme le constate Y Grafmeyer (1991), les catégories à l'identité sociale la plus marquée (minimexés, étrangers non-UE, cadres supérieurs, universitaires...) ont tendance à davantage marquer de leur empreinte certains quartiers de l'espace urbain, alors que la plus grande mobilité et surtout la moins bonne cohésion des catégories intermédiaires se traduiraient par une plus grande dilution spatiale.

Tableau 18. La ségrégation spatiale de certaines catégories socio-démographiques à Charleroi

Catégories	Indice de ségrégation	Catégories	Indice de ségrégation
<i>Nationalités</i>		<i>Niveau d'instruction</i>	
Italiens	0.17	Enseignement primaire	0.05
Marocains	0.33	Enseignement secondaire	0.03
Turcs	0.37	Enseignement supérieur non univ.	0.15
Etrangers de l'Union Européenne	0.14	Enseignement universitaire	0.27
Etrangers non-Union Européenne	0.27	<i>Activité socio-professionnelle</i>	
<i>Ménages</i>		Employeurs et chefs d'entreprise	0.17
Isolés masculins	0.15	Indépendant	0.12
Isolés féminins	0.08	Employés	0.07
Couples mariés avec enfant(s)	0.10	Ouvriers	0.10
Couples mariés sans enfant	0.08	Aidants, domestiques...	0.11
Cohabitants avec enfant(s)	0.10	<i>Structure par âge</i>	
Cohabitants sans enfant	0.05	Moins de 20 ans	0.05
Monoparentaux féminins	0.07	20-39 ans	0.03
Petits ménages (< 3 personnes)	0.02	40-59 ans	0.02
Ménages de 4 ou 5 personnes	0.11	60-79 ans	0.04
Gros ménages (6 personnes et +)	0.16	80 ans et plus	0.13
<i>Précarité de la population</i>			
Chômeurs	0.07		
Minimexés de 20-34 ans	0.23		
Minimexés de 35-64 ans	0.21		
Total des minimexés	0.22		

❖ La localisation des inégalités sociales

Si certaines populations subissent un processus de ségrégation urbaine, l'indice présenté ci-dessus ne nous renseigne pas sur la structuration ou la localisation spatiale de ces catégories. Dans quels quartiers résident les «catégories» les plus défavorisées ? Les mêmes quartiers concentrent-ils tous les problèmes socio-démographiques ? Observe-t-on une dualisation sociale marquée de l'espace urbain carolorégien ?

L'outil cartographique et certaines mesures statistiques simples permettent de répondre à ces questions. Observons tout d'abord certaines corrélations statistiques relativement significatives. Si ces mesures n'ont pas un pouvoir explicatif déterminant³⁷, elles suggèrent au moins que certaines populations ou certains problèmes sociaux ont tendance à se concentrer aux mêmes endroits (tableau 19). On observe ainsi une relation assez significative ($r = 0.57$) entre la proportions de minimexés (2000) et la proportion d'étrangers non-Union européenne. On notera que cette même relation a été dégagée dans le cas des 47 quartiers namurois (Poulain, 1999). Un indice de corrélation également élevé associe ces populations non-européenne et la proportion de chômeurs ($r = 0.69$) ou encore la proportion de logements insalubres ($r = 0.69$). On notera aussi une corrélation négative ($r = -0.54$) entre ces populations étrangères et la proportion de logement disposant d'une salle de bain ou encore la proportion de personnes disposant au moins d'un diplôme de l'enseignement secondaire et supérieur (universitaire ou non) ($r = -0.65$).

³⁷ Une corrélation élevée entre la proportion de minimexés et la proportion de ménage monoparentaux ne signifie pas forcément, que les «chefs de ménages» monoparentaux sont forcément des minimexés, mais au moins que ces deux populations se localisent davantage dans les mêmes quartiers.

Tableau 19. Matrice de corrélation de quelques variables socio-démographiques pour les 55 quartiers de Charleroi

Variables	Non-UE	Minimexés	Chômeurs	Mono-parentaux.	Ouvriers	Patrons et indépend.	Peu instruits	Logements insalubres
Etrangers non-UE								
Minimexés	0,57							
Chômeurs	0,69	0,57						
Monoparentaux (femme)	0,32	0,28	0,53					
Ouvriers	0,24	-0,07	0,66	0,47				
Patrons et Indépendants	0,01	0,27	-0,32	-0,52	-0,74			
Peu instruits.	0,87	0,31	0,87	0,44	0,86	-0,48		
Logement insalubre	0,69	0,40	0,57	0,06	0,30	0,07	0,53	
60 ans et +	-0,43	-0,11	-0,52	-0,33	-0,49	0,27	-0,49	-0,51

On peut également entrevoir une certaine opposition spatiale entre les personnes âgées et les populations étrangères non-européennes ($r = -0,43$), les chômeurs ($r = -0,52$), les ouvriers ($r = -0,49$) ou les personnes peu instruites ($r = -0,49$). Une dualisation spatiale plus marquée encore oppose les catégories socio-professionnelles élevées et les ouvriers ($r = -0,74$).

Figure 30. La corrélation entre la proportion de personnes âgées de 60 ans (1998) et plus et la proportion de chômeurs ($r = -0,52$)

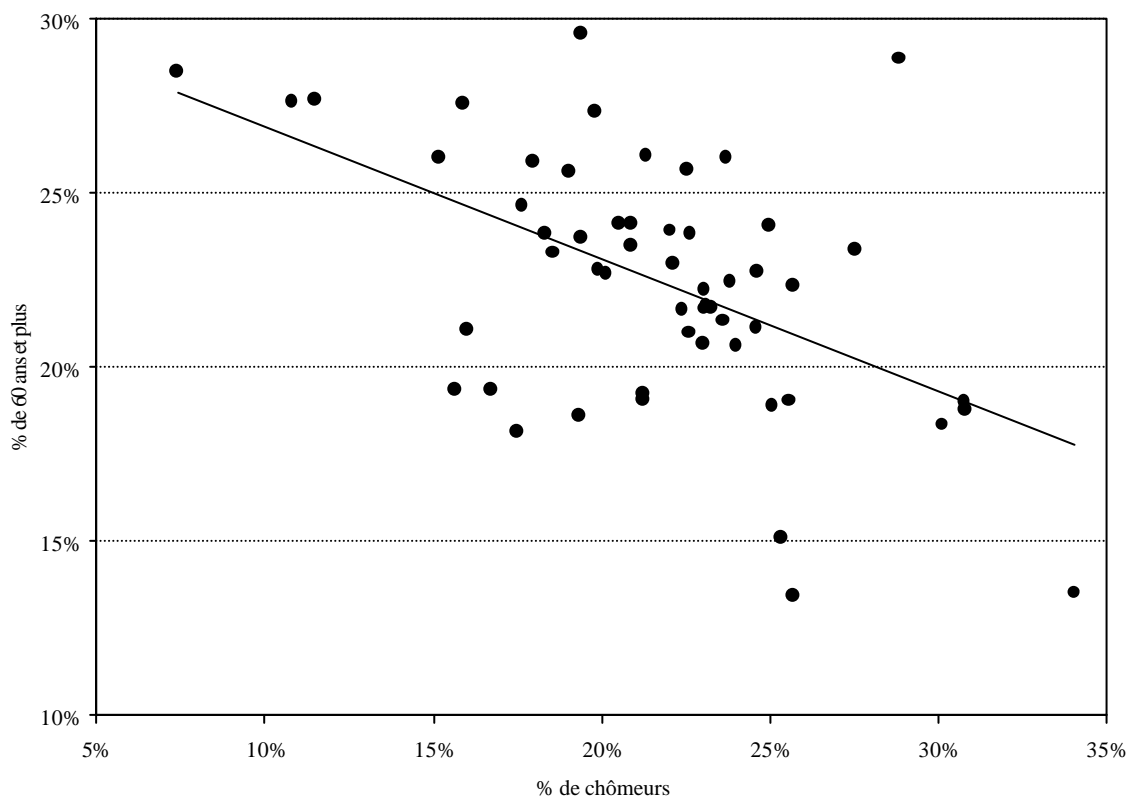


Figure 31. La corrélation entre la proportion d'étrangers non-Union européenne (1998) et la proportion de minimexés (2000) ($r = 0,57$)

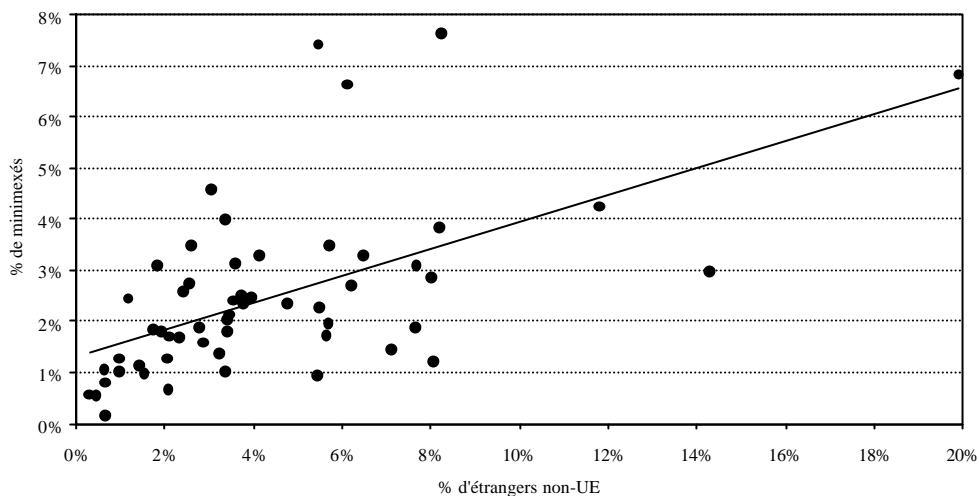
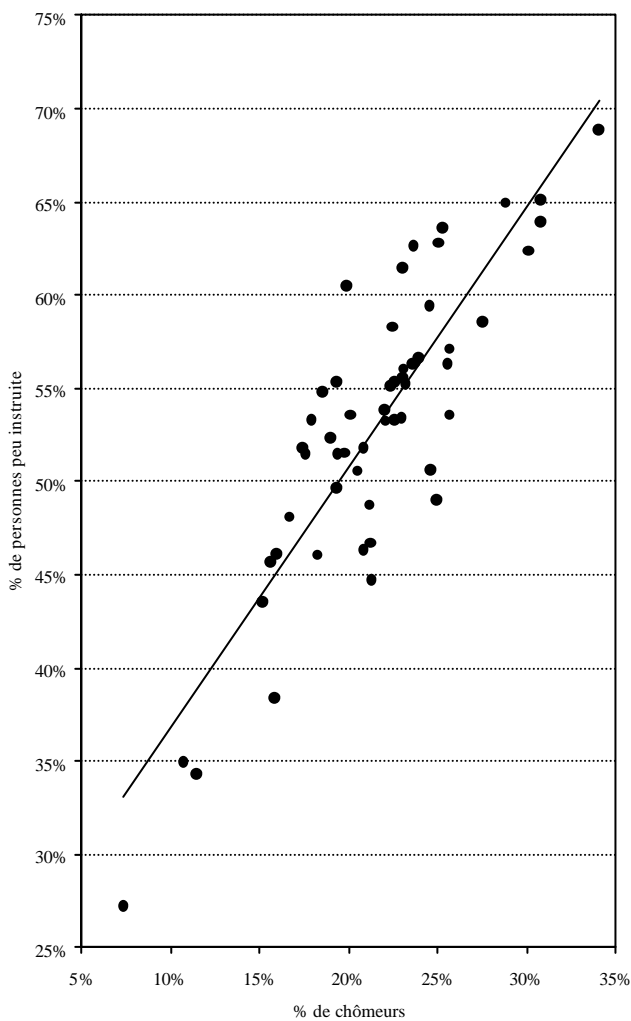


Figure 32. La corrélation entre la proportion de personnes de plus de 18 ans ne disposant d'aucun diplôme ou au plus d'un diplôme de l'enseignement primaire (1991) et la proportion de chômeurs (2000) ($r = 0,87$)



La cartographie de ces indicateurs (cartes 62 à 67 – annexe 2) laisse apparaître une partition de l'espace urbain en trois parties. Globalement, les problèmes sociaux se concentrent dans la partie centrale, qui s'étire d'est en ouest en englobant les anciennes communes de Roux, Monceau-sur-Sambre, Marchienne-au-Pont, Dampremy, Jumet (le sud), Lodelinsart, Gilly, Montignies-sur-Sambre et Couillet, le cœur de Charleroi étant parfois «épargné». En d'autres termes, il s'agit des zones les plus urbanisées, bordant la Sambre, et qui furent le siège d'une industrialisation massive au XIX^e siècle. C'est également dans cette partie centrale que se concentrent les logements les plus insalubres. En revanche, les populations de chômeurs, de minimexés, d'étrangers non-Union Européenne, de personnes ayant un faible niveau d'instruction sont nettement moins présentes dans les parties nord et sud de la ville. En outre, c'est dans cette partie méridionale de la ville que l'on observe les proportions les plus élevées de personnes âgées de plus de 60 ans, c'est-à-dire là où les espaces non bâtis et verdurés sont les plus importants, à proximité des communes périurbaines de l'agglomération carolorégiennes (Projet de ville, 1992). C'est également dans cette zone sud de la ville que l'espérance de vie à la naissance est la plus élevée.

3.3.5. Socio-démographie de la ville en crise : paupérisation et fracture urbaine à Liège

En 1995, la ville de Liège occupe la 62^eme place au rang des communes les plus riches de la Province alors qu'en 1977, la cité ardente se classait à la 6^{me} position. Ce constat est sans appel : Liège expérimente à l'instar des grandes villes européennes un phénomène de paupérisation.

❖ Aux frontières des inégalités : lorsqu'un quartier riche côtoie un quartier pauvre

Dans cette approche, pauvreté et territoire, et en particulier centre urbain sont étroitement assimilés. Au sein du cadre urbain, certains quartiers sont plus défavorisés que d'autres. Dans sa déclaration, présentée le 1^{er} octobre 1999, le gouvernement fédéral - dans un chapitre intitulé "Des grandes villes viables", s'engage à lutter contre "la crise de la ville". Il propose de mener des programmes d'action dans des zones d'intervention définies en fonction d'indicateurs tels que le nombre des minimexés, la dégradation de l'habitat (*Le Soir*, La Une du 2 et 3 octobre 1999).

Notre objectif est grâce à deux indicateurs simples - la distribution des revenus et les niveaux de confort des logements - de mettre en évidence les TENSIONS, d'une part à l'intérieur des quartiers qui composent la ville, et d'autre part entre les quartiers afin de représenter sur *carte* les éventuelles zones de frictions, de contact entre les extrêmes sociaux.

Notre cadre géographique correspond aux 177 secteurs statistiques que compte Liège. Un tiers d'entre eux ont été regroupés³⁸. Nous nous sommes basées sur la définition des quartiers proposée par Thierry Eggerickx et Michel Poulain (1996), en considérant comme tels des entités comptant au minimum 500 habitants³⁹. Les fusions ont été réalisées en respectant certaines règles :

1. le quartier constitue toujours une aire d'un même tenant ;
2. Les limites des secteurs ont été définies en respectant le tracé des cours d'eaux, le tracé des voies de chemin de fer et des autoroutes ;
3. La fusion réunit des quartiers qui sont, d'un point de vue social, les plus homogènes possibles de manière à ne pas conforter notre hypothèse de départ (les tensions à l'intérieur des quartiers).

³⁸ Excepté le quartier fusionné «Tonne-Français» qui compte 448 habitants.

³⁹ Dans le cas présent de la ville de Liège, les « quartiers » de notre analyse correspondent aux secteurs statistiques telles que définis par Institut National de Statistique en 1972 ayant subi certains regroupements selon les règles définies ci-dessus. Il ne s'agit nullement d'un découpage nouveau, fruit de négociations avec les acteurs locaux, tel qu'il a été réalisé pour la ville de Namur par Michel Poulain et Thierry Eggerickx. Voir Michel Poulain et Thierry Eggerickx (1999).

Au niveau de la ville de Liège, notre but est de mettre en évidence les **fractures** de l'espace urbain à partir des 129 fragments de territoires que constituent les quartiers. En d'autres mots, il s'agit à partir d'une vue en hauteur de la ville identique à celle réalisée dans l'Atlas du recensement de 1991, d'aboutir à une vue du bas qui identifie les frontières entre quartiers riches et pauvres. Grâce à deux indicateurs que sont le revenu médian et le confort des logements, nous décomposons l'espace de la ville en zones de richesse et de pauvreté dans l'unique but de représenter des lignes de chocs - dans les deux sens du terme -, c'est-à-dire les endroits où les contraires se heurtent. Dépassant la géographie classique de la pauvreté qui identifie des surfaces, nous proposons une approche segmentée de l'espace.

Comme le montrent les **cartes 68 et 69 – annexe 2**, la ville est à la fois fragments et fractures. Prise dans son ensemble, elle est un espace ségrégué qui oppose - tant en matière de revenu que de logement - les quartiers de la seconde ceinture (formée par les quartiers périphériques ou quartiers situés sur les hauteurs de la ville) aux quartiers du centre-ville proprement dit. En matière de localisation des quartiers riches, la topographie - surtout dans le cas de Liège - est un élément déterminant. Les quartiers les plus aisés semblent dès lors particulièrement isolés, ce qui réduit les conflits, les frictions potentielles.

Il ressort de la lecture de la **cartes 68 – annexe 2** que les zones frontières entre secteurs riches (qui dépassent le 3^e quartile) et pauvres (qui sont sous la valeur du 1^{er} quartile) sont situées dans des quartiers centraux. C'est au niveau étroit du cœur urbain que s'observent ces zones de chocs. Pour l'ensemble de la ville, 14 segments de tensions ont pu être tracés. En prenant en compte l'ensemble des quartiers limitrophes (riches ou pauvres), ce sont 18,6 % de la population de la ville qui sont directement concernées par ces frontières.

Une première limite, le long de la rive droite du fleuve, sépare les quartiers aisés de Chartreuse, Péville, Albert Ier des deux secteurs pauvres de Cornillon et Bonne femme qui sont en réalité les pourtours d'une zone plus large de pauvreté qui s'étend en longeant la Dérivation de la Meuse du Longdoz jusque Droixhe. Entre les deux bras de la Meuse, une autre frontière sépare l'opulent Parc de la Boverie du quartier Mean.

Sur la rive gauche ressort la position conflictuelle des quartiers de Fragnée et de Paradis qui sont pris en sandwich entre les secteurs aisés des Terrasses, du Val Benoît et ceux du Parc de Cointe. Ce dernier possédant lui-même une frontière avec un autre quartier pauvre, Sclessin.

Un dernier ensemble de lignes de friction concerne des quartiers perchés sur les hauteurs nord-est de la ville, Calvaire, Bagolet, Xhovémont qui heurtent de manière discontinue mais très nette des quartiers pauvres qui descendent vers le centre ville : Saint-Christophe, Sainte-Marguerite, Fond-Pirrette. Une fois encore, ces zones défavorisées sont les pourtours d'une tâche d'huile qui s'étend au-delà du quartier Maghin, soit quasi jusqu'au pont Atlas.

Le constat tiré de cette première analyse est préoccupant. D'une part, les frontières de la pauvreté sont au cœur de la ville, d'autre part, le choc des quartiers est d'autant plus redoutable qu'il oppose des ensembles de quartiers entre-eux.

L'analyse des éléments de confort des logements affine ces premiers commentaires⁴⁰. La **cartes 68 – annexe 2** représente les quartiers qui possèdent les taux les plus élevés de sans/petit ou à l'inverse de grand confort. Une première approche globale en termes de zones laisse apparaître une assez forte ressemblance avec la **carte** des revenus. Mais lorsqu'on envisage, les frictions spatiales, des différences significatives apparaissent dans leurs localisations.

Lue sous l'angle des logements, la démarcation très prononcée entre les quartiers centraux et ceux des hauteurs s'efface. Ce phénomène peut s'expliquer en partie par le mouvement de réappropriation par

⁴⁰ La typologie des éléments de confort des logements est expliquée dans le point 2.4.

certaines catégories aisées de stock d'habitations bon marché dans des environnements plus ou moins agréables de la première ceinture urbaine, avec comme conséquence directe une augmentation des revenus médians de ces quartiers alors que du point de vue des logements, le tissu urbain conserve une certaine vétusté, en fait une certaine inertie.

Inversement, de nouvelles frontières apparaissent. Du côté de la rive gauche, une frontière discontinue sépare une fois encore les quartiers des hauteurs de ceux du bas. Ce schéma s'observe tant à Chênée qu'à Jupille. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de processus de gentrification mais de l'aménagement plus ou moins récent de lotissements dans ces quartiers périphériques. Ces nouveaux noyaux d'habitat - sans appartenir à des familles particulièrement riches - disposent de toutes les commodités et sont par conséquent recensés dans les quartiers de grand confort.

Globalement, l'analyse des éléments de confort repousse à l'extrémité de la ville les frontières de tensions. Excepté pour les quartiers riches et confortables de la Chartreuse, de Péville et en particulier du secteur d'Alber Ier qui heurtent d'une part Grivegnée-Centre et d'autre part le quartier Bonne femme.

❖ Un indicateur des tensions internes : les revenus par quartiers ou l'homogénéité des pauvres face à l'hétérogénéité des riches

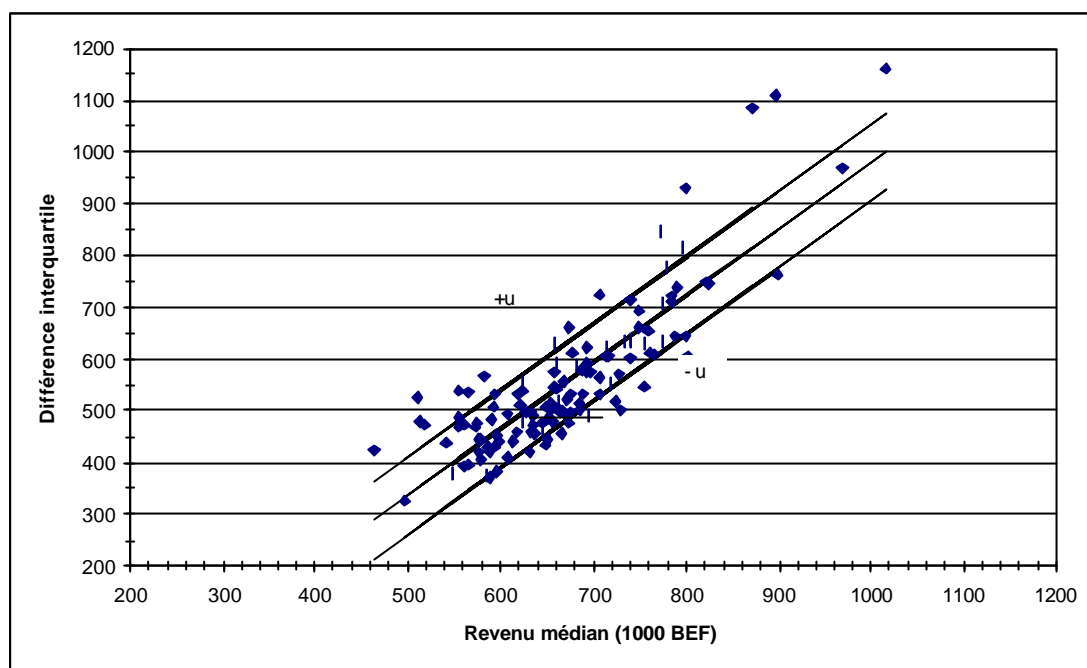
La ville est par sa nature même un espace de tensions, d'oppositions puisqu'elle rassemble sur son territoire des milieux et des groupes différents, petits et grands, pauvres et riches (Rouilleau-Berger 1998). Notre but ici est d'approcher, en se basant sur la distribution des revenus en 1997, l'ampleur de ces inégalités non dans l'ensemble liégeois mais bien directement au sein des 129 quartiers (après regroupement). Une première approche consiste à croiser par quartier le revenu médian par déclaration avec la différence interquartile laquelle nous fournit une idée de la dispersion autour du revenu médian⁴¹. Plus cette différence est petite, plus les revenus sont groupés autour de la médiane et plus la dispersion est faible (INS, *Statistiques financières*).

La lecture du figure 33 nous montre que globalement les quartiers dont le revenu médian est le plus faible sont aussi ceux où les inégalités sont les moins marquées. A l'inverse les quartiers riches affichent des tensions internes importantes. C'est sans surprise que cette distribution groupée se traduise dans le calcul classique d'une droite de régression par une corrélation excellente ($r = 0,85$). De toute évidence, la droite est un bon résumé du nuage de point. L'homogénéité des quartiers pauvres contraste avec l'hétérogénéité des quartiers plus aisés.

Le calcul des résidus quadratiques moyens (- u et + u) affine ce premier commentaire. A l'extrémité droite de la ligne de régression, certains quartiers aisés affichent des différences interquartiles très élevées qui sont quasi de 25 % supérieures au revenu médian par déclaration. C'est le cas des quartiers de Fayembois, du Sart Tilman, du Parc de Cointe et dans une moindre mesure du quartier de la Belle Jardinière. A l'opposé, avec une ampleur moins grande, les quartiers Tonne-Français, Walthere-Dewe/Petites Roches ainsi que la Cité Renard apparaissent comme des "modèles" égalitaires : un revenu médian confortable et une différence interquartile moindre. Leur situation favorable tranche à côté de celle de quartiers du centre de la ville comme Saint-Lambert et Saint-Martin qui à l'extrémité inférieure gauche de la droite de régression combinent les marginalités, soit une structure interne trop inégalitaire et des revenus médians par déclaration qui sont parmi les plus faibles de Liège.

⁴¹ La différence interquartile s'obtient en soustrayant le revenu au premier quartile du revenu au troisième quartile (Q3-Q1).

Figure 33. Répartition des revenus médians par secteurs statistiques, Liège, 1997



Source : I.N.S. *Statistiques financières. Statistiques fiscales des revenus par secteurs statistiques*, Exercice 1997 - revenus 1996

Cette première approche est toutefois sujette à caution. En utilisant pour évaluer les tensions internes des quartiers la différence interquartile telle que proposée par l'Institut National de Statistique, nous restons prisonnière d'une mesure qui néglige 50 % de la distribution, les 25 % qui correspondent aux plus pauvres (en-dessous de la 1^{ère} quartile) et les 25 % les plus riches qui sont positionnés au-delà de la 3^{ème} quartile.

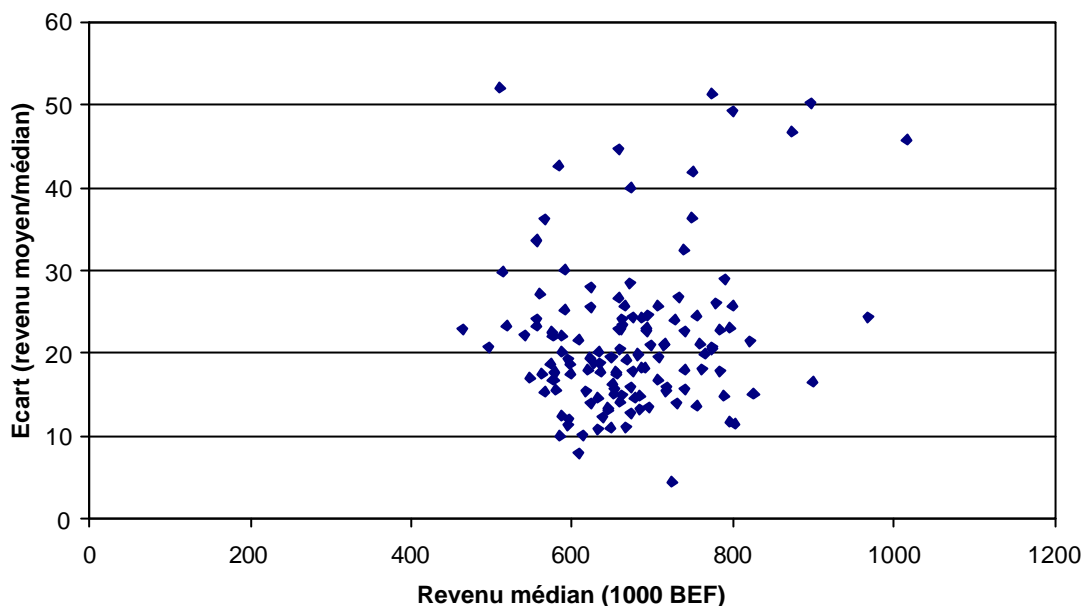
Systématiquement, le revenu moyen par déclaration est supérieur au revenu médian car les revenus les plus élevés tirent la moyenne vers le haut. Si l'inverse ne s'observe pas, c'est grâce aux mesures de protection sociale telles que les allocations de chômage, l'aide des Centres Publics d'Aide Sociale. Ces interventions publiques empêchent le plancher des revenus de tomber très bas tandis que le plafond peut quant à lui grimper très haut (Delhausse, Perelman, 1998). C'est d'ailleurs largement ce qui explique le contraste global entre l'homogénéité des quartiers pauvres et l'hétérogénéité des riches.

Pour tenter d'approcher l'effet de poussée des revenus les plus élevés comme révélateur d'inégalités internes, nous avons réalisé un second graphique qui croise cette fois le revenu médian par déclaration avec l'écart entre revenu moyen et médian (en % du médian). Comme le montre la figure 34, les différents quartiers sont beaucoup plus dispersés. Si l'on se base sur le revenu médian de Liège, qui est de 641.000 BEF pour un écart qui avoisine 24 %, pour analyser cette répartition on peut regrouper de manière approximative les quartiers en quatre groupes distincts.

Le premier - qui rassemble à lui seul plus de 80 % des quartiers de Liège - offre une structure interne relativement homogène (écart variant de 10 à 30) et des revenus médians proches voire relativement plus élevés par rapport à Liège. Un second groupe que l'on peut qualifier de "homogène aisé" rassemble les quartiers "exemplaires" dont la cité Renard. La création des cités remonte aux années 1920, quand l'on décide de créer des cités populaires modernes et saines, situées à l'extérieur des villes, bâties par des « collectivités imbues de leurs devoirs sociaux ». C'est le point de départ de ce que l'on a appelé les « cités-jardins » dont les exemples ne manquent pas en Wallonie. A Seraing, ces ensembles qui étaient réservés aux couches les moins aisées de la population ont été rachetées dans 60

% des cas par des employés contre 30 % par des ouvriers, ce qui montre l'embourgeoisement de ces ensembles périurbains situés dans des environnements verts et calmes (Oris, 1999a).

Figure 34. Écart entre revenu moyen et médian par quartiers, Liège, 1997



A la Cité Renard viennent se joindre d'autres quartiers aisés et homogènes. Il s'agit des Vergers, de Dossay/Wandre-Meuse/Bonfond, de Malvaux/Trou Souris/Pasteur et enfin de Demolin/Pilzen.

Bien qu'habité en grande partie par une population d'aisés moyens identique à celle du groupe précédent, le troisième bloc se caractérise surtout par la présence au sein des quartiers de familles très riches qui tirent le revenu moyen vers le haut. Le quartier le plus riche, le Parc de Cointe, n'y est pas pour autant le plus inégalitaire. Cela signifie, soit que le niveau des aisés y est remarquablement cohérent, soit à l'inverse que les riches le sont modérément. Par contre, le quartier des Terrasses, situé en bord de Meuse, offre un revenu médian par déclaration de 773,6 et un écart (51,3) qui est le plus élevé du groupe, alors que le quai de Rome, situé à proximité, offre pour un revenu proche (739) une structure interne nettement plus égalitaire (32,5). Ce résultat montre combien au sein même de nos ensembles, l'importance, l'ampleur des tensions sont loin d'être homogènes.

Mais les situations inégalitaires extrêmes s'observent surtout en haut et à gauche du nuage de points. Elles concernent des quartiers dont le revenu médian est en deçà de celui de Liège et dont l'écart au revenu dépasse le niveau des 30 %, c'est-à-dire des espaces où des sous-populations très pauvres et très riches cohabitent. Ces zones de choc correspondent à des quartiers situés dans le cœur historique de la ville. Le quartier inégalitaire par excellence est le Mont-Saint-Martin. Grâce à sa position privilégiée sur les hauteurs de la ville, il a été déboisé au XI^e siècle pour être rapidement occupé par les propriétés claustrales de la collégiale. Aujourd'hui, ce quartier possède des édifices exceptionnels avec des façades en colombages dont certaines remontent au 17^e siècle, des hôtels aux styles riches et variés dont le remarquable hôtel de Sélys-Longchamps (première moitié du XVI^e s.) qui a été rénové en 1911 (*Patrimoine monumental de la Belgique*, 1974). Mais à côté de ces demeures imposantes, le Mont-Saint-Martin est aussi caractérisé par un habitat serré, étroit, sombre, pour lequel ancienneté et vétusté sont synonymes de délabrement et de manque voire d'absence de commodité.

Une cartographie illustre ces commentaires (cartes 70 – annexe 2). Globalement, la géographie des zones à fortes tensions internes révèle une répartition assez groupée et ces aires sont rarement en confrontation directe avec les quartiers homogènes. Trois grands ensembles ressortent de l'analyse

spatiale. La zone la plus prononcée, située au sud-est de Liège, correspond aux quartiers résidentiels verdoyants du Sart-Tilman, du Bois Saint-Jean et de la Belle-Jardinière qui ont directement bénéficié de l'implantation sur le plateau du Sart-Tilman des infrastructures de l'université de Liège et en particulier du centre hospitalier (C.H.U.). Cet ensemble constitue en fait une zone artificielle de tensions, l'inégalité constatée n'étant pas due à des oppositions entre pauvres et riches mais très largement aux revenus considérablement élevés de certains habitants.

La seconde zone à fortes inégalités internes présente une situation moins favorable, plus tendue. Il s'agit d'un vaste ensemble qui s'étend de part et d'autre du quartier de la Boverie situé entre les deux bras de la Meuse. La partie située à l'ouest correspond à une large bande qui - du pont de Fragnée au pont Kennedy - longe le cours d'eau. En son sein les quartiers les plus inégaux sont Sainte-Marie (écart de 44,6 %), les Terrasses (51,3 %), et Saint-Martin (52 %). On peut y ajouter le Parc de Cointe (45,8 %) géographiquement proche. Le cas de Cointe est particulièrement intéressant de par son caractère isolé sur le plateau, mais qui touche en même temps et de manière directe une zone pauvre à forte homogénéité, Sclessin. Notons que la zone située le plus à l'est de l'ensemble est moins marquée. Elle correspond au quartier du Luxembourg, entouré de celui des Vennes et de Féтинne.

En aval de Liège s'observe un troisième ensemble qui correspond sur les hauteurs à la localité de Jupille-Sur-Meuse. Il s'agit du quartier riche de Fayembois, entouré comme le montre la [carte](#) d'une ceinture de secteurs eux-mêmes largement inégalitaires, dont l'écart entre revenu moyen et médian est supérieur à la moyenne de Liège.

❖ *Le logement, un miroir grossissant des tensions urbaines*

Le logement est souvent présenté comme le facteur qui reflète au mieux, voire dans certains cas aggrave les fractures sociales de l'espace urbain. On peut dire en quelque sorte que la ségrégation de l'habitat illustre «la rétroaction du spatial sur le social» (Brun, 1983). Il matérialise dans le paysage de la ville les distances et les inégalités sociales. «La morphologie d'un quartier reflète l'image de ses habitants et constitue en même temps la cause de la continuité des concentrations de la pauvreté» (Goossens et al., 1999, p. 284). Concrètement, le libre marché du logement permet aux individus les plus aisés d'obtenir le logement de leur choix en matière de commodité et de localisation de l'habitat tandis que les plus pauvres doivent se contenter de logements de moindre qualité de vie.

La «qualité d'habitation» est communément mesurée par les éléments de confort⁴². Ils partent d'un postulat qui veut que certains équipements de base soient indispensables à une qualité de vie satisfaisante. L'Institut National de Statistique distingue quatre types de confort : le sans confort, le petit confort (toilette avec chasse d'eau, eau courante, bain et douche), le confort moyen (petit confort et chauffage central) et le grand confort (confort moyen, cuisine, voiture, téléphone). A Liège, en 1991, parmi les 83.773 logements recensés par l'I.N.S., 41 % sont sans confort ou possèdent le confort de base, 27 % offrent un confort «moyen» tandis que les 32 % restant présentent un «grand» confort. Ces résultats montrent qu'aujourd'hui encore dans la cité ardente, de nombreux logements (± 14 %) demeurent toujours sans eau courante ! Cette situation inquiétante l'est d'autant plus lorsqu'on désagrège les données au niveau des quartiers. En 1991, un quartier sur deux a un pourcentage de sans ou de petit confort qui est égal ou supérieur à 50 %. C'est le cas notamment des quartiers de La Branche, de Féronstrée, de Saint-Lambert, du Thier-à-Liège, de Sainte-Marguerite, ... le taux le plus élevé (77 %) étant détenu par le secteur statistique de la Branche (1056 habitants).

Toutefois, si la situation des logements est préoccupante et mérite que l'on tire la sonnette d'alarme, notre but dans ce paragraphe n'est pas de repérer des zones de logement selon leur confort mais d'aller au cœur même des quartiers pour mesurer les tensions que reflète l'habitat. C'est ce que nous montre la figure 35.

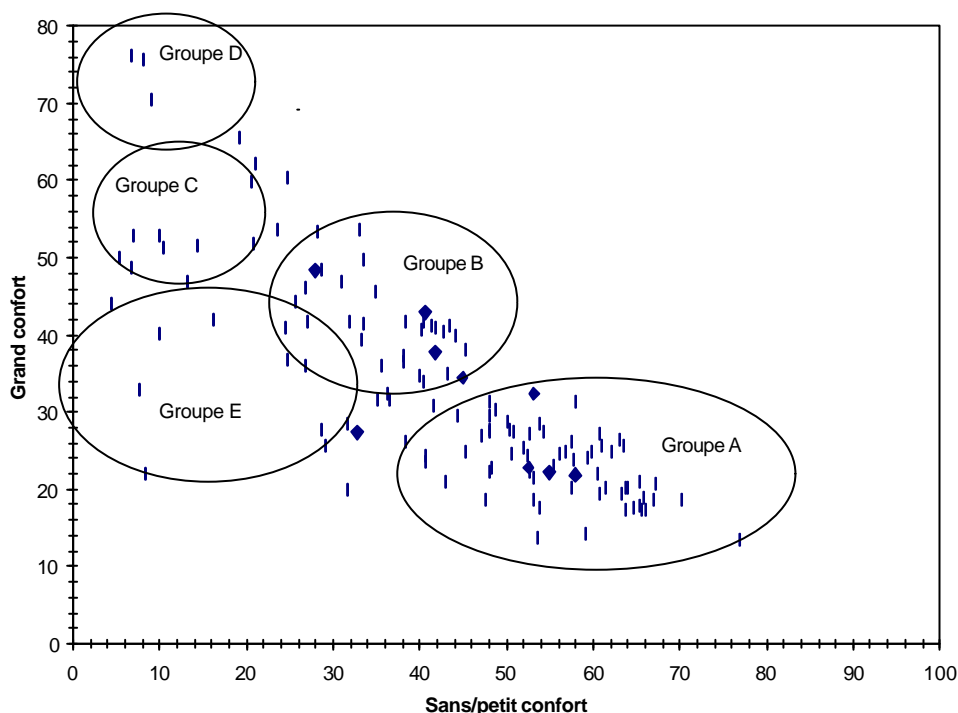
⁴² Classiquement, la qualité des habitations est aussi mesurée à l'aide d'un second indicateur : l'année de construction. Une enquête a montré le lien qui existait entre les deux indicateurs. (Goossens et al. 1999, p. 43)

La méthode utilisée est simple : il s'agit de confronter la proportion des logements de sans/petit et de grand confort au sein des 129 secteurs statistiques de Liège. Globalement la droite de régression résume assez bien ($r = -0,79$) la dispersion des quartiers. Au plus le pourcentage de sans/petit confort est élevé, au plus celui du grand confort est faible.

Empiriquement, nous pouvons cependant distinguer 4 groupes qui sont caractérisés brièvement sous la figure 35. L'ensemble qui présente les plus fortes disparités internes est sans conteste le groupe B. Sont recensés 39 des 129 quartiers de Liège, ce qui correspond à 32,6 % de la population de la ville. En son sein le faible pourcentage de logements moyens indique l'absence d'habitat intermédiaire, de transition entre les extrêmes, accentuant considérablement le contraste entre habitations de bas et de haut confort.

La représentation spatiale de ce groupe à fortes disparités internes ([cartes 71 – annexe 2](#)) est instructive. Les quartiers du groupe B appartiennent principalement à la ceinture périphérique de la ville entrecoupée par deux descentes, l'une vers la gare des Guillemins, l'autre vers le centre historique de Liège. Cette dernière correspond au processus décrit antérieurement de gentrification qui touche les quartiers de la montagne Saint-Walburge et du Fond-Pirette.

Figure 35. Proportion des sans/petit et grand confort par secteurs statistiques, Liège, 1991



- Groupe A = « défavorisés et homogènes ». Deuxième lecture : profondément inégaux
- Groupe B = Zone de tension : fort % ss/petit et grand confort. Peu de logements moyens. Pas de transition
- Groupe C = « favorisés et hétérogènes ». Inégalités gommées par de forts % de logement moyen
- Groupe D = « favorisés et homogènes »
- Groupe E = Zone sans frottement. Large part réservée au confort moyen

Source : I.N.S. (1991), *Recensement de la Population et des logements Commodités combinées à l'intérieur des logements privés occupés par secteurs statistiques.*

Si l'on prend comme point de départ les quartiers situés au nord-est de la ville sur les hauteurs de la citadelle, le parcours suit grosso modo le relief pour redescendre - en passant par les quartiers riches du plateau de Cointe - vers la vallée. Sur la rive opposée, cette large bande traverse les quartiers des Vennes, de Féтинne. Construits lors de l'exposition de 1905 en même temps que le pont de Fragnée, ces

secteurs offrent un habitat hétéroclite composé de belles maisons de maître et de logements sociaux appartenant à la Maison liégeoise. On ne peut d'autre part, négliger l'impact qu'a eu sur ces quartiers l'installation du centre commercial tout proche de Belle-île-en-Liège.

La ceinture périphérique traverse ensuite le bas du Sart-Tilman (Angleur), puis remonte en suivant à nouveau le relief par le haut de Chênée, de Grivegnée pour se terminer sur les hauteurs de Jupille-Sur-Meuse. A partir de cet endroit, un axe indépendant redescend vers les quartiers centraux de Péville, Chartreuse en traversant entre autres les secteurs de Herve et de Belleflamme. Il correspond au tracé de la route de Herve qui relie Liège à Soumagne. Cet important axe routier se caractérise par des logements anciens le long de la voie rapide, tandis que les avenues perpendiculaires, plus calmes et verdoyantes, présentent un habitat moderne et plus dispersé.

Cette représentation cartographique des zones de tensions internes nous montre qu'au sein même d'ensembles "homogènes et aisés" comme celui des hauteurs de la Citadelle, sont inclus des quartiers où des inégalités aussi visibles que celles de l'habitat sont évidentes. Nous pouvons citer comme autre exemple celui du Parc de Cointe, qui s'il correspond à un des secteurs les plus riches de Liège n'en est pas moins un espace de fortes tensions internes. Cela montre que les quartiers "moyens", intermédiaires du point de vue des revenus entre les quartiers pauvres et les quartiers riches, ne sont pour autant exempts de tensions. Au contraire, la mesure d'une moyenne cache les extrêmes.

❖ Deux lectures de l'espace urbain : l'analyse des surfaces et des frontières

Le phénomène de paupérisation de l'espace urbain peut être lu selon deux schémas. Le premier est en fait une inversion du patron spatial du 19^e siècle "ville bourgeoise", "périphérie ouvrière" (Oris 1999a). La ville est lue comme un espace dual qui oppose le centre urbain où se concentrent les poches de pauvreté et les problèmes sociaux aux quartiers périphériques qui rassemblent des populations plus aisées. La pauvreté est avant tout perçue comme un problème urbain, les zones géographiquement proches du centre étant les plus défavorisées. Cette perception renvoie à l'image des cercles concentriques tels que définis par l'école de Chicago.

Cette vision de la pauvreté poussée à l'extrême a donné naissance au concept de l'*Underclass* qui est né de recherches sur les ghettos noirs en Amérique et qui aujourd'hui - bien que fort heureusement les concentrations de pauvreté européennes soient sans commune mesure avec celles observées aux E-U - s'est élargi à certains pays d'Europe, notamment en France et aux Pays-Bas. L'*Underclass* est fondée sur la dimension spatiale de la pauvreté. Brièvement, elle décrit une nouvelle classe sociale qui prend uniquement en compte la population vivant dans les quartiers extrêmement pauvres des centres-villes (Séchet, 1996).

Si notre analyse par zones de pauvreté à Liège révèle la localisation des quartiers les plus aisés sur les hauteurs et en périphérie de la ville, on ne peut pas parler de la présence d'une « urban underclass » dans le centre de la cité ardente. Les zones de pauvreté sont aussi localisées à la périphérie. On peut citer le cas de Bressoux-centre ou encore de l'ensemble de HLM de Droixhe. En banlieue liégeoise, la dénonciation des zones ghettos s'est focalisée autour cette cité jardin conçue sur le modèle de la cité radieuse de Le Corbusier. Inaugurée en grandes pompes en 1958, elle illustre aujourd'hui parfaitement les problèmes des banlieues urbaines : population immigrée et en difficulté, logements vieillissants, formes urbaines obsolètes (tours), insécurité permanente, ... En 1997, le taux d'activité des habitants de la cité sociale était de 3,77 %. A côté des pensionnés (13,97 %) et des chômeurs (11,7 %), 14,5 % des Droixhiens vivent d'un revenu de remplacement (CPAS, invalides) ... (*le Vif l'Express*, 1997).

Il n'en demeure pas moins que l'analyse des pourtours des surfaces que constituent les quartiers montre que c'est dans le cœur urbain proprement dit que s'observent les fractures de l'espace. Les [cartes 68 et 69 – annexe 2](#) présentent la ville comme un espace fragmenté ou plutôt segmenté. Nous rejoignons en cela la deuxième lecture des inégalités de l'espace urbain, celle qui considère la ville comme un puzzle éclaté qui aurait perdu sa cohésion sociale, son unité. Cette perception a été développée dans des ouvrages récents par Jacques Brun. Il décrit la ville comme un espace de compétition dont les formes

les plus répandues sont la gentrification des "bons quartiers" et la relégation dans des quartiers stigmatisés des populations défavorisées (Brun, 1983, 1994 et 1998).

Ces deux éléments apparaissent de manière assez claire à Liège. Les quartiers des hauteurs sont pris d'assaut par une classe moyenne qui cherche des habitats pas trop chers dans des quartiers relativement agréables, tandis que les plus pauvres n'ont guère le choix que d'habiter dans des quartiers qui disposent de logements sociaux, ou dans le centre de la ville où l'on trouve des logements bon marché qui s'apparentent le plus souvent à des taudis. Cette ségrégation sociale de l'espace montre l'extrême nécessité de "recomposer" la ville, de "poser ensemble des éléments différents" (Grafmeyer, 1999).

❖ En guise d'épilogue : le divorce entre les réalités de la pauvreté et la gestion politique et urbanistique à Liège

Face au phénomène très visible de la paupérisation des villes, les responsables politiques ont tenté de mettre sur pied des dispositifs d'enraiments. Chez nos voisins néerlandais où l'on a rapidement pris conscience du problème, la priorité a été la constitution en ville de zones mixtes afin d'éviter les frontières de choc, de tension. Évidemment la situation des Pays-Bas, où il y a plus de logements sociaux que de revenus bon marché, est très différente de la nôtre (Séchet, 1996). Il n'en reste pas moins qu'existe dans ce pays une politique urbanistique raisonnée fondée sur une appréhension globale de la géographie sociale des villes.

Il n'en va pas de même en Belgique et en particulier à Liège, d'abord et avant tout parce que la vision de la ville est faussée, biaisée par des points de focalisation, des arbres qui cachent la forêt. Lors des discussions que nous avons eues avec les responsables du C.P.A.S., ils reconnaissent sans fausse pudeur que la répartition des antennes de quartiers était liée "aux hasards historiques de la maison" et pas à la géographie de la pauvreté. Dans leur esprit, cette dernière se résume essentiellement en la stigmatisation d'un quartier très particulier, le bloc de HLM de Droixhe. Il existe maintenant un projet ambitieux et très débattu de revalorisation de ce quartier, fondé sur une présence policière accrue, des aides sociales mieux coordonnées et l'arasement des étages supérieurs des tours.

Dans le reste de la ville, notamment dans les secteurs du centre historique, les politiques de mise en œuvre se répartissent en deux groupes, l'une visant l'espace public, l'autre les logements. Sur le premier plan, des travaux d'infrastructure comme l'aménagement des trottoirs, des chaussées, l'amélioration des canalisations diverses sont entrepris. Le directeur du CPAS de Liège, Claude Edmonds leur attribue un rôle psychologique non négligeable mais temporaire. Les gens sont heureux de vivre dans un quartier embelli et ils se lancent davantage dans des travaux de ravalement de façades et d'aménagement des intérieurs. Mais cela ne dure pas, ne suffit pas à amorcer un "cercle vertueux".

Ces travaux quotidiens sur l'espace public sont eux aussi cachés par le second point de focalisation de la politique urbaine liégeoise, le monstre du Loch-Ness local, la place Saint-Lambert. Après quelques décennies de débats et d'inerties, son aménagement est pratiquement terminé et est présenté avec fierté par la ville comme la manifestation du renouveau de Liège. Il n'y a pas lieu dans une ville et une région qui ont tant souffert de la crise structurelle de l'industrie wallonne de faire la fine bouche. Néanmoins, il est clair que la psychologie politique a plus à voir que la rationalité scientifique dans ces manifestations d'auto-satisfaction. En effet avec la place Saint-Lambert, les autorités liégeoises insèrent au cœur du quartier le plus pauvre de Liège une frontière de choc qui n'apparaît pas encore dans les statistiques mais déjà dans la rue : le moderne et imposant îlot Saint-Michel choque avec l'état de pauvreté et de délabrement des ruelles de Gérardrie et de Souverain-Pont.

Le logement constitue un objet d'action politique beaucoup plus complexe. Dans la gestion de l'espace public, le politique est contraint par une série de règlements et par les moyens financiers disponibles, mais il est quand même le décideur pour ainsi dire unique. En matière d'habitat, la problématique est difficile car les acteurs sont nombreux et n'ont pas nécessairement des intérêts convergents. Pensons simplement à la distinction entre propriétaires et locataires. Il existe un arsenal de mesures publiques

assez diversifié (travaux d'amélioration dans les zones d'impulsion prioritaires, rénovation d'immeubles insalubres améliorables, logements conventionnels, primes diverses, ...). Toutes ces mesures sont incitatives et dépendent d'abord du bon vouloir et des moyens des propriétaires, les locataires étant totalement hors-jeu. Or, il peut y avoir un intérêt rationnel à ne pas investir, à laisser se "taudiser" des immeubles dans une ville qui a perdu près de 40.000 habitants au cours des vingt dernières années et qui par ailleurs se paupérise (Oris, 1999b).

A nouveau, se pose donc le problème du divorce entre la réalité urbaine et la perception qu'en ont les autorités publiques. Tout récemment, l'Échevinat du logement de la ville de Liège se fixait comme objectif "de convaincre les propriétaires de remettre sur le marché locatif des logements décents dont manque une grande frange de la population" (*Le Soir*, 22 octobre 1999, p. 25). Sur le plan quantitatif, ce manque est inexistant. Sur le plan social ou qualitatif, il est certain que des groupes sociaux vulnérables rencontrent des difficultés à se loger, mais est-il raisonnable d'attendre de l'initiative privée, même subventionnée, qu'elle reprenne le rôle assumé jusqu'ici par le logement social public ?

3.3.6. Un quartier pour chaque âge de la vie ? Lire autrement les différenciations urbaines

❖ Présentation de la problématique

L'objectif de ce chapitre est de répondre à une question fondamentale dans la problématique du développement durable des populations locales «Quitter ou rester dans son quartier ?». Si à première vue, la requête semble simple, elle impose toutefois de prendre en compte de multiples dimensions qui peuvent être démographiques, socio-économiques, familiales, urbaines, individuelles, ... Le temps perçu joue aussi un rôle fondamental car selon J. Brun (1993), l'environnement urbain, la qualité du logement sont interprétés par chaque individu en fonction de sa mobilité passée et de ses perspectives, même si il est évident que tous les individus ne possèdent pas une capacité identique à développer des stratégies migratoires raisonnées.

Notre point de départ est une double problématique – puisqu'il s'agit de considérer la mobilité entre les quartiers qui composent la ville mais également les aspirations individuelles qui fondent cette dynamique. Classiquement, la ville est lue en terme de ségrégation des espaces urbains. Mais la démographie nous invite à nous interroger, dans un sens plus positif, sur la transformation des besoins tout au long du cours de la vie des individus et sur les adéquations entre la diversité du milieu de vie urbain et la rencontre d'attentes individuelles qui évoluent avec l'âge, l'une permettant plus ou moins bien de satisfaire les autres.

La trame spatiale de notre analyse est la ville de Namur, capitale de la Wallonie, dans laquelle vivent 104.000 habitants répartis en 46 quartiers⁴³. Par la taille de sa population – qui offre l'assurance de statistiques représentatives – mais également par sa nouvelle fonction métropolitaine, Namur constitue un beau cas d'espèce. Y sont rassemblés tous les clivages que l'on trouve à l'échelle de la Wallonie. Seules sont absentes à Namur des zones d'ancienne industrie comme nous en rencontrons à Liège et à Charleroi.

Pour rendre exploitable la diversité des quartiers namurois, nous avons réalisé une typologie qui se base sur les caractéristiques socio-économiques des populations résidant dans chacun d'entre eux. Si parmi les 46 quartiers que compte la ville, aucun n'est identique sur l'ensemble des indicateurs retenus, la situation de certains quartiers peut être assez proche, non pas nécessairement dans l'espace, mais

⁴³ Nous ne reviendrons pas ici sur la nécessité qu'il y a à descendre au niveau infra-communal. L'ancrage local est une des spécificités de notre démarche, elle a fait l'objet d'explications dès l'introduction (voir chapitre 1, point 2). Dans le cadre de la ville de Namur, la délimitation des quartiers n'est pas la simple adaptation de secteurs statistiques existants mais le résultat d'un large consensus avec les responsables politiques et administratifs de la cité, ainsi que les associations locales. Bien plus qu'une simple entité administrative, le quartier est un espace d'action politique et citoyenne (voir Poulain, Eggerickx, 1999).

quant à leur ressemblance sur l'ensemble des indicateurs. En nous basant sur les variables les plus discriminantes, nous avons abouti à une typologie en 5 types (tableau 20).

Tableau 20. Répartition des quartiers selon les 5 types de la typologie basée sur les données démographiques et socio-économiques avec le sens pris par les variables les plus discriminantes (deux premiers axes factoriels issus de l'analyse en composantes principales).

<p><i>Valeurs prises par les variables les plus discriminantes dans l'optique de cette typologie</i></p> <p>Premier axe factoriel</p>	<p><i>Deuxième axe factoriel</i></p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Fortement sédentaires • Beaucoup d'enfants de 6 à 12 ans • Beaucoup de propriétaires • Logement de plus grand confort • Revenu plus élevé • Environnement plus vert • Moins de minimex et d'aide sociale • Moins d'isolés et de petits ménages • Moins d'appartements et de petits logements 	<p>TYPE 1</p> <p>Andoy, Bouge, Belgrade, Beez, Champion, Dave, Erpent, Montagne, Géronsart, Citadelle, Friset, Les Comognes, Moulin à Vent, Vierly, Fooz-Wépion.</p>	<p>TYPE 2</p> <p>Wierde, Bonnine, Cognelée, Daussoulx, Flawinne, La Leuchère, Gelbressée, Loyers, Malonne-Fond, Haut de Malonne, Marche-les-Dames, Naninne, Suarlée, Saint-Marc, Temploux, Vedrin, Lives-Brumagne.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Faiblement sédentaires • Relativement peu d'enfants de 6 à 12 ans • Relativement peu de propriétaires • Moins de logements avec grand confort • Revenu moins élevé • Environnement moins vert • Plus de minimex et d'aide sociale • Plus d'isolés et de petits ménages • Plus d'appartements et de petits logements 	<p>TYPE 3</p> <p>Jambes, Velaine, Amée, La Plante, Salzennes, Les Sources, Les Trois Piliers, Cathédrale.</p>	<p>TYPE 4</p> <p>Herbatte, Bas Prés, Bomel-Heuvy, Saint-Servais.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Très peu de sédentaires • Peu d'enfants de 6 à 12 ans • Peu de propriétaires • Peu de logements avec grand confort • Revenu nettement moins élevé • Environnement moins vert • Nettement plus de minimex et d'aide sociale • Nettement plus d'isolés et de petits ménages • Nettement plus d'appartements et de petits logements 	<p>TYPE 5</p> <p>Namur, Célestines</p>	

Si l'on examine de plus près l'inscription spatiale de cette typologie (voir tableau A11 – annexe 3), les deux premiers types correspondent aux 32 quartiers périurbains et les trois autres types aux 14 quartiers urbains formant le centre historique de la ville et les faubourgs urbanisés caractérisés par une continuité du bâti.

Si cette typologie de l'espace urbain prend en compte toutes les caractéristiques des quartiers, elle néglige quelque peu les personnes. Pour analyser les comportements migratoires des individus et des ménages belges au sein de ces quartiers, nous utilisons une autre méthode : l'analyse des biographies. Bien qu'encore relativement récente, cette méthode connaît un succès croissant dans les sciences sociales où ses présupposés, ses règles et son usage font l'objet de débats animés. Nous n'en proposons pas ici une illustration d'une grande sophistication statistique mais un bref aperçu. La méthodologie a été amplement détaillée dans une publication scientifique (Capron, Eggerickx, Oris, Poulain, 1999-2). Nous nous en tenons ici à en brosser les grands traits et à diffuser les principaux résultats de nos recherches.

Cette analyse est possible grâce à une base de données exceptionnelle : le couplage du recensement de la population et des logements du 1^{er} mars 1991 et le Registre National informatisé (1991-1998) largement détaillée dans notre introduction. Ajoutons simplement pour la compréhension de ce qui suit qu'elle nous permet d'identifier tous les individus présents dans un quartier au 1^{er} janvier 1993, et parmi ceux-ci d'identifier ceux qui l'ont quitté dans les cinq années qui suivent. En outre, pour chaque individu, on peut prendre en compte les événements (décès, mariage, divorce) qui le concernent, pendant la durée d'observation, voire même pendant la période antérieure, c'est-à-dire depuis le 1^{er} janvier 1991.

❖ L'analyse des histoires de vie : brève description et limites de la méthode

Le but de l'analyse des biographies est de démêler l'écheveau des causalités imbriquées, c'est-à-dire les interactions qui peuvent expliquer le choix ou l'obligation de quitter un environnement familial. La décision de migrer – qui est ici l'objet de notre étude – est une somme de facteurs d'attraction et de répulsion. L'analyse des biographies considère les facteurs répulsifs qui augmentent la probabilité d'un individu de quitter son quartier ou au contraire de s'y ancrer.

Un certain nombre de variables ont été retenues dans nos modèles. Bien naturellement, elles sont un compromis entre un modèle idéal et ce que nos ressources documentaires nous permettent de faire. Hormis le sexe, les données démographiques individuelles sont dynamiques : le passage d'un groupe d'âge à un autre, les modifications de l'état civil, les acquisitions de la nationalité belge, sont connus à leur date exacte, grâce au couplage entre les différentes bases de données.

Nous nous sommes centrés dans nos modèles sur les mobilités des adultes, c'est-à-dire les individus âgés de 18 à 59 ans. Les mouvements des jeunes de moins de 18 ans sont exclus parce que leurs comportements, pour l'essentiel, ne dépendent pas de leur libre-arbitre mais des décisions de leurs parents. Quant aux personnes de 60 ans et plus, elles sont distinguées des adultes car les études existantes montrent que leurs motivations et le cadre – familial, financier, etc. – dans lequel s'opèrent leurs choix sont assez spécifiques.

Une critique couramment adressée à l'analyse biographique est qu'en privilégiant l'individuel, elle néglige le familial. Il est vrai que l'étude des mouvements groupés – plusieurs individus réagissant à une même cause (comme par exemple une fratrie d'orphelins réagissant à la mort du père) – soulève des problèmes statistiques ardues. Mais chaque individu peut être décrit par son contexte familial du double point de vue de la structure de son ménage et du lien de parenté à la personne de référence. Nous croisons ces deux dimensions à travers une typologie qui présente 12 modalités⁴⁴, pour éviter les

⁴⁴ 1. Isolé (« TML1 ») ; 2. Membre d'un couple sans enfant (« TML2 ») ; 3. Personne de référence ou conjoint dans un couple avec enfant(s) (« TML3 ») ; 4. Enfant dans un couple avec enfant(s) (« TML4 ») ; 5. Personne de référence d'un ménage mono-parental (« TML5 ») ; 6. Enfant d'un ménage mono-parental (« TML6 ») ; 7. Personne de référence ou cohabitant dans un ménage de cohabitants sans enfant (« TML7 ») ; 8. Personne de référence ou cohabitant dans un ménage de cohabitants avec enfant(s) (« TML8 ») ; 9. Enfant dans un ménage de cohabitants avec enfant(s) (« TML9 ») ; 10. Membre d'un ménage tri-générationnel (« TML10 ») ; 11. Membre d'un autre type ménage privé (« TML11 ») ; 12. Membre d'un ménage collectif (« TML12 »). Cette typologie est semblable à la typologie LIPRO (Voir VAN IMHOFF E., KEILMAN N., 1991, LIPRO 2.0. *An application of a dynamic demographic projection model to household structure in the Netherlands*, The Hague, NIDI-CBGS, rapport 23, 245 p.)

multicollinéarités (un individu vivant dans un ménage isolé est nécessairement sa propre personne de référence, etc.) et une multiplication inutile des variables. Ces données caractérisant la situation de ménage des individus sont établies au 1^{er} janvier 1993 et leurs changements n'ont pu être pris en compte.

Un troisième groupe de facteurs décrit la situation sociale des individus et leur environnement urbain. En ce qui concerne le statut socio-professionnel, nous avons construit une typologie simple qui réunit les statuts des actifs (patrons et cadres, indépendants, employés du public, employés du privé, ouvriers du public, ouvriers du privé) et des inactifs (chômeurs, écoliers-étudiants, inactifs). L'environnement est d'abord celui très immédiat du logement. Une première variable reprend le statut d'occupation, comme propriétaire ou locataire, tandis que la deuxième, toujours pour ramasser l'information, est une synthèse du niveau de confort selon une échelle qui est usuelle dans les recensements belges depuis 1970⁴⁵. Toutes ces données sont d'ailleurs collectées au niveau individuel dans le fichier des bulletins du recensement de 1991, sans mise à jour possible.

Il va de soi que quand nous utilisons des caractéristiques de 1991 pour expliquer des parcours de vie entre 1993 et 1998, nous faisons une hypothèse de continuité qui est sujette à caution. Pour contrôler ce biais, deux variables ont été calculées qui résument l'histoire migratoire des individus. La première porte sur les parcours migratoires entre le 1^{er} mars 1991 et le début de nos pièces de vie le 1^{er} janvier 1993. Elle distingue ceux qui ont gardé exactement la même adresse, ceux qui ont bougé en restant dans le même quartier, ou ont quitté leur quartier en restant dans le même type, en gagnant un type d'espace mieux coté, ou en réalisant une mobilité descendante. Restent encore ceux qui n'habitaient pas à Namur en 1991 et y ont établi leur domicile avant 1993. La deuxième variable est le nombre cumulé de mouvements à l'intérieur du même quartier entre le 1/1/1993 et soit le 1/1/1998, soit une date de censure de l'observation. Ces deux indicateurs n'ont pas qu'une valeur de contrôle; ils mesurent aussi l'ancrage dans le quartier.

Comme toutes les techniques statistiques, l'analyse des biographies présente de fortes contraintes de départ. Il en est une que nous voulons mettre en évidence avant de passer aux résultats. Pour les autres remarques, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'excellent ouvrage de P. Bocquier (1996) consacré entièrement à la méthode et qui rend accessibles bien des notions complexes.

Le principal intérêt de l'Event History Analysis est de prendre explicitement en compte la dimension du temps pour tester la pertinence des variables explicatives, c'est-à-dire au plus l'événement est proche du risque étudié, au plus son pouvoir explicatif est élevé. Il en résulte une restriction essentielle dans la formulation des modèles de causalité : la cause doit précéder l'effet (Bocquier 1996). Ce n'est pas un problème si le statut temporel du risque est très clair, comme dans le cas de la mortalité, mais ce l'est pour une étude des mobilités. Par exemple, un couple qui divorce se sépare physiquement ce qui implique au moins un changement de domicile, mais compte tenu des délais de procédure, le divorce ne sera prononcé qu'un certain temps après, et va dès lors nous échapper alors qu'il est une explication essentielle. Nous ne renonçons pas à l'espoir de trouver des solutions à ce problème, mais autant avouer d'emblée que nous n'y sommes pas encore arrivés.

En outre, la causalité des migrations se lit classiquement au travers du modèle "push-pull" : "on ne quitte pas seulement un endroit, on va aussi quelque part". Or a priori, la destination ne peut être une variable explicative car elle ne concerne que ceux qui ont bougé alors que l'analyse des biographies étudie tous ceux soumis au risque de changer de quartier, précisément afin d'identifier les caractéristiques qui discriminent les stables et les mobiles. Nous nous focalisons dès lors sur le risque de quitter son quartier, en étant conscients que nous mettons en évidence des facteurs répulsifs mais que l'attraction spécifique au lieu de destination nous échappe. C'est une restriction essentielle, il est possible de la contourner largement en raisonnant en termes de risques concurrents.

⁴⁵ 1^{er} catégorie : absence de confort; 2^e : le petit confort, soit eau courante, w.c. intérieur, salle de bain; 3^e : moyen confort, soit le petit confort + chauffage central; 4^e : grand confort, soit le moyen confort + cuisine \geq 4 m², téléphone, automobile.

❖ *Monter ou descendre : une autre lecture de la mobilité*

Dans notre modèle, nous tentons d'intégrer le caractère attractif du lieu de destination en proposant une analyse de risques concurrents⁴⁶ : partir pour un quartier de moindre niveau que celui que l'on quitte ou vers un environnement de meilleure qualité. En d'autres mots, il s'agit de réaliser une migration ascendante ou descendante en fonction du type de quartier d'où l'on part et du type de quartier que l'on choisit comme destination. Par exemple, un individu qui quitte la commune de Belgrade (environnement vert, logements de grand confort, revenus élevés, plus d'employés que d'ouvriers, ...) pour s'installer au cœur de Namur – qui connaît comme tous les centres urbains du pays des problèmes de pauvreté, de pollution, de nuisances urbaines, avec beaucoup d'isolés, ... – effectue une mobilité descendante. Nous mettons donc à profit la typologie des quartiers. Elle n'est – pour des raisons très techniques détaillées dans notre publication - pas introduite dans le modèle comme une variable explicative mais comme un indicateur dynamique (Capron et al. 1999-2).

Nous tenons à préciser qu'il ne s'agit pas ici d'étudier la mobilité sociale des individus mais les interactions entre des facteurs individuels, familiaux et relatifs à la trajectoire des individus ou à leur environnement proche, comme base d'un déplacement géographique vers un environnement de meilleure ou de moindre qualité. A Namur, parmi les 104.197 habitants présents le 1^{er} janvier 1993, 10 % ont effectué une migration interne avant le 1^{er} janvier 1998, 2,2 % sont restés dans le même quartier, 2,1 % ont changé de quartier en restant dans le même type d'espace, 2,7 % ont réalisé une mobilité ascendante, c'est-à-dire vers un quartier de niveau supérieur et 3,1 % ont opéré une mobilité descendante.

La mobilité résidentielle est la plus forte entre 25 et 34 ans, tant dans des mouvements ascendants que descendants, puis on assiste à une phase de « cocooning ». Outre l'effet classique et attendu de l'âge, les modèles d'histoire des biographies mesurant le risque d'une mobilité ascendante ou descendante (tableaux A12 à A15 – annexe 3) mettent en évidence deux résultats très intéressants. Le premier concerne la nationalité des individus et le second est relatif à leur histoire migratoire.

La nationalité apparaît comme un facteur de marginalité en révélant le statut d'immigré, mais en fait deux groupes très dissemblables ont des comportements diamétralement opposés. Les étrangers européens ont une propension à réaliser une mobilité ascendante qui est de 18 % supérieure à celles des Belges, tandis que les non Européens voient cette chance diminuer de 26 %. Au vu de leur parcours migratoire dans la ville, l'intégration des extra-européens ne va pas en s'améliorant. Nous n'observons cependant pas un impact de la nationalité sur l'émigration vers des quartiers inférieurs, ce qui conforte l'hypothèse de « l'immobilité subie » ou de la mobilité rêvée ou redoutée – pour reprendre l'expression de Jacques Brun – qui est à la base du processus de division sociale de l'espace résidentiel (Brun 1993).

Autre effet digne d'intérêt, celui de l'histoire migratoire des individus. En intégrant cette variable dans le modèle, nous voulions voir si des migrations antérieures ont un impact sur la mobilité. En d'autres termes, se produit-il un enchaînement des parcours migratoires ? Si nous observons les résultats du tableau A12 – annexe 3, nous constatons que le fait d'avoir expérimenté une migration ascendante entre 1991 et 1993 diminue de près de moitié (47 %), chez les hommes comme chez les femmes, le risque de réaliser encore ce type de déplacement entre 1993 et 1995. Par contre, il augmente de près de 100 % la probabilité de faire marche arrière. Ce résultat n'a rien d'étonnant. Il montre qu'une fois l'accès à la propriété - les locataires ont un risque de mobilité ascendante qui est plus de deux fois supérieur à celui des propriétaires – et à un logement de bonne qualité obtenus, les individus entrent dans une phase de saturation proche de la phase de « cocooning » décrite précédemment. Cette idée est confortée par le fait que les habitants masculins ou féminins vivant dans un logement de confort élevé sont moins enclins que les autres à réaliser un mouvement ascendant. On peut poser l'hypothèse que

⁴⁶ Une analyse portant sur le « simple » risque de quitter ou de rester dans son quartier a également été réalisée dans le cadre de cette étude de la mobilité à Namur. Nous renvoyons le lecteur à notre publication citée plus haut (Capron et al. 1999-2).

les migrations descendantes succédant à une ascension résultent de séparations de couple, mariés ou concubins. En 1998, les notaires de l'arrondissement de Liège ont observé une augmentation des transactions liées aux déstructurations familiales (un couple qui se sépare implique généralement le relogement de deux personnes au moins). En moyenne aujourd'hui, une même habitation changerait de propriétaire tous les dix à quinze ans (Le Soir 5 mars 1999 : 18).

Paradoxalement, l'expérience d'une émigration vers un environnement de moindre qualité n'est pas pénalisante. Au contraire, elle incite à bouger par la suite vers un quartier de type supérieur. Si les déplacements dans la ville sont communément étudiés en terme de ségrégation de l'espace, ils peuvent être également pris en compte d'un point de vue positif, comme nous l'avons déjà noté. La notion de pôle attractif et de répulsion doit être combinée avec les nécessités liées au cours de la vie des individus. Des « anomalies » de parcours correspondent en fait à des besoins différenciés selon l'âge. Le cas des étudiants, qui ont un risque de partir vers un quartier mieux coté de 27 % inférieur à celui des fonctionnaires, est un bel exemple. Ils quittent le foyer parental pour vivre dans le centre de la ville dans des petits appartements ou « kots ». Une fois les études terminées, ils deviennent des actifs ou dans un premier temps des chômeurs. Ces derniers ont une propension à l'émigration ascendante plus élevée que les fonctionnaires. Ce n'est pas surprenant, on ne reste pas chômeur toute sa vie, notamment lorsque l'on a réalisé des études ... Ces résultats montrent que les mobilités descendantes ne signifient pas pour autant l'entrée dans une spirale de marginalisation.

❖ En résumé

Dans cette partie, nous avons opté pour une approche dynamique en nous plaçant dans la perspective des Namurois, individus ou ménages, et de leur comportement en terme de mobilité spatiale. La mobilité des populations humaines est une réalité et, chaque année, en moyenne, un Belge sur 10 change de logement. Au cours de son existence, il n'est pas rare qu'un individu occupe 5 à 10 logements successifs, en passant de l'un à l'autre soit seul, soit avec tout ou partie du ménage auquel il est rattaché. Aux différentes étapes ou âges de la vie correspond le plus souvent un quartier de résidence distinct du précédent. Dans cette perspective dynamique, il convient de ne pas se limiter à analyser l'opposition nette existant entre certains quartiers, mais aussi leur complémentarité.

L'analyse en risques concurrents des changements de quartier au profit d'un environnement mieux ou moins coté conforte pleinement notre vision de la ville comme un espace dont la multiplicité des composantes est la condition de la dynamique de son fonctionnement, dynamique qui se construit comme une articulation plus ou moins réussie entre des aspirations individuelles et familiales qui évoluent le long du cours de la vie, et des disponibilités en termes de logement et d'environnement micro-local qu'offre une cité comme Namur.

Bien vivre dans son quartier constitue un objectif qu'il faut poursuivre tout en ne perdant pas de vue qu'à chaque étape de la vie peut correspondre un type de quartier différent. Dès lors, quitter son quartier pour vivre dans un autre, plus approprié pour un autre âge de la vie, une autre situation de ménage, peut s'avérer favorable. Quitter ou rester dans son quartier est une question qui se pose à l'individu ou au chef de ménage, et la réponse fait intervenir à la fois des circonstances individuelles liées aux âges de la vie et à la transformation des ménages et des données caractérisant l'environnement de l'ensemble du quartier, environnement aussi bien socio-économique qu'écologique. Nous verrons toutefois dans notre quatrième partie qu'un bémol doit être apporté à cette conclusion optimiste. Le cours de la vie n'évolue pas librement, sans contrainte, il ne se limite pas nécessairement à la satisfaction successive d'aspirations changeantes. L'inscription spatiale des individus et des ménages rencontre des obstacles, des blocages face auxquels ces derniers adoptent une attitude de résignation ou inventent de nouveaux comportements résidentiels qui sont malheureusement souvent en contradiction avec les principes du développement durable de notre société.

4. Conclusions et recommandations

4.1. La périurbanisation : du constat aux perspectives

4.1.1. La périurbanisation : un processus insoutenable

Tout au long de cette première partie, nous avons mis l'accent sur le long processus de redistribution de la population et d'extension de l'habitat que connaît notre pays depuis les années soixante. A un niveau agrégé, qui correspond à celui de la région wallonne, la périurbanisation présente un bilan globalement positif. L'espace wallon est moins dual aujourd'hui qu'il y a 30 ou 40 ans (Oris, 1998). On a assisté à un retour de balancier, à l'inversion de la tendance séculaire à la concentration des richesses dans les villes et à la paupérisation des campagnes. Mais le balancier est allé trop loin et le mouvement crée un dualisme social inversé. Les grandes villes, affectées par la fuite des ménages les plus aisés vers la périphérie, doivent faire face à des dysfonctionnements de plus en plus prononcés (pauvreté, insécurité, ...) tandis qu'à la campagne, l'arrivée massive des migrants urbains peut être un processus ruineux, porteur d'inégalités, de discriminations.

Si le droit à la mobilité est légitime – il est même considéré par certains comme un signe de modernité (Brun, 1993) – mais la redistribution spatiale de la population, dans le cadre du mouvement de périurbanisation, est assortie d'un triple coût pour la collectivité (voir figure 36).

❖ Le coût écologique et paysager du mouvement de périurbanisation

L'attraction pour les campagnes et la désaffection du milieu urbain témoignent probablement d'une sensibilité écologique évidente dans de larges couches de la population. Toutefois, les ménages urbains ne s'insèrent pas dans cette ruralité comme on pouvait jadis s'intégrer une communauté villageoise (Oris, 1999). Les urbains aisés, essentiellement des adultes mariés de 35 à 45 ans avec de jeunes enfants, importent à la campagne leur culture, leur mode de vie urbaine. Il en résulte une privatisation des espaces que nous avons évoquée précédemment à travers son emblème : la villa à quatre façades entourée de pelouses. Le paysage rural est l'attrait majeur du milieu périurbain mais vient s'y greffer une exigence de fonctionnalités en matière de communication routière et de services divers (Oris 2000a). C'est une campagne fonctionnelle et équipée que réclament les nouveaux-venus. En province de Liège, des communes comme Chaudfontaine ou Esneux, devenues de véritables «petites villes», illustrent cette tendance (Oris 1999).

Petit à petit, le sol rural s'est fait envahir par des zones artisanales et industrielles, des infrastructures routières et autoroutières mais aussi par des lotissements résidentiels (Eggerickx, Poulain, 1999-a). De 1980 à 1996, la surface occupée par des parcelles bâties a augmenté de 44 % en Wallonie (CEFE, 1998). C'est une agression écologique directe - (extension du bâti, surconsommation des espaces) mais elle a aussi une composante indirecte en termes de pollution individuelles et ménagères. L'*Atlas de l'Air de la Wallonie* (1998) a clairement mis en évidence une augmentation globale de l'ensemble des émissions de dioxyde de carbone. Entre 1985 et 1996, la hausse marquée des rejets attribués aux transports est de 55 %, ce qui est du essentiellement à la progression du parc automobile en Wallonie (+ 30 % de voitures particulières) (Atlas de l'Air, 1998)

L'extension des zones d'habitat à l'extérieur des campagnes s'accompagne également d'une banalisation des paysages. Un exemple est le phénomène de «rurbanisation» qui est généralement défini comme «la diffusion de la fonction résidentielle dans un espace rural de plus en plus éloigné des centres urbains et des axes de communications majeurs» (Thomsin et Bernard 2000). Il se marque notamment par une extension de l'habitat le long des axes qui relient les villages avec comme conséquence une privatisation du paysage. Selon C. Vandermotten (1984, pp. 550-551), «*Il faut regretter que les règlements d'urbanisme encouragent souvent — voire obligent — à la poursuite de cette tendance, imposant zones de recul, bâtisses à quatre façades, etc., souvent en rupture totale avec les formes architecturales et les modes d'implantation de l'habitat traditionnel encadrant. [...] ce*

mitage du paysage rural par l'habitat, par les flux automobiles qu'ils génèrent sur les axes de pénétration vers les villes ont à leur tour entraîné une banalisation de ces dernières : grandes surfaces commerciales, stations d'essence, élargissement des voiries aux dépens des arbres d'alignement, remplacés dans le paysage par une forêt d'enseignes publicitaires, dont la discrétion n'est point recherchée».

Ensuite, il est clair que déplacer la ville à la campagne, c'est aussi accroître la distance entre le lieu de domicile et le lieu de travail. La facture énergétique augmente, le réseau routier mais également les transports publics sont proches de l'asphyxie (Lannoy, 1996), avec à la clé une augmentation de la pollution et des nuisances par le bruit, à l'extérieur comme à l'intérieur des villes. Bref, la périurbanisation représente donc un coût écologique, paysager. Il faut encore y ajouter une facture économique importante.

❖ *Le coût économique du mouvement de périurbanisation*

Sur le plan économique, le coût de l'étalement et de la désurbanisation qui lui est associée est de plus en plus mis en évidence et étudié (Mérenne-Schoumaker et al. 1998). Dès 1988, Michel Poulain avait clairement mis en évidence le caractère ruineux pour les deniers publics du processus de périurbanisation. Accepter l'extension «en pieuvre» des villages, par la création de lotissements résidentiels (le long des grands axes routiers), impose d'investir des sommes non négligeables dans le raccordement aux réseaux d'électricité ou de gaz, dans l'acheminement du courrier, le ramassage des immondices, la desserte par les transports en commun, etc. De plus, l'arrivée d'une population jeune suppose également la création ou l'adaptation de certains équipements — crèches, écoles, centres sportifs, etc. — coûteux.

Ces coûts sont immédiats et redondants. Dans des villes comme Charleroi, Liège, les infrastructures existantes sont désertées et parfois fermées tandis que dans les communes périurbaines, en sont construites de nouvelles. Ce gaspillage est d'autant plus dommageable que ces équipements, perçus comme une nécessité impérieuse au départ, risquent d'être à leur tour sous-exploités compte-tenu du vieillissement rapide de cette "population résidentielle" (Eggerickx, Poulain, 1999-a). Conscients de cette évolution, certains édiles politiques développent actuellement des projets de "communautés urbaines" (Verviers, Le Centre, Liège, Pays de Charleroi, etc.) car elles leur apparaissent comme indispensables pour organiser un aménagement cohérent du territoire. On ne peut qu'encourager cette tendance et prôner son élargissement.

❖ *Le coût socio-démographique du mouvement de périurbanisation*

Comme nous l'avons souligné dès l'introduction de ce rapport, il ne peut y avoir de développement durable tant que subsistent des inégalités. Or, globalement, la fuite des ménages aisés pour la périphérie est un facteur d'instabilité sociale. La lecture sociale de la périurbanisation exacerbe le contraste, entre d'une part les campagnes rurales aisées et d'autre part, les grandes agglomérations en voie de paupérisation. Les interactions entre les migrations résidentielles et le marché foncier en sont un exemple indéniable. L'attraction exercée par les communes périurbaines se traduit par de fortes pressions sur les prix du marché foncier et par extension, par une très nette ségrégation sociale de l'espace. En 1997, dans les communes périurbaines, le prix moyen des logements est de 34 % supérieur à celui pratiqué dans les agglomérations urbaines. En Brabant wallon, les logements sont 82 % plus chers en moyenne qu'à Charleroi (Eggerickx, 1999).

Autre exemple, dans la commune brabançonne de Grez-Doiceau, entre 1978 et 1998, le prix moyen de la parcelle à bâtir a quasiment doublé, il est passé de 668 à 1.200 BEF /m². Plus spectaculaire encore est la situation de la localité de La Hulpe qui connaît une nette saturation de son espace, le prix moyen de la parcelle y était de 824 BEF /m² en 1978, il atteint 3.270 BEF vingt ans plus tard (BDCOM). C'est aussi dans la nouvelle province que s'observent les revenus moyens les plus élevés (pour l'ensemble des localités, la moyenne par déclaration est d'environ 1.030 BEF en 1998) par rapport à l'ensemble de la Wallonie (834 BEF/déclaration). Mais ces chiffres masquent des disparités

profondes. Les ménages disposant de moins de 250.000 BEF n'y sont pas moins nombreux. Dans le Brabant Wallon, ils représentent 8,5 % contre 8,3 % à l'échelle de la région wallonne (BDCOM) mais il y a par contre une pénurie de logements sociaux (De Bie, 1996).

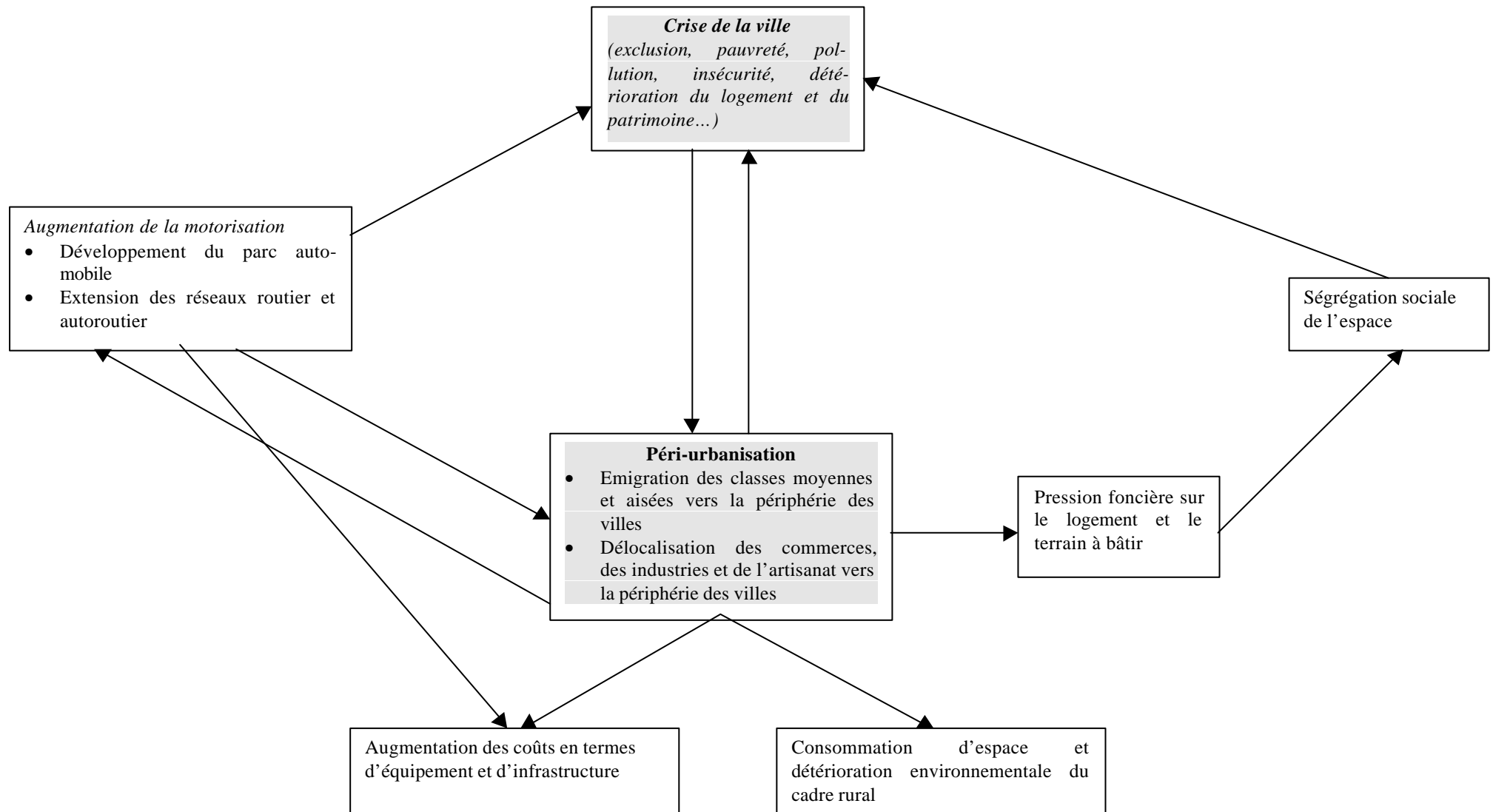
Le phénomène de périurbanisation doit se lire à un double niveau. Certes, le contraste entre le rurbain riche et l'urbain en crise est toujours d'actualité, mais les espaces rurbains ne sont pas pour autant exempts de tensions sociales. Les migrations résidentielles peuvent également être des facteurs d'instabilité au sein même des campagnes «colonisées». Nous avons longuement mis en évidence le cas du Brabant Wallon, mais nous pouvons également évoquer celui des communes de la vallée de l'Ourthe où l'opulence de la population de certaines villas choque avec la précarité des individus qui résident en permanence dans les campings (Goffin et al., 1999). Ces mêmes contrastes s'observent entre la population des autochtones et celles des nouveaux-venus. Dans la commune périurbaine de Nandrin en province de Liège, 52 % des logements privés sont équipés du grand confort tandis que 39 % ne possèdent même pas le logement minimum ; la catégorie intermédiaire du confort moyen est pratiquement inexistante (Oris 2000b).

Cette situation n'est pas en voie de s'améliorer. La perspective démographique du vieillissement a introduit une nouvelle donne. A priori, La succession des générations du baby-boom puis du baby-bust, aurait pu soulager la pression sur les espaces rurbains mais l'allongement de l'espérance de vie des baby-boomers, plus nombreux, accentue la saturation des espaces et le non-renouvellement de la population. Le périurbain est – par cet effet de saturation et par la spéculation foncière qu'il connaît – difficilement accessible aux jeunes, avec comme conséquence un survieillessement démographique et la constitution de ghettos de vieux riches.

Il est évident que la périurbanisation, comme tous les processus, engendre de nouveaux problèmes, des défis considérables pour les générations futures. Ces questions nouvelles sont gérables mais uniquement à condition d'en avoir une vision objective, précise. Or, l'expérience montre que la perception des phénomènes est souvent biaisée par des idées préconçues ou par la méthodologie utilisée (voir à ce propos les notes méthodologiques dans Capron 1999). C'est le cas notamment de la pauvreté en ville. La localisation de la pauvreté au centre des villes est influencée par le fait que la mendicité, les situations de détresse s'observent surtout dans les rues commerçantes des pôles urbains, là où il y a le plus de passage. Cette visibilité de la pauvreté dans les métropoles a clairement influencé tant l'action politique que la recherche scientifique. En 1999, dans son article qui vise à rendre compte de la production intellectuelle traitant de la ville, Bernard Francq note qu'entre 1960 et 1998, si l'on établit un comptage des lieux, plus du tiers de la production (136 titres) est consacré à Bruxelles alors que 25 publications (6,9 %) sont consacrées à Charleroi (8), Liège (6), La Louvière (2), Seraing (1), Namur (1) et Mons (1) (Francq, 1999). Exception faite de l'unique ouvrage sur Seraing, les communes industrielles liégeoises et hainuyères, composante du tissu urbain wallon qui le spécifie dans l'ensemble européen, ne sont pratiquement pas étudiées alors que – nous l'avons vu dans notre chapitre consacré à l'évolution de la population wallonne – ces localités subissent de plein fouet la conjonction des crises industrielle, urbanistique et démographique. Il faut donc affiner notre perception du processus de périurbanisation, dépasser le dualisme urbain-rurbain et y inclure la dimension originale – typiquement wallonne – des anciens bassins industriels.

Complexifier le dualisme ville-campagne en y incluant la spécificité wallonne des bassins industriels, a avant tout une utilité pratique dans la prise de décisions politiques, qui ne peuvent porter de manière indifférente sur la ville, mais bien sur les villes. Or, jusqu'à présent, si des efforts concrets sont réalisés pour rénover les sites industriels, il n'y a pas d'action systématique qui cible les tissus urbains pauvres et vieillissants des villes industrielles. Un autre exemple de l'intérêt de déterminer avec précision les zones à problèmes nous a été présenté lors d'un colloque à Bruxelles en janvier de cette année. Un groupe de géographes de l'U.L.B. de l'équipe du Professeur Decroly, montrait dans leur exposé comment à Bruxelles la géographie des opérations de rénovation de logements loupe les quartiers défavorisés de la capitale, ou en tout cas intervient sur les limites des zones à problèmes et non en leur centre. Ceci démontre le danger qu'il y a à appliquer indifféremment des principes généraux à l'échelle micro des quartiers, des rues, et par conséquent ce constat montre une fois encore qu'il est impératif de descendre à l'échelle des micro-espaces.

Figure 36. Crise de la ville et péri-urbanisation : interactions, conséquences socio-économiques et environnementales



4.1.2. La périurbanisation : blocages et dynamismes d'un processus

❖ La dimension démographique et spatiale des blocages

Il n'existe pas de programme structuré, préétabli qui mène au développement harmonieux et durable de notre société. Cela tient tant à la multiplicité des définitions du développement durable (cfr chap. 2) qu'à la complexité des processus qui créent des situations insoutenables ou qui tentent à le devenir. Dans cette partie du rapport, c'est cette vision quelque peu défensive que nous présentons en mettant en évidence les points d'éclatement et de tensions, puis en développant les dynamiques, les cercles vicieux dont sont issues ces situations porteuses d'inégalités.

La manière dont l'espace a été utilisé par les individus et les ménages au cours de ces dernières décennies est responsable aujourd'hui d'inégalités criantes, d'une ségrégation nette de l'espace résidentiel. La contribution du processus de périurbanisation à la dualisation sociale est d'autant plus difficile à gérer qu'il ne s'agit pas d'une tendance neuve mais au contraire, de la résultante d'aspirations profondément ancrées dans les habitudes des individus. La Belgique est un pays dense, au peuplement pourtant éparpillé, car elle a connu une périurbanisation précoce et d'une très grande ampleur. L'intensité du processus s'appuie sur la petite taille du pays, de faibles distances entre les villes, sur une tradition de navette par chemin de fer qui remonte au 19^e siècle et, aujourd'hui, sur un réseau routier et autoroutier très dense (Vandermotten, Colard 1985).

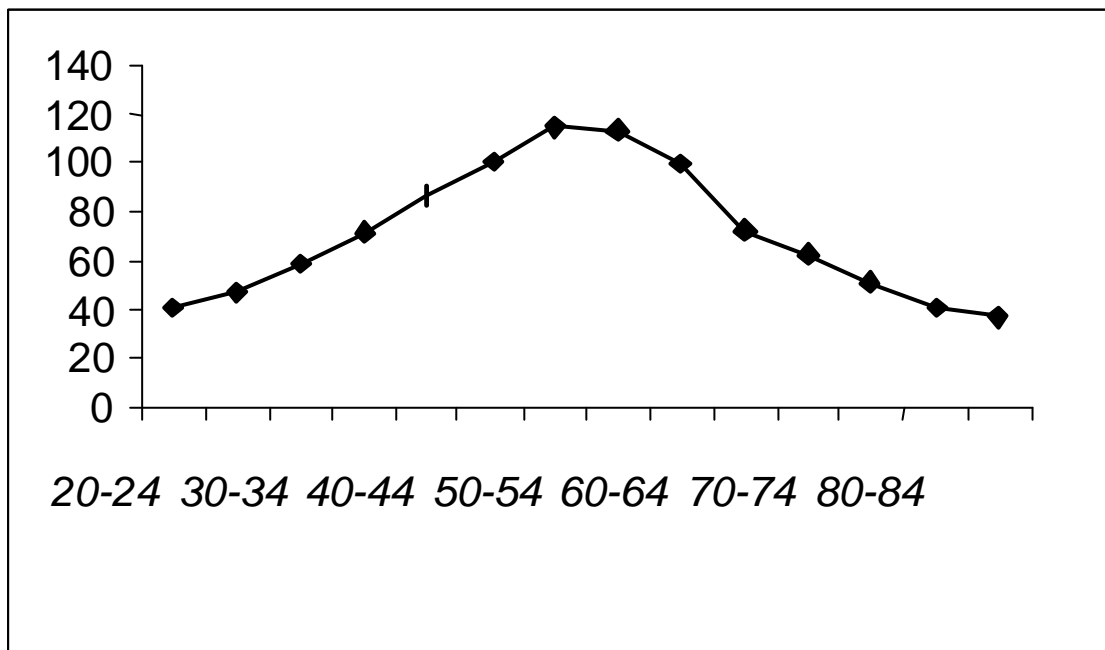
La séparation entre le lieu de travail et le lieu de résidence fait partie de la vie quotidienne de la plupart des Belges. Cet élément est fondamental pour la détermination de politiques de développement durable qui visent à aller au-delà de la vision courte. Le processus récent d'installation des individus bien au-delà des premières couronnes périurbaines, c'est-à-dire au-delà des lieux d'installation résidentielle traditionnels, montre à quel point — ou devrait-on dire à quel prix vu le coût de ces longs trajets —, la mobilité, est devenue partie intégrante des comportements des ménages et des individus (Thomsin et Bernard 2000). Il demeure que cette attraction pour les espaces ruraux éloignés — qui rompt avec la colonisation massive des espaces proches des centres urbains et des voies de communication qui marquent les années 70 — est avant tout l'expression d'un choix individuel, l'adoption d'un mode de vie (Thomsin et Bernard, déjà cité). Mais parallèlement à ce dernier, l'éloignement — des pôles d'emploi ou des principales voies de communication — peut également s'imposer comme une contrainte, comme un pis-aller, compte tenu de la pression exercée par le marché foncier dans certaines zones plus «centrales», telles que le Brabant Wallon (cfr. point 3.1.4.). La motivation individuelle de la migration introduit une certaine souplesse, une certaine élasticité dans le processus. En effet, nous avons également montré qu'il existait une dynamique de la mobilité qui évoluait au cours de la vie (cfr point 3.3.6).

Certes, cette dynamique n'est pas elle-même exempte d'inégalités. La mobilité est un droit qui s'accompagne d'une limitation de fait car tout le monde n'a pas les moyens de ses aspirations. Les migrations des ménages aisés pour la périphérie verte tranchent avec l'immobilisme involontaire des populations pauvres des anciennes agglomérations industrielles. Mais la ségrégation sociale de l'espace permet une seconde lecture plus nuancée, plus positive. Parce qu'ils sont ségrégués, les espaces urbains aussi bien que régionaux offrent une variété d'environnement écologiques et socio-économiques, variété qui permet de rencontrer les aspirations individuelles du moment (Capron et al. 1999). Par exemple, les différences dans le confort des logements peuvent être interprétées comme satisfaisant les divers âges de la vie. Les jeunes quittent le foyer parental pour aller vivre en ville dans un «kot» avec un minimum de commodités. Cela ne s'inscrit pas dans une mobilité descendante, d'échec, mais dans une migration volontaire vers un centre de services, vers un pôle d'enseignement, de culture et de loisirs qui correspond à leurs attentes. Plus tard, lorsqu'ils fondent un foyer, ils veulent élever leurs enfants dans un cadre plus naturel, un logement plus spatiaux et ils quittent la ville pour la périphérie... de plus en plus lointaine (Thomsin, Bernard, Bawin-Legros 2000). A la fin de la vie, s'observe un retour vers la ville à proximité de tous les services. Loin de nier les inégalités entre les espaces, nous raisonnons ici, et cette approche est originale, en termes de complémentarités des espaces (cfr. point 3.3.6).

Dans cette optique, le défi sociétal n'est plus tant celui de la ségrégation spatiale que celui de l'ajustement entre l'offre et la demande, de l'équilibre entre des espaces qui présentent des inerties structurelles et des parcours individuels et familiaux en pleine mutation dans un contexte de deuxième transition démographique. Le cycle de la vie rencontre en effet des obstacles, des blocages. Lorsque les jeunes générations changent leur projet familial pour aller vivre à la périphérie, elles se trouvent confrontées aux difficultés de s'établir dans la campagne de leur enfance (Oris 2000-b et point 2.5). Sous cet angle, apparaît une caractéristique particulière de la restructuration de l'espace wallon, c'est qu'elle débouche sur de nouvelles contraintes.

La périurbanisation n'est pas un phénomène naturel mais une construction de l'homme et d'une génération en particulier, celle des baby-boomers. C'est ainsi que l'on qualifie la période prolifique en naissances qui s'étend de l'après-guerre aux années 1965-1966. Cette phase de récupération des naissances a été moins prononcée au nord du pays où les prisonniers flamands ont été libérés plus tôt que leurs homologues wallons (Capron, Debuisson, Eggerickx 2000). Aujourd'hui, il apparaît clairement que cette génération relativement pléthorique du baby-boom est la plus favorisée (figure 37). Nous avons calculé au niveau de la Belgique, le ratio entre le nombre de logement de haut confort et le nombre de logement de bas confort. Cet indice, qui était de 137, a été ramené à 100 pour servir de base de comparaison. Par rapport au standard belge, la Wallonie présente un indice de confort de 80,2 mais ce qui est frappant, c'est le fort différentiel lié à l'âge du chef de ménage. L'indice est égal ou excède le standard national entre 45 et 64 ans, alors qu'il est nettement inférieur chez les jeunes et les individus de plus de 80 ans (Oris, Poulain, 1999).

Figure 37: Indice de confort des logements privés selon l'âge du chef de ménage, Wallonie au 1er janvier 1998



Cette figure est une parfaite illustration des inégalités entre les générations, du contraste profond existant entre les générations bien loties du baby-boom et les cohortes moins privilégiées du baby-bust. Les générations plus nombreuses de l'après-guerre se sont accaparées les espaces périurbains. Cette attraction pour les environnements champêtres a eu comme conséquence une augmentation considérable des prix de vente et de location des biens immobiliers réduisant fortement l'opportunité pour les jeunes couples d'aujourd'hui de pouvoir s'y installer ou de s'y maintenir (cfr point 3.1.4.).

Les jeunes sont donc moins libres de bouger que leur aînés et cette situation de blocage n'est pas sur le point de se résorber. En effet, l'accès à «l'idéal périurbain» est également bloqué par la grande logique

démographique du vieillissement qui entretient la saturation de ces espaces attractifs. Le droit d'entrée est inabordable et c'est d'autant plus vrai que les générations du baby-bust souffrent d'une triple pénalité par rapport à la génération des parents : longues études, risque élevé de se trouver au chômage, forte probabilité de commencer leur vie active par des contrats à durée déterminée ou à mi-temps, précarité ou instabilité de la vie professionnelle... (Guillaume 1999, Oris, Poulain, 1999). Face à la montée des contraintes, face à une situation particulièrement originale, les jeunes inventent de nouveaux comportements de mobilité. La saturation des espaces périurbains intermédiaires n'offre qu'une alternative : soit un retour ou un maintien en la ville (ce qui a toujours une connotation négative), soit un déplacement vers un espace rural plus éloigné.

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'évolution récente de la population wallonne montre que c'est ce second choix qui remporte la plupart des suffrages. D'un point de vue écologique, économique, ce comportement est dommageable. Il entraîne des coûts pour la collectivité semblables à ceux dénoncés pour les communes périurbaines. D'un point de vue individuel, ce choix résidentiel paraît plus aliénant que libérateur. Certes, la préservation des paysages dans le rural profond le rend particulièrement attractif mais cette mobilité, par les coûts qu'elle engendre (allongement des déplacements, éloignement des familles, ...), apparaît comme un sacrifice. Néanmoins, certaines études dont celle de Thomsin et Bernard ont montré que les ménages résidants dans ces espaces éloignés parvenaient à gérer ces contraintes et même à les valoriser mais le triple coût pour la société – écologique, économique et socio-démographique – n'en reste pas moins présent. Il est même accru par le jeu des distances.

A l'opposé, le processus de gentrification apporte une réponse positive aux blocages spatiaux que connaissent les jeunes dans les espaces périurbains. La stabilisation en ville de couples jeunes avec enfants a un caractère positif multiple. Elle encourage la réhabilitation et l'amélioration du patrimoine mobilier de certains quartiers. Des cas de gentrification sont observés dans de nombreuses grandes villes. On peut citer les articles de Gerber (1999) sur le centre historique de Strasbourg, de Van Criekingen (1996) sur Bruxelles, et de Capron (1999) sur Liège. Toutefois, malgré l'existence de primes, ainsi que d'aménagements de voirie qui incitent à la rénovation, le mouvement reste relativement marginal au sein du processus global de paupérisation des villes. Selon les chiffres de l'I.N.S relatif au confort du logement, en 1991, parmi les 83.773 logements recensés à Liège, 41 % sont sans confort ou possèdent le confort de base, 27 % offrent un confort moyen tandis que 32 % possèdent le grand confort. A l'échelle de la ville, un quartier sur deux a un pourcentage de sans ou de petit confort qui est égal ou supérieur à 50 % (Capron 1999). Il demeure que le choix de l'installation en ville est encore perçu par de nombreux couples comme une solution de compromis, voire d'échec. Citons le cas liégeois que nous connaissons bien. L'installation des jeunes ménages s'observe essentiellement dans les quartiers des hauteurs ou des coteaux de la citadelle, havres de verdure qui dominent la ville. Indéniablement, l'attraction pour un environnement vert demeure très présente.

On peut donc s'interroger sur le caractère durable d'une société au sein de laquelle les jeunes générations endurent une double frustration. Elle concerne l'accès au monde du travail mais aussi l'accès au «marché de l'environnement». Les ménages n'achètent pas seulement une maison mais aussi un cadre de vie. Or, le plus attractif est saturé et n'est donc plus accessible au plus grand nombre.

Un élément majeur, c'est l'insuffisance de la gestion politique tant des nouvelles pratiques inventées par les jeunes générations que par la périurbanisation classique initiée par les baby-boomers à partir des années 1960-65. Et ce constat de carence concerne tous les niveaux de pouvoir.

❖ *Les aléas d'une gestion politique du territoire*

Cette accessibilité est bloquée d'un point de vue économique mais également, et de plus en plus, par les politiques d'aménagement du territoire. Si jusqu'il y a peu le mythe de la croissance était une référence incontournable pour les édiles politiques convaincus que des gains démographiques étaient un signe de bonne santé et de bonne gestion de leur commune, aujourd'hui une tendance inverse se développe : celle du malthusianisme écologique. L'étalement de la rurbanisation sur des villages

jusqu'ici épargnés par le phénomène fait craindre à ces localités la perte de leur environnement champêtre si attractif comme c'est le cas dans les localités qui ont connu les premières la périurbanisation. Les premiers arrivés se constituent en associations dans le but de préserver les éléments du paysage rural et de freiner l'arrivée de nouveaux-venus. On assiste à des réactions en ce sens dans la commune périurbaine de Nandrin (province de Liège) qui n'hésite pas à appliquer une politique d'immigration élitiste à la limite de la légalité (Oris 2000-b) mais également au sein de communes qui se constituent en parc naturel (Thomsin, Oris 2000). Si quelques localités usent d'un évident «protectionnisme», d'autres toutefois encouragent toujours l'arrivée massive des immigrants. C'est le cas de Visé, où lors des récentes élections communales (octobre 2000), la parfaite trilogie «lotissements, crèches, écoles» fut encore utilisée (Visé magazine, Editorial du Bourgmestre). Cela montre toutes les ambiguïtés et les difficultés de la gestion locale de la nouvelle redistribution spatiale de la population.

Pour comprendre ces ambiguïtés, il faut rappeler que la périurbanisation, au sud du pays, est un processus né dans une atmosphère de laisser-faire. Si la Flandre, avec une réserve limitée d'espace rural résiduel, a été rapidement obligée d'imposer des règles d'aménagement du territoire, en Wallonie par contre, la large surface du territoire a laissé la place à plus de libertés. Les premières lois en la matière datent de 1962 et les premiers projets de cartes définissant les zones à bâtir et protégeant les zones non-batissables sont de 1967. Ils ont été soumis aux 262 communes wallonnes pour enquête publique en 1969-1970, adoptés en 1974 et mis en pratique en 1977. On se doute que les architectes et entrepreneurs n'ont pas attendu ces règlements d'urbanisme pour multiplier les situations de fait ...

A cela s'ajoute les conflits entre les différents niveaux de pouvoirs, les autorités nationales et régionales se souciant peu des politiques menées au niveau des communes. Entre 1967 et 1970, les communes périurbaines réclament l'inscription de terrains habitables dans leurs zones rurales, et plus particulièrement le long des voies reliant les villages. Aujourd'hui, cela se traduit dans le paysage par une large bande d'urbanisation entre les villages (ce que certains qualifient parfois de «rurbanisation»), ce qui entraîné une privatisation du paysage, au seul bénéfice des résidents de ces habitations.

Cette dégradation du paysage au profit d'arrivées massives de migrants s'explique certes aussi par plus d'un siècle de domination des villes et de déclin de la population des campagnes. Avec la périurbanisation, la campagne a enfin sa revanche. La population augmente, ce qui pour les édiles communaux est une preuve du succès. En réalité, l'installation massive d'immigrants urbains dans la première couronne périphérique est rapidement devenue incontrôlable. Les coûts notables déjà liés aux premières constructions (eau, électricité, téléphone) se sont transformés – vu l'ampleur du phénomène – faisant peser une charge énorme sur la collectivité (Poulain 1988 ; Savenberg, Van Hecke, 1998).

Aujourd'hui, la région Wallonne, établie en pouvoir politique autonome au sein de l'état fédéral, tente de mettre fin à ces années d'organisation anarchique de l'espace. Elle s'est dotée assez récemment (adopté provisoirement en 1998) d'un Schéma de Développement de l'Espace Régional (S.D.E.R.) qui «*exprime les options d'aménagement et de développement pour l'ensemble du territoire de la région wallonne. Le développement peut être défini comme l'accroissement de la qualité de la vie, c'est-à-dire non seulement la croissance exprimée en termes économiques, mais aussi le mieux être social, culturel et l'amélioration du cadre de vie*» (S.D.E.R., 1998, p.1). Le projet se veut donc global, intégrant de nombreux objectifs ; il ne s'agit pas d'un document figé mais évolutif qui devra être revu, réadapté. Dans sa définition, il introduit le caractère dynamique des processus et prend aussi en compte la dimension générationnelle du développement – «le développement vise à répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs propres besoins» (S.D.E.R., 1998, p.6.) mais dans la pratique, le problème de l'accessibilité des jeunes générations au marché de l'environnement n'est pas abordé. La mobilité est envisagée sous l'angle unique des déplacements des personnes et des marchandises (S.D.E.R., 1998). Si le schéma de développement de l'espace régional constitue un pas en avant non négligeable dans la recherche d'une gestion harmonieuse de la société, il reste beaucoup à faire.

Notre dernière doléance concerne le niveau des micro-espaces dont il a déjà été question précédemment. S'il a été construit à l'échelle du territoire régional, le S.D.E.R. prévoit une coopération à toutes les échelles. A l'image des communautés urbaine, le plan encourage les communes à partager leurs expériences et à définir des projets communs dans l'intérêt de la collectivité. Nous ne pouvons qu'encourager les politiques qui vont dans ce sens. Toutefois, nous pensons que tant que subsiste une mauvaise perception des phénomènes, une méconnaissance des processus, ces tentatives se solderont par des échecs.

Nous sommes ici confrontés au problème récurrent de la démographie qui est celui de l'appréhension déformée des dynamiques structurantes. Nous avons au travers de cette première partie du rapport qu'il existe davantage une perception des problèmes plutôt que des analyses fondées. Ce danger existe à tous les niveaux et en particulier à celui des villes et des quartiers. Ce sont ces raisonnements non fondés qui mènent Nandrin sur la voie du malthusianisme écologique alors que l'agglomération visétoise encourage toujours la création de lotissement sur le territoire de la commune.

Notre travail consiste justement à dépasser ces perceptions stéréotypées et à décrire la réalité des processus, leur complexité, leur humanité, et plus encore leurs implications en termes écologique, démographique et politique. Ce rapport est fondamentalement une contribution à une tentative d'objectivation, à un essai obstiné de voir la réflexion anticiper sur l'action.

4.2. Recommandations

4.2. Recommandations pour une politique de développement durable

Cette étude, grâce notamment à la richesse et à la qualité de la base de données que nous avons constituée, a permis d'affiner considérablement la connaissance des mécanismes socio-démographiques qui sous-tendent le processus de périurbanisation. Outre ses implications économiques, sociales, démographiques et environnementales, ce processus est à l'origine de multiples contradictions qui ne sont pas sans conséquence sur le plan politique.

4.2.1. Une base de faits : des contradictions profondes

Il y a d'abord opposition entre les aspirations individuelles et les comportements que l'on peut qualifier de « citoyens ». En effet, quitter la ville pour s'établir à la campagne tout en restant attaché à la ville par son travail, est un choix résidentiel largement ancré dans les mœurs. Ce mouvement s'inscrit dans la recherche d'une meilleure qualité de vie, puisqu'il s'agit de quitter un environnement urbain socio-économiquement et écologiquement de plus en plus dégradé pour rejoindre une sorte « d'eden rural ». La périurbanisation est une tendance déjà ancienne – elle remonte au minimum à une quarantaine d'années en Belgique – mais probablement durable, car liée aux politiques de développement des voies et moyens de communications et à l'imaginaire populaire qui continue à idéaliser la vie à la campagne. Or, ce choix résidentiel, cette dislocation spatiale de la ville est en contradiction avec la centralité prônée par les urbanistes et les pouvoirs publics et le principe, quasiment partout défendu de la «ville durable» qui est celui de la re-densification des tissus urbains centraux.

Ce choix résidentiel, compte tenu de la saturation immobilière et d'une pression effrénée sur les prix des logements, impose de s'établir de plus en plus loin du lieu de travail. Il y a donc allongement des distances et un recours de plus en plus obligé à l'usage individuel de la voiture. Ceci est également en contradiction avec les politiques de mobilité durable qui prônent, pour des raisons écologiques et économiques évidentes, une diminution de l'utilisation des voitures particulières et une augmentation de l'usage des transports en commun. Comment concrétiser ce dernier objectif compte tenu de l'éloignement et de l'isolement de plus en plus marqués des populations périurbaines.

Cette dynamique du peuplement et de la consommation d'espace (vision négative) interfère avec la dynamique du cycle de vie des individus et des ménages, laquelle démontre la complémentarité des espaces (vision positive). L'étude menée dans le cadre des 46 quartiers de Namur a montré que, très schématiquement, à chaque période de la vie correspond un milieu d'habitat bien précis. Cependant, l'action conjointe de la pression périurbaine sur les marchés fonciers et du vieillissement produit des blocages qui pénalisent les jeunes générations en réduisant leurs options de vie.

Si le choix périurbain peut être positif sur un plan strictement individuel, il est très certainement contestable sur le plan collectif et social. Indubitablement, il est en opposition avec de nombreux axes de la politique de développement durable. «*La gestion de la péri-urbanisation (...) est nécessairement une gestion des conflits entre intérêts collectifs et intérêts privés, une tentative difficile de faire émerger des comportements citoyens*» (Oris, 2000, p 57).

4.2.2. Une exigence générale : rouvrir le développement durable aux dimensions sociales

Au niveau national comme international, les deux ou trois dernières décades sont marquées par deux grandes mutations. Sur le plan socio-économique, la société industrielle issue du XIX^e siècle est en train de s'éteindre. En Belgique, même en Wallonie, il n'est depuis 1991 déjà plus une seule commune où le tertiaire ne fournisse plus d'emplois que l'industrie. Sur le plan socio-politique, le trait marquant est l'atténuation du clivage gauche-droite, la montée d'un nouvel individualisme qui s'affranchit des piliers traditionnels, et qui s'exprime notamment à travers la remise en cause du modèle familial, la multiplication des formes de cohabitation et des transitions plus fréquentes et plus rapides au sein des ménages. En particulier, nous avons montré comment les projets féminins, profondément conditionnés par des idéaux d'autonomie puissants au point d'effacer les déterminismes sociaux et économiques, divergent de plus en plus des parcours masculins⁴⁷.

Dans ce contexte de mutations, souvent lu en termes de "crise", de la famille, de l'économie, des valeurs, etc., il n'est pas surprenant qu'émerge une notion ré-unifiante et sécurisante : le développement durable. Sécurisante car elle manifeste un désir d'équilibre; ré-unifiante car elle permet d'inscrire la diversité des trajectoires individuelles et des modes de vie dans un projet collectif. La définition classique exprime d'ailleurs très bien cette dimension collective, cet unanimité qui distingue le développement durable des courants de pensée qui l'ont précédé. "Un développement qui réponde aux besoins du présent sans hypothéquer l'héritage que nous laisserons aux générations futures". Qui ne serait pas d'accord, quel que soit ses options idéologiques?

Cette tentation unanimiste a clairement dominé les premières réflexions et recherches sur le développement durable. L'accent fut mis – et il le reste encore largement – sur une écologie technicisée, objectivée, approchée par les sciences dites "dures" en termes de bio-diversité, d'émission de gaz à effet de serre, de pollution des sols et nappes aquifères, de changements climatiques, de densité d'espaces verts mesurée par la technologie hautement sophistiquée des images satellitaires, etc. Tout ceci est indiscutablement utile. Ce qui est discutable, c'est une orientation technocratique qui prend "l'environnement", comme valeur de référence unique et confuse en même temps, car elle semble offrir une base pour transcender les clivages. La technocratie est en phase avec le développement durable car elle s'affirme politiquement neutre et uniquement déterminée par la recherche pragmatique et objective des solutions. C'est pourquoi, plus ou moins consciemment, elle doit faire l'impasse sur les défis sociaux et économiques, qui sont indissociables des enjeux politiques et de la gestion politique. C'est une tendance compréhensible, pleine de bonnes intentions à beaucoup d'égards, mais qui n'en est pas moins profondément perverse⁴⁸.

⁴⁷ Dans ses travaux récents, Ron Lesthaeghe développe en détail la question des relations entre l'évolution politique, la "dépolarisation" d'une part, et d'autre part la transformation des comportements démographiques et des modèles familiaux.

⁴⁸ Le pays développé où la technocratie a le plus affecté l'organisation du territoire et de la population a été la France où, à partir des années '60, des "villes nouvelles" ont été bâties en banlieue des grandes agglomérations, conçues explicitement comme des laboratoires de recherche urbanistique et architecturale. L'urbanisme scientifique y a zoné les fonctions

Dans tout ce rapport, et durant quatre années de recherche, nous avons voulu souligner avec force que la notion d'environnement n'englobe pas que le biophysique mais aussi le social, l'économique et le culturel. Bien sûr, nous n'avons pas de compétences dans les domaines de la biophysique, et ce sont donc les autres aspects que nous avons étudié en détail. Pour autant, il ne s'agissait de juste inverser l'approche et de remplacer un vide par un autre. Si la périurbanisation a été analysée sous de nombreuses facettes, en décomposant ses mécanismes, c'est parce qu'elle est incontestablement le processus qui affecte le plus profondément et le plus durablement ... la durabilité de l'environnement dans nos régions, la qualité des espaces de vie dans lesquels vivent et se meuvent nos populations.

Précisément, nos résultats les plus achevés soulignent l'imbrication des composantes et le caractère redondant des processus. Les indicateurs synthétiques de développement – ou baromètres de la qualité de la vie -, que nous avons décliné selon plusieurs définitions, montrent de manière irréfutable que l'écologie biophysique est la plus menacée là où les problèmes sociaux, économiques et démographiques sont les plus profonds. Au-delà de la coïncidence spatiale, des micro-études croisant le regard quantitatif du démographe avec l'approche qualitative des politiques locales en matière de gestion des flux migratoires et de l'aménagement du territoire, ont commencé à montrer comment l'articulation se fait, comment la redondance entre détérioration environnementale et socio-économique s'opère. Nous reviendrons sur ce point dans la dernière section, mais d'ors et déjà, il est clair que ce sont ces complexes, ces interactions qu'une politique de développement durable doit traiter.

4.2.3. De l'élitisme scientifique à la réflexion politique et citoyenne

Autant le scientifique peut-il affirmer un postulat clair sur lequel il fonde sa contribution aux débats de la cité, autant il faut éviter de confondre la recherche scientifique et l'action politique. En fait, de manière plus ou moins camouflée, cette confusion des genres a été la pratique dominante dans l'ensemble des sciences sociales et économiques, au moins jusqu'au début des années '80. Dans le domaine des rapports entre démographie et développement, les mêmes scientifiques ont expliqué avec force qu'il fallait lutter contre la "bombe démographique" dans le Tiers-Monde à grand renfort de programmes anti-natalistes, et contre les "berceaux vides" et le spectre du vieillissement dans les pays riches à grand renfort de programmes pro-natalistes. Si les nations européennes intègrent aujourd'hui tant bien que mal de fortes communautés allochtones, c'est en raison de flux migratoires massifs qui ont été organisés par les gouvernements non seulement pour répondre aux exigences du marché du travail dans les Trente Glorieuses, mais aussi pour re-dynamiser une natalité déclinante. A l'opposé, rappelons que de l'ordre d'une femme sur cinq d'âge fécond en Asie est stérilisée, et bien que l'on ne saura jamais combien exactement, un grand nombre l'a été contre son gré. Les élites scientifiques, appuyées sur leur savoir, ont fourni aux autorités publiques des politiques "clé sur porte", pas toujours fondées sur une vision très respectueuse des droits de l'homme en général, de la femme en particulier.

La Conférence mondiale de la Population de Budapest en 1974, a été le théâtre des premières contestations, qui se sont cependant surtout affirmées à Mexico en 1984 et au Caire en 1994. Dans les pays en voie de développement, le nouveau paradigme est celui de la santé reproductive de la femme, l'expression "santé reproductive" ne servant qu'à éviter le mot "droits" qui sonne par trop mal aux oreilles de certains gouvernements. Les désirs de la femme, mais aussi ses contraintes familiales, communautaires et son environnement culturel au sens large, sont considérés dans une optique plus respectueuse. En Occident, la diffusion des contraceptifs oraux a marqué une rupture profonde en donnant aux femmes le contrôle direct de leur fécondité. Parallèlement, les scientifiques ont pris conscience de l'inefficacité des politiques démographiques, en tout cas de leur incapacité à transformer les désirs et les comportements des gens, et donc à avoir un effet durable. Ils ont aussi transformé radicalement leur regard et leur unité d'analyse. Des rapports macro entre P.I.B. et taille de la

humaines (habitat, commerce, culture, etc.), reliant les zones entre elles par les "rues-corridors" de Le Corbusier, et multipliant les solutions architecturales standards pour répondre aux "besoins-types" des populations au plus bas prix. Quarante ans après, la "crise des banlieues" constitue toujours un défi insoluble pour les gouvernements successifs malgré le dynamitage spectaculaire des ensembles les plus pervers.

population, ils sont passés à des notions qui ont un sens avant tout individuel, personnel, micro, comme la qualité de la vie. Les travaux pionniers de la Danoise Esther Boserup ont ouvert la voie dans les années '70.

Dans la ligne de ces évolutions, nous croyons profondément que le rapport entre science et politique doit être repensé. Le scientifique ne doit pas s'enfermer dans sa tour d'ivoire, mais il ne doit pas non plus se substituer aux élus du peuple. C'est dans cette optique qu'à travers le présent projet, mais aussi beaucoup d'autres depuis plus de dix ans, nous développons des outils d'aide à la décision à l'attention des responsables de la gestion publique, à tous les niveaux d'action, depuis la commune jusqu'aux instances internationales. Ce processus d'aide à la décision ne peut être pleinement efficace que s'il repose sur des données adéquates, riches, actualisées et fiables.

L'un de nos principaux atouts est de disposer d'une base de données inédites qui résulte du couplage du Registre national et du dernier recensement de la population (1991). La quantité d'informations réunies est extraordinaire et autorise d'innombrables questionnements comme la mise en œuvre d'approches relativement inédites — analyses longitudinale et transgénérationnelle, transition des ménages, démographie des logements... — et de méthodologies statistiques relativement sophistiquées — analyse factorielle, cluster analysis, event history analysis... Cette banque de données individuelles, mais anonymisées, peut en outre s'appuyer sur une base de données statistiques des communes wallonnes (Bdcom) composées de plusieurs millions de chiffres provenant des recensements de la population de 1981 et 1991, du cadastre, des statistiques du chômage, des revenus, des ventes immobilières et du mouvement de la population. Les travaux que nous menons, pour le compte des administrations publiques, permettent d'enrichir continuellement ces bases de données.

Ensuite, l'opérationnalisation de notre démarche s'est concrétisée par la mise au point d'un logiciel interactif, CYTISE. Ce logiciel, qui renferme plusieurs dizaines de millions de données, est particulièrement adapté à l'étude et à la comparaison des populations locales ainsi qu'à leur gestion démographique. Toujours dans une optique d'aide à la décision, une version plus complexe de ce logiciel sera développée prochainement et intégrera les données Bdcom, des informations plus «environnementales» ainsi que des indicateurs construits autour de données originales collectées dans le cadre du présent projet. C'est par exemple le cas du *baromètre de qualité de vie* des communes wallonnes, que nous avons construit en croisant des données démographiques, sociales, économiques et environnementales (au sens "classique" de ce dernier terme). Enfin, une dernière innovation sera réalisée, avec l'intégration d'une fonction d'agrégation à la carte permettant de réunir telle unité spatiale (commune, quartier...) avec telle autre. Cette fonction devrait permettre aux décideurs, aux gestionnaires de se concilier autour de projets collectifs, par exemple pour définir des communautés urbaines. Cet outil d'aide à la décision se veut didactique, convivial et suffisamment souple afin de tenir compte à la fois d'exigences scientifiques et de contraintes plus pragmatiques, tant dans le choix des indicateurs que dans celui du découpage de l'espace, par exemple.

Le développement de nos bases de données et d'outils informatiques s'inscrit dans une démarche qui se veut avant tout pédagogique et interactive. Dans le cadre de cette problématique du développement durable, l'une de nos principales fonctions, en tant que scientifiques, est de tirer des sonnettes d'alarmes, d'agiter des clignotants à l'adresse des politiques, grâce à des outils les plus fiables et les plus adéquats possibles. In fine, ceux-ci doivent permettre d'aboutir à une réflexion et à des choix raisonnés qui doivent prendre en considération les avis des scientifiques, les contraintes de la gestion publique et citoyenne et les aspirations plus individuelles de la population.

Le développement durable ne peut, en tout état de cause, être imposé d'en haut par une élite, quelle qu'elle soit. C'est un processus qui a besoin de cadres, bien évidemment, mais qui doit résulter essentiellement de l'engagement de l'ensemble des acteurs. Les mesures prises et à prendre dans le cadre du développement durable de notre société ne peuvent être appliquées de manière coercitive. Elles doivent gagner l'adhésion de tous, - ou à tout le moins du plus grand nombre -, afin que les aspirations individuelles puissent se reconnaître et s'intégrer dans un projet collectif. Il y a donc au premier chef un travail d'information et de sensibilisation qui doit être effectué. A nouveau, cette

action ne peut faire l'impasse sur les biais sociaux. Globalement cependant, pour emporter l'adhésion du plus grand nombre, il reste qu'il ne faut pas fournir des solutions toutes faites mais bien des éléments de réflexion qui permettent à chacun de se faire sa religion.

A notre niveau, si ce rapport inclut en annexe n° 2 plus de 70 cartes, si nous avons construit des indicateurs de développement durable transparents, avec des définitions claires et une illustration explicite de l'effet des changements de définition, c'est bien dans cet esprit. C'est une démarche que nous prolongeons par un travail de fond sur la production de données viables, originales et aussi "parlantes" que possible, par une recherche sémiologique sur leur traduction graphique ou cartographique. Dans le futur, nous espérons tirer parti des nouvelles techniques de communication et construire un site WEB avec des pages interactives à vocation pédagogique (sur le mode du remarquable projet américain "census in the classroom"). Au-delà des indicateurs, des rangs, des cartes, ... , il s'agit d'offrir une fonction citoyenne à la statistique des phénomènes humains.

4.2.4. Pouvoirs publics et citoyens : un travail "d'accordailles"

"Accordailles" est un mot de vieux français qui, dans nos régions, désignait aussi bien le mariage que tout le travail préalable de rencontre et "d'appariement" de deux êtres humains, de leur famille, de leur communauté aussi, le cas échéant. Il s'applique bien au concept de développement durable qui veut concilier les intérêts collectifs et les actions individuelles, et qui doit accorder des acteurs multiples pour acquérir une dynamique endogène.

Dans cette dernière section, nous allons essayer de passer du général au particulier afin de détailler quelques recommandations politiques plus pragmatiques, plus directes. Pour autant, l'exercice serait faussement objectif et réellement malhonnête si nous ne faisons pas un ultime et rapide détour. Il consiste à avouer et à assumer le postulat qui fonde toutes nos propositions, postulat qui peut être qualifié de "idéologique".

❖ Rester fidèle à un postulat idéologique : la diversité contre la ségrégation

Toutes nos analyses mettent en évidence les inégalités, les exclusions, les fractures et fractures sociales. Au-delà de la photographie des situations difficiles, elles ont atteint la nature des cercles vicieux, l'anomie des processus de ségrégation spatiale des groupes sociaux, tout comme des groupes démographiques ou des types familiaux. Ce caractère anémique (au sens où Durkheim a introduit le mot), ce caractère destructeur, est révélé par les statistiques qui examinent l'ultime pénalité, la mortalité différentielle, par les études fines sur la solitude et le sur-vieillessement, et encore par ces indicateurs de pollution que nous venons d'évoquer. Ils nous confirment que les populations paupérisées, marginales, sont davantage en contact avec des facteurs environnementaux négatifs. Leurs ménages sont confinés au secteur résiduel, le plus dégradé, du marché du logement, localisés dans des quartiers urbains au tissu vieillissant, ou dans des secteurs ruraux isolés, ou encore dans des zones polluées. Les démunis n'ont ni les moyens, ni l'intérêt de prendre soin de leur environnement au sens large. Leur positionnement socio-économique et spatial limite à peu de choses leur potentiel d'action citoyenne.

Nous quittons ici le niveau du constat pour poser un postulat, qui ne s'inscrit pas nécessairement dans les clivages politiques classiques, mais qui n'en est pas moins un postulat idéologique au sens propre : comme nous l'avons écrit en tête du chapitre 2, pour nous le développement durable se définit comme "une croissance qui réponde aux besoins humains les plus pressants, une croissance riche en emplois, une croissance porteuse de solidarités" (Cassiers et Devillé 1997), et qui soit de par cela même une croissance durable. En outre, au-delà du *Plan fédéral de développement durable 2000-2004*, qui fixait comme objectif ultime la réduction totale de la pauvreté et de l'exclusion, nous prônons une lutte pragmatique et immédiate contre la ségrégation spatiale, pour une organisation territoriale qui valorise la diversité et le contact entre les individus et les groupes.

Il va de soi qu'en bonne démocratie, certains peuvent récuser ce postulat et proposer, sur d'autres bases, d'autres orientations pour une autre politique de développement durable. Cette confrontation est naturelle et ne doit pas gêner. Par contre, un savoir de compromis ne serait qu'une compromission sans valeur sociale et sans utilité politique.

❖ *Pouvoir régional et pouvoirs communaux : une première articulation de l'intérêt collectif et des intérêts particuliers*

Dans les domaines de la gestion démographique et de l'aménagement du territoire qui sont au cœur de nos recherches, l'état fédéral n'a pratiquement plus de compétences. Au niveau des pouvoirs publics, ce sont les acteurs régionaux et communaux qui les gèrent, parfois de manière conflictuelle.

Les cadres de la politique régionale ont été fixés dans le S.D.E.R. (*Schéma de Développement de l'Espace Régional*) et dans le *Plan d'Avenir pour la Wallonie*. L'un et l'autre reposent sur une analyse réaliste de la situation que nos propres études valident. Alors que durant un siècle et demi, les campagnes se sont paupérisées et les villes enrichies, depuis 40 ans le balancier repart en sens inverse. A l'échelle régionale de l'ensemble des 262 communes wallonnes, l'espace apparaît moins socialement dualisé maintenant qu'il y a 25 ans. Le problème est d'une part d'arrêter le balancier au plus près du point d'équilibre, et d'autre part de gérer les différentiels anciens et nouveaux. De ce point de vue, "La Wallonie dans son ensemble ne pourra pas connaître un développement socio-économique durable et cohérent si de fortes différences de développement subsistent en son sein", affirme le *Contrat d'Avenir*. Les aides européennes sur les zones d'objectif 1 et 2 visent à gommer ces inégalités. Même si nos baromètres de la qualité de la vie, aussi bien que les mesures socio-économiques plus classiques (chômage, taux d'activité, etc.) confirment que le bout du tunnel est encore loin, la continuation de cette action politique doit être encouragée.

Dans le *Contrat d'Avenir pour la Wallonie*, le gouvernement wallon a déterminé dix principes communs d'action, dont le sixième est "la recherche constante de la participation et de la mobilisation des acteurs du développement; un fonctionnement de tous les acteurs en réseaux". Notre projet de valorisation d'outils statistiques wallons s'inscrit bien dans cette optique, de même que la nouvelle attitude des autorités régionales en matière d'aménagement du territoire. Elles souhaitent ne plus avoir à tracer que des lignes d'action cohérentes et, à l'intérieur de ce cadre normatif allégé, à déléguer l'essentiel des pouvoirs en matière de permis de bâtir, modifications des plans de secteur, valorisation du patrimoine naturel, etc., à l'échelon local. Ce local, dans l'idéal, ne serait pas une commune isolée mais un ensemble de localités voisines unies par un projet commun ; un ensemble qui atteindrait une taille critique (question de financement) et présenterait une certaine diversité socio-économique et écologique. A ce niveau intermédiaire entre le local et le régional, l'intérêt est réciproque. Actuellement de nombreux édiles politiques développent des projets de "pays" ou de "communautés urbaines" (Pays d'Aubel, d'Attert, Verviers, Le Centre, Liège, Charleroi, etc.) car elles leur apparaissent comme indispensables pour organiser un aménagement du territoire cohérent. Les autorités de la Région wallonne ne peuvent qu'encourager cette tendance puisque "les agglomérations urbaines constituent l'axe central de toute politique économique efficace". A nouveau, c'est une politique qui mérite d'être prolongée car elle répond bien à la dynamique d'interaction "up-down, down-up" qui est un des moteurs du développement durable.

Ces actions intermédiaires permettront dans une certaine mesure de réunifier des politiques communales qui présentent à la fois une grande diversité et des tendances communes.

Dans le milieu périurbain se sont succédées deux attitudes. Dans un premier temps, la gestion de la population et du territoire s'est placée sous le signe d'un mythe, celui de la croissance. Une augmentation du nombre d'habitants était la preuve supposée irréfutable d'une bonne administration et d'un succès collectif. Les promoteurs privés et les nouveaux-venus étaient donc les bienvenus. C'était méconnaître les dangers démographiques et socio-culturels des lotissements, que nous avons longuement décrit dans ce rapport et dans plusieurs autres textes. A l'initiative de Michel Poulain, un travail d'alerte et de pédagogie est mené sur ce thème depuis plus de 10 ans, à l'aide d'études de cas,

d'illustrations graphiques, d'une multitude de contacts, conférences, etc. Et cela marche! La Direction de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine de la Région wallonne s'est totalement ralliée à cette vue, ainsi que la grande majorité des municipalistes wallons. Tout récemment, suite à l'afflux d'immigrés flamands s'observant dans le Brabant wallon à Beauvechain, le bourgmestre ne s'inquiétait pas du tout de l'aspect linguistique, mais bien de ne pas retomber dans le piège des lotissements. C'est l'illustration parfaite qu'une démarche de persuasion, quand elle est fondée sur des matériaux solides et un travail de longue haleine, n'est nullement naïve et inefficace. Mais elle respecte le rôle de chacun, scientifique et politique.

Il n'est pas sûr cependant que la même méthode permette de gérer une nouvelle attitude qui se diffuse dans le milieu périurbain aisé, dans les "ceintures" et autres "prés dorés". On peut la qualifier de "malthusianisme des riches". Elle consiste pour les autorités locales à freiner au maximum l'immigration afin de préserver le calme, la verdure, l'atmosphère, bref la qualité de vie du lieu. Celui-ci se referme sur lui-même pour ne plus profiter qu'aux anciens survivants et aux premières vagues d'immigrés. Dans une commune de la riche banlieue liégeoise, lorsqu'un "étranger" vient solliciter un permis de bâtir, les fonctionnaires locaux en charge de l'urbanisme imposent des normes singulièrement cossues (en termes de longueur du front de façade, de recul par rapport à la rue, de gabarit, etc.), et ce sans que la moindre base légale vienne justifier ces exigences. Comme le reconnaissent sans honte particulière les personnes concernées, un "rapport de force verbal" suffit à décourager les immigrés qui n'ont pas le standing requis. Or, les ghettos de riches ne sont pas plus recommandables que ceux de pauvres. Au-delà de motivations morales élémentaires, ces espaces clos encourent à une échelle plus grande les mêmes dangers que les lotissements, comme l'illustre le vieillissement accéléré que nous avons observé dans ces zones. Ici, manifestement, la tutelle régionale wallonne a trop lâché la bride; elle doit intervenir fermement et rétablir une légalité.

❖ *Acteurs publics et citoyens*

En effet, en se situant au niveau des rapports entre acteurs publics et individus, il serait vain d'attendre de ces derniers des comportements actifs, citoyens, s'ils sont victimes ou simplement témoins de l'arbitraire des pouvoirs qui sont censés les représenter et les protéger. C'est la nature même d'un "contrat social" qui doit être restauré.

Sans qu'il y ait de malhonnêteté manifeste comme dans le cas cité à la fin de la section précédente, il faut souligner ici le rôle négatif de la politique du logement en Région wallonne. Aux yeux des architectes et des citoyens désireux de construire, de transformer ou de rénover, elle apparaît parfois tatillonne, pointilliste, voire incompréhensible. L'octroi des primes n'a pas vraiment meilleure presse. Au-delà des éléments anecdotiques qui cristallisent l'attention, il y a une réalité souterraine qui est insuffisamment perçue et gérée. Comme nous l'avons noté plus haut, le gouvernement wallon est désireux d'arrêter le balancier villes-campagnes aussi près que possible de l'équilibre. Dans une optique à priori saine de développement durable, il souhaite également arrêter l'éparpillement ruineux de la population sur son territoire, avec tous les coûts qu'il implique en termes d'infrastructures, de consommation directe d'espaces, de mobilités et pollutions récurrentes. C'est pourquoi il mène une politique de logement malthusienne qui se satisferait de l'arrêt de toute nouvelle construction au profit d'une amélioration et utilisation optimale du parc immobilier existant. C'est cependant négliger l'importance et la rapidité des nouvelles dynamiques et formes familiales, la diminution et l'augmentation concomitante du nombre des ménages, qui ont chacun besoin de trouver un logement. Un hiatus croissant se creuse entre ce "temps immobile" qu'est le bâti (selon le mot de Roncayolo) et de nouveaux modes de vie. Il nous paraît indispensable que les gouvernements régionaux initient des études détaillées sur cette question afin qu'ils puissent assouplir et moderniser leur politique sans relâcher pour autant tous les contrôles.

Au-delà, dans le travail pratique destiné à développer et valoriser une interaction entre pouvoirs publics et citoyens, nous faisons des propositions distinctes pour le milieu périurbain et urbain, car l'un et l'autre sont confrontés à des défis très différents.

Dans le milieu périurbain :

- Le terreau (niveau d'éducation des habitants, sympathies écologiques, revenus relativement élevés) est propice à une action pédagogique pour autant que cette dernière ne remette pas en cause des aspirations profondes comme la propriété. Un exemple de compromis pourrait être la promotion du remplacement des haies artificielles (grillages) par des haies naturelles. Ces dernières permettent le passage des petits animaux et limitent donc les effets négatifs de la "rurbanisation", c'est-à-dire de la tendance des ménages périurbains à construire en front de rue le long des artères de communication. Ils tronçonnent ainsi de plus en plus la bio-diversité, la découpant en îles ou îlots de plus en plus petits.
- L'étude détaillée du Brabant wallon que nous avons présentée ici prouve que les jeunes ménages et les classes moyennes non seulement ne parviennent plus à s'établir dans les zones périurbaines les plus anciennes, mais en plus que ceux qui en sont issus sont obligés de partir. Cela démontre la nécessité d'une action des pouvoirs publics en faveur de ces groupes d'âge et de statut social intermédiaire afin de recomposer une diversité.
- Dans la même optique, il faut prêter une grande attention aux effets "mirage". Le Brabant wallon apparaît si aisé que l'on y oublie que la migration est aussi une question de moyens, que les pauvres ont un comportement qui n'est paradoxal qu'en apparence, celui d'une "immobilité de contrainte". C'est donc dans le riche Brabant wallon que s'observe le plus fort déficit de logements sociaux par rapport à la population pauvre qui pourrait y avoir droit! Ce qui est en jeu ici, c'est rien moins que la démocratisation de l'espace périurbain.
- Il subsistera le problème structurel de l'éparpillement de l'habitat, et des mobilités et pollutions qui en résultent. Apparemment, c'est une question totalement insoluble. Le développement foudroyant d'internet offre pourtant des opportunités neuves que l'on commence à peine à explorer. Le télé-travail à domicile par exemple, en réduisant les temps et coûts de déplacement quotidien du lieu de domicile au lieu de travail, pourrait représenter une amélioration substantielle de la qualité de vie individuelle tout en profitant à l'environnement collectif. Il peut cependant aussi véhiculer des effets pervers. Ce n'en est pas moins la piste la plus prometteuse, et donc un champ de recherche stratégique.

Dans le milieu urbain :

- A un niveau général, une autre piste à explorer plus en détail dans le futur, dont nous avons pris conscience en travaillant dans le cadre du projet SSTC, peut être présentée à travers une formule choc : pour la première fois depuis la chute de l'empire romain, les villes sont trop grandes pour le nombre de gens qui veulent y vivre! Toute amélioration de la qualité de vie et de l'environnement des citoyens impliquera à l'avenir une approche et une gestion nécessairement novatrice des vides urbains, de leurs effets sur la psychologie collective et des opportunités qu'ils offrent.
- Précisément dans cette optique, le développement d'infrastructures de quartiers simples et peu coûteuses, entretenues et gérées par les habitants, pourrait être une solution partielle pour occuper les vides et en même temps retisser un lien social, une identité collective. Une commune au lourd passé industriel, Herstal, tente l'aventure en utilisant les terrains libérés par la destruction des ateliers d'armurerie qui occupaient le centre des îlots urbanisés.
- Une amorce de "gentrification" s'observe dans plusieurs villes. Pour rappel, cette expression désigne le repeuplement de vieux quartiers par des ménages jeunes, actifs, d'un assez haut niveau d'éducation. Leurs choix s'expliquent par les blocages de la périrurbanisation et du vieillissement décrits ci-dessus, mais il importe justement de transformer la contrainte en opportunité, en prouvant que la ville peut offrir une qualité de vie certes différente de la campagne, mais néanmoins réelle. Cette nouvelle sorte de citoyens rajeunit la ville, la dynamise par leur présence, l'embellisse par leurs travaux. Ils peuvent amorcer un cercle vertueux qui doit être encouragé par un ciblage approprié des aides publiques.
- Cela implique la nécessité de bien connaître la géographie sociale de la ville, et même très précisément d'en avoir une vision actualisée, car les stéréotypes ont parfois la vie dure. A Liège, nos analyses de la pauvreté à l'échelle des quartiers révèlent une distorsion complète entre les réalités de terrain et les visions politiques. Pour celles-ci, la renaissance de la ville s'incarne dans l'îlot Saint-George, opération urbanistique de prestige qui, pratiquement, consiste à insérer un

ghetto de riches au beau milieu des quartiers qui sont parmi les plus pauvres de la cité. Plus réalistes que les autorités, les promoteurs et propriétaires ont d'ailleurs installé des grilles fermées la nuit à l'entrée des rues, et emploient un service de gardiennage. Cette variante urbaine du repli sur soi et entre soi des plus aisés n'est pas exactement porteuse de la ville durable telle que nous la concevons. L'action sociale et urbanistique devrait beaucoup plus relever d'un travail chirurgical patient sur les frontières, sur les zones de contact (ou de friction), sur les fractures urbaines.

- Bien sûr, cela pose le problème des outils d'observation comme instruments pour une action politique efficace. L'exemple des aides à la rénovation à Bruxelles, qui passent juste à côté des secteurs qui en ont le plus besoin et les ratent (!), illustre le prix qu'il faut payer lorsque l'on reste prisonnier de découpages territoriaux inadaptés.
- Enfin, il apparaît indispensable de briser certains tabous politiques, et de reconnaître que les populations des villes, pour rompre avec un processus de paupérisation brutal et destructeur, doivent impérativement récupérer une partie de la recherche partie dans les ceintures périurbaines depuis 40 ans, que ce soit par le biais du fonds des communes ou de quelque autre mécanisme que ce soit. Quand une cité comme Liège, qui était en 1977 la 6^e commune la plus riche parmi les 84 qui composent la province, tombe 20 ans plus tard au 64^e rang, il faut arrêter de se voiler la face et prendre conscience qu'un réinvestissement massif, financier mais aussi humain et scientifique, est indispensable.

D'une manière générale, tant dans le cadre régional, qu'à l'échelle des grandes agglomérations ou même à celle des communes de plus petite taille (cfr. la problématique des lotissements), il convient partout de favoriser la diversité de la taille et des types de logement, et donc l'hétérogénéité socio-démographique et culturelle des individus et des ménages. L'équation est simple : à mêmes caractéristiques du logement (coûts, confort, taille, équipements, localisation...) correspond les mêmes caractéristiques des ménages (âges des adultes, nombre d'enfants, type de ménage, intérêts socioculturels, classe socioprofessionnelle, niveau de revenus...). Le désenclavement des espaces de précarité et des espaces de prospérité, tant dans le cadre des quartiers urbains que dans celui plus large des milieux d'habitat, passe par une politique de diversification et de rénovation des logements.